POÈTES

ET

ROMANCIERS MODERNES

DE LA FRANCE.

XXXVII.

CHARLES NODIER.

Le titre de *littérateur* a quelque chose de vague, et c'est le seul pourtant qui définisse avec exactitude certains esprits, certains écrivains. On peut être littérateur, sans être du tout historien, sans être décidément poète, sans être romancier par excellence. L'historien est comme un fonctionnaire officiel et grave, qui suit ou fraie les grandes routes et tient le centre du pays. Le poète recherche les sentiers de traverse le plus souvent, le romancier s'oublie au cercle du foyer, ou sur le banc du seuil devant lequel il raconte. Les livres et les *belles-lettres* peuvent n'être que fort secondaires pour eux, et l'historien lui-même, qui s'en passe moins aisément, y voit surtout

l'usage positif et sévère. On peut être littérateur aussi, sans devenir un érudit critique à proprement parler; le métier et le talent d'érudit offrent quelque chose de distinct, de précis, de consécutif et de rigoureux. Un littérateur, dans le sens vague et flottant où je le laisse, serait au besoin et à plaisir un peu de tout cela, un peu ou beaucoup, mais par instans et sans rien d'exclusif et d'unique. Le pur littérateur aime les livres, il aime la poésie, il s'essaie aux romans, il s'égaie au pastiche, il effleure parfois l'histoire, il grapille sans cesse à l'érudition; il abonde surtout aux particularités, aux circonstances des auteurs et de leurs ouvrages; une note à la façon de Bayle est son triomphe. Il peut vivre au milieu de ces diversités, de ces trente rayons d'une petite bibliothèque choisie, sans faire un choix lui-même et en touchant à tout: voilà ses délices. Il y a plus: poète, romancier, préfacier, commentateur, biographe, le littérateur est volontiers à la fois amateur et nécessiteux, libre et commandé; il obéira mainte fois au libraire, sans cesser d'être aux ordres de sa propre fantaisie. Cette nécessité qu'il maudit, il l'aime plus qu'il ne se l'avoue: dans son imprévu, souvent, elle lui demande ce qu'il n'eût pas donné d'une autre manière; elle supplée par accès et fait émulation en quelque sorte à son imagination même. Sa vie intellectuelle ainsi, dans sa variété et son recommencement de tous les jours, est le contraire d'une spécialité, d'une voie droite, d'une chaussée régulière. Oh! combien je comprends que les parens sages d'autrefois ne voulussent pas de littérateurs parmi leurs enfans! Les historiens, les philosophes, les érudits, les linguistes, les *spéciaux*, tous tant qu'ils sont, encaissés dans leur rainure (en laquelle une fois entrés, notez-le bien, ils arrivent le plus souvent à l'autre bout par la force des choses, comme sur un chemin de fer les wagons), tous ces esprits justement établis sont d'abord assez de l'avis des parens, et professent eux-mêmes une sorte de dédain pour le littérateur tel que je le laisse flotter, et, pour ce peu de carrière régulièrement tracée, pour cette école buissonnière prolongée à travers toutes sortes de sujets et de livres; jusqu'à ce qu'enfin ce littérateur errant, par la multitude de ses excursions, l'amas de ses notions accessoires, la flexibilité de sa plume, la richesse et la fertilité de ses miscellanées, se fasse un nom, une position, je ne dis pas plus utile, mais plus considérable que celle des trois quarts des spéciaux; et alors il est une puissance à son tour, il a cours et crédit devant tous, il est reconnu.

Nul écrivain de nos jours ne saurait mieux prêter à nous définir d'une manière vivante le littérateur indéfini, comme je l'entends,

que ce riche, aimable et presque insaisissable polygraphe, — Charles Nodier.

Ce qui caractérise précisément son personnage littéraire, c'est de n'avoir eu aucun parti spécial, de s'être essayé dans tout, de façon à montrer qu'il aurait pu réussir à tout, de s'être porté sur maints points à certains momens avec une vivacité extrême, avec une surexcitation passionnée, et d'avoir été vu presque aussitôt ailleurs, philologue ici, romanesque là, bibliographe et werthérien, académique cet autre jour avec effusion et solennité, et le lendemain ou la veille le plus excentrique ou le plus malicieux des novateurs : un mélange animé de Gabriel Naudé et de Cazotte, légèrement cadet de René et d'Oberman, représentant tout-à-fait en France un essai d'organisation dépaysée de Byron, de Lewis, d'Hoffmann, français à travers tout, comtois d'accent et de saveur de langage, comme La Monnoye était bourguignon, mariant le *Ménagiana* à *Lara*, curieux à étudier surtout en ce que seul il semble lier au présent des arrière-fonds et des lointains fuyans de littérature, donnant la main de Bonneville à M. de Balzac, et de Diderot à M. Hugo. Bref, son talent, ses œuvres, sa vie littéraire, c'est une riche, brillante et innombrable armée, où l'on trouve toutes les bannières, toutes les belles couleurs, toutes les hardiesses d'avant-garde et toutes les formes d'aventures;... tout, hormis le quartier-général.

C'est le quartier-général, en effet, la discipline seule qui de bonne heure a manqué à ces recrues généreuses et faciles, à ces ardentes levées de bande qui eurent leur coup de collier chacune, mais qui, trop vite, la plupart, ont plié. Je me figure une armée en bataille d'avant Louvois : chaque compagnie s'est déployée sous son chef à sa guise; chaque capitaine, chaque colonel a étalé son écharpe et sa casaque de fantaisie. En tout, Nodier a été un peu ainsi : s'il étudie la botanique ou les insectes, — ces brillans coléoptères à qui sa plume déroba leurs couleurs, — dans le pli de science où il se joue, c'est à un point de vue particulier toujours et sans tant s'inquiéter des classifications générales et des grands systèmes naturels : Jean-Jacques de même en était à la botanique d'avant Jussieu. Nodier, dans les genres divers qu'il cultive, s'en tient volontiers à la chimie d'avant Lavoisier, comme il reviendrait à l'alchimie ou aux vertus occultes d'avant Bacon; après l'Encyclopédie, il croit aux songes; en linguistique, il semble un contemporain de Court de Gébelin, non pas des Grimm ou des Humboldt. C'est toujours ce corps d'armée d'avant le grand ordonnateur Louvois.

On dirait que dans sa destinée prodigue, dans cette vocation mobile qui aime à s'épandre hors du centre, il se reflète quelque chose de la destinée de sa province elle-même, si tard réunie. Il y a en lui, littérairement parlant, du Comtois d'avant la réunion, du fédéraliste girondin.

A qui la faute? et est-ce une faute en ces temps de révolution et de coupures si fréquentes? Qu'on songe à la date de sa naissance. Nous aurons à rappeler tout à l'heure les impressions de son enfance précoce, les orages de son adolescence émancipée, cette vie de frontière aux lisières des monts, aux années d'émigration et d'anarchie, entre le Directoire expirant et l'Empire qui n'était pas né; car c'est bien alors que son imagination a pris son pli ineffaçable, et que l'idéal en lui, à grands traits hasardeux, s'est formé. L'honneur de Nodier dans l'avenir consistera, quoi qu'il en soit, à représenter à merveille cette époque convulsive où il fut jeté, cette génération littéraire, adolescente au Consulat, coupée par l'Empire, assez jeune encore au début de la Restauration, mais qui eut toujours pour devise une sorte de contre-temps historique : ou *trop tôt* ou *trop tard!*

Trop tôt; car si elle eût tardé jusqu'à la Restauration, si elle y eût débuté fraîchement à l'origine, elle aurait eu quinze années de pleine liberté et d'ouverte carrière à courir tout d'une haleine. *Trop tard;* car si elle se fût produite aussi bien vers 1780, si elle fût entrée en scène le lendemain de Jean-Jacques, elle aurait eu chance de se faire virile en ces dix années, de prendre rang et consistance avant les orages de 89.

Mais, dans l'un ou dans l'autre cas, elle n'aurait plus été elle-même, c'est-à-dire une génération poétique jetée de côté et interceptée par un char de guerre, une génération vouée à des instincts qu'exaltèrent et réprimèrent à l'instant les choses, et dont les rares individus parurent d'abord marqués au front d'un pâle éclair égaré. *Hélas! nous aurions pu être!* a dit l'aimable miss Landon dans un refrain mélancolique, récemment cité par M. Chasles. C'est la devise de presque toutes les existences. Seulement ici, de ces existences littéraires d'alors qui ont manqué et qui *auraient pu être*, il en est une qui a surgi, qui, malgré tout, a brillé, qui, sans y songer, a hérité à la longue de ces infortunes des autres et des siennes propres, qui les résume en soi avec éclat et charme, qui en est aujourd'hui en un mot le type visible et subsistant. Cela fait aussi une gloire.

J'insiste encore, car, pour le littérateur, c'est tout si on le peut rattacher à un vrai moment social, si on peut sceller à jamais son nom

à un anneau quelconque de cette grande chaîne de l'histoire. Quelle fut, à les prendre dans leur ensemble, la direction principale et historique des générations qui arrivaient à la virilité en 89, et de celles qui y atteignaient vers 1803? Pour les unes, la politique, la liberté, la tribune; pour les autres, l'administration ou la guerre. De sorte qu'on peut dire, en abrégeant, que les générations politiques et révolutionnaires de 89 eurent pour mot d'ordre *le droit*, et que les générations obéissantes et militaires de l'Empire eurent pour mot d'ordre *le devoir*. Or, nos générations, à nous, romanesques et poétiques, n'ont guère eu pour mot d'ordre que *la fantaisie*.

Mais que devinrent les éclaireurs avancés, les enfans perdus de nos générations encore lointaines, lorsque, s'ébattant aux dernières soirées du Directoire, essayant leur premier essor aux jeunes soleils du Consulat, et croyant déjà à la plénitude de leur printemps, ils furent pris par l'Empire, séparés par lui de leur avenir espéré, et enfermés de toutes parts un matin en un horizon de fer comme dans le cercle de Popilius? Ce fut un vrai cri de rage (1).

Deux seuls grands esprits souvent cités résistèrent à cet Empire et lui firent tête, M. de Châteaubriand et Mme de Staël. Mais remarquez bien qu'ils étaient très au complet, et comme en armes, quand il survint. M. de Châteaubriand se faisait déjà homme en 89; dix ans d'exil, d'émigration et de solitude achevèrent de le tremper. Mme de Staël, de même, ne put être supprimée par l'Empire, auquel elle était antérieure de position prise et de renommée fondée. Nés dix ou quinze ans plus tard, et s'ils n'avaient eu que dix-sept ans en 1800, ces deux chefs de la pensée eussent-ils fait tête aussi fermement à l'assaut? Du moins, on l'avouera, les difficultés pour eux eussent été tout autres.

Il faut en tenir compte au brillant, aimable et intermédiaire génie dont nous parlons. Charles-Emmanuel Nodier doit être né à Besançon le 29 avril 1780, si tant est qu'il s'en souvienne rigoureusement lui-même; le contrariant Quérard le fait naître en 1783 seulement; Weiss, son ami d'enfance, le suppose né en 1781. Ce point initial n'est donc pas encore parfaitement éclairci, et je le livre aux élucubrations des Mathanasius futurs. Son père, avocat distingué, avait été de l'Oratoire et avait professé la rhétorique à Lyon. Il fut le premier et longtemps l'unique maître de ce fils adoré, dont l'éducation ainsi resta

(1) On peut lire dans *les Méditations du Cloître*, qui font suite au *Peintre de Saltzbourg*, le paragraphe qui commence ainsi : « Voilà une génération tout entière, etc. »

presque entièrement privée et qui ne parut au collége que dans les classes supérieures. Le jeune Nodier suivit pourtant à Besançon les cours de l'École centrale et fut élève de M. Ordinaire, de M. Droz. Ses relations avec le moine Schneider, telles qu'il s'est plu à nous les peindre, ne sont-elles pas une réflexion fort élargie, une pure réfraction du souvenir à distance au sein d'une vaste et mobile imagination? Nous nous garderions bien, quand nous le pourrions, de chercher à suivre le réel biographique dans ce qui est surtout vrai comme impression et comme peinture, et d'y décolorer à plaisir ce que le charmant auteur a si richement fondu et déployé. Ce que nous demandons à l'enfance et à la jeunesse de Nodier, c'est moins une suite de faits positifs et d'incidens sans importance que ses émotions mêmes et ses songes; or, de sa part, les souvenirs légèrement *romancés* nous les rendent d'autant mieux.

Les premiers sentimens du jeune Nodier le poussèrent tout-à-fait dans le sens de la révolution. Son père fut le second maire constitutionnel de Besançon; M. Ordinaire avait été le premier. L'enfant, dès onze ou douze ans, prononçait des discours au club. Une députation de ce club de Besançon alla rendre visite au général Pichegru qui avait repoussé les Autrichiens, du côté de Strasbourg: l'enfant fut de la partie; deux commissaires le demandèrent à son père: « Donnez-nous-le, nous le ferons voyager! » Pichegru lui fit accueil et l'assit même sur ses genoux, car l'enfant, très jeune, était de plus très mince et petit, il n'a grandi que tard. Il passa ainsi trois ou quatre jours au quartier-général et partagea le lit d'un aide-de-camp. Cette excursion fut féconde pour sa jeune ame; mille tableaux s'y gravèrent, mille couleurs la remplirent. Il put dire avec orgueil: Pichegru m'a aimé. Mais, lorsqu'ensuite, dans son culte enthousiaste, il s'obstina jusqu'au bout à parler de Pichegru comme d'une pure victime, comme d'un bon Français et d'un loyal défenseur du sol, il fut moins fidèle à l'information de l'histoire qu'à la reconnaissance et au pieux désir.

Pendant la Terreur probablement, un M. Girod de Chantrans, ancien officier de génie, forcé de quitter Besançon par suite du décret qui interdisait aux ci-devant nobles le séjour dans les places de guerre, alla habiter Novilars, château à deux lieues de là; il emmena le jeune Nodier avec lui. C'était un savant, un sage, une espèce de Linnée bisontin. Il donna à l'enfant des leçons de mathématiques et d'histoire naturelle, mais l'élève ne mordit qu'à cette dernière. C'est là qu'il commença ses études entomologiques, ses collections, s'at-

tachant aux coléoptères particulièrement; il y acquit des connaissances réelles, découvrit l'organe de l'ouïe chez les insectes : une dissertation publiée à Besançon en l'an VI (1798) en fait foi. M. Duméril confirma depuis cette opinion, ou même, selon son jeune et jaloux devancier, s'en empara : il y eut réclamation dans les journaux. Dès ce temps, Nodier avait commencé un poème sur les charmans objets de ses études; on en citait de jolis vers que quelques mémoires, en le voulant bien, retrouveraient peut-être encore. Je n'ai pu saisir que les deux premiers :

Hôtes légers des bois, compagnons des beaux jours,
Je dirai vos travaux, vos plaisirs, vos amours.....

Mais qu'est-il besoin de poème? Ne l'avons-nous pas dans *Séraphine*, aussi vif, aussi frais, aussi matinal et diapré que les ailes de ces papillons sans nombre que l'auteur décrit amoureusement et qu'il étale? Quand on est poète, quand la lumière se joue dans l'atmosphère sereine de l'esprit ou en colore à son gré les transparentes vapeurs, il n'est que mieux d'attendre pour peindre, de laisser la distance se faire, les rayons et les ombres s'incliner, les horizons se dorer et s'amollir. Tous ces *Souvenirs* enchanteurs de Nodier, qui commencent par *Séraphine*, ont pour muse et pour fée, non pas le *Souvenir* même, beaucoup trop précis et trop distinct, mais l'adorable *Réminiscence*. C'est bien important, à propos de Nodier, de poser dès l'abord en quoi la réminiscence diffère du souvenir. Un amant disait à sa maîtresse qui brûlait chaque fois les lettres reçues, et qui pourtant s'en ressouvenait mieux :

Au lieu d'un froid tiroir où dort le souvenir,
J'aime bien mieux ce cœur qui veut tout retenir,
Qui dans sa vigilance à lui seul se confie,
Recueille, en me lisant, des mots qu'il vivifie,
Les mêle à son désir, les plie en mille tours,
Incessamment les change et s'en souvient toujours.
Abus délicieux! confusion charmante!
Passé qui s'embellit de lui-même et s'augmente!
Forêt dont le mystère invite et fait songer,
Où la Réminiscence, ainsi qu'un faon léger,
T'attire sur sa trace au milieu d'avenues
Nouvelles à tes yeux et non pas inconnues!

C'est ce faon léger des lointains mystérieux, ce daim à demi fuyant de l'Égérie secrète, que dans ses inspirations les plus heureuses Nodier vieillissant a suivi.

Au retour de Novilars, il fréquenta à Besançon les cours de l'École centrale; dès 1797, il était adjoint au bibliothécaire de la ville, avec de petits appointemens qui lui permirent quelque indépendance. Jusqu'alors il avait été plutôt timide et d'une allure toute poétique; il commença de s'émanciper, et ces vives années de son adolescence purent paraître très dissipées et très oisives. Son père l'aurait voulu avocat; il suivit le droit à Besançon, mais inexactement et sans fruit. A cette époque il en était déjà aux romans, soit à les pratiquer, soit à les écrire. L'influence de *Werther* fut très grande sur lui et l'exalta singulièrement. La mode y poussait; le plus flatteur triomphe d'un *jeune-France* en ce temps-là consistait à obtenir des parens de porter l'habit bleu de ciel et la culotte jaune de Werther. Dans ces premiers accès d'enthousiasme germanique, Nodier ne savait que fort peu l'allemand; il lisait plus directement Shakspeare; mais il avait pour ainsi dire le don des langues; il les déchiffrait très vite et d'instinct, et en général il sait tout comme par réminiscence. Rien d'étonnant que, comme toutes les réminiscences, ses connaissances, d'autant plus ingénieuses, soient parfois un peu hasardées.

Il se trouva impliqué en 1799 (an VII) dans quelque petite échauffourée politique. Il s'agissait d'*un complot contre la sûreté de l'état*. Condamné d'abord par contumace, il fut ensuite acquitté à la majorité d'une voix, le 10 fructidor an VII. Il avait perdu sa place de bibliothécaire-adjoint; son père l'envoya à Paris (vers 1800) pour y continuer ses études interrompues; il y porta des romans déjà faits, et y contracta de nouvelles liaisons politiques. Après un premier séjour à Paris, il fut rappelé à Besançon; c'était l'époque où les émigrés commençaient à rentrer; il se lia avec ceux d'entre eux qui étaient encore jeunes, et tourna au royalisme en combinant ses nouvelles affections avec les anciennes. Revenu à Paris à l'époque où Bonaparte consul visait de près à l'empire, il y fit *la Napoléone* (1802), encore plus républicaine que royaliste : le dernier vers y salue *l'échafaud de Sidney*. Il publia presque en même temps le petit roman des *Proscrits*, et, dans un genre fort différent, une *Bibliographie entomologique;* il avait écrit des articles dans un journal d'opposition intitulé *le Citoyen français,* qui paraissait pendant la première année du Consulat. Il avait déjà fait imprimer à Besançon, en 1801, et tirer à vingt-cinq exemplaires *Quelques Pensées de Shakspeare,* avec cette épigraphe de Bonneville :

Génie agreste et pur qu'ils traitent de barbare.

En quittant chaque fois Besançon, Nodier y laissait un ami qu'il revoyait toujours ensuite avec bonheur, qu'il émerveillait de ses nouveaux récits, au cœur de qui il gravait comme sur l'écorce du hêtre les chiffres du moment, et que quarante années écoulées depuis lors n'ont pas arraché du même lieu. Weiss, cet ami d'enfance, bibliographe comme Nodier, et, qui plus est, homme d'imagination comme lui, l'un des derniers de cette franche et docte race provinciale à la façon du XVIe siècle, héritier direct des Grosley et des Boisot, l'excellent Weiss est resté dans sa ville natale comme un exemplaire déposé de la vie première et de l'ame de son ami, un exemplaire sans les arabesques et les dorures, mais avec les corrections à la main, avec les marges entières précieuses, et ce qu'on appelle en bibliographie les *témoins*. Qui donc n'a pas ainsi quelqu'un de ces amis purs et fidèles qui est resté au toit quand nous l'avons déserté, le pigeon casanier qui garde la tourelle? mais l'autre souvent ne revient pas. C'est le tome premier de nous-même, et celui presque toujours qui nous représente le mieux. Pour savoir le Nodier d'alors, c'est bien moins le Nodier d'aujourd'hui, trop lassé de s'entendre, qu'il eût fallu interroger, que le témoin mémoratif et glorieux d'un tel ami, lorsque dans la belle promenade de Chamars, si pleine de souvenirs (avant que le génie militaire eût gâté Chamars), il s'épanchait en abondans et naïfs récits, et faisait revivre sous les grands feuillages d'automne les confidences des printemps d'autrefois, désespoirs ardens, philtres mortels, consolations promptes, complots, terreurs crédules, fuites errantes, une fenêtre escaladée, les années légères.

Je me représente Nodier à ces heures de jeunesse, lorsque, superbe et puissant d'espérance, ou, ce qui revient au même, prodigue de désespoir, il partit pour Paris du pied de sa montagne comme pour une conquête. Il n'était pas tel que nous le voyons aujourd'hui lorsqu'à pas lents, un peu voûté et comme affaissé, il s'achemine tous les jours régulièrement par les quais jusque chez Crozet et Techener, ou devers l'Académie les jours de séance, *afin que cela l'amuse,* comme dirait La Fontaine. « Vous l'avez rencontré cent fois, vous l'avez coudoyé, dit un spirituel critique, qui en cette occasion est peintre (1), et sans savoir pourquoi vous avez remarqué sa figure anguleuse et grave, son pas incertain et aventureux, *son œil vif et las,* sa démarche fantasque et pensive. » Prenez garde pourtant, attendez : il y a de la vigueur encore sommeillante sous cette immense lassitude, il sur-

(1) *Portraits littéraires,* par M. Planche.

vient de singuliers réveils dans cette langueur. Un jour que je le rencontrais ainsi dans une de ces cours de l'Institut que les profanes traversent irrévérencieusement pour raccourcir leur chemin, comme on traverse une église, — un jour que je le rencontrais donc, et qu'arrivé tout fraîchement moi-même de sa Franche-Comté et de son Jura, je lui en rappelais avec feu quelques grands sites, il m'écoutait en souriant; mais j'avais cherché vainement le nom de *Cerdon* pour le rattacher à cette haute et austère entrée dans la montagne après Pont-d'Ain : ce nom de *Cerdon*, que je ne retrouvais pas et que je balbutiais inexactement, avait dérouté à lui-même sa mémoire, et nous avions tourné autour, sachant au juste de quel lieu il s'agissait, mais sans le bien dénommer. Il m'avait quitté, il était loin, lorsque du fond de la seconde cour, et du seuil même de l'illustre *portique*, un cri, un accent net et vibrant, le mot de *Cerdon*, qui lui était revenu, et qu'il me lançait avec une joie fière en se retournant, m'arriva comme un rappel sonore du pâtre matinal aux échos de la montagne : le Nodier jeune et puissant était retrouvé!

Les soirs même de dimanche, en cet *Arsenal* toujours gracieux et embelli, s'il s'oublie quelquefois, comme par mégarde, à causer et à rajeunir, si, debout à la cheminée, il s'engage en un attachant récit qui ne va plus cesser, à mesure que sa parole élégante et flexible se déroule, écoutez, assistez! Voyez-vous cette organisation puissante qui a faibli, comme elle se rehausse aux souvenirs! l'œil s'éclaire, la voix monte, le geste lui-même, à peine sorti de sa longue indolence, est éloquent. Je me figure un Vergniaud qui cause.

Dans le Nodier d'aujourd'hui, à travers la fatigue, il y a encore par accès du montagnard élancé à haute et large poitrine, de même que dans celui d'autrefois et jusqu'en sa pleine force, on dut entrevoir toujours quelque chose de ce qui a promptement fléchi. Les Francs-Comtois transplantés ne sont-ils pas volontiers comme cela?

Quoi qu'il en soit, lui, il était tel lorsque ses premiers séjours à Paris agrandirent sous ses pas bondissans le cercle des aventures. J'ajourne pour un instant les échappées politiques : littérairement on le possède dès ce moment-là, d'une manière complète et circonstanciée, dans quelques petits ouvrages de lui qui furent conçus sous ces coups de soleil ardens, sous ces premières lunes sanglantes et bizarres.

Le Peintre de Saltzbourg, journal des émotions d'un cœur souffrant, suivi des *Méditations du cloître*, 1803.

Le dernier Chapitre de mon Roman, 1803.

Essais d'un jeune Barde, 1804.

Les Tristes, ou *Mélanges tirés des tablettes d'un suicide*, 1806. J'y ajouterais le roman intitulé *les Proscrits*, si on pouvait se le procurer; mais j'y joins celui d'*Adèle*, qui, publié beaucoup plus tard, remonte pour la première idée et l'ébauche de la composition à ces années de prélude. En relisant ces divers écrits, en tâchant, s'il se peut, pour les *Essais d'un jeune Barde* et pour *les Tristes*, de ressaisir l'édition originale (car dans les volumes des *Œuvres complètes* la physionomie particulière de ces petits recueils s'est perdue et comme fondue), on surprend à merveille les affinités sentimentales et poétiques de Nodier dans leurs origines.

Il est d'avant *René*, bien qu'il n'éclate qu'un peu après et à côté. Il n'a pas non plus besoin d'*Oberman* pour naître, bien qu'il le lise de bonne heure et qu'il l'admire aussitôt; mais si Oberman et René sont pour lui des frères aînés et plus mûris, ce ne sont pas ses parens directs, ses pères. Nodier, au début, se rattache plus directement à Saint-Preux, mais à Saint-Preux germanisé, vaporisé, werthérisé. Il a lu aussi *les dernières Aventures du jeune d'Olban*, publiées en 1777, et il s'en ressent d'une manière sensible. Mais qu'est-ce, me dira-t-on, que *les Aventures du jeune d'Olban?* Avant 89, il y avait en France un très réel commencement de romantisme, une veine assez grossissante dont on est tout surpris à l'examiner de près : les drames de Diderot, de Mercier, les traductions et les préfaces de Le Tourneur, celles de Bonneville. Tout un jeune public, contre lequel tonnait La Harpe, y répondait : on a vu ailleurs que M. Joubert, l'ami de Fontanes, en était. Or, Ramond, depuis membre grave des assemblées politiques, de l'Académie des Sciences, et historien si éminent des Pyrénées, Ramond jeune, nourri, dans Strasbourg sa patrie, des premiers sucs de la littérature allemande mûrissante, en fut légèrement enivré. Séjournant en Suisse et dans une sorte d'exil commandé, à ce qu'il semble, par quelque passion malheureuse, il publia à Yverdun, en 1777, *les Aventures du jeune d'Olban* qui finissent à la Werther par un coup de pistolet, et l'année suivante il publia encore, dans la même ville, un volume d'Élégies alsaciennes de plus de sentiment et d'exaltation que d'harmonie et de facture; on y lit cette rustique approbation signée du bailli du lieu : *Permis d'imprimer les Élégies ci-devant.* Nodier, à la veille du *Peintre de Saltzbourg*, se ressouvenait du roman de Ramond (1); il ajouta même à son *Peintre*, par manière

(1) Il a poussé la complaisance et la longanimité du souvenir jusqu'à donner une édition des *Aventures de d'Olban*, avec notice, 1829, chez Techener.

d'épilogue, une pièce intitulée : *Le Suicide et les Pèlerins*, qui n'est qu'une mise en vers du dernier chapitre en prose de *d'Olban*. Comme talent d'écrire (bien que Ramond en ait montré dans ses autres ouvrages), il n'y a pas de comparaison à faire entre *le Peintre de Saltzbourg* et le roman alsacien; mais c'est le même fond de sentimentalité.

Les *Essais d'un jeune Barde* sont dédiés par Nodier à Nicolas Bonneville; c'est à lui surtout, à ses *âpres et sauvages, mais fières et vigoureuses* traductions, comme il les appelle, qu'il avait dû d'être initié au théâtre allemand. Bonneville avait débuté jeune par des poésies originales où l'on remarque de la verve; ensuite il s'était livré au travail de traducteur. Vers 1786, en tête d'un *Choix de petits romans imités de l'allemand*, il avait mis pour son compte une préface où il pousse le cri famélique et orgueilleux des génies méconnus. Il n'y manque pas l'exemple de Chatterton qu'il raconte et étale avec vigueur. Il est l'un des premiers qui aient commencé d'entonner cette lugubre et emphatique complainte qui n'a fait que grossir depuis et dont l'opiniâtre refrain revient à dire : *Admire-moi, ou je me tue!* La révolution le dispersa violemment hors de la littérature (1). Voilà bien quelques-uns des précurseurs parmi cette génération werthérienne d'avant 89, dont fut encore Granville aussi décousu, plus malheureux que Bonneville, et qui semble lui dispûter un pan de ce manteau superbe et quelque peu troué qui se déchira tout-à-fait entre ses mains. Granville, auteur du *dernier Homme*, poème en prose dont Nodier s'est fait depuis l'éditeur, et que M. Creusé de Lesser a rimé, Granville, atteint comme Gilbert d'une fièvre chaude, se noya le 1er février 1805 à Amiens, dans le canal de la Somme qui coulait au pied de son jardin.

Je demande pardon de remuer de si tristes frénésies; mais il le faut, puisque c'est de la généalogie littéraire. Remarquez que le secret du malheur de ces écrivains tourmentés est en grande partie dans la disproportion de l'effort avec le talent. Car de *talent*, à proprement parler, c'est-à-dire de pouvoir créateur, de faculté expressive, de mise en œuvre heureuse, ils n'en avaient que peu; ils n'ont laissé que des lambeaux aussi déchirés que leur vie, des canevas informes que les imaginations enthousiastes ont eu besoin de revêtir de couleurs complaisantes, de leurs propres couleurs à elles, pour les admirer.

(1) Voir sur Bonneville le portrait qu'en trace Nodier dans *les Prisons de Paris sous le Consulat*, chap. I, et la note VIII du *dernier Banquet des Girondins*.

Ce fut sans doute un malheur de Nodier au début, que de s'éprendre de ce côté et de se trouver engagé par je ne sais quelle fascination irrésistible vers ces faux et troublans modèles. Je conçois et j'admets qu'à l'entrée de la vie, les premières affections, même littéraires, ne soient pas dans chacun celles de tous. Dans sa jolie nouvelle de *la Neuvaine de la Chandeleur*, Nodier en commençant explique très bien comme quoi il n'y a de véritable enfance qu'au village, ou du moins en province, dans des coins à part, bien loin des rendez-vous des capitales et de la rue Saint-Honoré. De même en littérature, en poésie, les premières impressions, et souvent les plus vraies et les plus tendres, s'attachent à des œuvres de peu de renom et de contestable valeur, mais qui nous ont touché un matin par quelque coin pénétrant, comme le son d'une certaine cloche, comme un nid imprévu au rebord d'un buisson, *comme le jeu d'un rayon de soleil sur la ferblanterie d'un petit toit solitaire*. Ainsi l'*Estelle* de Florian ou la *Lina* de Droz, les *Fragmens* de Ballanche ou les *Nuits Elyséennes* de Gleizes, peuvent toucher un cœur adolescent autant et bien plus qu'une Iliade. Même plus tard, on pourrait, comme faible secret, et en ne l'avouant jamais, préférer *Valérie* à Sophocle; on peut, et en l'avouant, préférer *le Lac* des *Méditations* à *Phèdre* elle-même. Dans l'enfance donc et dans l'adolescence encore, rien de mieux littérairement, poétiquement, que de se plaire, durant les récréations du cœur, à quelques sentiers favoris, hors des grands chemins, auxquels il faut bien pourtant, tôt ou tard, se rallier et aboutir. Mais ces grands chemins, c'est-à-dire les admirations légitimes et consacrées, à mesure qu'on avance, on ne les évite pas impunément; tout ce qui compte y a passé, et l'on y doit passer à son tour: ce sont les voies sacrées qui mènent à la Ville éternelle, au rendez-vous universel de la gloire et de l'estime humaine. Nodier si fait pour pratiquer ces voies et pour les suivre, et qui, jeune, en savait mieux que les noms, ne les hanta, pour ainsi parler, qu'à la traverse, et ne s'y enfonça à aucun moment en droiture. Je ne sais quelle fatalité de destinée ou quel tourbillon romanesque, du *Peintre de Saltzbourg* à *Jean Sbogar*, le jeta toujours par les précipices ou sur les lisières, à droite ou à gauche de ces grandes lignes où convergent en définitive les seules et vraies figures du poème humain comme de l'histoire. Par un généreux, mais décevant instinct, il s'en alla accoster d'emblée, en littérature comme en politique, ceux surtout qui étaient dehors et qui lui parurent immolés, Bonneville ou Granville, comme Oudet et Pichegru.

Et plus tard, tout-à-fait mûr et le plus ingénieux des sceptiques, ne voudra-t-il pas réhabiliter Cyrano? il appellera Perrault un autre Homère.

Jeune, deux choses entre autres le sauvèrent et permirent qu'à la fin, arrivé à son tour, reposé ou du moins assis, et comptant devant lui les débris amassés, il se fit une richesse. Et d'abord, si sincère qu'il se montrât dans le transport d'expression de ses douleurs juvéniles, il était trop poète pour que son imagination, à certains momens, ne les lui exagérât point beaucoup, et, à d'autres momens aussi, ne les vînt pas distraire et presque guérir. Sa sensibilité, tempérée par la fantaisie, ne prenait pas le malheur dans un sérieux aussi continu que de loin on pourrait le croire. Et par exemple, en ce temps même du *Peintre de Saltzbourg*, il écrivait *le dernier Chapitre de mon Roman*, réminiscence très égayée d'une génération légère qui avait eu, comme il l'a très bien dit, *Faublas* pour *Télémaque*. J'aime peu à tous égards ce *dernier Chapitre*, si spirituel qu'il soit; il rappelle trop son modèle par des côtés non-seulement scabreux, mais un peu vulgaires. Je ne sais en ce genre-là de vraiment délicat que le petit conte: *Point de Lendemain*, de Denon, qu'on peut citer sans danger puisqu'on ne trouvera nulle part à le lire (1). Mais, dans ce *dernier Chapitre*, la mélancolie était raillée, et il y était fait justice des Werthers à la mode, de façon à rassurer contre les autres écrits de l'auteur lui-même. Il ne manque souvent à l'ardeur fiévreuse de la jeunesse et à ces fumeuses exaltations de tête, qu'une soupape de sûreté qui empêche l'explosion et rétablisse de temps en temps l'équilibre: *le dernier Chapitre de mon Roman* prouverait qu'ici, dès l'origine, cette espèce de garantie était trouvée.

Mais, ce qui sauva surtout Nodier et le tira hors de pair d'entre tous ces faux modèles secondaires auxquels il faisait trop d'honneur en s'y attachant, et qui ne devaient bientôt plus vivre que par lui, c'est tout simplement le talent, le don, le jeu d'écrire, la faculté et le bonheur d'exprimer et de peindre, une plume riche, facile, gracieuse et vraiment charmante, et le plaisir qu'il y a, quand on en est maître, à laisser courir tout cela.

On peut se donner l'agrément, et j'y invite, de lire dans *Trilby*, dès la troisième ou quatrième page, une certaine phrase infinie qui commence par ces mots: « Quand Jeannie, de retour du lac... » Jamais ruban soyeux fut-il plus flexueusement dévidé, jamais soupir

(1) Paris, 1812, Didot l'aîné; tiré à très peu d'exemplaires.

de lutin plus amoureusement filé, jamais fil blanc de *bonne Vierge* plus incroyablement affiné et allongé sous les doigts d'une reine Mab? Eh bien! quand on est destiné à écrire cette phrase-là, ou celles encore de la magique danse des castagnettes dans *Inès de Las Sierras*, on éprouve trop de dédommagement secret à décrire même ses erreurs, même ses désespoirs, pour ne pas devoir leur échapper bientôt et leur survivre.

Nodier écrivain, s'il le faut définir, c'est proprement un *Arioste* de la phrase. Or, si Werther qu'on semble au début, quand je ne sais quel Arioste est dessous, j'ai bon espoir, on en revient.

Ces fines qualités de style se présageaient déjà vivement dans *le Peintre de Saltzbourg*, qui n'a plus guère conservé d'intérêt que par là. A travers le chimérique de l'action, le vague et l'exalté des caractères, on y peut relever quelques tableaux de nature qui rappelaient alors les touches encore récentes de Bernardin de Saint-Pierre, et qui supposaient le voisinage prochain de Châteaubriand et d'Oberman. Nodier, grand *styliste* prédestiné, a de bonne heure excellé à revêtir les formes et les teintes d'alentour : une de ses images favorites est celle de la *pierre de Bologne*, qui garde, dit-on, quelque temps les rayons dont elle a été pénétrée. *Le Peintre de Saltzbourg* avait de plus, sur quelques points de sa palette, ses rayons à lui. On distinguera cette belle page sur l'hiver, datée du 10 octobre : « Oui, je le répète, l'hiver dans toute son indigence, l'hiver avec ses astres pâles et ses phénomènes désastreux, me promet plus de ravissemens que l'orgueilleuse profusion des beaux jours... » Si cette page se fût trouvée aussi bien dans l'*Émile* ou dans le *Génie du Christianisme*, elle aurait été mainte fois citée. Je note encore une admirable description de matin (14 septembre), qui se termine par ces traits de maître : «... Chaque heure qui s'approche amène d'autres scènes. Quelquefois un seul coup de vent suffit pour tout changer. Toutes les forêts s'inclinent, tous les saules blanchissent, tous les ruisseaux se rident, et tous les échos soupirent. »

De plus en plus, en avançant, le style de Nodier, avec une grace et une souplesse qui ne seront qu'à lui et qui composeront son caractère, atteindra à peindre de la sorte les mouvemens prompts, les reflets soudains, les chatoiemens infinis de la verdure et des eaux, moins sans doute, dans toute scène, les grands traits saillans et simples qu'une multitude de surfaces nuancées et d'intervalles qui semblaient indéfinissables et qu'il exprime. Ainsi, dans *Jean Sbogar*, sa plume saisira le vol des goëlands qui s'élèvent à perte de vue et redescendent

en roulant sur eux-mêmes, comme le fuseau d'une bergère échappé à sa main (1). Ainsi, à un autre endroit, il prolongera dans le sable fin et mobile de la plage les ondulations vagues qui bercent la voiture et le rêve d'Antonia (2). Son mouvement de style, aux places heureuses, est tout-à-fait tel, parfois rapide et plus souvent bercé.

Le roman d'*Adèle*, que je rapporte à cette première époque de Nodier, s'ouvre avec intérêt et vie : il y a du soleil. Le monde rentrant des émigrés en province y est assez fidèlement rendu. Les déclamations même sur la noblesse, sur les inégalités sociales, sur les sciences, ces traces présentes de Jean-Jacques, deviennent des traits assez vrais du moment. Bien des pages y sont délicieuses de simplicité et de fraîcheur : celle, par exemple, à la date du 17 avril, sur le fleurs préférées et les souvenirs qui s'y rattachent. On y voit déjà ce choix de l'*ancolie* qui en fait la fleur de Nodier, comme la *pervenche* est celle de Rousseau (3). A la date du 8 juin, je note un doux projet d'Éden, un rêve adolescent de chaumière; et puis (8 mai) l'ascension à la Dôle, le *Chalet des Faucilles*, ce joli nid à romans qu'on appelle pays de Vaud, et l'éblouissante splendeur des monts d'au-delà, de laquelle on peut rapprocher encore, dans la nouvelle d'*Amélie*, la plus flottante description de brume automnale et matinale au bord du lac de Neuchâtel; car c'est le triomphe de cette plume amusée d'avoir à dérouler ainsi des réseaux tour à tour scintillans ou vaporeux.

Après cela, malgré les graces courantes, les longs rubans flexibles et les méandres de mots, les caractères dans ce petit roman d'*Adèle* laissent fortement à désirer. Adèle n'est pas une vraie femme de chambre, ce qu'il faudrait pour que la donnée eût toute sa hardiesse originale; elle n'est qu'une demoiselle déclassée et méconnue. Maugis ne diffère en rien du pur traître des vieux romans de chevalerie ou de ceux de l'éternel mélodrame. La conduite de Gaston et des autres manque tout-à-fait d'une certaine faculté de justesse et de raisonnement qui n'est jamais tellement absente. Ce ne sont que personnages

(1) Chap. IV.

(2) Chap. V.

(3) Aimé De Loy, poète franc-comtois des plus errans et des plus naufragés, mais dont l'amitié vient de recueillir les débris sous le titre de *Feuilles aux Vents*, a dit quelque part, en célébrant une de ses riantes stations passagères :

J'y cultive, au pied d'un coteau,
La fleur de Nodier, l'ancolie,
Si chère à la mélancolie,
Et la pervenche de Rousseau.

qui croient, se détrompent, s'exaltent encore, ne vérifient rien, et se jettent par une fenêtre ou se cassent d'autre façon la tête, un peu comme dans des romans de l'abbé Prévost, mais d'un abbé Prévost piqué de Werther. Chez l'abbé Prévost ils s'évanouissaient simplement, ici ils se tuent.

Les Tristes, écrits dans des quarts d'heure de vie errante, ne sont qu'un recueil de différentes petites pièces (prose ou vers), originales ou imitées de l'allemand, de l'anglais, et qui sentent le lecteur familier d'Ossian et d'Young, le mélancolique glaneur dans tous les champs de la tombe. Toujours mêmes couleurs éparses, mêmes complaintes égarées, même affreuse catastrophe. *L'inconnu*, auteur supposé des *Tristes,* se tue d'un coup de lime au cœur, comme Charles Munster (le peintre de Saltzbourg) se noyait dans le Danube, comme Gaston dans *Adèle* se fait, je crois, sauter la tête. Ce qui a manqué à ces personnages infortunés de Nodier, si souvent reproduits par lui, ç'a été de se résumer à temps en un type unique, distinct, et qui prît rang à son tour, du droit de l'art, entre ces hautes figures de Werther, de René et de Manfred, illustre postérité d'Hamlet. Au lieu de cela, il n'a fait que fournir les plus intéressans peut-être dans cette suite de cadets trop pâlissans, qui ont tant fait couler de pleurs d'un jour, de *d'Olban* à *Antony*.

Plus tard, pour les figures de femmes, surtout de jeunes filles, il a mieux atteint à l'idéal voulu, et, dans le charme de les peindre, son pinceau gracieux et amolli n'a pas eu besoin de plus d'effort. Remarquez pourtant comme le premier pli se garde toujours, comme le trait marquant qui s'est prononcé à nu dans la jeunesse se transforme, se déguise, s'arrange, mais se reproduit inévitable au fond et ne se corrige jamais. Même dans les plus expansives et sereines réminiscences des soirs d'automne de la maturité, même quand il semble le plus loin de Charles Munster et de Gaston de Germancé, quand il n'est plus que *Maxime Odin*, le doux railleur légèrement attendri, quand près de sa Séraphine, en d'aimables gronderies, il est assis sur le banc de l'allée des marronniers, le lendemain de sa nocturne enjambée au *bassin des Salamandres;* quand se multiplient et se diversifient à ravir sous son récit les plus rougissantes scènes adolescentes, et (idéal du premier désir!) ce bouquet de cerises malicieusement promené sur les lèvres de celui qu'on croit endormi; lorsque véritablement il paraît ne plus vouloir emprunter de ses précédens romans trop ensanglantés que les souriantes prémices ou les douleurs embellies, comme étaient dans *Thérèse Aubert* les adieux à *la Butte des*

Rosiers et ce baiser à travers les feuilles d'une rose; quand donc on se croit assuré qu'il en est là, tout d'un coup... qu'est-ce? Méfiez-vous, attendez!... le procédé final n'a pas changé; l'adorable idylle, la pastorale enchantée, tout amoureusement tressée qu'elle semble, va se trancher net encore à la Werther ou à la *Werthérie*, sinon par un coup de pistolet, au moins par une petite-vérole qui tue, par un anévrisme qui rompt, par une convulsion délirante; Séraphine, Thérèse, Clémentine, Amélie, Cécile, Adèle, toutes ces amantes qu'il a touchées au front, elles en sont là; il a comme résumé leur destin en un seul dans ces stances mélodieuses, où du moins le rhythme et l'image ont tout revêtu et adouci :

Elle était bien jolie, au matin, sans atours,
De son jardin naissant visitant les merveilles,
Dans leur nid d'ambroisie épiant les abeilles,
Et du parterre en fleurs suivant les longs détours.

Elle était bien jolie, au bal de la soirée,
Quand l'éclat des flambeaux illuminait son front,
Et que, de bleus saphirs ou de roses parée,
De la danse folâtre elle menait le rond.

Elle était bien jolie, à l'abri de son voile
Qu'elle livrait flottant au souffle de la nuit,
Quand pour la voir, de loin, nous étions là, sans bruit,
Heureux de la connaître au reflet d'une étoile.

Elle était bien jolie; et de pensers touchans,
D'un espoir vague et doux chaque jour embellie,
L'amour lui manquait seul pour être plus jolie!...
— « Paix! voilà son convoi qui passe dans les champs!... » —

Idylle et catastrophe, une vive et brillante promesse interceptée, son imagination avait pris de bonne heure ce tour dans le sentiment de sa propre destinée et dans l'expérience des malheurs particuliers, réels, auxquels il est temps de venir.

Nous serons bref dans un détail que lui-même nous a orné de couleurs si vivantes en mainte page de ses *Souvenirs*. Il suffira de nous rabattre à quelques points précis et moins illustrés. En 1802, *la Napoléone*, dont les copies se multiplièrent à l'infini, et une foule de petits écrits séditieux qui s'imprimaient clandestinement chez le républicain Dabin et se distribuaient sous le manteau, attirèrent les recherches de la police. Dabin fut arrêté. On m'assure que Nodier,

dans un moment d'exaltation généreuse, écrivit à Fouché et se dénonça lui-même comme auteur de *la Napoléone*. Quoi qu'il en soit, Fouché avait pour bibliothécaire le Père Oudet, ancien ami du père de Nodier dans l'Oratoire. Cette circonstance ne laissa pas de tempérer les premières sévérités politiques contre l'imprudent jeune homme. Il fut renvoyé à son père à Besançon ; mais d'actives liaisons avec les émigrés rentrans et avec les ennemis du gouvernement en général, le compromirent de nouveau. Accusé d'avoir pris part à l'évasion de Bourmont, il s'évada lui-même de la ville, et n'y revint qu'après qu'un jugement rendu l'eut mis à l'abri. Il dut fuir encore, comme plus ou moins enveloppé dans la grande machination dénoncée par Méhée sous le nom d'*alliance des jacobins et des royalistes :* il était en danger de passer pour un *trait-d'union* des deux partis. Prévenu à temps, il gagna la campagne et resta errant jusque vers le commencement de 1806, soit dans le Jura français, soit en Suisse. C'est dans cet intervalle qu'il produisit *les Tristes,* et même le *Dictionnaire des Onomatopées,* singulière inspiration chez un proscrit romanesque, et bien notable indice d'un instinct philologique qui grandira.

En 1806, son mandat d'arrêt fut levé et converti en un permis de séjour à Dôle, sous la surveillance du sous-préfet, M. de Roujoux, homme aimable, instruit, qui préparait dès-lors son estimable essai des *Révolutions des Arts et des Sciences*. Nodier y connut beaucoup Benjamin Constant, qui avait à Dôle une partie de sa famille : leurs esprits souples et brillans, leurs sensibilités promptes et à demi brisées, devaient du premier coup s'enlacer et se convenir. Il ouvrit un cours de littérature qui fut très suivi, et, s'il avait laissé le temps aux préventions politiques de s'effacer, l'Université aurait probablement fini par l'accueillir. Le préfet Jean de Bry lui portait intérêt ; le ministre Fouché associait son nom à des souvenirs oratoriens. Ces années ne furent donc pas absolument malheureuses ; les sentimens consolans de la jeunesse les embellissaient, et de fréquentes tournées au village de Quintigny, qui recélait pour son cœur une espérance charmante, lui décoraient l'avenir. Il rêvait de faire une *flore* du Jura ; il rêvait mieux, une vie heureuse, domestique, studieuse, sous l'humble toit verdoyant. Il a exprimé lui-même ces poétiques douceurs d'alors à quelques années de là, lorsque dans son exil d'Illyrie il se reportait avec une plainte mélodieuse vers les saisons déjà regrettables.

Qui me rendra l'aspect des plantes familières,
Mes antiques forêts aux coupoles altières,

Des bouquets du printemps mon parterre épaissi,
Le houx aux lances meurtrières,
L'ancolie au front obscurci
Qui se penche sur les bruyères,
Le jonc qui des étangs protège les lisières,
Et la pâle anémone et l'éclatant souci ?
. . . .
Les arbres que j'aimais ne croissent point ici.

O riant Quintigny, vallon rempli de graces,
Temple de mes amours, trône de mon printemps,
Séjour que l'espérance offrait à mes vieux ans;
Tes sentiers mal frayés ont-ils gardé mes traces?
Le hasard a-t-il respecté
Ce bocage si frais que mes mains ont planté,
Mon tapis de pervenche, et la sombre avenue
Où je plaignais Werther que j'aurais imité!...

Rien n'est doux et brillant comme de regarder à distance nos jeunes années malheureuses à travers ce prisme qu'on appelle une larme.

Le poète chez Nodier est déjà bien avancé, bien en train de mûrir: une circonstance particulière vint développer en lui le philologue, le lexicographe, et lui permit dès lors de pousser de front ce goût vif à côté de ses autres prédilections un peu contrastantes. Le chevalier Herbert Croft, baronnet anglais, prisonnier de guerre à Amiens, où il s'occupait de travaux importans sur les classiques grecs, latins et français, eut besoin d'un secrétaire et d'un collaborateur: Nodier lui fut indiqué et fut agréé; il obtint l'autorisation d'aller près de lui. Il nous a peint plus tard son vieil ami sous le nom légèrement adouci de sir Robert Grove, dans son attachante nouvelle d'*Amélie*. Il était impossible de toucher un tel portrait à la Sterne avec une plus gracieuse et, pour ainsi dire, affectueuse ironie: « Ce qui faisait sourire l'esprit, conclut-il, dans les innocentes manies du chevalier, faisait en même temps pleurer l'ame. On se disait : Voilà pourtant ce que nous sommes, quand nous sommes tout ce qu'il nous est permis d'être au-dessus de notre espèce! »

Sans plus recourir au portrait un peu flatté du vieux savant dans *Amélie* et en m'en tenant aux notices critiques de Nodier même du vivant ou peu après la mort du chevalier (1), il en résulte que sir

(1) Au tome Ier, page 205, et au tome II, page 429, des *Mélanges de Littérature et de Critique* de Charles Nodier, recueillis par Barginet (de Grenoble), 1820.

Herbert Croft, ancien élève de l'évêque Lowth qui a écrit l'*Essai sur la Poésie des Hébreux*, l'élève aussi et le collaborateur du docteur Johnson soit pour la *Vie d'Young*, soit pour les travaux du Dictionnaire, avait de plus en plus creusé et raffiné dans les recherches littéraires et dans l'étude singulière des mots. Doué par la nature de l'organe le plus exquis des commentateurs, il l'avait encore armé d'une loupe grossissante qui ne se fixait plus décidément que sur les *infiniment petits* de la grammaire. « M. le chevalier Croft, écrivait de lui Nodier émancipé dans un article un peu railleur, peut se dire hautement l'Épicure de la syntaxe et le Leibnitz du rudiment ; il a trouvé l'atome, la monade grammaticale... » Quand il s'appliquait à un classique, sous prétexte de l'éclaircir, il y piquait de tous points ses vrilles imperceptibles et jusqu'à un certain point destructives, presque comme celles des insectes rongeurs particuliers aux bibliothèques. Son analyse pointilleuse prétendait mettre à nu, par exemple, dans telle période de Massillon (car sir Herbert travaillait beaucoup sur nos auteurs français) une quantité déterminée de *consonances* et *d'assonances* qu'une éloquence harmonieuse sait trouver d'elle-même, mais qu'elle dérobe à la critique et qu'à ce degré de rigueur elle ne calcule jamais. Ce fut durant la participation de Nodier, comme secrétaire, aux travaux du chevalier, que celui-ci fit paraître son *Horace éclairci par la ponctuation*, ouvrage curieux et subtil, dont le titre seul promet parmi les hasards de la conjecture bien des aperçus piquans. A ses profondes préoccupations érudites, sir Herbert joignait par accidens certaines vues libres, romantiques, comme des ressouvenirs du biographe d'Young. Il fut le premier à tirer d'un entier oubli le *dernier Homme* de Granville, *cette admirable ébauche d'épopée*, s'écriait Nodier, *et qui fera la gloire d'un plagiaire heureux*. On voit par combien de points vifs devaient se toucher d'abord le jeune secrétaire et le vieux maître.

L'association ne dura pas aussi long-temps qu'on aurait pu croire. Après une année environ, l'amour de l'indépendance et la passion de l'histoire naturelle ramenèrent Nodier dans son village de Quintigny. Il s'était marié, il allait être père : de nouveaux projets commençaient. Pourtant les relations avec le chevalier portèrent leur fruit ; cette veine d'études philologiques aboutit en 1811 au livre ingénieux des *Questions de Littérature légale*. Il faut tout dire : le bon chevalier Croft, qui n'était pas tout à fait sir Grove, se montra un peu jaloux de son élève et du succès de cette *brochure populaire*, comme il la qualifia non sans quelque intention de dédain : sur deux ou trois

points de textes comparés, il revendiqua même, à mots couverts, la priorité de la note. Nodier, en rendant compte dans les *Débats* de l'ouvrage où perçait cette petite aigreur, la releva avec une vivacité spirituelle et polie, mais assez aiguisée à son tour. A la mort du chevalier, il ne se ressouvint plus que de ses mérites dans un article nécrologique détaillé et touchant. J'ai souri toutefois en saisissant l'instant même où l'élève philologue s'est émancipé : comme dans toute émancipation, il y a eu un brin de révolte.

Ce livre des *Questions de Littérature légale*, fort augmenté depuis l'édition de 1812, et qui, sous son titre à la Bartole, contient une quantité de particularités et d'aménités littéraires des plus curieuses relativement au plagiat, à l'imitation, aux pastiches, etc., etc., est d'une lecture fort agréable, fort diverse, et représente à merveille le genre de mérite et de piquant qui recommande tout ce côté considérable des travaux de Nodier. Dans ses *Onomatopées*, dans sa *Linguistique*, dans ses *Mélanges tirés d'une petite Bibliothèque*, dans cette foule de petites dissertations fines, annexées comme des cachets précieux au *Bulletin du Bibliophile* (1), on le retrouve le même de manière et de méthode, si méthode il y a, d'érudition courante, rompue, variée, excursive. Ne lui demandez pas une discussion suivie et rigoureuse, armée de précautions, appuyée aux lignes établies de l'histoire, aux grands résultats acquis et aux jugemens généraux de la littérature. Il s'échappe à tout moment *par la tangente*, il ne vise qu'à des points spéciaux, à des trouvailles imprévues, à des raretés d'exception où il se porte tout entier et où son scepticisme déguisé agite l'hyperbole. Sa critique, c'est bien souvent une vraie guerre de guérillas, une Fronde qui fait échec aux grands corps réguliers de la littérature et de l'histoire. Ou encore, sans but aucun, c'est un assaisonnement perpétuel, le *hors-d'œuvre* à la fin d'un grand banquet, après une littérature finie. Athénée en son temps n'a guère fait autre chose. Bayle parle quelque part de ces lectures mélangées qui sont comme le *dessert* de l'esprit. Nodier accommode par goût l'érudition pour les estomacs rassasiés et dédaigneux. Son livre des *Questions légales*, par exemple, c'est proprement un *quatre-mendians* de la littérature; on passe des heures musardes à y grapiller sans besoin, à y ronger avec délices. Il a poussé en ce sens le Bayle et le Montaigne à leurs extrêmes conséquences; ce ne sont plus que miettes friandes.

Les esprits fermes, à régime sain, qui n'ont jamais eu de dégoût

(1) Chez Techener.

indolent ni de caprice, les esprits applicables, d'appétit judicieux, empressés de mordre d'abord à quelque pièce de bonne digestion, pourront se demander souvent à quoi bon ces raffinemens de coup d'œil sur des riens, ces jeux de l'ongle sur des écorces, ces dégustations exquises sur le plus rare des *Ana;* à quoi bon de savoir si la *sphère* au frontispice est un insigne tout spécial des Elzévirs, et si leur large guirlande de *roses trémières* ne leur a pas été en maint cas dérobée. Les esprits même les plus en délicatesse de littérature pourront désirer quelquefois plus de circonspection et de sévérité dans certains jugemens qui atteignent des noms connus : ainsi, M. de La Rochefoucauld n'est pas formellement accusé, à l'article IV des *Questions*, d'être un plagiaire de Corbinelli; mais cette singulière accusation, une fois soulevée, n'est pas non plus réfutée et réduite à néant, comme il l'aurait fallu. Pascal, à l'article V, demeure hautement accusé d'avoir pillé Montaigne; son plagiat est même proclamé le plus évident et le plus *manifestement intentionnel* que l'on connaisse, et l'on oublie que Pascal, mort depuis plusieurs années lorsqu'on recueillit et qu'on publia ses *Pensées*, ne peut répondre des petits papiers qu'on y inséra et qui pour lui n'étaient que des notes dont il se réservait l'usage. Ses pieux amis, les éditeurs, plus versés dans saint Augustin que dans Montaigne, ne s'aperçurent pas qu'ils avaient affaire par endroits à des extraits de ce dernier, et négligèrent naturellement d'en avertir. On aurait à multiplier les remarques de ce genre à propos de la critique de notre ingénieux et poétique érudit. Un jour, dans un article sur le cardinal de Retz, il lui appliquera je ne sais quel mot de celui qu'il appelle tout d'un coup *le sage et vertueux Balzac*, oubliant trop que cet estimable écrivain n'était pas le moins du monde un philosophe ni un sage, mais bien un utile pédant doué de nombre, sous qui notre prose a fait et doublé une excellente rhétorique : voilà tout.

Dans le plus suivi et le plus philosophique de ses jeux érudits, dans ses *Élémens de Linguistique*, Nodier a développé un système entier de formation des langues, l'histoire imagée du mot depuis sa première éclosion sur les lèvres de l'homme jusqu'à l'invention de l'écriture et à l'achèvement des idiomes. Ces sortes de questions dépassent de beaucoup le cercle des conjectures sur lesquelles nous nous permettons d'exprimer et même d'avoir un avis. Un savant article du baron d'Eckstein (1) vint protester au nom des résultats et des procédés de

(1) *Journal de l'Institut historique*, 2e livraison.

l'école historique : il fut sévère. En revanche, de consolans et affectueux articles de M. Vinet (1) exprimèrent l'admiration sans réserve et bien flatteuse d'un lecteur sérieux, complètement séduit.

A des endroits un peu moins antédiluviens, et où nous nous sentirions plus à même de prendre parti, il nous semble que Nodier, érudit, ne triomphe jamais plus sûrement, ne s'ébat jamais avec une plus heureuse licence qu'en plein XVIe siècle, en cette époque de liberté, de fantaisie aussi et de vaste bigarrure, et de style français déjà excellent. Il est de son mieux quand il disserte à fond sur le *Cymbalum mundi*, et la réhabilitation de Bonaventure Desperiers peut en ce genre passer pour son chef-d'œuvre, à moins qu'on ne le préfère discourant, après Naudé, sur les mazarinades, et épuisant la théorie des deux éditions du *Mascurat*.

Pour revenir, est-ce aller trop loin que de croire de Nodier bibliographe, lexicographe et philologue, qu'après tout, l'élève du chevalier Croft garda toujours quelque chose de lui, et que même pour les doctes excentricités qu'il jugeait en souriant et que depuis il nous a peintes, il s'en inocula dès-lors quelques-unes avec originalité? En attendant, il est curieux de voir comme dès 1812 son butin se grossit, comme sa pacotille encyclopédique se bigarre et s'amasse. Encore un moment, encore le voyage d'Illyrie, et nous posséderons Nodier au complet, avec tous ses piquans romantismes et dilettantismes.

Comptons un peu et récapitulons, comme par le trou du caléïdoscope, quelques points au hasard dans l'étincelant pêle-mêle d'idéal qui survivra. Il aime, il caresse d'imagination les proscrits, les brigands héroïques, les grands destins avortés, les lutins invisibles, les livres anonymes qui ont besoin d'une clé, les auteurs illustres cachés sous l'anagramme, les patois persistans à l'encontre des langues souveraines, tous les recoins poudreux ou sanglans de raretés et de mystères, bien des rogatons de prix, bien des paradoxes ingénieux et qui sont des échancrures de vérités, la liberté de la presse d'avant Louis XIV, la publicité littéraire d'avant l'imprimerie, l'orthographe surtout d'avant Voltaire : il fera une guerre à mort aux *a* des imparfaits.

Vers 1811, l'ennui de ses facultés mobiles, bientôt à l'étroit dans le riant Quintigny, et l'espérance de trouver des ressources à l'étranger, le poussèrent en Italie, et de là en Carniole : il fut nommé bibliothécaire à Laybach. Son caractère aimable et la douceur de ses

(1) *Essais de Philosophie morale.*

mœurs lui ayant procuré, comme partout, des protecteurs et des amis, il fut chargé de la direction de la librairie, et devint, à ce titre, propriétaire et rédacteur en chef d'un journal intitulé : *le Télégraphe*, qu'il publia d'abord en trois langues, français, allemand et italien, puis en quatre, en y ajoutant le slave vindique. Il y inséra, sur la langue et la littérature du pays, de nombreux articles dont on peut prendre idée par ceux qu'il mit plus tard dans le *Journal des Débats* (1). *Jean Sbogar*, et *Smarra*, et *Mademoiselle de Marsan*, furent, dès cette époque, ses secrètes et poétiques conquêtes.

L'arrivée de Fouché comme gouverneur semblait devoir donner à sa fortune une face nouvelle; la place de secrétaire-général de l'intendance d'Illyrie lui fut proposée; il négligea ces avantages, et l'occasion rapide ne revint pas. L'abandon des provinces illyriennes le ramena en France, à Paris, ce centre final d'où jusque-là il avait toujours été repoussé. Il entra dans la rédaction des *Débats*, alors *Journal de l'Empire*, et que dirigeait encore M. Étienne. On assure que, quand Geoffroy sur les derniers temps fut malade, Nodier le suppléa dans les feuilletons en conservant l'ancienne signature et en imitant sa manière; si bien que le recueil qu'on fit ensuite de Geoffroy contient plusieurs morceaux de lui. On court risque, avec Nodier, comme avec Diderot, de le retrouver ainsi souvent dans ce que des voisins ont signé; il faut prendre garde, en retour, de lui trop rapporter bien des écrits plus apparens où on ne le retrouve pas.

Nodier, revenu en France, avait trente ans passés; il doit être mûr; le voilà au centre; une nouvelle vie mieux assise et plus en vue de l'avenir pourrait-elle commencer? Par malheur, l'atmosphère est bien fiévreuse, et les temps plus que jamais sont dissipans. Je n'essaierai pas de le deviner et de le suivre à travers ces enthousiastes chaleurs de la première et de la seconde restauration. Les Cent-Jours le rejetèrent à douze années en arrière, aux fougues politiques du Consulat; le 18 mars, il écrivit dans le *Journal des Débats* une autre *Napoléone*, une philippique à l'envi de celle que Benjamin-Constant y traçait vers le même moment. Il résista mieux à l'épreuve du lendemain. Non pas tout-à-fait Napoléon, il est vrai, mais Fouché le fit venir, et lui demanda ce qu'il voulait. — « Eh bien! donnez-moi cinq cents francs,... pour aller à Gand. » Il est l'auteur de la pièce intitulée : *Bonaparte au 4 mai*, qui parut dans *le Nain jaune* et dans

(1) Recueillis au tome II, page 353 et suiv., de ses *Mélanges de Littérature et de Critique*, 1820.

le *Moniteur de Gand*; il est l'auteur du vote attribué à divers royalistes, et qui circula au *Champ-de-Mai* : « Puisqu'on veut absolument pour la France un souverain qui monte à cheval, je vote pour Franconi. » Au reste, il se déroba de Paris durant la plus grande partie des Cent-Jours, et les passa à la campagne dans un château ami.

Les années qui suivent, et où se rassemble avec redoublement son reste de jeunesse, suffisent à peine, ce semble, à tant d'emplois divers d'une verve continuelle et en tous sens exhalée : journaliste, romancier, bibliophile toujours, dramaturge quelque peu et très assidu au théâtre, témoin aux cartels, tout aux amis dans tous les camps, improvisateur dès le matin comme le neveu de Rameau. Avec cela des retours par accès vers les champs, des reprises de tendresse pour l'histoire naturelle et l'entomologie : un jour, ou plutôt une nuit, qu'il errait au bois de Boulogne pour sa docte recherche, une lanterne à la main, il se vit arrêté comme malfaiteur.

Il demeura jusqu'en 1820 dans la rédaction des *Débats*, et ne passa qu'alors à celle de la *Quotidienne*, sans préjudice des journaux de rencontre. Il publia *Jean Sbogar* en 1818, *Thérèse Aubert* en 1819, *Adèle* en 1820, *Smarra* en 1821, *Trilby* en 1822 : je ne touche qu'aux productions bien visibles. Chacun de ces rapides écrits était comme un écho français, et bien à nous, qui répondait aux enthousiasmes qui commençaient à nous venir de Walter Scott et de Byron. La valeur définitive de chaque ouvrage se peut plus ou moins discuter; mais leur ensemble, leur multiplicité, dénonçait un talent bien fertile, une incontestable richesse, et il reste à citer de tous de ravissantes pages d'écrivain. A dater de 1820, la position littéraire de Nodier prit manifestement de la consistance.

Pour mettre un peu d'ordre à notre sujet, et éviter (ce qui en est l'écueil) la dispersion des points de vue, nous ne tenterons ni l'analyse des principaux ouvrages en particulier, ni encore moins le dénombrement, impossible peut-être à l'auteur lui-même, de tous les écrits qui lui sont échappés. Deux questions, qui dominent l'étendue de son talent, nous semblent à poser : 1° la nature et surtout le degré d'influence des grands modèles étrangers sur Nodier, qui, au premier aspect, les réfléchit; 2° sa propre influence sur l'école moderne qu'il devança, qu'il présageait dès 1802, qu'il vit surgir et qu'il applaudit le premier en 1820.

L'influence des modèles étrangers sur Nodier, on peut déjà le conclure de notre étude suivie, est encore plus apparente que réelle. On a vu à ses débuts sa vocation marquée, on a saisi ses inclinations à

l'origine. Il procède de *Werther* sans doute; mais on ne se compromet pas en affirmant que, si *Werther* n'eût pas existé, il l'aurait inventé. Il ne connut long-temps de la littérature allemande que ce qui nous en arrivait par Mme de Staël après Bonneville; mais l'esprit lui en arrivait surtout : la ballade de *Lénore*, *le Roi des Aulnes*, *la Fiancée de Corinthe*, *le Songe* de Jean-Paul, faisaient le plus vibrer ses fibres secrètes de fantaisie et de terreur. *Jean Sbogar*, conçu en 1812 sur les lieux même de la scène, était autre chose certainement que le *Charles Moor* de Schiller, et n'avait pas besoin de *Rob-Roy*. Ces neuves et vivantes descriptions du paysage, la scène dramatique d'Antonia au piano devant cette glace qui lui réfléchit brusquement, au-dessus des plis de son cachemire rouge, la tête pâle et immobile de l'amant inconnu, ce sont là des marques aussi de franche possession et d'indépendante investiture. *Trilby*, le frais lutin, put naître sans l'*Ondine* de La Mothe-Fouqué; *Smarra* se réclamait surtout d'Apulée. Il serait chimérique de prétendre ressaisir et désigner, au sein d'un talent aussi complexe et aussi mobile, le reflet et le croisement de tous les rayons étrangers qui y rencontraient, y éveillaient une lumière vive et mille jets naturels. La venue d'Hoffmann et son heureuse naturalisation en France durent imprimer à l'imagination de Nodier un nouvel ébranlement, une toute récente émulation de fantaisie; la lecture du *Majorat* le provoqua peut-être ou ne nuisit pas du moins à *Inès* ou à *Lydie*; *le Songe d'or*, ou *la Fée aux Miettes* purent également se ressentir de contes plus ou moins analogues; mais n'avait-il pas, sans tant de provocations du dehors, cette autre lignée bien directe au coin du feu, cette facile descendance du bon Perrault et de M. Galand? En somme, il m'est évident que Nodier se trouve originellement en France de cette famille poétique d'Hoffmann et des autres, et que, s'il répond si vite sur ce ton au moindre appel, c'est qu'il a l'accent en lui. Ce qu'ils traduisent en chants ou en récits, il se ressouvient tout aussitôt de l'avoir pensé, de l'avoir rêvé. Nodier peut être dit un frère cadet (bien français d'ailleurs) des grands poètes romantiques étrangers, et il le faut maintenir en même temps original : il était en grand train d'ébaucher de son côté ce qui éclatait du leur.

A l'égard de l'école française moderne, ce fut un frère aîné des plus empressés et des plus influens. On l'a vu, vingt ans auparavant, le plus matinal au téméraire assaut et séparé tout d'un coup de ceux-là, à jamais inconnus, qui probablement eussent aidé et succédé. Nulle aigreur ne suivit en lui ces mécomptes du talent et de la gloire. Les jeunes essais, qui désormais rejoignent ses espérances brisées, le

retrouvent souriant, et il bat des mains avec transport aux premiers triomphes. Il avait connu et aimé Millevoye faiblissant; il enhardissait De Latouche éditeur d'André Chénier; il n'eut qu'un cri d'admiration et de tendresse pour le chant inoui de Lamartine. Il connut Victor Hugo de bonne heure, à la suite d'un article qui n'était pas sans réserve, si je ne me trompe, sur *Han d'Islande;* il découvrit vite, au langage vibrant du jeune lyrique, les dons les plus royaux du rhythme et de la couleur. Un voyage en Suisse qu'ils firent tous deux ensemble et en famille, vers 1825, acheva et fleurit le lien. Dans le même temps, par ses publications avec son ami M. Taylor, par les descriptions de provinces auxquelles il prit une part effective au moins au début, il poussait à l'intelligence du gothique, au respect des monumens de la vieille France. Ses préfaces spirituelles, qu'en toute circonstance il ne haïssait pas de redoubler, harcelaient les classiques, et, en vrai père de Trilby, il sut piquer plus d'un de ses vieux amis sans amertume. Les savantes expériences de sa prose cadencée, les artifices de déroulement de sa plume en de certaines pages merveilleuses, eussent été plus appréciés encore et eussent mieux servi la cause de l'art, si on ne les avait pu confondre par endroits avec les allanguissemens inévitables dus à la fatigue d'écrire beaucoup, à la nécessité d'écrire toujours. Nombre de ses images, qui expriment des nuances, des éclairs de mouvemens presque inexprimables (comme celle du goëland qui tombe, citée plus haut), étaient faites pour illustrer et couronner l'audace, et, dans une poétique de l'école moderne, si on avait pris soin de la dresser, nul peut-être n'aurait apporté un plus riche contingent d'exemples. Le petit volume de poésies qu'il publia en 1827, vint montrer tout ce qu'il aurait pu, s'il avait concentré ses facultés de grace et d'harmonie en un seul genre, et combien cette admiration fraternelle qu'il prodiguait autour de lui était négligente d'elle-même et de ses propres trésors par trop dissipés. Deux ou trois tendres élégies, quelques chansonnettes nées d'une larme, surtout des contes délicieux datés d'époques déjà anciennes, firent comprendre avec regret que, si elle y avait plus tôt songé, il y aurait eu là en vers une nouvelle muse. Mais, avant tout, un dégoût bien vrai de la gloire, un pur amour du rêve, y respiraient :

Loué soit Dieu! puisque dans ma misère,
De tous les biens qu'il voulut m'enlever,
Il m'a laissé le bien que je préfère :
O mes amis, quel plaisir de rêver,
De se livrer au cours de ses pensées,

Par le hasard l'une à l'autre enlacées,
Non par dessein : le dessein y nuirait.
L'heureux loisir qui délasse ma vie
Perd de son charme en perdant son secret;
Il est volage, irrégulier, distrait;
Le nonchaloir ajoute à son attrait,
Et sa douceur est dans sa fantaisie.
On se néglige, il semble qu'on s'oublie,
Et cependant on se possède mieux.
On doit alors à la bonté des Dieux
Deux attributs de leur grandeur suprême;
Car on existe, on est tout par soi-même,
Et l'on embrasse et les temps et les lieux.
En fait de biens chacun a son système,
Desquels le moindre a du prix à mon gré :
Si l'un pourtant doit être préféré,
Jouir est bon, mais c'est rêver que j'aime (1).

La clarté facile et la grace mélodieuse distinguent ce petit nombre de vers de Nodier; et il s'étend même assez souvent avec complaisance sur ce chapitre des qualités naturelles, pour qu'on y puisse voir sans malice une leçon insinuante à ses jeunes amis. En homme revenu et sage il se faisait toutes les objections, en ami chaud il ne les disait pas. Voici une pièce de lui peu connue, et qui n'a pas été insérée dans son volume de vers : c'est une petite poétique, telle, ce me semble, qu'à deux ou trois mots près l'aurait pu signer La Fontaine.

DU STYLE.

« Tout bon habitant du Marais
« Fait des vers qui ne coûtent guère,
« Moi c'est ainsi que je les fais,
« Et, si je voulais les mieux faire,
« Je les ferais bien plus mauvais. »

C'est ainsi que parlait Chapelle,
Et moi je pense comme lui.
Le vers qui vient sans qu'on l'appelle,
Voilà le vers qu'on se rappelle.
Rimer autrement, c'est ennui.

(1) *Le Fou de Pirée*, conte.

Peu m'importe que la pensée
Qui s'égare en objets divers,
Dans une phrase cadencée,
Soumette sa marche pressée
Aux règles faciles des vers;

Ou que la prose journalière,
Avec moins d'étude et d'apprêts,
L'enlace, vive et familière,
Comme les bras d'un jeune lierre
Un orme géant des forêts;

Si la manière en est bannie
Et qu'un sens toujours de saison
S'y déploie avec harmonie,
Sans prêter les droits du génie
Aux débauches de la raison.

La parole est la voix de l'ame,
Elle vit par le sentiment;
Elle est comme une pure flamme
Que la nuit du néant réclame (1)
Quand elle manque d'aliment.

Elle part prompte et fugitive,
Comme la flèche qui fend l'air,
Et son trait vif, rapide et clair,
Va frapper la foule attentive
D'un jour plus brillant que l'éclair.

Si quelque gêne l'emprisonne,
Défiez-vous de son lien.
Tout effort est contraire au bien,
Et la parole en vain foisonne,
Si tôt que le cœur ne dit rien.

Le simple, c'est le beau que j'aime,
Qui, sans frais, sans tours éclatans,
Fait le charme de tous les temps.
Je donnerais un long poème
Pour un cri du cœur que j'entends.

(1) Je n'aime pas cette *nuit du néant* qui *réclame* une *flamme;* c'est la rime qui a donné cela.

En vain une muse fardée
S'enlumine d'or et d'azur.
Le naturel est bien plus sûr.
Le mot doit mûrir sur l'idée
Et puis tomber comme un fruit mûr.

Cette coulante doctrine de la facilité naturelle, cet épicuréisme de la diction, si bon à opposer en temps et lieu au stoïcisme guindé de l'art, a pourtant ses limites; et, quand l'auteur dit qu'en style *tout effort est contraire au bien*, il n'entend parler que de l'effort qui se trahit, il oublie celui qui se dérobe.

Un an avant la publication de ses propres poésies, Nodier donnait, de concert avec son ami M. de Roujoux, un second volume de Clotilde de Surville (1), qui est en grande partie de sa facon. Il s'était prononcé dans ses *Questions de Littérature légale* contre l'authenticité des premières poésies de Clotilde, et s'était même appuyé alors de l'opinion exprimée par M. de Roujoux (2). Mais ce dernier possédait un manuscrit de M. de Surville avec des ébauches inédites de pastiches nouveaux, et les deux amis, malgré leur jugement antérieur, ne purent résister au plaisir de rentrer, en la prolongeant, dans la supercherie innocente.

Comme, après tout, la prétendue Clotilde est un poète de l'école poétique moderne, un bouton d'églantine éclos en serre à la veille de la renaissance de 1800, il convenait à Nodier, ce précurseur universel, d'y toucher du doigt. Il se trouve mêlé, plus on y regarde, à toutes les brillantes formes d'essai, à tous les déguisemens du romantisme.

En résumé, Nodier, par rapport à la nouvelle école qu'il aurait pu songer à se rattacher et à conduire, et qu'il ne voulut qu'aider et aimer, Nodier sans prétention, sans morgue, sans regret, ne fut aux poètes survenans que le frère aîné, comme je l'ai dit, et le premier camarade, un camarade bon, charmant, enthousiaste, encourageant, désintéressé, redevenu bien souvent le plus jeune de tous par le cœur et le plus sensible. Si on l'eût écouté, volontiers il ne leur eût été qu'un héraut d'armes.

Sur ces entrefaites, son existence s'était assise enfin et fixée. Il avait tâché de renoncer, dès 1820, à la politique si effervescente; son insouciance pour sa fortune personnelle n'avait pas changé. En 1824, M. de Corbière, ministre de l'intérieur et bibliophile très éclairé, le

(1) *Poésies inédites* de Clotilde de Surville, chez Nepveu, 1826.
(2) Au tome II, page 89, des *Révolutions des Sciences et des Beaux-Arts*.

nomma, sur sa réputation et sans qu'il l'eût demandé, bibliothécaire de l'Arsenal en remplacement de l'abbé Grosier qui venait de mourir. Un nouveau cercle d'habitudes se forma. La jeunesse, quand elle se prolonge, est toujours embarrassante à finir; rien n'est pénible à démêler comme les confins des âges (*Lucanus an Appulus, anceps*); il faut souvent que quelque chose vienne du dehors et coupe court. Dans sa retraite une fois trouvée, au soleil, au milieu des livres dont une élite sous sa main lui sourit, la vie de Nodier s'ordonna : des matinées studieuses, liseuses, et de plus en plus productives de pages toujours plus goûtées. Je me figure que bien des journées de Le Sage, de l'abbé Prévost vieillissant, se passaient ainsi. Les travaux même non voulus, les heures assujetties dont on se plaint, gardent au fond plus d'un correctif aimable, bien des enchantemens secrets. A en juger par les fruits plus savoureux en avançant, il faut croire que la fatigue intérieure et trop réelle se trompe, s'élude, dans la production, par de certains charmes. Je ne sais quel penseur misanthropique a dit, en façon de recette et de conseil : « Un peu d'amertume dans les talens sur l'âge est comme quelque chose d'astringent qui donne du ton. » Assez d'écrivains éminens en ont eu de reste : ils n'ont pas ménagé cette dose d'astringent; Nodier, lui, en manque tout-à-fait, et pourtant sa veine de talent a plutôt gagné, elle s'est comme échauffée d'une douce chaleur, en déployant au couchant la diversité de ses teintes. Si de tout temps il y eut en sa manière quelque chose qui est le contraire de la condensation, ces qualités élargies n'ont pas dépassé la mesure en se continuant, et elles ont rencontré, pour y jouer, des cadres de mieux en mieux assortis. Toutes les fois qu'il reproduit des souvenirs ou des songes de sa jeunesse, Nodier écrivain reprend une sève plus montante et plus colorée. *Séraphine, Amélie,* la fleur de ces récits heureux, l'ont assez prouvé : qu'on y ajoute la première partie d'*Inès,* on aura le plus parfait et le dernier mot de sa manière. Qu'on ne dédaigne pas non plus, comme échantillon final, deux ou trois dissertations de bibliophile, où, sous prétexte de bouquins poudreux, il butine le joli et le fin : il y a tel petit extrait sur la *reliure* moderne, qui commence, à la lettre, par une hymne au rossignol.

En 1832, ses œuvres complètes, et pourtant choisies encore, parurent pour la première fois, et vinrent déployer en une série imposante les titres jusqu'alors épars d'une renommée qui dès long-temps ne se contestait plus. En 1834, l'Académie française, réparant de trop longs délais, le choisit à l'unanimité en remplacement de M. Laya. Nodier, qui s'était pris tant de fois de raillerie au célèbre corps, fut

saisi d'une joie toute naïve et attendrie en y entrant. Aucun autre discours de récipiendaire ne respire peut-être, à l'égal du sien, l'expansion sentie de la reconnaissance. Il la prouva surtout par un dévouement sans réserve à ses devoirs d'académicien : le Dictionnaire futur n'a pas de fondateur plus absorbé ni plus amusé que lui. Et qui donc serait plus capable, en effet, de suivre en buissonnant l'histoire et les aventures de chaque mot à travers la langue? Odyssée pour odyssée, celle-là, à ses yeux, en vaut bien une autre. Revenu de tout, il s'anime d'autant plus, il se passionne, en sceptique qu'on croirait crédule, à ces menues questions de vocabulaire, d'étymologie, d'orthographe; prenez-garde! elles ne sont, dans la bouche du Lucien au fin sourire, qu'une façon détournée et bienveillante d'ironie universelle. Ainsi souvent il se délasse de l'ennui de trop penser. Il s'en délasse à moins de frais, avec une plus vraie douceur, en famille, les soirs, en cet Arsenal rajeunissant, où tous ceux qui y reviennent après des années retrouvent un passé encore présent, un frais sentiment d'eux-mêmes, et des souvenirs qui semblent à peine des regrets, dans une atmosphère de poésie, de grace et d'indulgence.

SAINTE-BEUVE.

LETTRES DU NORD

ET

DU MIDI DE L'EUROPE.

LA SICILE.

III.[1]

Je ne sais, monsieur, si vous et vos lecteurs, vous vous souviendrez d'un correspondant que vous aviez du côté de Palerme, et à qui il prend envie de vous parler aujourd'hui de la Sicile. J'écris à mes loisirs, et je vous avoue que j'en trouve peu sur les grandes routes et sur les mers où je réside souvent ; mais je n'ai pas oublié les engagemens que j'ai pris avec vous, et, pour peu que vous consentiez à accueillir des notes âgées de deux années, je vous reprendrai à la porte de Palerme où ma dernière lettre vous a laissé, et nous suivrons, si vous voulez bien, la route de Catane.

Quand nous partîmes pour cette ville, moi et mes gens, les muletiers, dans leur costume pittoresque, couvraient déjà la route. Le jour commençait à peine. Une brume de novembre venait de la mer,

(1) Voyez la *Revue* des 15 juillet et 1er octobre 1838.

et les émanations chaudes du rivage demi-africain y mêlaient une teinte d'or. A notre droite et derrière nous, se montraient de grandes ombres que formaient sur l'horizon le mont Pellegrino et les hautes montagnes qui se dessinent au-delà de Palerme, et devant nous s'ouvrait la route de Vallelonga, bordée d'*Opuntii* aux longues membrures grises et décharnées, qui ressemblaient, dans la clarté confuse de l'aurore, à des haies poudreuses élevées avec des ossemens humains. A chaque moment, nous entendions les tintemens des lourdes clochettes et le bruit de la secousse des chaînes qui pendaient aux bâts des mulets que chassait devant lui un homme monté sur un cheval maigre, et qui était lui-même couvert d'un manteau noir doublé de blanc, dont le capuchon conique lui couvrait le front jusqu'aux yeux. Quelquefois ces spectres voilés psalmodiaient à mi-voix, sur un ton plaintif, une chanson sicilienne, et il était impossible de ne pas se livrer à des pensées mélancoliques, en entendant des paroles du genre de celles-ci, dont le rhythme, l'accent et l'idiome s'accordaient si bien avec tout ce qui passait devant nos yeux : *Sti silencio, sti muntagni, sti vallati, l'ha criati la natura pri li cori inamurati* (1). Souvent aussi des moines déchaux de la Merci et d'autres religieux passaient sur leurs mules comme des ombres, et nous en trouvions d'autres immobiles près d'informes piliers mauresques, couverts de mousse, d'où découle une onde fraîche qui s'élève d'elle-même du sol, grace au simple et ingénieux procédé dont le génie des Arabes a doté la Sicile. Peu à peu, le soleil qui se levait nous montra des champs d'oliviers garnis de pampres, et une riante verdure, qu'on apercevait dans les intervalles d'un bois d'aloës et de figuiers d'Inde, jusqu'au moment où nous arrivâmes aux montagnes, où la nature change d'aspect.

Là, il semble qu'on voyage dans un cratère, et sans la splendeur du ciel qui se déploie sur votre tête, et la route admirable qui coupe ces masses de rochers, on se croirait perdu dans les entrailles d'une mine. Je ne puis comparer cette route, pour sa beauté, qu'à celle qui traverse les deux Calabres, la principauté de Citra, et s'étend de Villa-Giovanni jusqu'à Salerne. Imaginez une large chaussée, construite en mille endroits sur des aqueducs de marbre, jetée en d'autres sur des rochers qui bordent d'immenses précipices, dominant les gorges, les torrens, tournant autour des pics où sont construites les

(1) Ce silence, cette verdure, ces montagnes, Dieu a fait tout cela pour les cœurs amoureux.

petites cités siciliennes, y menant par une pente rapide, et vous aurez à peine une idée de cette magnifique construction, pour laquelle les matériaux n'ont pas manqué, il est vrai; car d'innombrables blocs de granit et de marbre la bordent comme de hautes murailles, et offrent partout leurs fragmens pour la raffermir. Ce n'est pas une des moindres curiosités de ce trajet, que la vue des richesses minérales qu'on rencontre partout. Les palais sont en quelque sorte rangés devant vous dans ces montagnes; il n'y manque que le péristyle et les fenêtres, qu'on voudrait voir creusés dans les grands rocs de marbre blanc qui s'élèvent avec une sorte de régularité sur votre passage. Quelquefois on descend dans des plaines fertiles, où la terre rend trente fois le grain que le cultivateur jette négligemment à sa surface; mais, au sortir de la vallée de Palerme, dès l'auberge isolée de Manganara jusqu'à Castrogiovanni, le centre de l'île, on chemine suspendu entre les rochers.

A voir les villes de l'intérieur de la Sicile, on comprend la durée des guerres et des révoltes qui ont eu lieu dans ce pays. Castrogiovanni, dont je viens de parler, et Calatascibetta, deux de ces villes, sont situées vis-à-vis l'une de l'autre sur deux pics opposés qu'on découvre déjà en sortant du bourg de San-Caterina. Castrogiovanni, vous pouvez l'avoir oublié tant il y a long-temps que je vous l'ai dit, Castrogiovanni est l'antique Enna, et domine la fertile campagne ainsi que le petit lac de Perguse, au bord duquel jouait avec d'autres jeunes filles la belle Proserpine quand Pluton sortit de quelque solfatarre voisine pour l'enlever. La route passe entre les deux pics, et il ne tient qu'aux habitans de ces deux villes de ne pas descendre de leurs rocs respectifs pour rester parfaitement étrangers les uns aux autres, comme au reste de la terre. En outre, ils n'ont qu'à fermer leurs portes pour être imprenables, et même, si on les forçait, chaque maison étant bâtie sur des gorges de montagne et assise sur un rocher, dans des lieux qui semblent inaccessibles même à ceux qui ont gravi les aiguilles où reposent ces étranges cités, chaque maison est une citadelle dont des Siciliens seuls pourraient tenter de s'emparer. A cette hauteur l'hiver est très rigoureux. Mon épaisse pelisse russe, qui était un objet de curiosité pour les habitans, me préservait à peine du froid. La montée de Castrogiovanni ne laisse pas que d'être rude; mais, à mesure qu'on gravit, de ravissans aspects se présentent à vos regards. Le sentier se couvrait de paysans et de bergers qui montaient en même temps que nous, précédés par leurs mules, ornées de rubans et de paillons, ou conduisant des bœufs d'une

espèce particulière à l'île, et dont les cornes, droites et longues, s'élancent d'une petite tête élégante comme celle des chevaux. Les bergers, chaussés d'espadrilles, un manteau noir négligemment jeté sur l'épaule, se faisaient remarquer par la finesse de leurs traits et la fierté de leur visage que relevaient encore leurs petites moustaches noires. Les autres paysans portaient un costume encore plus pittoresque, et leur justaucorps de velours bleu ou noir, serré par un large ceinturon de cuir bouclé devant, leurs longues guêtres de laine drapées, leur double surtout de laine blanche et noire, rappelaient le moyen âge, et se trouvaient parfaitement en harmonie avec la vieille tour octogone bâtie par Frédéric II, qui s'élève sur l'esplanade où se termine la montée. La ville s'offrit alors à nous avec sa porte et ses murs délabrés, ses vieux châteaux flanqués de tours à demi écroulées, et les toits élevés de ses dix-sept monastères. Au détour d'une rue, nous trouvions souvent un sentier percé dans les rochers qui mènent au sommet de la ville, et, dans les parties les plus populeuses, les maisons sont bâties sur le bord de précipices profonds. Les habitations ne diffèrent pas moins entre elles que les diverses parties du sol, et il n'est pas rare de voir, entre deux maisons de bonne apparence, une grotte dont la voûte est soutenue par des piliers et où vivent de misérables familles; mais bientôt on est dédommagé de ce triste aspect en approchant du vieux château. Là, tout à coup, la Sicile entière se déroule à vos pieds. Devant vous, si vous vous tournez vers la mer Thyrrénienne, vous découvrez un chaos de vallées et de montagnes, semé de villes et de petites bourgades, les unes jetées à la cime de pics semblables à celui où vous êtes, les autres ensevelies dans des gorges profondes où elles apparaissent comme des points blancs et lumineux. Plus au nord se dressent les longues chaînes des monts Pelore et Madonia, qui vont, jusqu'au détroit de Messine, faire face aux montagnes de la Calabre ultérieure première, et, traversant toute l'île, touchent à son autre extrémité Palerme et Trapani; et au sud vous voyez la Sicile s'abaisser vers la mer d'Afrique par les vallées de Caltanisetta et de Syracuse, mais s'abaisser graduellement par divers amphithéâtres de rochers et de montagnes entre lesquels se dérobent les vertes profondeurs où gisent Mazzarino, Scordia, Lentini, Modica et une foule de petites cités entourées de campagnes fertiles. Nous étions au mois de novembre; le ciel était pur, dégagé de vapeurs, et l'œil pouvait suivre les nuances géologiques de ces diverses hauteurs parmi lesquelles on voyait dominer les pitons noirs des rochers qui forment la

crête des montagnes, puis au-dessous les teintes vertes des pâturages qu'on trouve sur les chaînes secondaires, puis plus bas encore les flancs jaunes et blancs des soufrières, des mines de sel gemme et des carrières de marbre blanc; et, au dernier plan, couraient les lignes argentées des ruisseaux et des torrens qui fuient entre les plus basses collines et se répandent dans les plaines. Tournant enfin mes regards vers la mer Ionienne, j'aperçus au plus haut du ciel, dominant toutes les montagnes et remplissant tout un côté de l'horizon, l'immense cime couverte de neige du vieux roi des volcans, de l'Etna. En voyant l'Etna, on est de l'avis de Spallanzani, qui, dans sa nomenclature, nomme le Vésuve un volcan de cabinet!

Dès qu'on a vu l'Etna de ce point central de Castrogiovanni, on ne le perd plus de vue; et soit qu'on remonte de Catane à Messine, soit qu'on descende vers le midi de l'île, par les vallées du centre ou le long du rivage, à Augusta, à Syracuse, à Noto, au cap Negro, l'Etna reparaît sans cesse devant vos yeux, vous montrant une de ses faces, ou présentant sa cime blanche au-dessus des autres montagnes. De la mer, près du cap Santa-Croce, sous la citadelle d'Augusta, d'où l'on découvre toute la baie de Catane, j'ai vu l'Etna dans tout son développement, et sans les interpositions des autres montagnes qui en dérobent souvent la base. L'effet en est prodigieux, et on ne peut s'en faire une idée si on ne l'a pas vu, qu'en se figurant une pyramide dont la base serait de dix lieues. On peut affirmer du moins que, depuis le rocher de Taormine jusqu'au lac Gurrita, de là à Troïne, de Troïne à Centorbi, de cette ville à Catane, et de Catane au roc de Taormine, c'est-à-dire sur une étendue de terrain de soixante lieues de tour, tout n'est que laves et cendres vomies par l'Etna. Dix heures avant d'arriver à Catane, nos chevaux enfonçaient déjà jusqu'à mi-jambes dans la cendre brune et fine que le volcan a répandue autour de lui; et, en sortant de cette ville pour aller à Messine, nous voyageâmes un jour et une nuit à travers les laves, suffoquant au milieu de ces émanations cinéraires, et labourant des pieds de nos montures les scories friables dont se forme la terre végétale de cette partie si fertile du sol sicilien.

A Leonforte, ville également perchée sur un pic immense, vis-à-vis d'un autre roc perpendiculaire où se trouve la ville d'Azaro, je vis l'Etna encore plus gigantesque; mais déjà le spectacle de la misère publique me frappait plus vivement que toutes les magnificences du sol. A San-Philippo d'Argiro, à Regal-Buta, qui sont aussi sur des cimes, je trouvai de malheureux habitans demi-nus, dont la faim dis-

putait quelques fruits gâtés à leur maigre bétail, et des enfans tellement défigurés par la saleté et les privations, qu'on ne pouvait distinguer leur peau des lambeaux grisâtres qui la couvraient à peine. A Leonforte, la détresse des habitans était la même, et ils restaient couchés pêle-mêle sur le seuil de leurs misérables maisons, dans une oisiveté forcée. Une mine de soufre qui se trouve dans le voisinage avait été abandonnée, et sur ce sol où gissent le bitume, l'asphalte, le pétrole, où l'olivier et les grains de toute espèce se trouvent en abondance, des milliers de malheureux mouraient de faim.

Je me suis enquis souvent des causes de la misère qui règne ou qui régnait dans cette partie de l'île, quand je la visitai il y a deux ans, et j'en suis venu à l'attribuer à la fois aux habitans, aux circonstances et à l'administration. Dans cette petite ville de Leonforte, par exemple, et sur son territoire, l'exploitation des minières de soufre et de bitume, l'agriculture et le travail des fabriques pouvaient occuper bien des bras; mais l'hôte qui me logeait exerçait la profession de fabricant de vases de terre cuite, et un nouvel impôt sur l'argile l'avait forcé de renoncer à cette industrie; le mauvais système des jachères laissait en friche un tiers des propriétés; l'argent manquait aux propriétaires pour exploiter leurs mines, et, pour comble de détresse, le choléra ravageait le pays. Plus de deux cent cinquante personnes avaient péri en peu de jours dans cette petite ville, déjà bien dépeuplée, et la basse classe, manquant de tout, réduite à vivre de fruits malsains, ne pouvait rien faire pour se préserver du fléau.

Dans les petites villes et dans les campagnes de la Sicile, les classes inférieures se composent des laboureurs et des ouvriers qui travaillent aux mines. Voici ce que j'ai recueilli, sur les lieux même, touchant les différentes conditions de leur existence. Ce qu'on peut nommer la population agricole se divise en trois classes : les *borgesi*, les *inquilini* ou sous-locataires, et les *contadini* ou paysans. Les borgesi peuvent encore se diviser en deux sections; la première embrasse les barons ou les nobles de tous rangs qui vivent sur leurs terres, et qu'on peut comparer aux *statesmen* du nord de l'Angleterre. Ils cultivent leurs propres champs; à Palerme, à Messine, on les voit surtout adonnés à la culture des orangers et des limoniers, et, dans le district de Caltagirone, à celle des céréales. La seconde comprend les *gabilotti*, ou intermédiaires entre les propriétaires et les laboureurs. Les sous-locataires se divisent en *censuarii*, qui louent par bail emphytéotique, et les *metatieri* ou métayers.

Les gabilotti sont des personnes qui ont un capital de 12 à 40,000 fr. Ils louent à bail les terres des églises et des monastères, ainsi que celles des grands propriétaires. D'ordinaire, les terres ecclésiastiques sont louées pour trois ans. Les baux des grands propriétaires embrassent une période de six et quelquefois neuf ans. Ces gabilotti sous-louent aux autres inquilini qui les paient souvent en nature; quant à eux, ils paient la rente de la terre aux propriétaires, par tiers, tous les quatre mois, à compter du 1er janvier. En beaucoup de localités, on fixe une partie des fermages du sous-locataire en argent. Tel est le cas dans tout le duché de Bronte, donné en 1801, par la munificence royale de Ferdinand IV, à l'amiral Nelson, et dont lady Bredport, sa nièce, est aujourd'hui propriétaire; mais à Bronte et ailleurs, quand les inquilini ne peuvent pas payer, les gabilotti se font livrer tous les fermages en nature, et les prix sont fixés par un tribunal *ad hoc*, composé des autorités du district. Dans le sud de l'île, les sous-fermiers ne contractent que pour une récolte, et paient en nature.

Le contrat des censuarii se nomme *censo perpetuo*. Ce contrat est légué du père aux enfans, et des parens consanguins à leurs enfans. On paie une amende d'une année si on le vend à un étranger; en pareil cas, le propriétaire a la préférence, et peut racheter au même prix. L'usage de ces sortes de contrats était presque universel en Sicile; mais il diminue chaque jour. En général, la courte durée des baux exerce une fâcheuse influence sur l'état de l'agriculture. En ce qui est de la Sicile, la plupart des grands propriétaires, vivant à Palerme ou à Catane, ne se rendent presque jamais dans leurs terres, et j'en ai connu quelques-uns qui ne les ont jamais vues, bien qu'ils n'eussent qu'une petite distance à parcourir pour les visiter. Pendant ce temps, les *razionali* ou comptables, qui s'enrichissent à leurs dépens, les entretiennent dans des illusions continuelles, et leur font espérer tantôt la découverte d'une mine, tantôt une hausse subite des denrées. Dans cet espoir, les propriétaires refusent de contracter des baux trop longs, et le terme de six années, qui est généralement adopté, ne permet pas au métayer de se livrer à un système de culture propre à améliorer la terre.

Les métayers ont une condition misérable. Ils cultivent à *la part*, et ont un tiers ou moins, selon le genre de la culture. Les inquilini, ou sous-tenanciers, mieux partagés, possèdent des bœufs et des instrumens de labourage; mais malheureusement la loi permet, en Sicile, de saisir les ustensiles de la ferme et les instrumens aratoires, et souvent cet excès de rigueur change un pauvre cultivateur hon-

nête ou un ouvrier en mendiant qui finit par exercer le brigandage sur les routes et dans les gorges des monts. Enfin, il y a les ouvriers ruraux, qui ont établi la résidence de leur famille dans les villes. Ils vont à la campagne le lundi matin, et ne reviennent que le samedi soir dans leur ménage. Ces ouvriers dépensent ainsi dans la ville ce qu'ils gagnent à la campagne, mais ils apportent aussi leur misère dans la cité pendant les temps de chômage. Pour les contadini, ou paysans, on en trouve diverses sortes dans les communes rurales : les surveillans, arpenteurs ou comptables, les laboureurs, les sous-laboureurs, bergers, bouviers ou chevriers, et les garçons de ferme.

Toute cette population agricole vit dans un état voisin de l'indigence, et souvent dans un dénuement complet ; car, aux causes de misère que j'ai énumérées, il faut joindre le manque absolu de circulation dans l'intérieur de l'île, où l'on ne trouve ni routes ni canaux, la cherté de l'administration, le mode de perception des impôts, ainsi que les effets de la loi du 30 novembre 1824, par laquelle les marchandises envoyées de Naples dans les ports de Sicile, et qui, ayant déjà été soumises aux droits de douane dans la partie du royaume des Deux-Siciles située en-deçà du phare, sont tenues d'acquitter une seconde fois le droit, comme si la Sicile n'était pas une partie du royaume napolitain. Il n'est pas, admirez la fatalité ! jusqu'à la présence du corps d'occupation anglais en Sicile qui n'ait contribué à l'état fâcheux où se trouve ce pays aujourd'hui. On sait que, lors du départ de la cour de Naples pour Palerme, le gouvernement anglais expédia trente mille hommes en Sicile, qui y séjournèrent plusieurs années. Cinq millions de livres sterling, sans compter les dépenses personnelles des officiers et des soldats, passaient alors annuellement d'Angleterre en Sicile. Le numéraire y devint donc très abondant ; et, bien que les Anglais fissent venir du dehors même les fourrages de leurs chevaux, les denrées haussèrent bientôt tellement que la salme de blé se payait de 8 à 10 onces. Elle en vaut à peine 2 maintenant, c'est-à-dire que l'hectolitre, qui valait de 36 à 45 francs, en vaut aujourd'hui 9. C'est sur ces bases que le gouvernement, qui fit dresser un cadastre général en 1816, a établi l'impôt foncier. La valeur des céréales en fut la base, et on les frappa d'une taxe qui s'élève avec la surtaxe à 12 1/2 pour 100 ; ce qui, vu la dépréciation actuelle des grains, porte en réalité cet impôt au taux énorme de 62 1/2 p. 100. Les autres taxes, établies sur le prix des denrées pendant l'occupation anglaise, ne sont pas moins hors de proportion avec les ressources du pays. Il faut remarquer en outre que, sur 1,700,000 onces dont se

compose le budget des dépenses de la Sicile, 900,000 environ se dépensent hors de l'île, et passent à Naples pour acquitter le contingent de la Sicile dans les dépenses du budget général du royaume des Deux-Siciles.

On m'a assuré en Sicile, mais j'ai peine à le croire en songeant à l'état où j'ai trouvé le centre de l'île, ainsi que le littoral de Catane à Messine, et de Messine à Syracuse; on m'a assuré, dis-je, qu'en 1810 l'état de l'agriculture était pire encore en Sicile qu'il n'est aujourd'hui, et que la pauvreté des agriculteurs, ainsi que leur condition, rappelaient l'état agricole du royaume de Naples en 1734, quand, au lieu d'être distribué en petites propriétés comme il l'est aujourd'hui que le chiffre des contribuables est de plus d'un million, le territoire napolitain était dans les mains du roi, du clergé, des barons et des villes municipales. En 1810, le territoire sicilien était ainsi partagé; les routes étaient infectées de bandits, les manufactures en petit nombre ou délaissées, le cabotage dangereux à cause des pirates, et l'échange des produits indigènes rendu difficile par mille règlemens locaux, expression des haines que se portaient entre elles les municipalités.

Il paraît que des améliorations avaient eu lieu depuis jusqu'à ces dernières années où la condition sociale de la population sicilienne semble avoir rétrogradé de nouveau. Il est certain, toutefois, que la laine s'exporte à Malte sans obstacle, que la pression du vin et des olives s'est perfectionnée, que l'extraction du sel et du soufre a augmenté, que des manufactures de soie, de coton, de papier et de crême de tartre, établies par des étrangers, ont employé des capitaux considérables, et que le seul établissement fondé en 1815 à Marzala, par M. Woodhouse, pour le commerce des vins de la Sicile, a répandu une certaine prospérité sur ce point du littoral. En outre, le commerce extérieur embrasse le centre et le midi de l'Europe, ainsi que certaines contrées du nord et du sud de l'Amérique; le cabotage et les pêcheries emploient nombre de marins, et on n'en peut douter, car une statistique municipale porte en 1835 la marine marchande de la Sicile à 2,058 navires mesurant ensemble 41,800 tonneaux. D'où vient donc la détresse actuelle de la Sicile? les fautes administratives que je vous ai signalées l'ont-elles seules produite tout entière? Je ne puis le penser.

Les soufres, cette matière qui vient d'acquérir une si haute importance politique, par les difficultés qui s'élèvent en ce moment entre le gouvernement des Deux-Siciles et l'Angleterre, avaient été, jus-

qu'en cette année 1835, une source de richesse et de prospérité. Sur la route que je parcourais en me rendant à Catane, à la fin de l'année 1837, et particulièrement du côté de Villa-Rosa et de Castrogiovanni, je rencontrais sans cesse de légères voitures tirées par un seul cheval et chargées de fragmens de soufre. La route, semée d'une épaisse poussière jaune, attestait le fréquent passage de ces transports qui se dirigeaient à la fois sur Palerme et sur Catane, deux ports opposés, mais également favorables à l'exportation. J'appris cependant que les principales mines de soufre étaient remplies d'eau, et qu'on ne pouvait les dessécher faute de machines à vapeur et de charbon de terre pour alimenter les pompes. Remarquez que le charbon de terre se trouve en Sicile, mais on néglige de l'exploiter. Les mines de soufre de Girgenti, sur la côte, étaient seules en pleine exploitation, et toute une population ouvrière, autre que celle des villes et des campagnes, pâtissait de l'état d'abandon où se trouvaient les soufrières.

Si vous tenez, monsieur, à prendre une idée de l'importance de cette production pour la Sicile et le gouvernement, veuillez, surmontant la répugnance que causent toujours, à juste titre, les colonnes de chiffres, jeter les yeux sur ceux qui suivent et que j'ai recueillis d'après des documens exacts.

En remontant jusqu'à 1826, vous verrez que la Sicile produisit, en cette année, 500,000 cantares de soufre (1).

La production fut :

En 1830	de	350,000	cantares.
1831 et 32	de	400,000	—
1833	de	495,769	—
1834	de	668,256	—
1835	de	663,573	—

La distribution s'en fit de la manière suivante :

		A L'ANGLETERRE.		A LA FRANCE.		A D'AUTRES PAYS.
En 1833	—	259,126	—	201,126	—	35,517
1834	—	238,085	—	293,110	—	37,061
1835	—	325,753	—	262,774	—	75,008

Ces exportations se firent par les points suivans :

	En 1833.		En 1834.	
De Palerme.	54,715	cantares.	63,683	cantares.
De Messine.	43,696	—	41,146	—

(1) Le cantare équivaut à 79 kilogrammes.

	En 1833.		En 1834.	
De Catane.	47,508	cantares.	69,600	cantares.
De Syracuse.	»	—	70	—
De Terranova.	40,870	—	76,574	—
De Licata.	216,381	—	302,080	—
De Palma.	2,400	—	1,700	—
De Girgenti.	83,874	—	108,000	—
De Siculiana.	4,300	—	5,400	—
De Sciacca.	1,665	—	5,100	—
De Marzala.	»	—	1,255	—
De Trapani.	360	—	1,805	—

En 1832, la valeur du soufre exporté s'éleva à 4,703,776 francs, en 1833, elle fut de 7,073,022, et en 1834, de 7,157,579.

Vous voyez que l'Angleterre prend d'ordinaire la plus grande part dans ces exportations, mais que la France la suit de près, et que, même en 1834, son chiffre dépasse celui de l'Angleterre. Le *bleacking powder* qu'on fait en Angleterre, et les nombreuses fabriques de soude factice qui se sont formées en France, expliquent la place importante que tiennent les deux nations dans le tableau des exportations du soufre de la Sicile. Pour l'Angleterre, elle ne se bornait pas, comme a fait la France, jusqu'à la dernière concession du gouvernement napolitain, à exporter ce produit; ses nationaux s'occupaient eux-mêmes à l'extraire dans l'intérieur de l'île, et les seules mines de Gallizi, appartenant au baron de Mandrascati, et louées ainsi qu'exploitées par un Anglais, M. Wood, fournissaient, quelques années après la première exploitation, une masse de soufre équivalente à un tiers de la production en soufre de toute la Sicile. Il est bon de faire connaître à quelles vicissitudes est exposée l'exploitation des mines de soufre. Celle des mines de Gallizi était plus dispendieuse que d'autres qui sont mieux situées pour l'exportation. En 1828, 1829 et 1830, *les prix de délivrance* aux acheteurs baissèrent tellement que les entrepreneurs refusèrent de renouveler leur contrat; mais en 1831 le soufre reprit faveur, et le propriétaire de ces mines fit un bail avantageux pour lui. En 1832 et 1833, elles produisirent de 35,000 à 40,000 cantares, et en 1834, dernière année du contrat, l'extraction fut de 60,000 cantares; mais le terrain s'était exhaussé, les mines furent inondées, et à l'époque où je parcourais la Sicile, elles étaient abandonnées et vacantes.

Le transport du soufre est un *item* important, comme on dit en style de commerce, dans les dépenses que nécessite l'exploitation de ce produit. Ces frais sont irréguliers, et ils varieront jusqu'à ce

que la Sicile soit traversée par des routes semblables à la seule que l'île possède, celle de Palerme à Catane et Messine. Jusqu'alors on ne trouvera de profit réel et constant qu'en exploitant les mines situées, comme celles de Girgenti, sur la côte. Aussi, les compagnies qui soumissionnaient pour le monopole des soufres, demandaient-elles toutes qu'une partie du droit qu'elles paieraient au gouvernement napolitain fût consacrée à la construction de nouvelles routes en Sicile. Les autres dépenses peuvent être calculées plus régulièrement. Ainsi, le personnel de la régie d'une mine de soufre se compose d'un administrateur local, de deux *scrivani* et de gardiens. L'administrateur est d'ordinaire un homme grossier qui a quelque importance. Il dirige les excavations à l'aide du *capo-maestro*, et les comptes avec le *scrivano*. Cet homme est souvent actionnaire de la mine, et reçoit de 12 à 20 tarins par jour. L'écrivain rappelle un peu les écrivains de la cambuse qu'on trouve à bord des vaisseaux, et sa vie est presque la même. Il ne sort de la mine que les jours de fêtes, et le reste de l'année, il le passe dans une sorte de cage souterraine, à inscrire le soufre qui sort, celui qu'on extrait, et les journées de travail. Ces malheureux reçoivent de 5 à 8 tarins par jour. Le capo-maestro a toute l'indépendance d'un ouvrier et la hauteur d'un employé qui se sent nécessaire. C'est une espèce d'hommes dangereuse et indomptée qui mènent les mineurs à leur gré, et sont toujours disposés à se faire chefs de bande. Ils acquièrent une certaine aisance aux dépens des propriétaires et des locataires de la mine, et jouent un grand rôle à l'époque des renouvellemens des baux. Ils ne reçoivent, toutefois, que 12 tarins par jour. Les gardiens reçoivent de 3 à 4 tarins; ils n'ont d'autre office que celui de surveiller les abords de la mine, d'empêcher les étrangers d'y pénétrer et les ouvriers de quitter leur travail. Pour ceux-ci, qui se composent, pour la plupart, de pionniers, c'est une population entièrement vicieuse et abrutie. Quand ils ne travaillent pas, ce qui a lieu plus de cent cinquante jours par an, on les voit rôder dans les villages, dormir sur les routes ou se livrer à mille excès. Il y a encore les *arditori* ou brûleurs, qu'on paie à raison de 3 tarins (1), les *trombatori* ou pompeurs, qui sont exposés à mille dangers par l'effet du gaz qu'exhalent les eaux quand elles sont agitées par les pompes, et qui causent souvent la cécité, et, enfin, les enfans employés en grand nombre aux menus travaux. Leur aspect fait pitié. On peut encore compter comme une des classes qui vivent

(1) Le tarin vaut 42 centimes 1/2.

de l'exploitation des soufrières, les *bordonari*, qui font le transport du soufre aux côtes. Il est peu de mines où les frais de ce transport dépassent 6 tarins par cantare, et un tarin par cantare pour frais d'embarquement. Toutefois, sans y comprendre ces bordonari, on peut affirmer que les mines de soufre de la Sicile occupent environ vingt mille personnes, sur une population de deux millions d'individus. Pendant mon séjour en Sicile, les travaux des soufrières étaient en stagnation, et la misère publique s'était encore accrue par l'effet de ce surcroît de population oisive.

Je vous ai montré que la France et l'Angleterre sont pour la Sicile les deux plus grands débouchés de ce produit; ce sont, en effet, des compagnies françaises et anglaises qui s'occupent principalement, en Sicile, du commerce des soufres. Quant aux autres puissances, elles prennent à peine part à cette exploitation, et les États-Unis d'Amérique qui figurent dans le tableau des exportations du soufre pour la plus grande part après la France et l'Angleterre, n'ont tiré en 1833 que 8,153 cantares, et en 1834 que 14,621 cantares, tandis que nos chiffres, qui sont moindres que ceux de l'Angleterre, s'élèvent pour ces années, comme vous l'avez vu, à 201,200 et 296,820 cantares c'est-à-dire 1,207,200 et 1,780,920 kilogrammes. La valeur de ces exportations était pour la première de ces années de 2,874,839 fr. et pour la seconde de 3,570,120 francs. Vous voyez que la question du monopole des soufres concerne presque uniquement la France et l'Angleterre, et que, quant à nous, et à ne l'envisager que sous le rapport commercial, il nous serait impossible de rester indifférens à ce qui se passe à cette heure entre le ministère anglais et le gouvernement napolitain. Je vais donc m'y arrêter un moment. L'exportation du soufre avait dépassé dans les dernières années 600,000 cantares, c'est-à-dire 4,800,000 kilogrammes; mais l'extraction était plus considérable d'un tiers, et en achetant cette masse restante à vil prix, les spéculateurs étaient maîtres de déprécier la valeur des soufres. Aussi, grace à ce jeu, les variations du prix des dernières années avaient été énormes, et les locataires de mines demandaient tous une mesure qui pût donner quelque fixité à la valeur de leurs produits. Je me trouvais encore en Sicile quand une société, sous le nom de Taix, Aycard et compagnie, où figuraient des capitalistes siciliens et napolitains, proposa au roi l'établissement d'une ferme générale des soufres dont elle demandait la concession. Son projet fut modifié, et il fut convenu qu'elle s'engagerait à acheter pour son compte les 600,000 cantares absorbés annuellement par la pro-

duction du dehors, à les payer à un taux déterminé qui assurerait aux propriétaires de soufre un prix moyen de 2 ducats 30 grains par quintal sicilien, à donner à ces derniers une indemnité de 2 fr. 15 cent. par cantare, dans le cas où les quantités extraites par eux dépasseraient la part de vente qui leur serait garantie par la compagnie Taix dans les 600,000 cantares; à laisser aux producteurs et indistinctement à tout le commerce la liberté d'exporter directement les soufres, à la condition de payer à la compagnie un droit de 8 fr. 80 cent. par cantare; à fixer un *maximum* pour les prix auxquels la compagnie revendrait les soufres au dehors; à tenir constamment dans les ports de Sicile une réserve de 150,000 cantares; enfin à payer au gouvernement de S. M. le roi des Deux-Siciles une redevance annuelle de 400,000 ducats. Ces 400,000 ducats étaient destinés, selon le contrat, à combler en partie le déficit de 500,000 ducats que causait, dans les finances napolitaines, une diminution de 4 tarins par salme de blé, accordée par le roi à la Sicile sur l'impôt de mouture, en sorte que la rupture de ce contrat obligerait le roi de Naples à rétablir en Sicile le droit de mouture pour combler ce déficit. La compagnie s'engageait, en outre, à établir une grande fabrique d'acide sulfurique, en employant des apprentis siciliens pour apprendre les procédés de cette industrie, et à remplir quelques autres conditions de cette nature. Le contrat fut publié le 4 juillet 1838; il fut permis au commerce d'exporter librement le soufre en franchise jusqu'à la fin du mois d'août. L'exportation ainsi faite s'éleva à 380,000 cantares.

Vous voyez tout de suite les avantages et les inconvéniens de ce contrat. D'une part, les prix se trouvent fixés pour les producteurs, leur vente est assurée même au-delà des 600,000 cantares de production annuelle, puisqu'ils reçoivent une indemnité qui empêche la dépréciation du tiers en sus qui dépasse les besoins des nations exportantes; enfin l'exportation directe est libre, puisque 150 mille cantares sont mis en réserve à cet effet, sans compter ce tiers en sus, dont les producteurs sont libres de disposer à leur gré, après avoir joui d'une indemnité de 2 francs 15 centimes par cantare; mais d'un autre côté l'exportation directe est soumise à un droit considérable en faveur de la compagnie, et il peut arriver de graves abus dans la fixation du *maximum* auquel elle est tenue de vendre. Toutefois, les producteurs ne se plaignent pas, et il paraît, au contraire, que ce sont eux qui ont demandé le maintien de ce contrat.

A mon passage à Naples, bien que les négociations eussent été tenues

secrètes, quelque chose avait déjà transpiré, et le chargé d'affaires de France, ainsi que M. Temple, ministre d'Angleterre, ne tardèrent pas à en être informés. Ils unirent leurs efforts pour empêcher la conclusion du traité, qui fut néanmoins ratifié par le roi de Naples et par la consulte de Sicile. Bientôt le droit de 8 fr. 80 cent. par cantare, frappé sur les soufres à leur sortie de la Sicile, causa une grande agitation à Marseille et en Angleterre, où parvenaient chaque jour les plaintes des spéculateurs anglais établis en Sicile, qui se révoltaient à l'idée de payer une contribution à une compagnie française. Le ministre de la guerre, en France, se plaignit également de l'élévation du prix des soufres, qui entravait la fabrication de la poudre de guerre, et le chargé d'affaires de France à Naples eut ordre de réclamer contre le monopole. Toutefois sa note ne contenait qu'une simple réclamation, et jusqu'alors on marcha dans cette affaire d'un pas tout-à-fait égal à celui de l'Angleterre, et on agit de concert avec elle.

Cette négociation gardait encore un caractère amiable. Le gouvernement napolitain répondait qu'il avait usé de sa prérogative, et fait simplement un acte d'administration intérieure en mettant un droit de sortie sur les soufres, et quant à ce qui se passait entre lui et la compagnie Taix, des tiers n'avaient pas à y intervenir; cependant le gouvernement napolitain ne se refusait pas positivement à résilier le bail, et la compagnie elle-même offrait de le modifier de manière à amener un abaissement dans les prix.

Les choses en étaient là, quand le cabinet anglais sembla envisager la question sous une nouvelle face, et se plaignit, dit-on, de la violation de son traité de commerce avec le gouvernement napolitain, traité qui assure aux sujets anglais les avantages commerciaux accordés à la nation la plus favorisée. Or, la violation d'un traité constitue un véritable cas de guerre. Une note présentée dans ce sens par M. Temple fut accueillie par le roi comme une menace qu'il se croyait en droit de repousser, et il s'ensuivit la rupture dont tout le monde a pu connaître les circonstances dans le plus grand détail. La question est devenue ainsi des plus hautes, et elle s'étend bien autrement loin que le commerce des soufres et le plus ou moins de prospérité de la Sicile.

Je reçois de Naples en ce moment même où je vous écris, une brochure de quelques pages qu'on dit venir d'une source officielle, et qui me paraît, en effet, l'ouvrage d'un des nombreux et habiles jurisconsultes italiens qui mettent journellement leurs lumières et leur science au service du gouvernement napolitain. La défense y est vive,

serrée, et je suis curieux de voir la réponse que feront les avocats de la couronne d'Angleterre, maintenant que lord Palmerston a honorablement consenti à traiter la question autrement qu'à coups de canon. L'acceptation, par l'Angleterre, de la médiation du gouvernement français, si habilement et si heureusement offerte par M. Guizot, permettant d'espérer aujourd'hui la pacifique issue de cette affaire, je vais profiter de ce temps d'arrêt pour parcourir avec vous l'écrit du gouvernement napolitain.

Le gouvernement napolitain (car il faut bien reconnaître que cette publication émane de lui) prétend d'abord qu'il est faux qu'aucune stipulation faite entre le roi des Deux-Siciles et l'Angleterre ait été enfreinte en aucun point; puis que les commerçans anglais n'ont aucun motif de se regarder comme blessés dans leurs droits, « en leur qualité d'Anglais, » et qu'ainsi leurs plaintes relatives au *casus fœderis* sont complètement injustes. Si le décret du roi des Deux-Siciles (je cite toujours la publication semi-officielle) a nui aux intérêts de la propriété en Sicile, ou aux intérêts des propriétaires des soufres, ou, comme le dit la note de M. Temple, « à tous ceux qui exercent le commerce dans les Siciles, qu'ils soient Anglais, Siciliens ou autres, » tous ceux qui se trouvent lésés ont droit de recourir à l'autorité du gouvernement et de demander au roi des Deux-Siciles de protéger et de sauver leurs intérêts compromis. Or, dit le publiciste napolitain, les propriétaires et commerçans napolitains l'ont déjà fait, et le roi, prêtant l'oreille à leurs suppliques, a déjà chargé son conseil d'examiner si les doléances de la propriété et du commerce sont fondées; mais il ne faut pas oublier que ce sont les propriétaires siciliens eux-mêmes qui demandent le maintien du contrat. Selon l'écrivain officiel que je traduis, il ne s'agit donc que de savoir si, par le contrat des soufres, on a violé le droit de l'Angleterre, si un traité a été enfreint, et si les Anglais, ne se considérant pas comme faisant partie des commerçans établis en Sicile, mais *spécialement comme Anglais,* sont fondés à regarder ce contrat comme constituant la violation d'*un droit acquis*. Je reproduis exactement tous les mots inscrits en lettres italiques dans l'original, qui sont sans doute extraits textuellement de la note présentée au prince Cassaro par le ministre d'Angleterre.

Voici comment le document napolitain procède à la réfutation de cette note :

Le traité de 1816 ne contient que deux stipulations. La première, qui est développée dans les articles 1, 2, 6, 7 et 8, et dans un article

additionnel, consiste en ceci : « Aux priviléges possédés jusqu'à ce jour par l'Angleterre et auxquels elle renonce, est substitué le bénéfice d'une diminution de 10 pour 100 de la taxe d'importation sur les produits britanniques; » la seconde stipulation développée dans les articles 3, 4 et 5, renferme les conditions auxquelles commercent les sujets britanniques dans le royaume des Deux-Siciles. Par l'article 3, S. M. sicilienne promet que les sujets de S. M. britannique ne seront pas soumis, dans ses états, à un système de visites de douanes et de perquisitions plus rigoureuses que celui qui s'applique aux sujets du roi des Deux-Siciles. L'article 4 stipule que les sujets anglais seront traités sur le pied de la nation la plus favorisée, non-seulement en ce qui concerne leurs propriétés, mais tous les objets dont ils commercent, ainsi que les droits et impositions à payer sur les objets d'importation. L'article 5 garantit aux sujets britanniques la liberté de voyager et de résider dans les états du roi des Deux-Siciles, et stipule que les précautions de police à leur égard seront celles qui s'appliquent à la nation la plus favorisée. Il leur est également accordé d'occuper des maisons et des magasins, et de disposer de leurs propriétés de toute nature, par vente, donation, échange ou testament, sans qu'il y soit fait le moindre obstacle ou empêchement. Ils seront, en outre, exempts de tout service militaire, soit sur terre, soit sur mer; leurs résidences, magasins, etc., seront respectés; on ne pourra faire aucune inspection arbitraire de leurs registres et de leurs comptes, sous forme d'ordre suprême, et cet examen ne pourra avoir lieu que par suite d'une sentence légale des tribunaux compétens. C'est là tout le contrat; on n'y trouve que cela, dit la brochure napolitaine, il n'y a ni plus, ni moins; *non vi si troverà che ciò, nè più nè meno.*

Quelle est la clause, ajoute le document, quelle est la clause qui constitue tous les droits des Anglais dans les ports et sur le territoire des Deux-Siciles? Nulle autre que la clause ordinaire qui fait constamment la base des traités de commerce depuis que le droit public a commencé de prendre en horreur les priviléges qui s'accordent à une nation aux dépens des autres, clause qui est la règle universelle et la limite des concessions qui se font au commerce des nations amies, « d'être traitées sur le pied des nations les plus favorisées. » Mably, dans son *Traité du Droit public de l'Europe*, avait déjà dit : « Tous les traités de commerce semblent jetés au même moule depuis que les puissances se sont mises sur le pied de s'accorder réciproquement tous les avantages qu'elles donneront dans la suite à la nation la plus favorisée. » Or, il est bon d'observer que cette clause, qui a com-

mencé une ère nouvelle, a servi de passage du système des priviléges au système de l'égalité, et qu'elle a ouvert la route au système de la réciprocité.

Le diplomate ou le jurisconsulte étranger, auteur du mémoire, cite ici diverses autorités, et particulièrement Vincens, qui émet l'opinion qu'en déclarant vouloir se traiter respectivement comme la nation la plus favorisée, les parties contractantes renoncent à mettre aucun droit à la charge de l'une ou de l'autre qui ne soit pas général et commun à toutes les nations (1); en sorte que tel devrait être le caractère qui constituerait une infraction au traité de 1816. L'histoire des traités de commerce, surtout à l'époque où les priviléges étaient en faveur, offre une infinité de stipulations qui seraient des infractions au droit de jouir du traitement de la nation la plus favorisée. La remarquable clause du traité de Methuem (c'est toujours l'écrivain étranger qui parle), le traité de Methuem de 1703, par lequel l'Angleterre accordait au Portugal l'admission de ses vins en payant la moitié du droit que subissaient les vins de France à leur entrée en Angleterre, cette clause eût été une violation d'un traité semblable à celui de 1816, s'il en avait existé un alors entre la France et l'Angleterre. Le traité de 1787, par lequel la Russie consentait à une diminution du tiers d'entrée sur les vins de Naples, et le gouvernement napolitain à une diminution de 6 pour 100 sur les cuirs russes, et le traité de 1798, par lequel la Russie rabattait la moitié du droit sur les huiles, l'indigo et le tabac, provenant du Portugal, en même temps que le gouvernement portugais accordait une diminution semblable sur les produits russes, ces traités ne pouvaient s'accorder avec les stipulations dont profitent les nations les plus favorisées, insérées dans la plupart des conventions actuelles. Or, continue l'auteur du mémoire, en quoi le contrat des soufres a-t-il pu violer ces sortes de traités? Les stipulations essentielles de ce contrat sont au nombre de deux. La première restreint le droit des propriétaires, et leur prescrit des limites dans leurs fouilles; la seconde les oblige à vendre le minerai exclusivement à une compagnie avec la faculté de s'en affranchir en payant une prime. Il y aurait *casus fœderis* si le droit d'être unique acheteur ou de prélever une prime était accordé non à une compagnie privée, mais à une autre nation, ou si une nation quelconque était exceptée des clauses imposées à toutes, même aux nationaux siciliens, par ce contrat. Or, de quoi se plaignent les Anglais? quels

(1) *Exposition raisonnée de la législation commerciale*, liv. XII, sect. II, tit. V.

sont les termes de leur plainte? Le gouvernement des Deux-Siciles a accordé à une compagnie le monopole du soufre. Soit; mais quelle est la nation que le contrat des soufres a plus favorisée que l'Angleterre? Le privilége a-t-il exclu les Anglais du commerce des soufres? Les Français le sont aussi, ainsi que les Suisses, les Américains, et même les sujets siciliens. Le privilége parle d'une compagnie et non d'une nation. Le mémoire soutient donc que le roi, en concédant ce privilége, a fait un acte d'administration intérieure; il déclare que la réclamation de l'Angleterre porte atteinte à l'indépendance de la souveraineté du roi des Deux-Siciles, et à cet appui, il invoque le témoignage de Klüber, qui a ainsi défini l'exercice du pouvoir suprême : « La souveraineté renferme le droit de faire les institutions qui sont nécessaires à l'exécution et à l'application des règlemens donnés conformément au but de l'état. C'est ce qu'on comprend sous la dénomination de pouvoir exécutif suprême. Même les états étrangers et leurs sujets sont tenus de se soumettre à l'exercice de ce pouvoir, en tant que leur situation laisse influer sur eux les lois étrangères, et qu'ils n'en sont exceptés par des traités (1). »

Je continue l'examen du mémoire. Qu'a fait le roi des Deux-Siciles, dit la défense de son gouvernement; qu'a fait le roi en accordant un monopole à une compagnie? Un acte ordinaire de son pouvoir comme administrateur indépendant de son royaume; une mesure que la prudence a souvent conseillée aux gouvernemens. Cette mesure peut être opportune ou non, utile ou nuisible au commerce sicilien; mais on ne peut dire qu'elle blesse les droits d'aucune nation étrangère. — En fait, et c'est avec plaisir que je le fais remarquer, l'écrivain officiel ne défend pas les monopoles dans ce mémoire au moins approuvé par le gouvernement napolitain et ouvertement publié sous ses auspices. Il cite encore Grotius et Vattel. L'un admet les monopoles sans les justifier vivement, l'autre les regarde comme étant en général contraires aux droits des citoyens; mais il reconnaît qu'en certaines circonstances les forces des particuliers ne suffisent pas, et qu'alors il est naturel qu'il se forme des compagnies sous la protection du gouvernement. Ainsi se formèrent les grandes associations qui exploitèrent le commerce de l'Orient. Il est inutile d'ajouter que cette citation est faite en vue de la compagnie des Indes.

Revenons à la compagnie des soufres et à son traité. Quant à la

(1) *Droit des gens moderne de l'Europe*, pag. 11, tom. I, chap. XI, § 56.

première clause de ce contrat, qui limite le droit des propriétaires à étendre les excavations à leur gré, le gouvernement invoque tous les principes qui régissent les mines, le témoignage des négocians anglais eux-mêmes, qui provoquaient en 1833 la démarche par laquelle on appela l'attention de l'autorité sicilienne sur la nécessité de modérer les fouilles, et, le croira-t-on? le décret émané de l'assemblée constituante, en juillet 1791, qui posait en principe que les mines et minières sont des propriétés privées, avec cette condition toutefois qu'elles seront à la disposition de l'état, et qu'elles ne pourront être exploitées que de son consentement et sous sa surveillance. Ce n'est pas un des traits les moins curieux du caractère de notre époque que cette soumission d'un gouvernement absolu et si éloigné des principes de notre révolution, aux décisions de l'assemblée constituante! « Si on s'en tient maintenant à énoncer que la concession du privilége des soufres est souverainement désavantageuse à l'Angleterre, est-il dit, comme conclusion assez énergique de ce mémoire, on se demandera si le souverain des Deux-Siciles est obligé, par hasard, d'administrer son royaume pour le plus grand avantage de l'Angleterre. Est-ce à dire peut-être que le roi des Deux-Siciles est le ministre du royaume-uni? Non, le royaume des Deux-Siciles n'est pas encore une factorerie anglaise. Le devoir du gouvernement sicilien envers l'Angleterre est de maintenir le commerce et les sujets anglais dans une parfaite égalité de droits avec les nations les plus favorisées, et il l'a fait. On ajoute que cet acte est nuisible à la Sicile. Et d'où vient le droit que prend le gouvernement anglais de se constituer le censeur de l'administration du royaume des Deux-Siciles? Concluons. Le gouvernement de ce pays a exercé en cela son droit de souveraineté; il a fait ce qu'il avait droit de faire, et la question de maintenir ou de résilier le contrat des soufres peut être une question d'économie politique, d'administration intérieure, de famille, mais jamais une question internationale. » — Enfin, dans un postscriptum, on cite un passage du projet de traité de commerce proposé en dernier lieu par M. Mac-Grégor au gouvernement des Deux-Siciles, et dont l'article 12 stipulait que les sujets respectifs des parties contractantes ne seraient troublés dans leur commerce par aucun monopole, en exceptant, pour les Deux-Siciles, les *privatives royaux* des cartes à jouer, du tabac, du sel et de la poudre. — « Or, dit le mémoire, ceux qui ont proposé l'introduction de cet article en 1840 avaient la conscience de ne pas l'avoir obtenue en 1816. » — J'avoue, pour moi, que ce dernier trait de logique me semble assez pressant.

Sans doute, les Anglais peuvent alléguer que l'article 5 du traité de commerce de 1816 leur assurant le droit de disposer sans obstacles de leurs propriétés, le gouvernement napolitain ne saurait restreindre ce droit dont usent les locataires des mines de soufre quand ils prétendent exporter librement leurs produits; mais il resterait alors à débattre une question importante, à savoir: si les traités de commerce, qui renferment tous de pareilles stipulations, peuvent limiter le droit souverain d'élever ou d'abaisser l'impôt. Il y aurait aussi matière à controverse au sujet de la concession d'un monopole fait à une compagnie qu'on érigerait ainsi en une classe plus particulièrement privilégiée que la nation la plus favorisée, et les jurisconsultes auraient à décider si on doit s'en tenir à la *lettre* du traité, qui est en faveur du gouvernement sicilien, ou à son esprit, qui pourrait bien être interprété dans le sens des réclamations de l'Angleterre, dont les intérêts sont ici communs aux autres nations, et particulièrement à la France. C'est donc d'un procès, d'un arbitrage commercial qu'il s'agit, et je soutiens que ce serait sortir à toute force de la question, que de vouloir commencer par une guerre, comme on en a prêté l'intention au gouvernement anglais. Je sais toute l'importance des questions commerciales en tous les temps et surtout à l'époque où nous vivons, je sais que ces questions touchent encore plus vivement l'Angleterre que toutes les autres nations; mais il me semble qu'il y avait lieu à d'autres explications avant d'en venir à des démonstrations hostiles, et l'Angleterre elle-même l'a bientôt reconnu en acceptant la médiation pacifique de notre gouvernement. La France est on ne peut mieux placée, en effet, pour jouer le rôle de médiatrice dans cette affaire.

Je vous ai montré la part importante que prend la France à l'exportation du soufre de Sicile. Le commerce français, qui fait un si grand usage de ce produit, et le comité de la guerre avaient élevé à la fois des réclamations pressantes au sujet de l'élévation des prix causée par le contrat. Le gouvernement français, déjà engagé dans une difficulté sérieuse avec le gouvernement du royaume des Deux-Siciles, se borna à demander une modification de ce contrat, et cette négociation, déjà avancée, était sur le point de se terminer conformément aux désirs exprimés par nos agens, quand survint la note de M. Temple. Dès-lors il y a eu, comme on dit, embarras de paroles entre le roi des Deux-Siciles et le représentant de l'Angleterre, et cet embarras eût été déja suivi d'un conflit plus grave encore, si l'union de la France et de l'Angleterre, qui se resserre heureuse-

ment depuis peu de temps, n'ouvrait une voie honorable aux accommodemens. Je dis que cette voie est aujourd'hui ouverte, car je ne puis douter que la modération montrée depuis un an par la France dans cette question où ses intérêts sont engagés, n'ait frappé le gouvernement de S. M. le roi des Deux-Siciles, et ne le décide à accepter de son côté notre médiation.

Toutefois, en prévoyant le cas, très peu probable, d'un refus de ce genre, et le cas, alors très probable, quoique non justifié à mes yeux, d'une agression de la part de l'Angleterre, je ne verrais pas dans ce double évènement la cause d'une perturbation grave et immédiate en Europe. On s'est souvent demandé, dans les hautes sphères politiques, ce qui résulterait d'un soulèvement de la Sicile, et les cabinets européens ont été un moment préoccupés de cette question lors des révoltes qui eurent lieu à Palerme, à Catane et à Syracuse, à l'époque où le choléra ravagea ce malheureux pays. On appréhendait que l'envoi d'une partie de l'armée napolitaine en Sicile ne fût suivi de troubles au sein même du royaume de Naples, et que l'Autriche, liée par un traité secret au gouvernement napolitain, ne fît avancer ses troupes par les Abruzzes, ou n'opérât un débarquement dans un des ports adriatiques du royaume, d'où, en vertu du principe de non-intervention, il aurait pu résulter un débarquement de troupes anglaises à Palerme ou à Syracuse, sans parler de la conduite que de pareils faits eussent dictée à la France. Vous voyez, monsieur, qu'indépendamment des difficultés survenues entre Naples et l'Angleterre, un simple petit soulèvement sicilien mal comprimé peut mettre la paix du monde en péril. Maintenant, vous me demanderez sans doute si la Sicile est prête à se soulever, et si les mécontens qui s'y trouvent profiteraient de la présence de quelques vaisseaux anglais pour arborer le drapeau jaune, qui fut levé contre le gouvernement napolitain en 1837? A cela, je vous répondrai que je ne me mêle pas de prophétiser en politique, comme faisait mon aimable et si regrettable ami feu le spirituel abbé de Pradt, mais qu'à mon avis, si j'ai bien observé la Sicile à cette époque-là même où je la visitai, et à moins que l'Angleterre ne le veuille formellement, ce que je ne puis admettre, l'Europe, cette fois, ne sera pas troublée de ce côté. Je vais me hâter de vous dire les motifs de ma sécurité à cet égard, et de vous les faire partager, s'il est possible.

Je commence par dire que la Sicile est digne du plus vif intérêt. Il suffit de la parcourir pour voir que Dieu, qui l'a déposée si belle entre trois mers propices, l'a faite pour être paisible et prospère. Ce riche

emporium, ce grenier d'abondance de l'antiquité, ne devait pas être un pays de détresse et de famine, ce terroir qui rend avec une si généreuse usure ce qu'on lui prête, cette île qui produit le miel, la canne à sucre, le mûrier, le coton, le tabac, le chanvre, les céréales des deux mondes, où abondent toutes les richesses minérales, ne peut devenir une lande inculte, une terre incapable de nourrir ses habitans, sans que toutes ses destinées ne soient trahies. J'ajoute que le peuple sicilien est fier, hardi, brave, et au niveau des populations les plus naturellement intelligentes; qu'il n'est pas faux, qu'il n'est pas cruel, comme on l'a dit, mais seulement abandonné et malheureux. En songeant à lui, en soulageant ses misères, on le rendra à son caractère véritable, et on le fera pencher vers l'Europe, dont le plus beau, le plus noble sang coule dans ses veines, au lieu d'exciter les penchans qui lui viennent encore de l'Afrique, sa plus ancienne patrie. Naples doit à la Sicile ses plus vaillans officiers, ses meilleurs marins; elle reçoit de la Sicile une partie des ressources dont elle dispose; elle se doit donc de chercher les causes de l'infortune de ce pauvre peuple, son frère, d'en trouver le remède et de lui rendre le rang qui lui appartient dans l'union des deux états. Un pays où les souverains de Naples ont trouvé deux fois un asile, qui les accueillit avec respect dans leur infortune, ne doit pas, d'ailleurs, être placé dans leurs affections au-dessous de leurs autres domaines. La Sicile ne l'est pas, en effet, j'en suis convaincu, mais je ne puis nier qu'elle attend encore des témoignages efficaces de la sollicitude de son gouvernement, et comme elle les mérite, comme c'est un double devoir que de les lui accorder dans la plus grande latitude, comme une bonne politique commande de faire cesser ses maux, j'espère pour elle un meilleur avenir; je sais déjà même que depuis deux années elle a été l'objet de mesures bienfaisantes de la part du roi Ferdinand. Pour moi, voyant les malheurs et les excès de la Sicile en 1837, je n'ai pas tout attribué, vous le savez, à son gouvernement, et dans les deux lettres que je vous ai adressées, j'ai su faire la part des circonstances antérieures, du déplacement des intérêts produits par des réformes ou hâtives ou incomplètes, et des craintes qu'inspirait à certaines puissances la situation géographique, je devrais dire politique, de la Sicile. D'un autre côté, appréciant de près les causes de l'insurrection sicilienne, ses ressources et ses tendances; la voyant dominée par quelques soldats suisses, désarmée sans difficulté d'un bout à l'autre de l'île; ayant trouvé, le lendemain de cette révolte, les haines de ville à ville aussi actives qu'au temps de la domination espagnole, les diverses classes

aussi divisées que les associations municipales, les nobles aussi effrayés du déchaînement du peuple qu'à l'époque des troubles de 1820, quand Palerme ouvrait ses portes aux troupes napolitaines, à l'instigation active du prince Paterno, le plus populaire et le plus patriote des seigneurs siciliens; ayant séjourné à Messine quand elle se réjouissait de voir arriver de l'autre côté du détroit un gouverneur civil napolitain, au lieu d'un Palermitain qu'elle avait, et à qui elle ne pardonnait, à cause de son origine, ni ses lumières, ni son activité, ni son dévouement aux intérêts de la ville; je n'ai pu croire au retour prochain d'un mouvement semblable, encore moins à sa durée et à son caractère sérieux, s'il avait lieu quelque jour. D'ailleurs, les circonstances ne seraient pas les mêmes, et à moins d'une occupation directe, patente, de la Sicile, par une puissance étrangère, je ne crois pas que rien décide les Siciliens, influens ou non, à courir les chances de 1837 et de 1820.

En 1820, Naples elle-même avait fait une révolution, les souvenirs de la constitution de 1812 étaient encore tout récens, la noblesse était mécontente d'avoir perdu ses priviléges féodaux, et d'être privée en même temps de ceux que lui donnait le nouvel état de choses; les libéraux de Naples, qui voulaient la liberté et l'indépendance pour eux seuls, s'opiniâtraient à maintenir les lois de timbre et de conscription; tout contribuait alors à exciter un soulèvement en Sicile. Il eut lieu; mais les excès de la populace réunirent bientôt contre elle la noblesse ainsi que la bourgeoisie, et ce fut, je vous l'ai dit, par le concours de ces deux classes, que la Sicile renoua ses liens avec le gouvernement de Naples, et reconnut son autorité.

En 1837, le choléra joua un grand rôle dans la révolte, comme je vous l'ai déjà conté. Vous savez comment un navire, le *San-Antonio*, qui portait des médicamens, fut repoussé du port de Palerme par le peuple, qui assurait que le gouvernement, voulant se débarrasser des basses classes, leur envoyait des breuvages empoisonnés. Ce fut là le commencement des troubles. J'entrai le 15 novembre 1837 à Catane. La même croyance y avait produit d'affreux excès, ainsi qu'à Syracuse, où je recueillis les plus tristes faits. Dès le mois de juin, la terreur que répandait le choléra asiatique, qui régnait alors à Palerme, s'était étendue jusque dans Catane. Des désordres eurent lieu aussitôt, et l'intendant, le préfet, ainsi que les autres autorités, se hâtèrent d'organiser une garde de sécurité publique dont le commandement fut remis au capitaine d'armes et à un membre de la noblesse, le baron Bruca. Le but apparent de cette garde était de former un cordon sani-

taire, afin d'empêcher toute communication avec Palerme; mais, en réalité, et secrètement, elle était destinée à préserver la ville du pillage et des massacres dont elle était menacée par la populace.

Les choses en étaient là, et les habitans de Catane vivaient dans l'attente la plus cruelle, les yeux tournés du côté de Palerme, où la mortalité faisait d'effrayans progrès, quand tout à coup on apprit que le choléra avait éclaté sur un autre point, du côté opposé, à Syracuse, mettant ainsi Catane entre deux villes infectées. En même temps, un major de gendarmerie napolitain, M. Simoneschi, échappé des massacres de Syracuse, vint se réfugier à Catane dans le couvent des pères bénédictins. Bientôt le peuple s'arma et vint s'attrouper devant le monastère, demandant qu'on lui livrât le major, qui n'était venu, disait-on, à Catane que pour y répandre les poisons qui donnaient le choléra, et dont il avait fait usage contre les habitans de Syracuse. Une commission sanitaire avait été formée en même temps que la garde urbaine. Le 18 juillet, les révoltés la surprirent au milieu d'une séance, chassèrent quelques-uns de ses membres, et lui donnèrent pour chef un noble de Catane, peu favorable, disait-on, au gouvernement de Naples, dont il était personnellement mécontent. C'était le marquis de San-Giuliano, dont le nom a retenti dans toute l'Europe. On le mit, bon gré mal gré, à la tête de la foule révoltée, qui se porta de nouveau au couvent des bénédictins. Les portes de ce magnifique monastère furent forcées, et les moines, qui s'étaient assemblés dans la vaste salle de leur bibliothèque, insultés et sommés de livrer le major Simoneschi. Les bénédictins sont tous gentilshommes, des meilleures familles de la Sicile. La vue de cette populace effrénée ne les intimida pas. Jusqu'au soir que durèrent les perquisitions qu'on fit dans toutes les cellules de cet immense couvent, ils restèrent, le couteau sur la gorge, sans vouloir désigner le lieu où ils avaient caché le major. L'intervention du marquis de San-Giuliano ne put modérer les furieux, et ce fut à grand'peine qu'il parvint à les détourner du projet d'incendier le monastère, qui renferme les plus admirables tableaux du Morrealèse, et qui peut être comparé aux plus beaux édifices de l'Italie.

Les révoltés, encouragés par l'irrésolution de l'intendant, demandèrent le changement des chefs de la garde urbaine, et, le 20 juillet, ils arrêtèrent à la fois l'intendant, le procureur-général et le lieutenant commandant de la gendarmerie, qu'ils déposèrent dans la villa du duc de Carcaci. Pendant ce temps, une autre partie du peuple, également soulevée, se portait chez le gérant de l'intendant, chez le commissaire

et l'inspecteur de police, et les massacrait en répandant le bruit qu'on avait trouvé dans leurs maisons une grande quantité de poisons. Des députés envoyés d'une ville à l'autre se rencontrèrent à Brucola, et ceux de Syracuse remirent aux envoyés de Catane un manifeste qui fut affiché dans cette ville. Dans cette pièce, promulguée par une prétendue commission de vigilance sanitaire présidée par un baron de Pancali, les Syracusains avertissaient leurs compatriotes qu'un directeur de cosmorama, nommé Joseph Schwentzer, interrogé par une commission nommée à cet effet, et par le juge instructeur don Francesco Mistretta, avait fait l'aveu de la part qu'il avait prise aux compositions vénéneuses qui avaient répandu le choléra à Syracuse, et à l'aide desquelles on comptait le propager à Messine et à Catane. La commission de vigilance sanitaire déclarait encore que la matière trouvée chez les fonctionnaires, « qui dans la chaleur de la découverte étaient restés victimes de l'indignation du peuple (1), » n'était autre que du nitrate d'arsenic. En conséquence, M. le baron Pancali et ses adhérens avaient eu le *déplaisir* de rester spectateurs de divers évènemens tragiques, effets de la *juste* fureur populaire (2).

Vous pouvez vous figurer, monsieur, l'effet que produisit cette horrible proclamation sur la populace de Catane, déjà très animée. La terreur la contint toutefois pendant les premiers jours, et ce ne fut que le 28 que les chefs révolutionnaires se rendirent chez le marquis de San Giuliano pour lui reprocher de n'avoir pas permis le massacre des autorités accusées, et lui demandèrent de les traduire en jugement, c'est-à-dire de les faire mettre à mort. Le marquis s'efforça de les modérer, et, parlant leur langage populaire, comme faisait à Palerme, en 1820, le prince Paterno, il les exhorta d'un ton demi-sérieux, demi-facétieux, à ne pas livrer la ville au pillage, et à rappeler les autorités. Dès ce moment le marquis perdit toute son influence sur les révoltés, et il dut songer à sa sûreté personnelle. Le peuple, sans autres chefs que ceux qu'il se donnait momentanément et qu'il prenait dans son sein, gens aussi bornés et aussi ignorans qu'on peut l'être dans une cité séparée à la fois du monde entier et du reste de la Sicile, se jeta sur les postes militaires qu'il désarma, courut aux hôpitaux, et s'empara des effets des malades ainsi que des chariots qu'on avait préparés pour transporter les victimes du choléra. Ces différens objets furent portés solennellement sur la place de la

(1) « I quali nel calor della scoperta rimasero vittima del sdegno del popolo. »

(2) « Abbiâmo avuto il dispiacere di dover essere spettatori di diversi tragici avenimenti, effetti di giusto furor populare. »

Porte d'Aci, et brûlés aux acclamations de la multitude. Puis, à l'issue d'un souper qui eut lieu dans la nuit, le drapeau jaune fut déployé, et l'indépendance de la Sicile proclamée par une junte provisoire de gouvernement, qui remplaça la junte de sécurité publique élue auparavant (1). J'ai cette proclamation sous les yeux en ce moment, et je n'y vois d'autre chef d'accusation contre le gouvernement de Naples que l'introduction du choléra en Sicile : « *Però il cholera, non asiatico ma Borbonico.* » Ce jeu de mots est l'unique grief qui se trouve allégué comme motif d'un acte aussi grave, quand il était possible, il faut l'avouer, d'en trouver quelques autres moins insensés. Mais le peuple n'était soulevé que par l'effroi que lui inspirait le choléra, et cette frayeur seule pouvait le soutenir dans sa résistance.

A Catane, qui renferme un grand nombre de manufactures, et où l'industrie est plus florissante que dans le reste de la Sicile, la noblesse et la bourgeoisie notable ne pouvaient tolérer long-temps un tel état de choses. Le marquis de San-Giuliano et son fils essayèrent d'attirer les plus fougueux révolutionnaires hors de la ville, en les engageant à aller faire reconnaître l'indépendance de la Sicile dans les vallées d'alentour; mais cette proposition ne fut pas agréée, et de nouveaux excès, ainsi que de nouvelles arrestations, eurent lieu dans Catane. Enfin, dans la nuit du 3 août, sept citoyens de Catane, hommes très considérés, parmi lesquels se trouvait M. Benintendi, membre de la consulte d'état, ayant été enlevés de leurs demeures et jetés dans les prisons, les principaux habitans de Catane se rendirent à la place du Dôme, s'y formèrent de nouveau en garde nationale, qui se divisa en deux régimens, et se portant rapidement vers les casernes, où s'étaient établis les insurgés, les en chassèrent, arrêtèrent leurs chefs, s'emparèrent des vieux canons que le peuple avait enlevés

(1) Cette première junte, où figuraient quelques membres dont on n'avait pas demandé le consentement, se composait des personnes suivantes : le marquis de San-Giuliano, arrêté plus tard; Salvatore Tornambiene, noble peu aisé, qui eut le bonheur de s'échapper; Gabriello Carnazzo, avocat; Diego Arangio, marchand, également contumace; le prince Valsovoja, qui, ayant prouvé qu'il avait été contraint, fut mis en liberté; Benedetto Privitera, avocat, qui eut le même avantage; Vinzenzo Cordaro, le savant historien de Catane, qui fut acquitté; un distillateur nommé Giuseppe Mirone; un médecin, professeur de l'université, Di Giacomo; un professeur d'histoire, Gemellaro; un autre médecin, Carmelo Platania; un employé, Bianchi Carbonaro; un marchand de soie, Domenico Auteri; le caissier de la province, prince Maletto; le prieur Riccioli; un juge de la grande cour de Palerme; Pasquale Ninfo, tous mis en liberté; enfin, le secrétaire de la commission était Salvadore Barbagallo Pittà, qui fut fusillé.

du musée du prince Biscari, déchirèrent le drapeau jaune, et arborèrent à sa place le drapeau des Deux-Siciles. Ce mouvement eut lieu sans brûler une seule amorce et sans qu'une seule goutte de sang eût été répandue. Les citoyens arrêtés au nom de la junte furent mis en liberté; le peuple traîna par toute la ville le conseiller Benintendi dans un carrosse, et les autorités, ramenées de la villa où elles étaient prisonnières, reprirent leurs fonctions. La révolution de Catane avait duré trois jours!

Le retour à l'ordre avait eu lieu le 3. Le 4, on apprit à Catane que le marquis del Caretta, revêtu des pouvoirs d'*alte rego,* s'était embarqué avec un corps de troupes, et le 5 l'escadre napolitaine parut devant la rade. Quand les députés de la ville se rendirent à bord du vaisseau où se trouvait le lieutenant-général del Caretta, ils eurent peine à lui persuader que la ville était tranquille; et lorsqu'il ne put en douter, une juste défiance le fit hésiter à débarquer, car il soupçonnait un piége. Les autorités s'étant remises en otages, le général fit son entrée dans la ville et fut reçu au milieu des fêtes qui durèrent quatre jours, tristes fêtes célébrées entre les excès de juillet et les ravages du choléra qui éclata quelques jours après! En un mois, neuf mille personnes de cette cité peu populeuse furent jetées nues et presque sans sépulture dans le champ des arènes. En même temps, les commissions militaires procédaient contre les plus compromis. Deux listes de contumaces furent dressées, et on offrit 300 et 120 ducats de récompense à ceux qui livreraient les accusés qui se trouvaient dans ces deux catégories. Pour le marquis de San-Giuliano que je vis à Catane deux mois après, il ne fut jugé que plus tard; le marchesino, son fils, prit la fuite avec quelques amis, et se retrancha, au milieu d'une guérilla de paysans, dans la vallée de Modica. En me rendant à Modica, je rencontrais souvent dans la vallée des soldats suisses accompagnés de *campieri,* qui sont les gendarmes siciliens, ou plutôt des campieri gardés à vue par des soldats suisses, et faisant des battues dans les bois. Au reste, nulle trace d'émotion, et bientôt j'appris que le marchesino avait pu gagner la côte et s'embarquer pour Malte. A Syracuse, l'insurrection avait suivi la même marche qu'à Catane; seulement le mouvement politique avait été moins prononcé, car les bateliers et la populace se livraient à leurs excès en criant : *Viva el re e Santa Lucia!* Sainte Lucie est la patronne de Syracuse. Les commissions militaires y condamnèrent aussi un certain nombre de personnes, toutes accusées de massacres et non de crimes politique, les unes à plusieurs années de fers, les autres à la mort. Là aussi

le marquis del Caretta ne se présenta que pour recevoir des marques de soumission à l'autorité royale, qui avait été rétablie avant son arrivée, et pour assister à des bals. A son départ pour Noto, qui eut lieu la nuit, toute la population des campagnes, en habits de fête, l'accompagna avec des torches à travers les monts et les vallées jusqu'à sa destination. On parle encore dans la vallée de Syracuse du prodigieux spectacle que donna cette immense procession. Ainsi le volcan s'était éteint de lui-même en Sicile et à Catane, et le mouvement que la crainte du choléra avait fait naître avait cessé même avant la venue du fléau. Pendant tous ces troubles, un brick de guerre anglais, destiné à protéger les sujets britanniques, était venu de Malte stationner devant la rade de Catane, et un autre se tenait, dans le même but, à l'entrée du port de Syracuse.

Voilà toute la révolution sicilienne de 1837. A Palerme, ce fut encore moins. A Syracuse, l'âge extrêmement avancé du général Tanzi, qui y commandait, et le petit nombre de troupes dont il pouvait disposer, empêchèrent de prendre des mesures énergiques contre les dévastateurs. Je vous ai dit dans mes précédentes lettres ce qui se passa à Messine, où n'eut lieu aucune démonstration politique; enfin, à Catane, le marquis San-Giuliano lui-même, qui tenait aux meilleures familles, et qui ne s'engagea dans le mouvement que pour contenir son fils, ne fut suivi que par des médecins, des professeurs et des avocats. Le peuple qui se souleva ne songeait qu'au choléra; la noblesse se tint à l'écart, et l'ordre public se trouva rétabli presque sans le concours des forces napolitaines. Les rigueurs qui suivirent sont à déplorer sans doute, mais nous avons vu, en France même, que les gouvernemens ne sont pas toujours maîtres de procéder par la clémence en pareil cas.

Je vous l'ai dit avec franchise, et je ne l'ai pas caché à Naples à mon retour, la Sicile n'est pas satisfaite, mais elle espère une amélioration de son sort, et j'ose affirmer que si le gouvernement napolitain s'occupe sérieusement de l'avenir de ce pays, les pavillons de guerre étrangers pourront se présenter devant ses ports sans ébranler la fidélité de personne. Des mesures telles que la suppression partielle de l'impôt de mouture sont propres à amener de tels résultats, et il en est d'autres que désigne naturellement l'état du pays. Les Siciliens sont meilleurs marins que les habitans du royaume de Naples; ils étudient plus sérieusement l'art nautique. Après le départ des Anglais, ils s'approprièrent avec beaucoup de talens leurs procédés, leurs modes de gréement et leur manière de construire. En outre, les bois

de construction abondent dans le royaume de Naples; mais ils sont poreux, se crevassent, et demandent beaucoup de soins, et sur tous les navires construits en bois indigène, où la mâture seule vient de Venise ou de Riga, les Siciliens conviennent mieux pour composer les équipages que les Napolitains. Le gouvernement napolitain, qui paraît vouloir donner des soins à sa marine, diminuera encore les fermens de troubles de la Sicile en employant cette population maritime, si négligée depuis vingt ans. Des routes, des fabriques, les travaux des mines, des encouragemens à l'agriculture, voilà ce qui achèvera de calmer la Sicile, et dès-lors elle ne sera plus un sujet d'inquiétude pour l'Europe. Quant à l'Angleterre, elle n'a pas laissé des souvenirs bien ardens dans la population sicilienne; à Palerme, à Messine, on ne se souvient guère plus de sir William Bentinck que de l'amiral Vivonne. Dans cette dernière ville, où ils ont résidé long-temps, les Anglais ont créé une petite route de Messine au phare, route qui leur était nécessaire pour le transport de leurs approvisionnemens. C'est le seul monument qui soit resté de leur séjour en Sicile. Les sympathies sont donc à peu près nulles en Sicile pour l'Angleterre comme pour la France. Il est vrai que depuis l'occupation d'Alger et la destruction de la piraterie qui nuisait à la petite navigation sicilienne, et particulièrement à la pêche des coraux près des côtes d'Afrique, le nom français est prononcé avec quelque respect par les populations maritimes de la Sicile, surtout dans la partie méridionale de l'île; mais c'est là tout. S'il y a un parti en Sicile, c'est celui de l'indépendance, qui repousse le concours de toutes les nations. Ce parti se trouve donc isolé, c'est-à-dire faible par son principe même, et il dépend du gouvernement des Deux-Siciles de l'affaiblir et de l'isoler encore plus, en travaillant activement à améliorer le sort des Siciliens. Je termine sur cette vérité, monsieur, et je remets à un autre jour le plaisir que j'aurais à vous parler de la triste beauté des villes de Catane et de Syracuse, mais le soufre m'a entraîné trop loin.

Je suis, etc. ***.

SITUATION

FINANCIÈRE

DE LA FRANCE.

1° Formation de la dette française. — Considérations sur le crédit public. — Conversion des rentes. — Budgets de la France et de l'Angleterre comparés. — Organisation du crédit privé. — Du privilége de la Banque de France.

2° Examen de plusieurs publications récentes. — ***Histoire financière et statistique de l'empire britannique***, par M. Pablo de Pebrer. — ***Du Crédit et de la Circulation***, par M. A. Cieszkowski. — ***Examen des Revenus publics***, par M. le marquis d'Audiffret. — ***Du Crédit en France***, par M. Courtet de l'Isle. — ***Traité des Banques***, par M. Condy-Raguet. — Brochures, opinions et documens divers.

De toutes les dissemblances qui séparent les temps antiques de la civilisation moderne, il n'en est pas de plus significatives que celles qui sont produites par le magique pouvoir du crédit. Les peuples peu avancés se distribuent par instinct en castes diverses, entre lesquelles les fonctions sociales se répartissent : à l'une, la méditation, le culte austère de la vertu et de la science; à l'autre, le métier des armes, et au besoin l'impôt du sang; au plus grand nombre, le tribut journalier de ses sueurs. Chaque ordre, en accomplissant la tâche commandée par l'intérêt général, acquitte sa part de la dette commune. Chez les peuples ainsi constitués, de grandes choses ont pu se faire

avec peu ou point d'argent. Au contraire, dans le monde où nous vivons, chaque individu s'appartient, et se vend ce qu'il s'estime lui-même : un gouvernement n'obtient que ce qu'il peut payer. Il était d'usage dans les cités antiques et dans les seigneuries féodales d'accumuler de longue main les matières précieuses, afin de n'être pas pris au dépourvu par une calamité publique. De nos jours, le système des réserves métalliques est abandonné. L'économie consiste à réduire les impôts : le seul trésor des états est la confiance qu'ils inspirent; la facilité qu'ils trouvent à contracter des dettes est la mesure de eur puissance, et quand ils se libèrent d'un emprunt, c'est uniquement pour se ménager le moyen d'emprunter encore.

La conséquence forcée de ces changemens est que l'autorité se morcelle en se monétisant, et passe peu à peu dans la circulation. Le sénat où elle tend à se concentrer, c'est le parquet de la Bourse. La balance des intérêts échappe aux mains de l'homme d'état : ce n'est plus le chef militaire qui fait appel aux hommes d'armes. Le seul conquérant possible, au XIXe siècle, c'est le financier qui, nonchalamment accoudé sur son bureau et caressant de l'œil son livre de caisse, décrète la paix ou la guerre : c'est sur un mot d'ordre transmis aux courtiers, ses valeureux aides-de-camp, que les arsenaux s'animent, que les armées s'ébranlent, et que des peuples succombent.

Ce nouvel aspect des sociétés est peu poétique. Si pourtant on pénètre au cœur des choses, il n'y a rien là qui doive effrayer. C'est la consécration matérielle d'un fait de haute importance dans l'ordre moral. En théorie, tout capital est considéré comme la représentation, le produit accumulé d'un travail antérieur. Or, l'autorité acquise aux *capitaux* prouve que la suprématie politique, au lieu d'être le droit exclusif de la naissance, est déjà la conquête, sinon précisément des travailleurs, du moins de ceux qui conduisent le travail. De ce point de vue, la royauté de l'argent paraît légitime. Mais, à une époque où toutes les couronnes ont perdu de leur poids, l'argent seul conservera-t-il le privilége du pouvoir absolu ? Ne serait-il pas à craindre que son despotisme ne devînt le plus aveugle, le plus irritant de tous, si son immense portée n'était pas restreinte, si la force absorbante qui est en lui n'était pas vigoureusement contenue?

Ces réflexions que tout le monde a faites, donnent une sorte de solennité aux débats qui touchent les institutions financières. Par une coïncidence remarquable, le crédit public est mis en cause dans le projet de *conversion des rentes*, en même temps que le crédit privé, par la prorogation demandée du *privilége de la Banque de France*. Nous n'insisterons pas sur l'importance des solutions qui doivent intervenir : elle est heureusement sentie, même dans les classes qui, d'ordinaire, accordent peu d'attention aux problèmes économiques. Aussi, craindrons-nous beaucoup moins d'appeler nos lecteurs sur un terrain aride, où il faut creuser péniblement jusqu'à la racine des faits, où l'on ne saurait avancer qu'à travers les chiffres et les plus épineux raisonnemens.

I. — FORMATION DE LA DETTE FRANÇAISE.

Les doctrines catholiques sur le prêt à intérêt s'opposèrent long-temps à un système équitable et régulier d'emprunts publics. L'église se faisait un devoir d'agiter constamment ses foudres sur l'usure, ce monstre insatiable auquel de mauvais princes eussent livré sans pudeur la chair et le sang des peuples. Un temps vint cependant, où le travail fut mis en honneur : les capitaux s'accumulèrent dans les mains industrieuses, et, faute de circulation, on dut remarquer un engorgement maladif sur quelques points, et partout ailleurs une langueur affligeante. Il y eut dès-lors urgence de rétablir l'équilibre vital, en provoquant, par l'attrait du gain, le salutaire écoulement des richesses. Toutefois, l'église ne fit fléchir l'ancienne discipline qu'avec une extrême circonspection. Elle se réserva d'intervenir entre les parties comme tutrice légitime du plus faible, et dans la crainte que le nécessiteux ne se précipitât aveuglément sous le joug du riche, elle formula un contrat dont les bases principales sont autant de garanties pour l'emprunteur. Pendant la première moitié du xv[e] siècle, les papes Martin V et Calixte III déclarèrent que le placement de l'argent devenait licite avec les restrictions suivantes : d'abord, que le produit annuel ne devait jamais dépasser le taux énoncé par la loi; en second lieu, que le fonds serait toujours fourni en argent et non pas en autres valeurs, pour empêcher qu'une estimation arbitraire ne favorisât la fraude; enfin, surtout, que l'emprunteur pourrait *à sa volonté* se libérer par le remboursement du capital, sans qu'il pût jamais y être contraint par le créancier. Un peu plus tard, on déclara que le bénéfice de la prescription pour les arrérages était acquis au débiteur au bout de cinq années. Telles sont les dispositions qui, de la jurisprudence canonique, ont passé dans le droit civil, et forment encore aujourd'hui la base du contrat de *rente perpétuelle*. C'est ainsi qu'à une époque où le pouvoir spirituel n'était pas un vain mot, l'église intervenait pour moraliser les innovations réclamées par le progrès des sociétés.

Dans l'origine, les prêteurs exigeaient qu'une valeur foncière ou mobilière fût spécialement engagée en garantie de leurs avances. La rente devait être prélevée sur le revenu de l'un des domaines de la couronne, ou sur l'une des branches de l'impôt, comme la taille ou les gabelles. Louis XII emprunta ainsi une somme assez considérable pour le temps. Le crédit public, tel que nous le définissons aujourd'hui, n'existait donc pas encore; il ne date en France que du jour où on put faire appel aux capitalistes, sans autre gage à offrir que la responsabilité morale du prince et l'ensemble des ressources nationales. Les rentes créées à ces conditions furent assignées vaguement *sur l'Hôtel-de-Ville de Paris*. On a compté cinq émissions de cette nature sous François I[er], trente-trois sous Henri II, quatre sous François II, vingt-sept sous Charles IX, et sept sous Henri III. Ces emprunts faits sans mesure, et à la première tentation du besoin, grevèrent l'état d'une dette annuelle de 3,428,233 livres, somme qui serait à peine représentée de nos jours par un chiffre dix fois plus fort. La *dette perpétuelle*, qui seule est l'objet de nos recherches, ne consti-

tuait néanmoins que la plus faible partie du fardeau. Dans ces temps d'inexpérience financière, une sorte de *dette flottante*, beaucoup plus onéreuse, résultait de l'anticipation sur les revenus, de l'appointement des offices mis en vente, des exemptions, des concessions de monopoles, et d'une foule d'opérations qui n'étaient au fond que des emprunts usuraires.

En dépit des aventureuses théories qui préconisent les gros budgets et les splendides emprunts, les peuples s'obstinent à vénérer les hommes d'etat qui ont pris à tâche d'alléger les charges communes. Si c'est là un des mille préjugés de la foule, comme certains économistes l'ont prétendu, c'est à coup sûr un de ceux qu'il faut respecter. Pourquoi la reconnaissance nationale a-t-elle inscrit le nom de Sully parmi ceux des plus grands hommes? C'est surtout parce que ce rigide économe avait pour programme d'arriver par la réduction des dépenses à celle des impôts. On ne créa pas de rentes nouvelles sous son ministère, et on obtint même une diminution sur la somme des engagemens antérieurs par une révision sévère des titres. Après la mort de Henri IV, la réserve en numéraire amassée par Sully, et surtout les traditions administratives qui se conservèrent malgré sa disgrace, procurèrent encore quelques années tolérables. Mais depuis la domination de Richelieu jusqu'à l'avénement de Colbert, peu d'années se passèrent sans qu'on fût obligé d'avoir recours aux ressources extraordinaires. Pendant un demi-siècle, l'histoire financière de la France n'offre plus qu'une alternative d'emprunts ruineux et de banqueroutes indécentes : fût-il possible d'en établir la succession par des chiffres, il n'y aurait pas d'utilité à le faire, puisque aucun système ne présidait à la gestion de la fortune publique, et que les affaires d'argent n'étaient, à vrai dire, qu'une guerre ouverte entre une poignée d'ignobles traitans et les agens d'un pouvoir sans pudeur qui confondait le droit et la force. Des usuriers ne rougissaient pas de demander 25 pour 100. Le ministre acceptait, car il avait ordre de mettre sur pied une compagnie ou d'organiser quelque passe-temps royal; mais il ne tardait pas à se donner quittance à lui-même par une ordonnance de réduction, et pourtant, en dernier résultat, l'avantage demeurait toujours au prêteur. Semblable à la fatalité des temps antiques, sous laquelle il fallait inévitablement succomber, le dieu fatal des temps modernes, l'argent, ne perd jamais ses droits : il faut tôt ou tard subir la loi qu'il daigne dicter par l'organe de ceux qui se sont voués à son culte. Déjà, au XVIIe siècle, on connaissait l'art perfide d'éluder la loi qui fixe le maximum de l'intérêt en achetant une créance à un cours très inférieur au chiffre énoncé dans le contrat. Au commencement du XVIe siècle, le taux légal du placement était *le denier dix*, c'est-à-dire qu'on pouvait acquérir légitimement *une* livre de rente pour un capital de *dix* livres. Ce taux fut porté sous Charles IX au denier douze, sous Henri IV au denier seize, sous Louis XIII au denier dix-huit, sous Louis XIV au denier vingt, ou, comme on dirait de nos jours, à 5 pour 100. Mais les limites tracées par la loi furent toujours franchies avec effronterie, et Colbert lui-même, aux meilleurs jours de son administration, n'obtint jamais des secours à moins de 10 pour 100.

La vieillesse de Louis XIV devait être une douloureuse expiation de son étincelante jeunesse, de sa majestueuse virilité. Les bilans financiers de cette époque dénoncent une perturbation qu'on ne peut plus regarder sans vertige, quand on est accoutumé au mécanisme régulier des gouvernemens représentatifs. Durant les quatorze dernières années du grand règne, la guerre et les fléaux naturels élevèrent le chiffre total des dépenses à près de 3 milliards : les recettes, réduites par des anticipations, avaient à peine couvert le tiers de cette somme; il fallut demander au crédit les deux autres tiers. Le capital des rentes sur l'Hôtel-de-Ville montait à 1,292,000 livres, dont le servicee annuel, à raison de 4 pour 100, absorbait environ 52 millions. D'autres rentes constituées à divers titres, le capital des offices qu'on avait scandaleusement multipliés, et surtout une dette flottante et exigible, puisqu'elle était représentée par une sorte de papier-monnaie en circulation, portèrent le total de la dette publique à 2 milliards 396 millions (1). La valeur des espèces métalliques était si incertaine en ces temps de crise, qu'il est fort difficile d'en établir la relation avec les cours actuels. Nous croyons pourtant qu'on ne s'éloignerait pas de la vérité en avançant que la dette léguée par Louis XIV à la régence n'était pas de beaucoup inférieure en capital à celle que supporte aujourd'hui la France constitutionnelle. Mais la disproportion devient effrayante, dès qu'on balance la population et les ressources des deux époques.

On eut recours aux expédiens ordinaires du despotisme, à la refonte frauduleuse des monnaies, à la révision arbitraire des titres de créances, aux confiscations, à des supplices même prononcés contre ceux qui insultaient par leur faste à la misère publique. Ce sont là de ces palliatifs qui ne retardent la crise que pour en augmenter l'intensité. Le régence songeait donc forcément à rejeter le fardeau par une secousse violente, quand Law commença à semer dans le pays ses aventureuses théories. On sait avec quelle merveilleuse étourderie la France toute entière se prêta, sur la foi d'un prospectus, à la réalisation du fameux *système*. Certes, pour un gouvernement réduit à organiser une banqueroute, ce fut une bonne fortune que d'avoir la nation entière pour complice. Les rentiers, qui, toutes réductions faites, touchaient des arrérages à raison de 4 pour 100, acceptèrent le remboursement de leurs créances en actions de la nouvelle banque, qui ne portaient que 2 et demi pour 100 d'intérêt, mais dont les titres pouvaient se négocier sur la place avec un bénéfice énorme. Les premières actions, auxquelles étaient attachés certains priviléges, s'élevèrent en même temps de 500 livres à 20,000. L'argent perdit 10 p. 100 sur les billets. Mais les agioteurs n'avaient pas, comme les philosophes des beaux temps de la Grèce, la prétention de porter toujours leur fortune avec eux. L'engouement pour le papier s'épuisa, et comme à un signal donné chacun courut au remboursement. Dès le premier choc, tout l'échafaudage du crédit

(1) Selon le compte du ministre Desmarets, reproduit par Forbonnais. Quelques historiens ont même dénoncé un déficit de 3 milliards 111 millions; mais la base de ette évaluation nous échappe.

fut ébranlé, et la chute des divers effets fut d'autant plus lourde qu'ils tombaient d'une hauteur exorbitante. L'action qu'on s'était arrachée à 20,000 livres fut offerte pour un louis. Les billets de banque donnés aux rentiers en échange de leurs titres avaient été garantis par l'état, et on n'aurait pu, sans déloyauté, profiter strictement de leur dépréciation. La somme totale des engagemens laissés par Louis XIV ne se trouva réduite que d'un quart au plus, c'est-à-dire qu'après l'opération du *visa*, à laquelle furent soumises toutes les valeurs créées par Law, le capital de la dette publique flottait entre dix-sept et dix-huit cents millions.

La déplorable expérience qu'on venait de faire développa dans la région du pouvoir l'horreur des systèmes et des réformes. L'abbé Terray disait, assure-t-on, que la science du crédit public consiste à emprunter de toutes mains et à tous prix, sauf à se remettre au pair de temps en temps par une banqueroute aussi décente que possible. Sans dire aussi effrontément leur dernier mot, les hommes d'état du siècle passé s'en tinrent assez généralement à cette complaisante théorie. De 1733 à 1788, les ministres ou plutôt les intendans de la cour firent argent de tout. Pour exciter le démon de l'agiotage, l'emprunt se présenta sous les formes les plus diverses et les plus agaçantes, telles que rentes perpétuelles ou viagères, concessions vendues aux pays d'état, traités particuliers avec certaines villes françaises ou étrangères, négociations avec des compagnies financières, des corps constitués ou des ordres religieux, institutions de loteries et de tontines, aliénations d'impôts, cessions de monopoles, emprunts sur hypothèques et même sur nantissement de valeurs mobilières. On ne saurait déterminer la somme versée effectivement dans les caisses publiques par suite de ces transactions : le capital dont l'état s'est reconnu débiteur a pu seul être évalué, et il ne demeure pas de beaucoup au-dessous de 4 milliards (1). Ajoutée au déficit déjà laissé par la régence, cette somme eût formé une masse d'engagemens intolérable, si elle n'eût été plusieurs fois allégée par des manœuvres dans le genre de celles que conseillait l'abbé Terray (2). Malgré le bénéfice des réductions, Necker, dans son budget, ne demandait pas moins de 262,500,000 livres pour le service des rentes constituées, des dettes échues et des pensions, et assurément cette somme était hors de proportion avec les ressources de la France à cette époque.

Le pouvoir populaire qui hérita de la monarchie accepta loyalement les charges de la succession. Émerveillée des ressources qu'elle découvrait en elle-même, la nation eut un instant l'espoir de se libérer intégralement, et elle

(1) Arnould, *Balance du Commerce*, tom. III, tableau XIV.

(2) M. le duc de Gaëte s'exprime ainsi dans une brochure qu'il vient de publier à l'occasion de la conversion projetée : « Les rentes établies *sur les tailles* étaient de temps en temps soumises à des *réductions*, jusqu'à ce que leur modicité permît enfin de les faire disparaître sans scandale et sans bruit. Il suffisait de les retrancher des états du roi. C'est de cette manière que s'exerçait alors *le droit de remboursement*. Voilà ce que *j'ai vu* sur la fin du règne de Louis XV, à mon début dans les finances, auxquelles j'ai consacré ma vie. »

décréta, comme mesure préliminaire, un apurement général des comptes. Cette opération donna le résultat suivant, consigné dans le *Moniteur* du 5 avril 1792 :

Rentes perpétuelles. . . .	76,844,949 livres.
Rentes viagères.	102,255,192 —
	179,100,141 livres.

Ce chiffre représentait particulièrement la dette de l'ancien régime. Celle de la révolution consistait en pensions accordées, comme indemnités, aux ecclésiastiques et aux victimes du nouvel ordre de choses. Ces pensions exigeaient le sacrifice annuel de 97,291,000 livres. Il n'y avait pas encore à s'inquiéter de cette autre dette, beaucoup plus lourde pourtant, qui avait pour titres les *assignats,* parce qu'on les croyait alors suffisamment garantis par les biens nationaux, qui leur servaient de gages.

L'irrégularité des opérations financières, sous l'ancien régime, avait tellement multiplié les titres, qu'il était devenu fort difficile de les reconnaître et de les classer. Le service des arrérages souffrait de cette confusion (1). D'ailleurs plusieurs créances reposaient sur des institutions que les premiers souffles de l'orage avaient fait disparaître. Il y avait donc justice et convenance à simplifier le mécanisme du crédit public. Le 17 août 1793, le comité des finances proposa, par l'organe de Cambon, de reconnaître, par une seule et même formule, les droits divers des créanciers de l'état. « L'opération consiste, dit le rapporteur, à inscrire sur un *grand livre,* que nous appellerons *Livre de la dette publique,* toutes les espèces de créances de la nation. Chaque créancier sera porté suivant l'ordre alphabétique... Nous aurons sur ce livre le total de la dette nationale. *Alors nous la consoliderons à raison de 5 pour* 100. » Cette mesure devait être accueillie moins encore comme une réforme excellente, que comme un trait de haute et vigoureuse politique. Les créanciers de l'ancienne monarchie allaient devenir ceux de la république; on enchaînait de vive force au char de la révolution la classe timide et sournoise des rentiers. Malheureusement, le défi que la France avait à soutenir contre l'Europe coalisée absorbait jusqu'à ses moindres ressources. Le plus sacré de tous les engagemens était alors d'envoyer aux frontières du pain et de la poudre. Avant même que l'échange des vieux titres contre les certificats d'*inscriptions* fût effectué, le gouvernement avait avoué l'impuissance de faire honneur au dernier contrat.

La nécessité qui dicta la loi de l'an VI était si criante, qu'elle étouffa les reproches haineux et jusqu'aux gémissemens du besoin. La réduction des deux tiers de la dette fut résolue. On se piqua du moins de savoir-vivre, et, pour la première fois, ce vilain mot de *banqueroute* fut remplacé par celui de *remboursement.* Le titre XIV de la loi du 9 vendémiaire an VI, pouvant être con-

(1) Certaines rentes étaient, dit-on, attribuées à trente ou quarante payeurs, à qui il fallait s'adresser successivement. La recette des rentes était alors une industrie aussi lucrative que compliquée.

sidéré comme le contrat définitif passé entre l'état et ses créanciers, mérite une attention particulière. Il porte que chaque inscription sera remboursée pour les deux tiers en bons au porteur délivrés par la trésorerie nationale, le capital de la rente perpétuelle devant être estimé au denier vingt, et celui de la rente viagère au denier dix. Par une déclaration expresse, le *tiers conservé* de la dette nationale *est garanti de toute retenue présente ou future*. Cette consolidation du tiers appliquée aux pensions, aussi bien qu'aux rentes constituées, fit descendre les arrérages annuels de 280 millions à 90 environ. Comprises dans cette somme, les rentes 5 pour 100, dont nous avons à suivre plus particulièrement les vicissitudes, atteignirent au terme de la liquidation le chiffre de 41,717,607 francs.

Un tel discrédit pesait sur le Directoire, qu'on ne lui supposa ni le pouvoir ni l'intention de respecter le concordat qu'il venait d'obtenir. Les rentiers vivaient dans la crainte de voir s'écrouler tout à coup les débris mal consolidés de leur fortune. La panique fut si grande, que la plupart des inscriptions, vendues au prix d'une seule année d'arrérages, passèrent dans les mains des agioteurs. Les bons pour les deux autres tiers affluèrent en même temps sur la place, et tombèrent dans un égal avilissement.

Enfin, la victoire dissipa les nuages qui cachaient l'avenir. La confiance se rétablit peu à peu : la Bourse se constitua. Les valeurs, timidement soulevées, demeurèrent bien au-dessous de leur niveau naturel. En 1802, tandis que le premier consul dictait à l'Angleterre la paix d'Amiens, le 5 pour 100 avait peine à dépasser le cours de 55 francs. Déjà pourtant on pouvait discerner que le ressort du crédit allait devenir un des plus importans dans le mécanisme général de l'état : l'heure de le régler définitivement paraissait venue. Tel fut l'objet de la loi du 21 floréal an x, par laquelle il fut déclaré que le *tiers consolidé* recevrait à l'avenir la dénomination légale de *5 pour 100 consolidé*. Cette variante ne fut pas adoptée, comme on l'a dit, pour préciser le capital nominal en cas de liquidation, car les valeurs étaient encore tellement dépréciées, que l'éventualité d'un remboursement au pair ne pouvait pas même se présenter à l'esprit. On se proposa seulement, la discussion en fait foi, d'atténuer le souvenir de la spoliation dont les rentiers venaient d'être victimes, en changeant le nom qui la rappelait. La théorie qui soutient que le service annuel des dettes d'un état ne doit jamais excéder le dixième de son revenu total, devint en même temps article de loi. Le maximum de la dette française fut arrêté à 50 millions, dixième du budget ordinaire des recettes. Mais depuis la consolidation du tiers, les besoins d'une époque agitée avaient donné lieu à de nouvelles émissions de rentes, et déjà le chiffre des intérêts à servir dépassait de plus de 9 millions le maximum légal. On institua donc, par cette même loi de l'an x, un *amortissement* dont l'unique fonction devait être de ramener et de contenir la dette dans les limites voulues. Les délibérations soulevées à ce sujet décèlent une grande inexpérience financière : c'est qu'en effet la science du crédit est, de toutes les sciences qui font l'homme d'état, la plus difficile à acquérir, et celle dont l'apprentissage coûte le plus cher aux peuples. Le chef de

l'empire dédaigna de s'en approprier les ressources. La caisse d'amortissement ne fut pour lui qu'un fonds de réserve où il puisait sans contrôle pour récompenser ses fidèles. Il délivrait de son propre mouvement des rentes sur le grand-livre, et se débarrassait des fournisseurs et des créanciers importuns, en leur jetant des inscriptions au pair qui eussent perdu 20 à 30 pour 100 sur la place.

Quand on se rappelle la grande épopée impériale, qu'on énumère les trois millions d'hommes que Napoléon a mis sur pied, ses marches gigantesques à travers l'Europe, ses huit campagnes, mieux vaudrait dire cette unique et monstrueuse bataille qui dura dix ans, et en même temps les immenses travaux qu'il a menés à fin, les établissemens qu'il a fondés, et les riches dotations, et les nobles encouragemens qui tombaient si facilement de sa main, on s'étonne de ne trouver sur le grand-livre, à la date du 1er avril 1814, qu'une dette annuelle de 63,307,637 fr.! Mais ce chiffre, il faut le dire, n'est qu'un mensonge. L'énorme contribution de guerre imposée à la France en 1815, et qui fut représentée dans notre budget pour une rente de plus de 95 millions, est à coup sûr une dette du conquérant. Il en est de même des rentes créées pour éteindre l'arriéré antérieur à 1816 et pour le remboursement des biens des communes, décrété en 1813, mais non réalisé. L'ensemble de ces nouvelles inscriptions forme environ 130 millions. Quoiqu'elles n'aient été effectuées que sous le gouvernement représentatif, elles sont le fait du despotisme militaire, et réunies aux rentes déjà immatriculées en 1814, elles élèvent le bilan impérial à la somme de 193,454,709 francs. Or, nous allons voir bientôt qu'en 1840, moins de 196 millions suffiront à l'acquittement de toute la dette perpétuelle. La surcharge apportée par la restauration et par la royauté de 1830, à peu près compensée par des amortissemens, est, pour ainsi dire, imperceptible. Le régime constitutionnel ne coûte donc pas aussi cher qu'on se plaît à le répéter.

Les engagemens contractés personnellement par Louis XVIII pendant son exil, la guerre d'Espagne, les dépenses extraordinaires provoquées par la commotion de 1830, sont venus s'ajouter successivement au fonds des 5 pour 100, et ont porté la somme totale des inscriptions faites depuis la consolidation du tiers à 214,733,394 francs. Mais cette somme n'a jamais été servie intégralement par le trésor : elle a été allégée à plusieurs reprises et notamment par la conversion *volontaire* (1) d'une partie du 5 en 3 pour 100, par l'annulation d'une partie des titres dévolus à la caisse d'amortissement, et enfin par quelques extinctions et déchéances au profit de l'état. Malheureusement, tandis que le 5 pour 100 s'atténuait, le milliard accordé aux émigrés et la conversion en rentes de la réserve de l'amortissement nécessitaient l'ouverture de plusieurs autres comptes, sous la dénomination de 3, de 4 et de 4 1/2 pour 100.

(1) Cette conversion eut lieu en 1825, après le rejet de l'opération combinée par M. de Villèle dans l'intérêt des émigrés. Les fonctionnaires lurent avec effroi dans un journal officiel : « Ceux qui se refuseront à la conversion déclareront par là qu'ils n'ont aucune confiance dans le gouvernement du roi. » Cet ordre fut compris de tous ceux qui vivaient dans la dépendance du pouvoir. Trente millions de rentes furent converties et laissèrent au Trésor un bénéfice annuel de six millions.

Résumons cet exposé par des chiffres exacts empruntés au tableau des rentes perpétuelles inscrites sur le grand-livre le 1er janvier 1840 :

	Capital évalué au pair.		Intérêts à solder.
Cinq pour cent	2,942,249,620	—	147,112,481
Quatre et demi pour cent	22,813,333	—	1,026,600
Quatre pour cent.	299,469,150	—	11,978,766
Trois pour cent.	1,193,109,667	—	35,793,290
	4,457,641,770	—	195,911,137
La dotation annuelle de l'amortissement est de . . .			44,616,463
Ce qui donne en total la somme de			240,527,600

à solder annuellement pour les seuls arrérages des rentes constituées.

Mais la dette inscrite sur le grand-livre n'est qu'une partie du fardeau qui pèse sur l'état, lequel se complique de la *dette flottante,* ainsi répartie :

1° Intérêts des emprunts contractés spécialement pour des travaux d'utilité publique (1)	10,683,300
2° Intérêts des cautionnemens et dettes exigibles du Trésor	18,000,000
3° Rentes viagères (2) et pensions diverses	55,413,000
	84,096,300

La réunion de la dette consolidée et de la dette flottante absorberont donc, suivant les prévisions du budget de 1841, la somme de 324,623,900 francs, et porteront le capital réel de la dette française à *cinq milliards soixante-huit millions sept cent quarante-cinq mille neuf cent cinquante francs.*

Ces chiffres, si retentissans qu'ils soient, n'ont rien qui doive effrayer. Les forces de la nation se sont développées dans une proportion plus grande encore que le fardeau commun, et si on songe à l'alléger aujourd'hui, ce n'est pas la nécessité qui commande, c'est la prudence qui conseille. Le laboureur s'élance, au premier rayon qui suit l'orage, pour réparer la dégradation du champ dont il est roi. Ainsi doivent faire les hommes d'état quand reviennent les jours de calme après les secousses désastreuses. Combler un déficit antérieur, c'est accumuler des ressources, c'est recruter pour l'avenir des travailleurs ou des soldats.

(1) Cet article ne constitue pas une charge réelle, puisqu'il a pour objet une *dépense productive.*

(2) Les rentes viagères, autrefois considérables, sont descendues au chiffre de 3,707,000 francs : elles se réduisent chaque année, et seront probablement éteintes en 1880.

II. — DES SYSTÈMES PROPOSÉS POUR L'EXTINCTION DES DETTES PUBLIQUES.

Il n'était pas inutile de remonter aux sources oubliées de la dette française, et d'en suivre les fluctuations jusqu'à nos jours. Le pouvoir sous la monarchie donne l'idée d'un fils de famille qui se livre aux usuriers avec l'arrière-pensée de leur échapper par quelque ruse de guerre, et qui souvent se permet, comme des espiégleries, de ces expédiens qui déshonorent. Aujourd'hui, ce même débiteur a le triste avantage de la maturité; il a le respect de sa propre parole, et sait d'ailleurs qu'en affaires d'intérêt la probité est encore de l'adresse. Il mesure donc gravement ses engagemens et ses ressources, et malgré les bénéfices qu'il attend d'une libération, il y renoncerait s'il ne pouvait l'obtenir avec convenance et loyauté.

Il n'y a en réalité que deux moyens de payer ses dettes : c'est d'obtenir des économies par une réduction de la dépense, ou de créer un excédant de recette par un surcroît de travail. C'est ainsi qu'en agissent les particuliers. Mais les nations, qui ne se sentent pas vieillir, n'ont pas, comme les individus, l'instinct de la prévoyance, et il est difficile d'en obtenir le sacrifice du présent au profit de l'avenir. Il faut ajouter que dans les jours où nous vivons, les administrateurs ne s'arrêtent guère à des plans de réforme dont l'accomplissement exigerait une longue suite d'années. La mobilité du gouvernement constitutionnel, long-temps vantée comme une condition de progrès, ne sera bientôt plus, grace au déchaînement des passions, qu'un remuement désordonné. Quel moyen d'asseoir une idée et d'en poursuivre les résultats, quand toute position est sourdement minée, quand la première affaire pour chacun est de s'affermir contre les secousses d'une perfide bascule; quand on dépense en caquetages le temps qu'il faudrait donner à la méditation ou à l'œuvre; quand les hommes se remplacent sans se continuer, et que les projets se succèdent comme pour se contredire?

Dans les sociétés ainsi faites, au lieu de réduire le mal par un régime sage et soutenu, on préfère l'attaquer par un traitement prompt, incisif, et dont l'effet parle aux yeux. Or, l'ulcère qui ronge tous les gouvernemens européens, la dette, a exercé bien des docteurs : nombre de spécifiques ont été proposés; ils se rapportent tous à quatre genres d'opérations que nous allons exposer successivement.

En première ligne se présente le système de l'*amortissement*, accueilli il y a soixante ans comme une révélation providentielle, mais qui commence à perdre de son prestige. L'amortissement repose sur la puissance d'accroissement qui est propre à l'*intérêt composé*. Tout le monde sait qu'en ajoutant chaque année l'intérêt donné par une somme à cette somme elle-même, de façon à ce que le total produise intérêt à son tour, on double en quatorze ans environ un capital prêté à 5 pour 100. Si on continue l'opération avec ce capital doublé, on obtient une progression si rapide, qu'elle cause une sorte de

vertige. Un calculateur du siècle dernier avait découvert que le bonheur du genre humain ne lui coûterait que 500 livres. L'honnête homme déclara donc par testament que ladite somme de 500 liv., prélevée sur sa succession, devait être divisée en cinq portions égales, et placées à intérêts composés. Le premier cinquième devait produire au bout de cent ans 13,100 livres, et être donné à l'auteur du meilleur mémoire sur les placemens à intérêts. La seconde somme de 100 livres, montant après deux siècles à 1,700,000 livres, était destinée à l'encouragement des beaux ouvrages et des actions vertueuses. Avec plus de 25 millions obtenus au bout de trois siècles pour le troisième lot, on devait doter des établissemens de crédit. La quatrième portion, élevée à 30 milliards à la fin du quatrième siècle, devait servir à bâtir une centaine de villes, où la moitié de la population française eût trouvé abri. Enfin, avec le produit du dernier cinquième, montant au bout de cinq cents ans à quatre mille milliards, on devait éteindre les dettes publiques de la France et de l'Angleterre, fonder un revenu annuel qui, partagé entre les diverses puissances de l'Europe, eût affranchi les peuples des impôts les plus onéreux, élever gratuitement tous les enfans jusqu'à l'âge de trois ans, enrichir les savans, doter les filles sages, soulager les pauvres, etc. Quelques monceaux d'or sans emploi étaient laissés à la discrétion des exécuteurs testamentaires!

Ce ridicule enthousiasme découvre le vice des théories d'accumulation fondées sur la vertu de l'intérêt composé. Les nombres abstraits, que rien ne gêne sur le papier, parviennent, il est vrai, à des grandeurs indéfinies; mais les capitaux effectifs ont à subir des fluctuations qui dérangent tous les calculs. Le seul fait de leur multiplication suffit pour les déprécier. N'est-il pas évident qu'un fonds de placement, augmentant sans cesse à mesure que les besoins d'emprunts diminuent, languira bientôt faute d'un emploi profitable.

Appliquons ce raisonnement aux fonds d'amortissement de rentes. En théorie, une dotation de 1 pour 100 sur le capital dû par l'état, étant employée au rachat de la dette, et grossie annuellement des intérêts du capital racheté, suffit pour éteindre en trente-sept ans une rente à 5, en quarante-un ans une rente à 4, en quarante-quatre ans une rente à 3 pour 100. On demande donc annuellement aux contribuables français, en sus des 195 millions absorbés pour le solde des annuités, plus de 44 millions qui vont se capitaliser dans la caisse d'amortissement, avec les intérêts des rentes rachetées journellement sur la place. Depuis 1816, un milliard environ a été versé à cet effet, et par la progression des intérêts a produit le rachat de 71 millions de rentes, dont plus de 48 ont été rayés du grand-livre, et dont l'excédant continue d'être soldé par le trésor à l'établissement qui demeure son créancier par une fiction légale.

Ce résultat brillant n'est-il pas une illusion? Ce n'est pas seulement un milliard que vous avez demandé aux contribuables: c'est encore la productivité de ce milliard, les intérêts qu'il eût engendrés dans leurs mains. La surcharge de l'impôt et les intérêts perdus balancent à peu près pour eux le capital amorti: il y a transformation, déplacement, et non pas bénéfice réel. L'amor-

tissement agit pourtant d'une façon profitable dans les temps de crise financière, parce qu'en achetant alors à des cours déprimés, il relève le crédit public, tout en bénéficiant sur la dépréciation des valeurs. Mais comme son fonds de roulement gagne en puissance à chaque acquisition qu'il fait, il est forcé de l'utiliser à tous prix. Il enchérit donc sur tous les acheteurs qui se présentent à la Bourse, et exaltant sans cesse les prétentions des vendeurs, il rapproche artificiellement la limite où l'état ne peut plus raisonnablement acheter; dès-lors la machine absorbante demeure inactive. Il n'est donc pas parfaitement exact de dire que l'amortissement peut éteindre un emprunt; il n'en saisira jamais qu'une faible partie, et à des conditions de plus en plus onéreuses. Aussi n'est-il déjà plus qu'un levier dont se servent les hommes d'état pour soulever les fonds au-dessus du pair, et justifier au besoin l'abaissement du taux de la rente par une *conversion* au-dessous du pair. Les services que rend l'amortissement en cette circonstance sont même si chèrement payés, que d'habiles financiers réclament chez nous sa suppression, et que depuis douze ans l'Angleterre a abandonné un système dont elle avait la première préconisé les bienfaits.

On a fait avec justesse la remarque que le fléau des dettes publiques est pour les peuples la punition du crime d'égoïsme. Une série d'emprunts, a-t-on dit, rejetant sans cesse sur l'avenir la charge du présent, finit par agglomérer une dette *perpétuelle,* plus onéreuse par ses seuls intérêts que ne l'eût été un sacrifice une fois fait au jour de la crise. Par exemple, l'Angleterre acquitte environ 780 millions de fr. par an, et payait, il y a vingt ans, plus d'un milliard : certes, il n'est pas de guerre ou d'œuvre nationale qui lui ait coûté *par année* une pareille somme. Si donc, au lieu d'emprunter successivement, elle avait décrété chaque fois une contribution extraordinaire, elle n'eût pas payé davantage en dernier résultat, et ne gémirait pas aujourd'hui sous le poids d'une dette de 20 milliards en capital (1). Partant de ce principe, plusieurs économistes anglais, et notamment Hutchinson, membre du parlement sous George Ier, Wilks en 1821, la *Revue d'Edimbourg* en 1827, et un publiciste anonyme en 1832, ont proposé des plans pour la *liquidation* intégrale ou partielle de la dette, au moyen d'une contribution une fois payée. Le sacrifice imposé aux propriétaires se trouverait compensé par un affranchissement immédiat de la plupart des impôts, par la diffusion d'un capital énorme qui élèverait le prix de toutes les propriétés, et communiquerait à l'industrie un merveilleux mouvement d'accélération. Il ne serait pas permis de présenter un plan aussi vaste sans faire connaître les engagemens, les ressources, les forces productives d'un pays, sans faire palper un à un les organes qui entretiennent la vie nationale. Un dernier partisan de la liquidation, M. Pablo de Pebrer, a parfaitement compris cette nécessité, et il a appuyé son travail de tant de faits, d'aperçus théoriques, de calculs et de pièces officielles, qu'il a pu à bon droit lui donner

(1) En 1838, elle s'élevait à 762,275,188 livres sterling pour la dette consolidée, plus 28 à 30 millions sterling pour la capitalisation de la dette flottante.

le titre d'*Histoire financière et statistique de l'empire britannique* (1). Le premier volume, purement historique, présente des recherches fort curieuses sur les accroissemens de la fortune publique, sur l'impôt, la dette et les deux centres d'action du monde financier, la Banque et la Bourse. Le second volume offre le bilan général de cette grande société commerciale qualifiée du nom d'*empire britannique,* et se termine par le plan d'une liquidation gigantesque. Plein de foi dans son système, l'auteur le présente comme la seule chance de salut laissée à la Grande-Bretagne; mais c'est là un travers sur lequel nous aurions tort d'insister, puisque nous lui devons un entassement de matériaux qu'on ne fouillera pas sans profit, et dans lequel nous avons trouvé nous-même des documens fort instructifs pour la question à l'ordre du jour.

D'après les calculs de M. Pebrer, la somme des richesses appartenant en propre aux sujets de l'Angleterre équivaut aujourd'hui à près de 140 milliards de francs (2). Sur cette somme, une contribution de 9 1/4 pour 100, frappant toutes les familles, à l'exception de celles dont l'avoir commun ne dépasse pas 30 livres sterling ou 750 francs, et une autre contribution, atteignant dans une égale mesure le revenu des fonctions publiques, des professions libérales, et même les salaires, en respectant ceux des classes nécessiteuses, suffiraient pour rembourser au pair la dette nationale, jusqu'à concurrence de 500 millions de livres sterling (12,500,000,000 de francs). Le versement devrait être effectué en huit paiemens et dans l'espace de deux ans, et aussitôt l'impôt foncier serait réduit au tiers, les taxes qui entravent l'industrie et affectent les objets de première nécessité seraient intégralement supprimées. Les deux mesures, étant simultanées, se simplifieraient l'une par l'autre, de telle sorte que le dégrèvement obtenu par le contribuable réduisît d'autant sa quote-part dans la contribution exceptionnelle. Au premier aperçu, le projet est spécieux. Il est certain que chacun abandonnerait volontiers un dixième de son capital pour être affranchi à tout jamais de la surcharge d'impôts occasionnés par les dettes publiques. Mais la réflexion suscite bien des doutes, et nous ajouterions une longue série d'objections à celles que M. Pebrer se présente à lui-même pour se donner le plaisir de les résoudre, s'il ne nous semblait pas hors de propos de discuter un projet sans application possible dans notre pays.

Un troisième moyen pour l'extinction des dettes publiques consiste à faire

(1) La traduction française de M. Jacobi, avocat, vient d'obtenir les honneurs d'une seconde édition, continuée jusqu'aux dates les plus récentes. — 2 vol. in-8°, avec 149 tableaux; chez Bellizard, rue de Verneuil.

(2) Sous le nom de *propriété publique,* M. Pebrer comprend tous les édifices religieux, civils ou militaires, les voies de communication, les arsenaux, les chantiers, le matériel de guerre, et enfin les richesses mobilières de la nation.

La *propriété particulière* est divisée en valeurs productives et en valeurs non-productives. La première section comprend les constructions, les terres cultivées, les mines, les manufactures et marchandises, le bétail, etc. La seconde section est consacrée aux terres non-cultivées, aux effets mobiliers et usuels, au numéraire en circulation, aux sommes en dépôt, etc. Une pareille estimation laisse certainement

jaillir, au profit de l'état, de nouvelles sources de crédit. L'exposé de ce système nous oblige à remonter aux principes de la science économique. Toutes les richesses dont se compose l'avoir d'une nation, se divisent en *capitaux fixes* ou *engagés*, et en *capitaux mobiles* ou *circulans*. Les premiers, qui sont les terres, les bâtimens, les machines, ne produisent qu'un revenu essentiellement limité, sous le nom de loyer ou de fermage. Au contraire, les valeurs qui sont de nature à passer dans la circulation, comme les marchandises et le numéraire, se transformant sans cesse, s'appropriant à tous les besoins, profitant de toutes les chances favorables, ayant enfin l'énorme privilége de se multiplier par leur représentation en papier, sont d'un rapport infiniment profitable. Or, le vrai problème du *crédit* est de mobiliser les valeurs fixes, de leur communiquer les avantages des valeurs circulantes, tout en leur con-

beaucoup de prise à l'arbitraire : nous croyons toutefois qu'on nous saura gré d'en offrir le résumé :

INVENTAIRE GÉNÉRAL DES RICHESSES DE L'EMPIRE BRITANNIQUE EN 1832.

POSSESSIONS ANGLAISES.	POPULATION.	CAPITAL.		
		PROPRIÉTÉ PUBLIQUE.	PROPRIÉTÉ PARTICULIÈRE	TOTAL.
		Liv. st.	Liv. st.	Liv. st.
Grande-Bretagne et Irlande.	24,271,758	103,800,000	3,575,700,000	3,679,500,000
Possessions en Europe	247,701	7,300,000	19,815,094	27,115,094
Id. dans l'Amérique du Nord	911,229	2,933,331	59,167,135	62,100,466
Id. dans les Indes occidentales	733,617	3,853,000	127,199,424	131,052,424
Id. dans l'Océan indien	1,034,046	3,733,332	23,776,449	27,509,781
Id. en Afrique. . . .	154,046	1,426,665	5,017,733	6,444,398
Id. en Australie . . .	39,685	140,000	2,545,000	2,685,000
Id. dans les Indes orientales	89,577,206	15,529,243	1,595,548,111	1,611,077,354
	116,969,978	138,715,571	5,408,768,946	5,547,484,517

« Mais, dit M. Pebrer dans un appendice, cette estimation de 1832 est déjà très insuffisante. Depuis sept ans, toutes les ramifications de la puissance anglaise se sont simultanément développées, et il n'y aurait pas d'exagération à porter le chiffre de la population à plus de cent vingt millions d'ames, et le total des valeurs publiques et privées à 7 milliards sterling, ou 175 milliards de francs. »

servant, autant que possible, leur caractère de stabilité. Si une somme de 100 millions en espèces métalliques forme une réserve suffisante pour l'émission d'une somme triple en billets, et procure ainsi les bénéfices d'un roulement de 400 millions, est-ce qu'une valeur de 100 millions en fonds de terre ne fournirait pas une base aussi solide pour une opération analogue? L'état, en se réservant la réalisation d'une pareille idée, n'y trouverait-il pas des ressources assez abondantes pour combler l'abîme de la dette? Ce raisonnement, qui a engendré déjà plusieurs utopies financières, vient d'être repris avec habileté par M. Auguste Cieszkowski, docteur en philosophie, dans un traité qui a pour titre: *Du Crédit et de la Circulation* (1). Nous négligeons à regret une excellente analyse de la nature du crédit et de son développement pour toucher les seuls points en contact avec le sujet que nous essayons d'éclairer.

L'impôt foncier, dit M. Cieszkowski, n'est pas une rente *abstraite;* il répond, au contraire, à un capital en biens-fonds qui, quoique laissé entre les mains des particuliers, peut être considéré comme une propriété foncière de l'état, puisqu'il est le gage d'une hypothèque privilégiée dont l'impôt est le revenu annuel. L'impôt foncier, joint au domaine national et aux biens communaux, donne un revenu inscrit annuellement au budget pour une somme d'environ 400 millions, qui, en la supposant capitalisée à raison de 4 pour 100, fournirait plus de 10 milliards, le double du total des dettes publiques. On pourrait donc mobiliser, selon les besoins, ce fonds stagnant de 10 milliards en le faisant servir de garantie à des émissions d'effets de crédit remboursables à vue, et ayant cours légal comme le papier des banques privilégiées. M. Cieszkowski propose de créer des *billets à rentes* produisant dans les mains du porteur 1 cent. pour 100 fr. par jour, ou 3 fr. 65 cent. par an d'intérêt. Ces billets donnant ainsi un loyer comme les biens-fonds aux propriétaires, et fonctionnant à volonté dans les transactions comme monnaie légale, réuniraient les qualités diverses des deux natures de capitaux, et ce double avantage les ferait rechercher de préférence à tous les autres genres de numéraire. L'état, réglant les émissions sur les demandes, deviendrait dès-lors le régulateur suprême de la circulation, et le crédit, au lieu de porter profit à quelques compagnies privilégiées, serait le bénéfice d'une nation entière. La liquidation des dettes publiques ne rencontrerait plus de difficultés. Le rentier, remboursé en valeurs donnant intérêt, n'aurait pas l'inquiétude de chercher un placement nouveau, et on calculerait l'opération de telle sorte que le détenteur du 5 pour 100, payé en billets rapportant seulement 3,65, n'éprouvât pas une déperdition de revenu trop sensible. Il y aurait perte apparente dans ce remboursement au-dessus du pair nominal; mais l'excédant des valeurs laissées à la disposition du gouvernement permettrait d'accomplir les grands travaux d'utilité publique sans tendre la main aux capitalistes, et il en résulterait une telle amélioration des revenus, qu'on pourrait retirer peu à peu les titres de créances et effacer enfin jusqu'aux traces du déficit antérieur.

(1) Un vol. in-8o; chez Treuttel et Wurtz, rue de Lille, 17.

Qu'on ne juge pas la doctrine de M. Cieszkowski sur une analyse que nous sommes obligé de condenser en quelques lignes : qu'on étudie son livre, fort digne assurément de cette distinction, et on comprendra que son système, assez hardi pour paraître inquiétant, ne manque pas absolument de solidité. Quelque conception analogue à la sienne est, à n'en pas douter, une des nécessités de l'avenir (1). Malheureusement les théories économiques ne sont réalisables que lorsqu'elles ont pénétré dans la foule. La confiance publique ne se décrète pas par ordonnance : elle est l'œuvre du temps et de la routine plutôt que d'une intelligente conviction. Le gage matériel offert pour les billets à rente serait loin d'être pour les prêteurs un motif suffisant de sécurité. Les hypothèques sont en effet de peu de valeur contre un débiteur qu'il serait difficile de déposséder, et qui pourrait à la rigueur prononcer sa libération par un article de loi. L'expropriation fût-elle même possible, que la vente des biens saisis cesserait de l'être en raison de leur multiplicité et de la dépréciation de toutes choses dans une catastrophe universelle. Mais, dira-t-on peut-être, les rentes inscrites sur le grand-livre n'ont pas même ce genre de garantie spéciale, et leur seule caution est la loyauté publique. C'est pour cette raison, répondrons-nous, qu'il a fallu quarante ans pour porter nos fonds de 7 fr. pour 5 fr. de rente (cours de 1799) à 114 fr. (derniers cours). D'ailleurs un capital immense, remboursé avec des valeurs de fraîche date et déversé tout à coup dans la circulation, occasionne une secousse presque toujours fatale, et on ne peut penser sans effroi à ces grandes expéditions financières, où il suffit d'une erreur de tactique, d'une simple inadvertance, pour compromettre le sort d'un peuple. Nous ne sommes pas de ceux qui s'accroupissent dans l'ornière par crainte d'être entraînés en avant; mais nous n'avons garde d'oublier que les innovations les plus désirables deviennent des calamités quand elles sont prématurées.

Il faut pourtant un procédé quelconque pour absorber le courant des dettes publiques, que le système des emprunts tend à gonfler sans cesse. Il en est un des plus expéditifs, et en grande faveu aujourd'hui dans le monde financier. C'est celui des *conversions,* qui consiste à *obtenir* du créancier l'abandon *volontaire* d'une partie des intérêts auxquels il a droit suivant les termes du contrat primitif. Le premier exemple de cette manœuvre fut donné par l'Angleterre en 1699, et répété depuis aussi souvent que les circonstances l'ont permis. Nous ne rappellerons ici que les quatre dernières conversions opérées de 1822 à 1834, et qui ont été conduites assez heureusement pour procurer une réduction de 2,355,845 livres sterling sur les intérêts (près de 59 millions de francs), sans augmenter sensiblement le capital. — De 1829 à 1835, la Prusse a converti avec bénéfice ses rentes à 5 pour 100, et abaissé le taux de sa dette provinciale de 4 à 3 1/2. — La Russie a entrepris de se libérer envers

(1) On peut considérer comme un essai de réalisation la société de *l'Omnium*, dont les bases ont été exposées par M. de La Mennais dans la *Revue des Deux Mondes,* livraison du 1er septembre 1838.

ses débiteurs étrangers, et en même temps elle s'applique à fondre nombre de petits emprunts contractés à l'intérieur à des conditions fort diverses, pour en composer une dette nationale homogène, sur laquelle elle se réserve d'agir activement. — L'Autriche a repris, en 1835, le remboursement de ses 5 pour 100, interrompu en 1831 par le contre-coup de notre révolution. L'impulsion donnée par les grands états de l'Allemagne a entraîné tour à tour les états secondaires. La Bavière, le Wurtemberg, le Hanovre, les duchés de Bade, de Saxe-Cobourg et de Saxe-Altenbourg, de Nassau et de Brunswick, Hesse-Darmstadt et Hesse électorale, les villes libres, Brême, Francfort, Hambourg, ont décrété l'abaissement de l'intérêt des rentes, sans même offrir l'alternative du remboursement intégral. Les efforts évidens de plusieurs autres puissances, et notamment des états italiens, pour élever au-dessus du pair le cours de leurs fonds, annoncent sans doute des projets de même nature. La France enfin, qui a si souvent les honneurs de l'initiative, semble éprouver le regret de s'être laissé devancer cette fois. On ne peut nier que l'opinion commune, séduite par des théories qui ne sont peut-être pas parfaitement désintéressées, ne se soit montrée assez favorable à la conversion de nos rentes pour déterminer le gouvernement à la présentation d'un projet de loi.

En thèse générale, le système des conversions suscite des préventions assez légitimes. Moralement, il est presque toujours entaché de déloyauté; comme opération de finance, ses avantages sont ordinairement détruits par de graves inconvéniens.

Un gouvernement peut très justement demander une réduction d'intérêt, quand les fonds s'élèvent au-dessus de leur niveau sans le secours des manœuvres de Bourse qui les font déborder artificiellement, quand la surabondance de l'argent est évidente, et qu'il est hors de doute que l'état pourrait emprunter à un taux inférieur à celui des rentes constituées. Les exemples d'une telle prospérité sont malheureusement trop rares. Pour prévenir le reproche de violence, on met le créancier en demeure d'opter entre la réduction de l'intérêt promis et le remboursement de sa créance. Mais cette offre n'est pas sincère; elle est presque toujours inexécutable : en la faisant, on espère bien qu'elle ne sera pas acceptée; on se trouve même parfois entraîné à de misérables ruses pour la rendre inacceptable (1). Quelques lignes d'un apologiste des coups d'état de ce genre donnent matière à réflexion. « Si les ministres français, dit M. Pebrer à propos du projet avorté de 1837, avaient eu sous les yeux l'histoire de la conversion de la dette anglaise, peut-être auraient-ils médité plus sérieusement l'*unité* de conception, le *secret* et la *rapidité* d'action qu'exigent ces opérations, et ils auraient surtout compris qu'il était *de toute impossibilité* de les effectuer en employant le système

(1) Nous lisons dans une brochure, provoquée en 1824 par le projet de M. de Villèle, que la Banque de France, chargée du solde des rentes vendues, refusa de payer en billets, et ne livra plus que des écus, afin d'enchaîner les rentiers timides par la crainte de retirer ostensiblement ou de garder chez eux de grandes sommes en numéraire.

vraiment *unique* de laisser chaque député proposer, motiver et défendre, son plan particulier de conversion (1). » A voir les mots soulignés par l'auteur ne doit-on pas se demander s'il s'agit d'une transaction franche et légale ou d'une exécution par surprise?

Le second grief est de ceux qui se traduisent en chiffres. Nous voulons parler de l'augmentation presque inévitable du capital dû par l'état, soit qu'on substitue un fonds au-dessous du pair à celui qui a dépassé le pair, soit qu'on ait recours à des emprunts pour faire face aux remboursemens demandés. Les porteurs d'inscriptions se groupent en deux classes : les rentiers proprement dits, dont l'unique ambition est de vivre de leurs revenus, et les agioteurs, qui accaparent pour revendre et trouvent leur compte à tous les déplacemens. Or, la réduction de l'intérêt serait, sinon impossible, au moins très difficile, si l'état n'achetait pas la coopération de ces derniers en leur offrant matière à bénéfices sur le capital. Par exemple, dans la combinaison de M. de Villèle, au lieu d'une rente de 5 francs pour 100 francs, on offrait 3 francs de rentes pour 75 : c'était une réduction d'un cinquième sur l'intérêt à payer; mais, en revanche, chaque 3 francs de rente donnait lieu à l'inscription sur le grand-livre de 100 francs en capital, ce qui augmentait d'un tiers ou de 33 pour cent la dette nationale. De là une funeste alternative. Si l'état poursuit l'œuvre de sa libération, il versera des flots d'or en pure perte pour éteindre cette dette additionnelle. S'il renonce au rachat, il arrivera infailliblement à la banqueroute, quelle que soit la modicité des intérêts à payer.

Il a été dit dernièrement à la tribune que les chances aléatoires sont pour l'état comme pour les particuliers, et que parfois, après une conversion, on rachète au-dessous du prix d'émission. Il en fut ainsi en 1824. Après la fameuse manœuvre qui devait porter le 3 pour 100 au pair, il se trouva offert sur place au prix de 65, de sorte que les convertis furent *indemnisés* d'une perte de 20 pour 100 sur le revenu, par une perte de 13 pour 100 sur le capital! N'ambitionnons pas pour le pays un pareil bénéfice, car il fut la conséquence d'une crise commerciale qui désola pendant trois ans la France et l'Angleterre, et on sait que la stagnation des affaires, l'avilissement des produits, l'inquiétude qui gronde comme un orage avant d'éclater en désordres, coûtent plus cher au trésor que tout ce qu'il peut gagner aux opérations de l'amortissement. Flattons-nous plutôt de rencontrer une heureuse veine de prospérité. Espérons que le niveau des valeurs publiques n'éprouvera aucune dépression, que le placement sur l'état obtiendra toujours la préférence, comme le plus sûr, et essayons de prévoir, d'après ces conjectures, les résultats définitifs de la grande mesure qui a déjà pour elle l'assentiment de la chambre élective.

III. — DE LA CONVERSION DES RENTES FRANÇAISES.

Avant d'entrer dans les détails de l'opération projetée, il importe de vider une question préalable, celle de la *légalité*. Le droit de rembourser ou de

(1) *Histoire financière*, citée plus haut, tom. II, pag. 478.

convertir ne pourrait être l'objet d'un doute en Angleterre, parce qu'il y est consacré par l'usage, et quelquefois même mentionné dans le contrat passé entre le gouvernement et les prêteurs. Mais on a rappelé chez nous que notre fonds 5 pour 100, devant son origine à une loi de spoliation, a été déclaré par compensation *exempt de toute retenue présente ou future*. On s'est prévalu de l'incertitude des termes employés dans les actes législatifs pour prétendre que le capital de la dette n'a pas été limité, et que le remboursement, en supposant qu'il fût admissible, devrait être effectué, non pas au pair, mais au cours de la Bourse. Nous avouons en toute conscience que ces prétentions nous semblent peu fondées. La loi de l'an VI ne serait applicable à la rigueur qu'aux victimes de la réduction des deux tiers et non pas aux prêteurs qui plus tard ont su tirer de leurs fonds des profits usuraires. Le droit de se racheter d'une servitude est inscrit dans la loi naturelle, et il n'est pas au pouvoir d'une assemblée délibérante de l'aliéner à perpétuité. Quant aux conditions du rachat, elles ont été suffisamment indiquées par la consolidation des anciennes créances calculées par Cambon *sur le pied du denier vingt*, et par le titre de *cinq pour cent* donné aux fonds créés postérieurement. Admettre le rachat au-dessus du pair, ce serait irriter follement la cupidité du créancier et rendre toute liquidation impossible.

Reconnaissons donc que la réduction des dettes publiques est pour les tuteurs de notre pays un droit en même temps qu'un devoir. Le moyen de libération qu'on voudrait consacrer est-il le plus sûr, le plus équitable? les bénéfices qu'il promet rachètent-ils les embarras, les dangers qu'il fait craindre? C'est là qu'est pour nous toute la question.

Déjà les merveilles signalées par les promoteurs de la mesure se sont évanouies au grand jour de la discussion. La conversion, disait-on il y deux ans, doit améliorer la condition ordinaire du crédit public, abaisser le loyer de l'argent, déverser des capitaux dans la circulation, raviver l'agriculture et l'industrie. On a peine à concevoir que ces phrases de prospectus aient été produites sérieusement et qu'elles aient pu agir un instant sur l'opinion.

Est-ce donc qu'il suffit d'abaisser le taux nominal des fonds publics pour trouver *réellement* des secours à bas prix? En ces sortes d'affaires, les termes du contrat sont une entrave pour l'état qui est en péril, mais jamais pour le capitaliste qui tient le salut public enfermé dans son coffre-fort. De 1793 à 1819, l'Angleterre a contracté plus de soixante emprunts à des taux ordinairement fort bas, et cependant elle a toujours payé plus de 5 pour 100, soit qu'elle attribuât un intérêt de 3 pour 100 à une somme *double* de celle qui lui était versée effectivement, soit qu'elle ajoutât au coupon de rentes perpétuelles une longue série d'annuités détachées. On ne saurait trop le répéter, l'abaissement du taux nominal de la dette n'a pas été le fait des hommes d'état de la Grande-Bretagne. Ce fut au contraire une condition commandée par les agioteurs pour se mettre à l'abri des conversions en stipulant un intérêt nominalement si faible qu'il devînt en quelque sorte irréductible, et aussi pour profiter de la surcharge des titres en cas de rachat ou d'amortissement. Presque

tous les publicistes qui ont écrit avec autorité sur les finances de l'Angleterre, Price, Stewart, John Sainclair, Colquhoun, Robert Hamilton, dont l'avis est de si grand poids, ont condamné cette tendance à abaisser fictivement le taux de la dette, qui, en gonflant le capital, éloigne le terme de la libération. Ce n'est donc pas faire un progrès dans la carrière du crédit que d'adopter, au milieu d'une incontestable prospérité, les expédiens financiers subis par nos voisins dans les jours de détresse (1).

Y aura-t-il reflux des capitaux dans la région des affaires, et, par suite, abaissement du prix de l'argent? Assurément non. Si les rentiers se liguaient pour demander à être remboursés, la conversion et ses prétendus bienfaits seraient réduits à néant. Si, au contraire, elle était acceptée, il n'y aurait qu'une diminution des revenus de chacun et non pas diffusion des sommes aujourd'hui détenues par l'état. Mais à quoi bon discuter les promesses dorées des *convertisseurs?* Le ministre qui a présenté la loi en a fait justice le premier, en disant dans l'exposé de son projet : « On sait maintenant à quoi s'en tenir sur les effets de la mesure. Si *l'on ne croit plus* que le remboursement des rentes 5 pour 100 et leur conversion en effets à un titre inférieur puissent influer directement sur le taux de l'intérêt, du moins ne conteste-t-on plus la réalité des avantages à recueillir de la diminution des arrérages acquittés par l'état. »

L'opération ne devant aboutir qu'à une économie pour le trésor, il nous reste à tracer le plan financier de la campagne, à indiquer la situation respective des trois partis qui s'y trouvent engagés, les rentiers, l'état et les agioteurs.

Le fonds 5 pour 100, qui doit être soumis à la conversion, donne en nombre rond la somme de 147 millions. Il faut commencer par en distraire environ 37 millions, qui appartiennent à l'amortissement, à la Légion-d'Honneur, aux invalides de la marine, aux communes, aux hospices, à divers établissemens publics et religieux. La chambre des députés n'a pas admis cette exception, et a voulu que la radiation du 5 pour 100 fût complète. Ce sera une fiction de plus dans la loi, que d'appauvrir des institutions dont les besoins retombent forcément à la charge du trésor public. La somme retranchée au chapitre de la dette reparaîtra infailliblement à quelque autre page du budget. Il n'est pas moins évident qu'il n'y a pas de bénéfice réel sur le dixième retranché aux rentes de l'amortissement. Si l'on ne tient pas à grossir les chiffres pour se faire illusion à soi-même, il faut laisser en dehors cette somme de 37 millions, et ne faire porter les calculs que sur une rente de 110 millions de francs.

Pour bien apprécier la résolution prise par la majorité de la chambre, il faut la comparer au système développé par la commission.

Aux termes du rapport, les détenteurs du 5 pour 100 avaient à opter entre les trois propositions suivantes :

(1) Vienne une crise politique, et l'état sera sans doute trop heureux d'obtenir des secours à 5 pour 100; mais ce dernier titre étant rayé du grand-livre, il faudra donner du 4 1/2 à 90 ou même du 4 à 80, c'est-à-dire qu'on acceptera un capital surchargé de 10 à 20 pour 100.

1° Le remboursement intégral au pair du capital;

2° La réduction d'un dixième des intérêts, c'est-à-dire la conversion du 5 pour 100 en *quatre et demi* sans augmentation de capital;

3° La conversion du 5 pour 100 en *trois et demi,* à raison de 4 fr. 05 c. de rente pour 86 fr. 42 c. du capital remboursable, c'est-à-dire une diminution de 95 cent sur 5 fr. de rente, et, en compensation, un accroissement de 15 fr. 71 c. sur 100 fr. de capital dû par l'état.

Nous l'avons déjà dit, l'offre de remboursement n'est jamais faite que pour la forme. Le fin de l'affaire consiste à ce qu'aucun rentier, à moins d'un étrange aveuglement, ne songe à se faire rembourser par l'état. Il ne recevrait en effet que 100 francs par 5 francs de rente en se présentant au trésor pour réaliser son inscription au pair. Qu'il accepte au contraire la conversion, et il pourra dès le lendemain revendre son nouveau titre avec un bénéfice notable. Selon toutes les probabilités, ce *trois et demi,* que l'état devait créer à 86 fr. 42 c., eût été enlevé aussitôt jusqu'à 98 par la puissance de l'amortissement et par ses tendances naturelles. Ce cours de 98 est précisément celui du 3 1/2 anglais, et il correspond à notre *trois* pour 100 (1), qui se maintient à 84. On espérait donc que la majorité des porteurs de rentes se laisserait séduire par la chance de gagner plus de 13 pour 100, c'est-à-dire de recevoir sur la place 113 fr. 38 cent. pour le titre *converti,* au lieu de 100 francs auxquels donne droit l'inscription primitive.

Les créanciers de l'état se divisent en deux classes : d'un côté, les rentiers proprement dits dont le revenu mesure le bien-être, et de l'autre les spéculateurs qui jouent sur le capital. Les premiers eussent choisi l'immobile 4 1/2, qui ne retranche que 50 cent. par 5 francs. Les seconds sont les champions déclarés du 3 1/2, dont la séduisante *élasticité* les ravit.

Supposons, d'après ces conjectures, que les 110 millions de rentes à réduire se fussent partagés ainsi :

50,000,000	convertis en 4 1/2.	— Rabais obtenu par l'état . .	5,000,000
60,000.000	— 3 1/2.	— — —	11,400,000
110,000,000			16,400,000

La transformation du capital eût donné alors les résultats suivans :

4 1/2 avant la conversion	1,000,000,000	— Après la conversion	1,000,000,000
3 1/2 — —	1,200,000,000	— — —	1,388,000,000
	2,200,000,000		2,388,000,000

En somme, surcroît de capital de 188 millions, dont l'état se reconnaissait

(1) 100 francs employés en 3 pour 100, à 84, donnent en revenu 3 f. 57 c. 1/5
— — 3 1/2 — à 98, donneraient. . . 3 57 1/7

débiteur au profit du 3 1/2. C'était pourtant la moindre des faveurs ménagées à ce dernier fonds. Constitué par la conversion au-dessous du pair, il devait profiter seul sans doute des sommes destinées à éteindre les rentes qu'il remplaçait. La dotation affectée au rachat du 5 atteindra bientôt le chiffre de 55 millions. Laissons jouer cet amortissement pendant dix années, terme de la trêve accordée aux rentiers.

55 millions, rachetant à intérêt composé du 3 1/2 au taux moyen de 98, saisiraient en dix ans un peu plus de 23 millions de rentes.

Pendant ces dix ans, la dotation et les intérêts confondus eussent formé une somme ronde de 647,358,000 fr., c'est-à-dire une moyenne de 64,735,000 fr. employés annuellement en acquisitions; et comme l'état devait racheter 98 fr. ce qu'il vendait 86 fr. 42 c., il en eût résulté pour lui une perte annuelle d'environ 7,640,000 francs. Dans le système de la conversion avec accroissement de capital, cette perte volontaire n'est pas autre chose qu'une prime accordée aux banquiers pour prix de leur coopération.

Qu'on ne vienne pas dire que tout porteur de rentes est appelé au partage de cette prime. Le bénéfice n'existe que pour les habiles qui savent remuer à propos leur capital, et non pas pour les innocens qui n'aspirent qu'à vivre du produit. Qu'un rentier forcé de vendre participe au bénéfice de la hausse, ce ne sera jamais qu'un fait exceptionnel. Cela est si vrai, que si la majorité des créanciers de l'état se laissaient prendre aux amorces de la spéculation, et venaient présenter leur inscription sur la place, la rente retomberait lourdement et creuserait un abîme assez large pour engloutir les agioteurs eux-mêmes. La rente dans les mains des banquiers n'est qu'une marchandise achetée pour être vendue, et le prix de cette marchandise se règle d'après la loi commune, par la proportion de l'offre et de la demande. Ainsi, quand la commission de la chambre accordait au rentier les bénéfices d'un accroissement de capital, c'était à condition qu'il ne lui prendrait jamais fantaisie d'en profiter. On étalait un trésor devant lui, et il pouvait se donner le plaisir de le caresser des yeux; mais qu'il étendît la main pour le saisir, et tout s'évanouissait en fumée!

En définitive, de belles chances de gain étaient offertes aux spéculateurs. La moyenne des ventes *réelles* opérées chaque année en 5 pour 100 a été évaluée à plus de 30 millions de rentes. Que le nouveau fonds eût donné lieu à une même somme d'affaires, en obéissant à sa tendance naturelle à la hausse dans la limite de 87 à 98, et il en eût résulté pour les revendeurs des profits qui eussent fait reluire des millions à leurs yeux. Peut-être même que ceux qui ont poussé à la conversion, sous prétexte qu'un intérêt de 5 pour 100 est exagéré, auraient trouvé moyen de placer à 10.

Il eût fallu déduire des bénéfices obtenus par l'état la perte présumée de l'amortissement, ce qui eût fait descendre l'économie annuelle à moins de 9 millions.

Quant au compte des rentiers, il était net et clair : perte de 16 millions par année.

Au bout de dix ans, les créanciers de l'état auraient subi un déficit de

164 millions, qui se seraient partagés entre le trésor pour 88 millions, et pour 76 millions au profit des joueurs heureux.

Tels étaient les ressorts financiers et les résultats probables du projet primitif. Mais la chambre des députés vient de donner à l'opération un caractère tout nouveau. 268 voix contre 163 ont condamné la création du fonds 3 1/2 au-dessous du pair, et n'ont laissé aux créanciers de l'état que l'option entre le retrait de leur capital au pair, ou l'abandon de la dixième partie de leur revenu. Il ne s'agit plus, à proprement parler, d'une *conversion*, mais d'une *réduction* des rentes. Plus de capital additionnel, plus de spéculation sur le jeu de l'amortissement, plus de catégories entre les porteurs d'inscriptions. Le vote de la chambre les frappe tous, depuis les plus humbles jusqu'aux redoutables opérateurs de la Bourse. 11 millions seulement au lieu de 16 doivent être retranchés aux rentiers, mais comme le trésor n'admet plus personne au partage de son bénéfice, ces 11 millions lui sont assurés au lieu de 9, qu'il pouvait se promettre suivant le premier plan de campagne.

A la première vue, la loi ainsi amendée paraît plus équitable et plus lucrative; mais on en a rendu l'exécution fort difficile, en tournant contre elle ses plus ardens promoteurs, ses auxiliaires les plus actifs. Il est permis de ne pas croire au désintéressement parfait des agioteurs de profession. Une mesure qui leur inflige un sacrifice au lieu du profit qu'ils en attendaient, obtiendrait-elle leur concours? Il serait peu prudent de l'espérer. Sans se mettre en hostilité déclarée, il leur suffirait d'un mot d'ordre donné à la Bourse, de quelques entreprises lancées habilement sur le flot de la spéculation, de l'appât d'un fonds étranger offert sur notre place, pour élever beaucoup plus haut qu'on ne le suppose le chiffre des remboursemens à effectuer. Alors le gouvernement se trouverait fort embarrassé de sa contenance en présence des capitalistes qui lui tendraient une main pour recevoir et l'autre pour prêter.

Ajoutons que l'une des conséquences du dernier vote est de nature à inquiéter les partisans sévères de l'économie. Chacun sait que notre amortissement, aux termes de la loi qui l'a reconstitué en 1833, ne peut plus racheter les rentes au-delà du pair. La commission prétendait lui rendre son activité en refoulant les cours au-dessous du pair par une conversion du 5 en 3 1/2. La majorité a senti que ce retour au mouvement serait plus ruineux encore que l'inertie, puisque l'amortissement devrait fonctionner à perte jusqu'à ce qu'il eût absorbé le capital additionnel; au 5 pour 100, elle substitue seulement du 4 1/2 par changement de titre, ou du 4 par un emprunt. Mais ces fonds qui dépassent déjà le pair sont en dehors des conditions de rachat. Ainsi, l'impuissance de l'amortissement, sa situation irrégulière et exceptionnelle, se trouvent perpétuées et en quelque sorte légalisées. C'en est assez pour neutraliser les résultats économiques de l'opération. La loi des rentes, telle qu'elle est sortie de la chambre élective, doit donc réunir contre elle les rentiers, les spéculateurs, les hommes d'état et même les contribuables éclairés. Il est plus que jamais probable qu'une condamnation éclatante l'attend à la chambre des pairs, et personne cette fois ne sera tenté de réclamer.

Les hommes sérieux applaudiront à la chute d'une mesure dont l'exécution souleverait des difficultés sans nombre, et semerait des mécontentemens dans plus de cent vingt mille familles (1). Sans renoncer à l'espérance d'alléger les charges communes, ils se demanderont s'il n'y aurait pas d'autres moyens d'y parvenir; si l'on ne va pas à l'encontre des idées qui ont cours en France, en favorisant la tendance fatale qu'a l'argent à se concentrer dans les mêmes mains; si l'agiotage n'abuse pas des forces qu'on lui a laissé prendre, pour peser sur les ressorts de nos affaires publiques? Nous fournirons une base à leurs méditations, en faisant passer sous leurs yeux le tableau des emprunts législatifs contractés en France depuis 1815 jusqu'à 1837 :

RENTES CRÉÉES.	SOMMES reçues PAR L'ÉTAT.	CAPITAL au PAIR NOMINAL.	COURS actuel de la BOURSE.	VALEUR du capital au cours de la BOURSE.
5 % — 119,218,382	1,757,062,834	2,384,367,640	113	2,696,335,433
4 % — 11,993,408	298,324,527	299,835,200	104	311,828,808
3 % — 1,410,090	38,033,398	47,003,000	84	39,482,520
132,621,880	2,083,420,759	2,731,205,840		3,047,646,761
Les sommes versées s'élèvent à. . .		2,083,420,759		2,083,420,759
La plus-value du capital est de . . .		647,785,081		964,726,012

Nous négligeons les emprunts spéciaux et locaux pour ne parler que de ceux qui ont été inscrits sur le grand-livre de la dette nationale, et il ressort de ce tableau que le gouvernement s'est reconnu débiteur d'une somme qui dépasse de 647,785,000 francs celle qu'il a reçue; autrement dit qu'il paie les intérêts d'un capital dont il n'a touché que les deux tiers, et qu'enfin la somme prêtée, estimée au dernier cours de la Bourse, offre une plus-value de près d'un milliard.

Qui fera ton histoire, ô démon de l'agiotage, depuis le jour où le dieu des

(1) Le nombre des inscriptions en 5 pour 100 est de 230,975. Celui des parties prenantes est de 120,262, dont la sixième partie seulement appartient à la province. Sur 100,000 rentiers environ qui habitent Paris, on en compte 38,000 au-dessous de 100 francs. — 36,600, de 100 fr. à 500 fr. — 12,200, de 500 fr. à 1,000 fr. — 8,500, de 1,000 fr. à 2,000 fr. — 6,300, de 2,000 à 5,000 fr., et 3,400, de 5,000 fr. et au-dessus. — Dans les départemens, il y a 18,000 rentiers au-dessous de 1000 fr.

Juifs, remarquant tes débuts au sein d'Israël, te fit dire par la bouche de Moïse : « Quand tu prêteras de l'argent à mon pauvre peuple, tu ne l'accableras pas (1)? » On te verrait dans les cités antiques, assis au milieu du marché, devant une table de bois, échanger l'argent du riche contre le gage du pauvre, accepter de l'usure toute la honte, et en partager les profits. Mais patience! A force de rogner les écus d'autrui, tu en auras un jour assez toi-même pour prendre à bail le champ de l'impôt. Ne cherchez plus dans le Forum l'*argentier* en plein vent. La civilisation a marché. Le prêteur sur gages est devenu capitaliste. A l'aide des honnêtes sénateurs intéressés dans ses affaires, il obtient des entreprises, des perceptions, des fournitures. Au lieu d'une échoppe, il a un palais, des cliens, des esclaves, nombre d'amis. Il s'est fait une sorte de noblesse pour se tirer tout-à-fait de la plèbe : il est *chevalier*. Cicéron descend des hauteurs de sa rhétorique pour se mettre à sa portée, et s'applaudit de lui avoir *donné dans l'œil* (2). Le vainqueur des Gaulois, César, lui accorde un pot-de-vin pour prix de l'empire, et avant peu le monde aura pour maître Auguste, le petit-fils d'un banquier!

Le déclin de la société romaine est encore favorable à l'agiotage : les empereurs sont faciles en affaires, comme toujours ceux qui se ruinent. Mais la féodalité chrétienne se montre moins traitable. Pour les farouches barons du moyen-âge, juifs, lombards, caorsins, tout ce qui fait trafic de l'argent au péril de son ame, ne compose qu'une seule et même race de mécréans, à laquelle on peut manquer de parole en sûreté de conscience. Le roi d'Angleterre, le roi de Jérusalem et d'autres princes encore semblent un jour s'être donné le mot pour renier à la fois leurs dettes, et réduire à la banqueroute les trop puissans banquiers de Florence. Aussi on prendra ses sûretés à l'avenir, et si on prête, ce sera sur de bons gages, sur les diamans d'une couronne ou la moustache d'Albuquerque.

Vient la monarchie absolue. Trop grande dame pour compter avec ses gens, elle se confie à des surintendans, qui eux-mêmes s'en rapportent à leurs laquais, en se contentant de partager avec eux. On jetait le filet en eau trouble, et tous les coups étaient bons. Mais l'or qu'on amoncelait n'était pas sans alliage. Les traitans étaient peu considérés, et on ne se faisait pas faute d'en pendre quelques-uns pour que le peuple, manquant de pain, eût du moins les jeux du Cirque. Mauvais temps après tout! Oh! que vaut mieux pour l'agioteur ce benin régime que l'Angleterre a l'honneur d'avoir inventé, et qui doit faire le tour du monde! Il était trop dur d'avoir à compter avec un despote, arbitre absolu des fortunes et des existences. Le pouvoir revu et corrigé est de plus douce composition. Qu'on se figure un pauvre interdit qui a du bien, mais non pas la gestion de son bien; qui, tourmenté de la démangeaison du bien-vivre, est toujours en quête des usuriers pour en soutirer quelques avances. Aussi l'âge d'or est-il venu pour ceux qui sont initiés aux arcanes

(1) *Exode*, ch. XXII, v. 25.

(2) Publicanorum in oculis sumus. (*Epistola ad Atticum*, 2.)

du crédit. On les ménage, on les choie; ils ont un pied dans les conseils. Avec l'argent gagné dans les emprunts, on se fait homme politique, et politique, on trame des emprunts pour gagner de l'argent....

Mais c'est un cercle vicieux, vont dire les logiciens. D'autres diront : c'est la roue de fortune!

IV. — ÉCONOMIES ET RÉFORMES.

Le rejet probable de la loi des rentes par la chambre des pairs ne sera qu'un ajournement et non pas une solution. Chaque année on entendra retentir cette argumentation passionnée qui déjà a triomphé, parce qu'elle caresse un sentiment de jalousie trop bien justifié par le misérable état de la propriété foncière. Si vous accordez grace au 5 pour 100, dira-t-on aux propriétaires qui siégent dans les chambres, il s'élèvera d'un seul jet au cours de 133, et cette plus-value aggravera encore la position désavantageuse des possesseurs du sol en présence des détenteurs de la richesse mobile. L'impossibilité de racheter à des prix exorbitans éternisera la dette, et l'étranger, qui a fait d'énormes placemens dans nos fonds, appauvrira notre pays de tous les bénéfices qu'il pourra réaliser par la vente.

Il nous semble qu'il y a dans tout ceci un fâcheux malentendu. Il n'est personne qui ne désire le soulagement des contribuables; il est impossible de consacrer l'inviolabilité absolue des rentiers. On s'est élevé seulement contre l'emploi d'un remède intempestif qui peut-être aggraverait le mal; on a combattu un système financier qui nous précipiterait dans cette voie perfide où l'Angleterre se débat depuis plus d'un demi-siècle.

Est-ce donc qu'il n'existe pas une issue sans périls? Puisqu'il est généralement reconnu qu'un bénéfice éventuel d'une dizaine de millions est tout ce qu'il faut attendre du remaniement des rentes, pourquoi n'emploierait-on pas les ressources disponibles pour obtenir sur d'autres branches du service des économies au moins équivalentes? Ainsi satisfaction serait donnée provisoirement aux contribuables, et on se ménagerait le temps de concentrer les études des hommes spéciaux sur le système justement suspect de notre crédit public, d'éclairer l'opinion à ce sujet, de produire enfin un mode d'emprunt et de libération, une loi constitutive du crédit, destinée à devenir la base de tous les contrats futurs entre l'état et les capitalistes, et en vertu de laquelle on entamerait l'œuvre du remboursement ou de la diminution des rentes.

Pour réaliser la première partie de ce programme, il ne faut que la volonté ferme d'engager la lutte contre les intérêts privilégiés, et surtout contre l'inertie et les routines administratives. Quand un gouvernement dispose d'une réserve en argent, et c'est, grâce au ciel, le cas où se trouve la France, il a dix occasions pour une d'opérer avec profit. Le fonds disponible remis en comptes courans à la Banque de France est quelquefois considérable. En 1839, le trésor a eu en dépôt jusqu'à 193 millions, qui ne lui ont pas rapporté un

centime d'intérêt, tandis qu'à l'échéance de chaque semestre il a dû payer à cette même banque environ 1,700,000 francs pour le solde des inscriptions qu'elle possède. A l'excédant du trésor, il faut ajouter les acquisitions faites par la caisse d'amortissement, qui, pour le seul fonds 5 pour 100, s'élèvent à plus de 20 millions de rentes. Ces ressources, improductives aujourd'hui, permettent de réaliser des économies bien supérieures à celles de la conversion. Nous signalerons seulement deux opérations indiquées par l'un des habiles financiers qui siégent à la chambre des pairs.

La première est la liquidation intégrale du 4 1/2 qu'on peut effectuer sans opposition, puisque ce fonds, constitué en 1825, a été déclaré remboursable au bout de dix années.

La rente 4 1/2 est soldée annuellement par 1,026,600 fr. qui, déduction faite de la portion déjà rachetée par l'amortissement, ne représentent qu'un capital de 19,822,000 fr. Avec cette dernière somme on éteindrait donc :

Arrérages	1,026,600 francs.
Part de la dotation de l'amortissement, attribuée au 4 1/2.	246,254 —
Produit de la consolidation de la réserve du même fonds.	18,951 —
Intérêts de la réserve.	36,303 —
Bénéfice annuel. . .	1,328,108 francs.

C'est-à-dire qu'à une époque où l'état prétend abaisser le prix de l'argent à 4 pour 100, il ferait lui-même un placement à près de 7. Une objection a pourtant été faite. On a prétendu qu'il serait étrange de rembourser le 4 1/2 avant le 5. Ce qui nous paraît étrange, c'est un pareil scrupule. Pourquoi l'état s'abstiendrait-il de faire valoir un droit incontesté, du moment surtout qu'il déclarerait son intention d'agir en temps utile sur le 5 pour 100?

La seconde mesure est la conversion des *cautionnemens* en contrats de rentes, au sujet de laquelle un plan repose déjà, dit-on, dans les cartons de la trésorerie. L'intérêt des cautionnemens exigés des fonctionnaires figure au budget des dépenses pour un chiffre de 9 millions. Le capital de cette somme est évalué, sur le pied de 4 pour 100 par an, à 225 millions. Si on restituait à la fois ou successivement ces cautionnemens fournis en numéraire, en exigeant à leur place des inscriptions de rentes sur l'état, dont le capital présentât une garantie suffisante de la gestion des comptables, la fortune publique serait à couvert, et l'intérêt des nantissemens ne serait plus une charge pour les contribuables. L'opération élèverait naturellement le cours des effets publics : elle offrirait aux fonctionnaires eux-mêmes la chance d'une amélioration de capital; elle profiterait *véritablement* à l'industrie, puisqu'un remboursement *effectif* rejetterait forcément dans la circulation les sommes rendues par le trésor.

Déjà les résultats promis par la conversion sont à peu près obtenus. Se hasarde-t-on dans cette sombre forêt de chiffres dont se compose un budget,

on entrevoit d'autres bénéfices qu'il ne serait peut-être pas impossible d'atteindre. On a peine à concevoir, par exemple, que des sommes souvent considérables soient frappées de stérilité en entrant dans les caisses publiques. Sans transformer la trésorerie en comptoir de banque, sans rien livrer aux hasards de la spéculation, le gouvernement ne pourrait-il pas emprunter à la science du crédit quelques combinaisons qui conservassent à l'argent sa vertu productrice?

Les économies les plus fécondes ne sont pas toujours celles qui résultent de la réduction des dépenses. Nous attachons beaucoup plus d'importance au bon emploi des subsides obtenus, aux réformes administratives qui hâtent le majestueux déploiement des ressources nationales. Les avantages d'une plus juste assiette de la contribution foncière ont été souvent démontrés. Récemment encore, un travail qui ne devait fournir qu'un discours de tribune, a pris sous la plume instructive de M. d'Audiffret l'étendue et l'importance d'un livre, et vient d'être publié sous ce titre : *Examen des revenus publics* (1). M. d'Audiffret propose un nouveau mode pour la peréquation de l'impôt direct, qui permettrait de rectifier les inégalités encore existantes entre les différentes régions de la France, qui simplifierait de beaucoup la confection trop dispendieuse du cadastre, empêcherait les fraudes journalières, préparerait une plus équitable distribution des charges, et, en résumé, assurerait au trésor un profit annuel qu'on pourrait compter par millions. Il est impossible qu'on ne prenne pas en sérieuse considération les avis d'un homme qui a fait, dans les plus hauts emplois, ses preuves de savoir et de sagacité pratique. Il serait même regrettable qu'un écrit tel que celui que nous avons plaisir à citer, ne sortît pas de la sphère nébuleuse où se discutent les problèmes financiers. Ce judicieux inventaire de la fortune publique, clair et abondant malgré sa précision, est de nature à vulgariser des notions trop négligées, à dissiper des préjugés fâcheux : sans ornemens déplacés, il excite l'intérêt et la sympathie, parce qu'en l'étudiant on se croit associé au louable désir du bien public qui anime l'auteur.

Ceux qui acceptent sans contrôle les phrases qu'on se jette avec colère dans la mêlée des partis, se demandent sans doute si l'on ne pourrait pas réduire de beaucoup le *milliard* du budget. Nous répondrons d'abord, en nous appropriant les calculs de M. d'Audiffret, que le chiffre total du compte de recettes dépasse en effet un milliard, mais que la somme prélevée par l'impôt reste ordinairement inférieure à 900 millions, dont le sixième environ est laissé à la disposition des contribuables. C'est ce que nous allons démontrer en prenant pour base le dernier compte définitif, celui de 1837, arrêté au chiffre de 1,073,732,732 francs. En décomposant cette somme suivant l'origine des recettes, on trouve :

1° Impôts sur la propriété immobilière, comprenant la taxe foncière, les droits d'enregistrement et d'hypothèques, les

(1) Chez Dufart, rue des Saints-Pères, 1.

droits de timbre et de greffes qui s'appliquent aux transactions sur les immeubles.	449,903,394
2° Contributions assises sur les personnes et les valeurs mobilières proprement dites.	128,176,547
3° Contributions indirectes : impôts prélevés sur les consommations et les jouissances, sur les capitaux mobiles, sur les bénéfices du commerce et de l'industrie.	310,896,319
	888,976,260

Ce chiffre est exactement celui de l'impôt.

Le complément de la somme nécessaire pour les services publics provient du :

1° Revenu des biens de l'état, forêts, mines, salines, droits divers, produits coloniaux, ventes de domaines, vente d'objets de réforme, recouvremens de créances.	54,653,675
2° Produit des services exploités par l'état, qui ne constituent pas un impôt, puisque le particulier reçoit en échange de son argent un objet de consommation ou un service quelconque, à un prix ordinairement avantageux pour lui. Tels sont le débit des tabacs et des poudres, le transport des lettres et des voyageurs, les pensions payées dans les établissemens publics, la vérification des matières précieuses, des poids et mesures, etc.	130,102,797
Total général des recettes de 1837.	1,073,732,732

Un impôt de 889 millions, en le supposant réparti également entre 34 millions d'individus, donnerait par tête 26 fr. 15 cent. La proportion est à peu près double pour l'Angleterre, ainsi qu'il ressort d'un compte de recettes dont nous avons converti les nombres en francs.

État des revenus de la Grande-Bretagne (1837).

Contributions indirectes.	Douanes.	743,763,425	1,152,886,700
	Excise, ou impôts sur les denrées.	225,363,850	
	Timbre, ou impôts sur les transactions.	183,759,425	
Contributions foncières et taxes somptuaires (*assessed-taxes* et *land-taxes*)			98,039,875
Postes			58,765,050
Terres de la couronne (domaine public).			9,039,825
Ressources diverses			3,653,250
			1,322,384,700
à déduire pour remises et escomptes.			39,404,625
Reste net.			1,282,880,075

On voit qu'à l'exception du produit des postes et des terres de la couronne, qui donnent une somme de 68 millions à défalquer, toutes les branches du budget anglais proviennent des sacrifices imposés aux contribuables. 1,215 millions qu'elles fournissent, partagés entre vingt-quatre millions d'individus, produisent par tête 50 francs 60 centimes. Signalons encore un fait trop peu remarqué. En France, l'impôt frappé sur la propriété compose à lui seul plus de la moitié du revenu, ce qui ne dispense pas le propriétaire de grossir, comme consommateur, l'impôt indirect, de sorte qu'il acquitte plus des trois quarts de la dette commune, tandis que le prolétaire n'y subvient que dans la faible proportion de ses consommations ou des jouissances qu'il se permet. Dans la Grande-Bretagne, au contraire, l'impôt levé sur les biens-fonds et les objets de luxe (1) fournit à peine la douzième partie du revenu public. Le reste est prélevé sur la satisfaction des besoins et sur les transactions, ce qui rejette presque tout le fardeau sur les têtes populaires. Chez nous, pour une surtaxe de moins de dix francs répartie sur ses dépenses d'une année, l'artisan, simple consommateur, profite de tous les services publics, de toutes les institutions qui l'élèvent au rang d'homme civilisé. De l'autre côté du détroit, les mêmes avantages lui coûteraient 48 francs! Il est loin de notre pensée de blâmer la faveur accordée au pauvre par la loi française; mais qu'on en convienne avec nous : dénoncer aux mauvaises passions de la foule la classe des propriétaires comme privilégiés dans notre ordre social, ce serait une manœuvre odieuse, si ce n'était une coupable étourderie.

L'ignorance des règles particulières à chaque comptabilité a aussi donné cours à des erreurs fâcheuses relativement à l'emploi de l'impôt. Peu de personnes savent qu'une forte partie des sommes allouées au trésor est immédiatement restituée aux contribuables, et ne figure que *pour ordre* au compte général des dépenses. Donnons pour point d'appui à nos remarques le budget comparatif des dépenses de la France et de l'Angleterre pendant l'année 1837, tableau dans lequel nous avons établi la relation des services administratifs autant que les usages de chaque pays le permettent.

(1) Les *assessed-taxes* portent sur les laquais, les chevaux, les voitures et les chiens.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES.	FRANCE.	GRANDE-BRETAGNE.
DETTE PUBLIQUE.		
Consolidée, flottante et viagère. . . .	332,842,816	737,239,250 (1)
DOTATIONS.		
Liste civile, Chambres des Pairs et des Députés, Légion-d'Honneur. .	19,170,117 (2)	11,101,625
MINISTÈRES.		
Justice.	19,405,479	16,886,300
Cultes	35,599,789	»
Affaires étrangères	7,299,619	9,554,550
Instruction publique	14,413,516	58,620,425
Administration intérieure	91,046,037	
Agriculture, Commerce, Travaux publics, Ponts-et-Chaussées	58,193,592 (3)	
Guerre.	238,608,148	195,655,950
Marines et Colonies.	66,059,807	118,766,450
Finances (gestion centrale)	23,537,910	14,474,000
Frais de régie du domaine, perception des revenus, postes, douanes, timbres, fabrication de poudres et tabacs.	121,840,750	104,703,975
Primes, restitutions et non-valeurs. .	52,453,075	»
TOTAUX. . .	1,080,470,655 (4)	1,267,002,425

(1) Ce chiffre ne comprend plus le fonds d'amortissement, qui, en France, se confond avec la dette.

(2) Le chiffre de cette année comprend les dépenses extraordinaires pour le mariage du prince royal et la dot de la reine des Belges.

(3) Ces attributions forment aujourd'hui deux ministères.

(4) La somme allouée provisoirement pour l'ordinaire de 1840 est de 1,100,554,487; celle qu'on demande pour 1841 est de 1,114,109,823, sans compter le budget extraordinaire des travaux publics, montant à 57 millions, couverts par la réserve de l'amortissement. Chaque année, nous voyons enfler le total de notre budget : c'est une

La somme prélevée dans chaque pays pour l'acquittement de la dette publique étant laissée en dehors, il semblerait résulter que les frais d'administration sont plus forts chez nous que chez nos voisins; mais on ne remarque pas que des 748 millions qui restent disponibles après le solde de notre dette, il faut rabattre encore :

1° Les fonds spéciaux des départemens, des communes et des colonies, qui, bien que portés au compte général, n'entrent pas dans les coffres de l'état, et sont laissés à la disposition des localités qui ont jugé convenable de s'imposer extraordinairement. Ces sommes diverses s'élèvent, suivant les calculs de M. d'Audiffret, à.	110,136,994
2° La plus grande partie des sommes dont se compose le dernier article, c'est-à-dire le montant des restitutions et des non-valeurs, dont la mention sur les états n'est qu'une pure formalité.	28,090,904
	138,227,898

La régularité des écritures exige encore qu'on note comme dépense l'achat des matières premières employées dans les exploitations que l'état se réserve. Ces articles ne sont pourtant pas onéreux aux contribuables, puisqu'ils reparaissent avec bénéfice au compte des recettes.

Si on observe d'autre part que le budget de la Grande-Bretagne ne donne pas lieu à des éliminations comme le nôtre, qu'il laisse plusieurs services et des plus importans à la charge des localités, qu'il ne comprend pas l'écrasante *taxe des pauvres,* on devra reconnaître que, malgré la disproportion des territoires et des populations, le gouvernement ne coûte pas plus cher en France qu'en Angleterre; que si on mesurait enfin l'étendue et la régularité des services publics, l'avantage serait incontestablement de notre côté.

Des économies et des réformes, comme celles que nous avons fait entrevoir, calmeraient les impatiens qui s'exagèrent la nécessité d'alléger notre budget. Ainsi on gagnerait du temps, et au lieu d'immoler brusquement les rentiers, on préparerait avec une sage lenteur la rénovation du contrat qui lie l'état à ses créanciers. Quel système serait le plus avantageux pour les deux parties? Nous répondrons en deux mots : le plus sincère, le plus transparent aux yeux de la foule. Nous voudrions qu'à l'avenir le taux véritable des emprunts ne fût jamais déguisé, que le terme et les conditions du rachat fussent nettement stipulés, que la part laissée à l'agiotage fût aussi restreinte que possible.

L'attention de ceux qui seront appelés à réformer notre crédit public devra

tendance qui n'est pas nécessairement dangereuse, mais à laquelle il ne audrait pas non plus s'abandonner légèrement. Le chiffre des dépenses tend, au contraire, à s'affaiblir en Angleterre, où la loi de l'économie est plus impérieuse encore que chez nous.

porter particulièrement sur le mécanisme de notre amortissement. Nous avons dit déjà que l'état, en constituant un fonds perpétuel de rachat, devait être amené à l'alternative de racheter à des prix excessifs et avec une perte toujours croissante, ou de laisser sans emploi cette machine absorbante, dont l'entretien coûte si cher aux contribuables. Qu'arrive-t-il alors? On gémit de laisser improductif tant d'argent accumulé, et on se crée des besoins pour l'utiliser. Le gouvernement se fait autoriser à *consolider* la réserve de la caisse, c'est-à-dire qu'il dispose du capital, et en établit la compensation par une rente annuelle. Une institution fondée dans le but d'éteindre les anciens emprunts ne sert plus qu'à faciliter des emprunts nouveaux. Les choses se passaient ainsi en Angleterre, mais on ouvrit les yeux, et l'amortissement fut condamné. Chez nous, rien n'est encore changé. Du 1er juillet 1833, époque de la révision des statuts de l'amortissement, jusqu'au dernier jour de l'année qui vient de finir, le trésor a versé, tant pour la dotation annuelle des rentes au-dessus du pair, que pour les arrérages déjà acquis à l'établissement, une somme qui excède 349 millions de francs. De cette somme, on a distrait 154 millions pour l'intérêt desquels on a inscrit sur le grand-livre au profit de la caisse d'amortissement :

En 4 0/0.	4,765,811 fr.
En 3 0/0.	1,410,090
Total.	6,175,901
Restaient 195 millions comme réserve, et à ce titre, ils ont été convertis en bons du trésor, dont l'intérêt, confondu dans la dette flottante, forme un surcroît de charge de.	4,913,121
De sorte qu'après avoir payé 349 millions pour l'allégement de leur dette, les contribuables sont surchargés d'une dette annuelle de.	11,089,022

« Voilà, a dit spirituellement M. de Mosbourg, voilà comme on a créé non-seulement l'art étrange de contracter des dettes sans emprunter, mais aussi l'art de payer toujours sans se libérer, et ce qui semblait plus difficile encore, l'art d'accroître ses dettes sans cesse en payant toujours. »

Nous conviendrons que l'emploi des sommes accumulées pour le rachat des rentes a trouvé son excuse dans des besoins urgens, et que sans cette ressource, il eût fallu faire un appel aux capitalistes. Il n'en est pas moins vrai, en thèse générale, que du jour où un fonds d'amortissement a perdu le privilége de son inviolabilité, il devient une provocation permanente au gaspillage; une trop grande facilité d'emprunter est aussi pernicieuse pour les gouvernemens que pour les individus.

Nous avons reconnu sans la moindre hésitation la légitimité du remboursement. Malheureusement la qualification de *perpétuelles*, attribuée aux

anciennes rentes, a vulgarisé l'opinion contraire, et aux yeux de la foule ignorante, les plus louables tentatives pour alléger la dette publique ne seront jamais qu'un abus de pouvoir. Sans trop sacrifier à ce préjugé, il serait impolitique de le mépriser. L'état ne saurait prendre trop de ménagemens quand il entrera pour la première fois dans l'exercice de son droit. Aux systèmes rigoureux et tranchans qu'on a produits jusqu'à ce jour, ne pourrait-on substituer quelque combinaison bienveillante qui facilitât la réforme en corrigeant ses rigueurs? Nous citerons un exemple, non pas avec la prétention de tracer la seule route à suivre, mais seulement pour exposer pleinement notre pensée.

Un amendement développé à la tribune par M. de Bérigny avait pour but d'appliquer la dotation de l'amortissement à un remboursement par séries appelées successivement et selon les ressources disponibles. En étudiant cette proposition, nous avons trouvé que 55 millions employés annuellement en rachats au pair, et accrus par la progression des arrérages amortis, saisiraient en vingt-deux ans les 110,000,000 de rentes sur lesquelles on doit opérer, et rendraient *effectivement* à la circulation un capital de 2,200,000,000 francs. Cet amendement se présentait avec un caractère inflexible qui l'a fait rejeter. La chambre aurait cru infliger un supplice aux rentiers en les condamnant à subir le remboursement et à chercher un nouvel emploi de leurs fonds; mais il nous semble qu'une administration habile en même temps que bienveillante pourrait ménager à ceux qui seraient exclus de la rente un placement sans dangers. Aujourd'hui la réserve de l'amortissement est appliquée aux travaux publics. Pourquoi ne combinerait-on pas, à l'aide de cet amortissement, un système de liquidation qui favorisât l'avancement des entreprises d'utilité nationale? Si, par exemple, l'état consentait à garantir un minimum d'intérêt aux actionnaires des grandes lignes de chemins de fer, le remboursement de la rente, au lieu d'être une mesure acerbe, ne serait plus qu'une substitution également profitable aux rentiers, au trésor public et à l'industrie particulière.

Nous ne nous faisons pas illusion. Les combinaisons de cette nature n'ont pas aujourd'hui la moindre chance d'être adoptées. Elles ont un tort impardonnable: celui de couper court aux manœuvres de Bourse. En matière de finances, les préjugés sont plus nombreux peut-être qu'en toute autre, par la raison que les seules personnes capables de dévoiler les abus sont ordinairement celles qui en profitent. On déclare l'agiotage un mal nécessaire; on paraît croire qu'en le contrariant, l'état endommagerait son propre crédit et s'exposerait à ne plus pouvoir emprunter. Autant vaudrait dire que le marchand de drap ou de sucre refusera de vendre, si la loi ne lui accorde pas un privilége. L'argent n'est qu'une marchandise dans les mains de ceux qui en trafiquent. Le capitaliste, quand ses coffres sont pleins, éprouve un besoin aussi vif de prêter que la partie adverse d'emprunter, et il n'y a pas à craindre qu'il boude contre ses intérêts. Le taux des emprunts n'a jamais d'autres règles que la quotité du capital disponible et la solidité de l'emprunteur. La France a eu beau parodier depuis vingt-cinq ans toutes les belles conceptions du génie anglais, elle n'en a pas moins payé en moyenne 8 pour 100 d'intérêts. Au contraire, un

siècle plus tôt, dans un pays qui ne connaissait ni les titres surchargés, ni l'amortissement, en Hollande, le gouvernement n'avait qu'à manifester un besoin pour que l'argent lui fût offert au taux de 1 1/2 à 2 pour 100. C'est qu'au milieu d'une nation vraiment opulente, les capitalistes recevaient la loi au lieu de la dicter. La tyrannie de l'agiotage n'est donc pas, comme on le suppose, une fatalité à subir; et, loin d'être impossible, la réforme du crédit public s'opérerait d'elle-même sous l'influence d'une incontestable prospérité. Ceci nous amène à parler des banques et du crédit privé dont la sage répartition est indispensable au développement de la richesse individuelle.

V. — ORGANISATION DU CRÉDIT PRIVÉ. — DE LA BANQUE DE FRANCE.

Lorsqu'en 1832, le renouvellement du privilége de la banque d'Angleterre fut mis en délibération, un comité d'enquête institué par le parlement dressa une liste de 5,978 questions sur lesquelles il interrogea vingt-quatre personnes renommées par leur savoir et leur habileté pratique. La diffusion soudaine de tant de lumières eut pour résultat un éblouissement général qui interrompit l'examen, et la commission, après avoir entendu les vingt-quatre docteurs, déclara en toute humilité qu'elle n'était point fondée à émettre une solution. C'est là précisément ce qu'on éprouve quand on remue, avec le désir de s'instruire, le monceau de livres et de brochures composés sur la science mystérieuse du crédit, véritable Babel où toutes les langues de la civilisation sont représentées, mais où domine la langue anglo-américaine. En Angleterre et aux États-Unis, toute intelligence un peu vive a composé son utopie financière, de même qu'en France chacun a chargé sa conscience littéraire d'un roman ou d'un drame. Le grand nombre des écrits relatifs au crédit et aux banques n'a produit qu'une indécision fort nuisible aux connaissances qu'on désirait propager, car il en est des idées comme des monnaies dont le cours s'arrête dès qu'on peut élever des doutes sur leur empreinte et leur valeur Dans ce conflit d'opinions, le plus prudent est de ressaisir comme point d'appui les notions élémentaires, les faits simples et incontestés.

Qu'est-ce qu'une banque?

On appela d'abord *banque de dépôt* un fonds commun formé par les négocians d'une ville dans le but de régler tous les comptes courans par un simple virement d'écritures : c'était le moyen d'économiser, avec un temps précieux, les frais de garde et de transport des espèces, et de substituer une monnaie de *change*, d'une valeur strictement déterminée, aux monnaies réelles trop souvent falsifiées. Tel fut le but de la banque de Venise qui date du XII[e] siècle, et des comptoirs non moins célèbres qui s'élevèrent successivement à Gènes, à Séville, à Amsterdam et à Hambourg. Plus tard on en vint à utiliser le fonds stagnant dans les caisses, en l'employant à l'*escompte* des valeurs commerciales. Les banques trouvèrent enfin le moyen d'augmenter leurs profits, en prêtant, au

32.

lieu d'argent, leur crédit, qui, sur la place, avait la puissance de l'argent, et elles escomptèrent les effets à terme avec du papier réalisable en espèces à la première réquisition du porteur. L'expérience démontra qu'on pouvait sans inconvénient émettre ainsi une somme de billets supérieure à celle du numéraire métallique réservé en caisse, et dès-lors la principale spéculation des banques reposa sur les phénomènes de la *circulation* et sur les propriétés du crédit. Les institutions privilégiées de la France et de la Grande-Bretagne sont classées comme caisses de dépôt, d'escompte et de circulation. Beaucoup d'autres établissemens publics ou privés ont élargi ou modifié ces bases essentielles. Quoi qu'il en soit, toute la tactique de la banque revient à l'opération suivante : une mise de fonds d'un million, étant portée à 3 ou 4 millions par les dépôts en comptes courans, autorise une émission de 10 à 12 millions en billets, de sorte qu'en faisant l'escompte avec ces billets, au taux minime de 3 ou 4 pour 100, le million primitif pourrait rapporter effectivement plus de 40 p. 100. Mais, pour obtenir de pareils bénéfices, il faudrait entretenir sans cesse tout le capital en mouvement et gaspiller le crédit au risque de jeter le trouble dans les affaires. Les comptoirs privilégiés agissent au contraire avec une circonspection parfois exagérée ; aussi demeurent-ils toujours dans la mesure des bénéfices honnêtes. Le maximum des dividendes donnés par la banque d'Angleterre a été de 10 pour 100 en 1807; depuis plusieurs années, ils se sont maintenus à 8 pour 100, et ont même fléchi jusqu'à 7 l'année dernière ; le nombre des parties prenantes dépasse 189,000. La Banque de France qui sollicite, comme on sait, le renouvellement de son privilége, a voulu se concilier le commerce parisien en multipliant les escomptes. Cette conduite a élevé les dividendes de 1839 à un chiffre que le gouverneur a déclaré exceptionnel. La part attribuée à chaque action est de 144 fr. ou 14 fr. 40 cent. pour 100, ce qui a porté le prix vénal de chaque action à plus de 3,300 fr. Les actions, au nombre de 67,900, sont aujourd'hui la propriété de 4,254 actionnaires.

A n'en juger que par les apparences, les banques seraient plus utiles encore aux localités où elles fonctionnent qu'aux compagnies qui les dirigent. Autour d'une caisse d'escomptes, répandant avec quelque libéralité l'arme des conquêtes industrielles, le crédit, il n'y a plus de spéculations impossibles, plus de terrains ingrats. Les travailleurs sont appelés de toutes parts, et leur influence détermine un surcroît de consommation qui exalte les petits revendeurs. Chacun étend son commerce pour multiplier ses profits ; chacun escompte en jouissances les profits qu'il se promet, et bientôt un reflet de prospérité illumine toute la sphère où ce mouvement s'exerce. Ces phénomènes, qui frappent à première vue, ont gagné la majorité des publicistes à la cause des banques libres. Mais écoutez d'autres observateurs moins accessibles à l'enthousiasme, et ils vous diront que cette surexcitation dont la foule s'émerveille n'est qu'un accès de fièvre, symptôme précurseur d'une atonie mortelle. Ils vous diront que le crédit, pour n'être pas funeste, doit être distribué avec une excessive réserve; que la rivalité des banques tend à le développer d'une façon artificielle et quelquefois frauduleuse, qu'après un malaise plus ou moins long-

temps comprimé viendront nécessairement les crises commerciales, l'entraînement contagieux de la banqueroute qui bouleverse un pays à l'intérieur, et le dégrade aux yeux des étrangers.

Deux ouvrages, récemment publiés, pourraient servir de manifestes à ces opinions extrêmes. Nous allons les opposer l'un à l'autre, comme correctif nécessaire.

Dans un opuscule intitulé : *Du crédit en France* (1), M. Courtet de l'Isle pose en principe que la nation dont le crédit est le plus étendu vit aux dépens de celles qui l'étendent moins, que plus on doit commercialement, plus on est fort politiquement. La faillite de la banque belge, le sauve-qui-peut des agioteurs américains ont-ils porté préjudice à la Belgique ou aux États de l'Union? Il y aurait de la simplicité à le croire. La Belgique n'en demeure pas moins avec une industrie vigoureusement constituée. Il reste à l'Amérique ses canaux, ses chemins de fer, ses défrichemens immenses, son commerce sans limites. Les frais de toutes ces belles choses ont été faits par les capitalistes parisiens, qui ont souscrit des actions à Bruxelles, par les négocians de Lyon et de Liverpool, qui ont fait battre leurs métiers au profit des Américains. « De tous ces faits « découle une conclusion bien naturelle, ajoute naïvement M. Courtet de l'Isle, « c'est que le peuple *le plus habile* est celui qui développe le plus son crédit. »

Qu'arriverait-il, nous le demandons à M. Courtet de l'Isle, si tous les peuples, prenant son conseil à la lettre, multipliaient à l'envi les valeurs de confiance, pour se faire un beau jour faillite l'un à l'autre? Mais n'abusons pas plus long-temps d'une expression indiscrète qui a trahi la pensée de l'auteur, et reconnaissons qu'il est bien loin de préconiser une politique suspecte. Ce qu'il recommande à la France, c'est la prompte mobilisation de toutes les valeurs existantes. Il propose donc de monétiser les contrats hypothécaires et les gages improductifs des monts-de-piété, de réaliser le capital des biens des communes et des hospices, de multiplier les banques privilégiées en autorisant les établissemens libres de crédit, d'organiser des banques agricoles, d'émettre des mandats de petites sommes payables à tous les bureaux de poste; en un mot, de verser tout à toup dans la circulation une quinzaine de milliards en papier, de grossir le cours indolent des affaires jusqu'à ce qu'il déborde en torrent! Ce plan nous fait rétrograder jusqu'à l'époque de Law, où l'on croyait enrichir un pays en multipliant les signes représentatifs de la richesse. L'augmentation du numéraire, argent ou papier, n'est profitable qu'autant qu'elle ne dépasse pas une proportion fort difficile à déterminer. Au-delà de ce terme, l'argent surabondant se fait sans profit concurrence à lui-même; c'est-à-dire qu'avec une même somme on obtient moins de choses qu'auparavant. Il n'y a pas lieu de s'émerveiller, comme le fait M. Courtet de l'Isle, de ce qu'un Anglais, pauvre chez lui avec 3,000 francs de revenu, se trouve presque riche dès qu'il met le pied en Italie. C'est qu'il transporte l'argent, marchandise dépréciée dans son pays, sur un marché où cette marchandise, plus rare, con-

(1) Chez Ch. Gosselin, rue Saint-Germain-des-Prés, 9.

serve une haute valeur d'échange. Cette circonstance est sans doute favorable au commerce extérieur, qui, soutenu par son capital mobile, peut planer sur tous les points du globe et s'abattre dès qu'il voit un bénéfice à saisir; mais elle tourne au détriment de la foule attachée au sol national, des salariés surtout, parce qu'en dépit des théories accommodantes, il ne nous paraît pas démontré que la progression des salaires suive exactement celle du prix des denrées.

Après avoir protesté contre un développement exagéré du crédit, nous nous ferons un devoir de constater que, dans la série de plans financiers produite par M. Courtet de l'Isle, il en est qui sont dignes d'attention. Celui qui tend à faire de la poste un auxiliaire des autres banques, par l'émission d'une monnaie de papier facilement transmissible et convertible en espèces à tous les bureaux de cette administration, offrirait l'avantage de faciliter les petits recouvremens si dispendieux aujourd'hui, et de rattacher les hameaux les plus languissans aux grands centres d'affaires. Ce plan soulève toutefois une objection : c'est l'ignorance des employés subalternes des petites localités, qui laisserait trop beau jeu aux faussaires. Les hommes studieux doivent aussi savoir gré à M. Courtet de l'Isle des renseignemens qu'il a recueillis sur les institutions de *crédit foncier* en Prusse, en Pologne et en Russie, de son analyse des travaux faits en France à ce sujet, et enfin des solutions qui sont le fruit de ses propres études.

Le second ouvrage a été écrit dans un pays où, sur 959 caisses publiques (850 banques et 109 succursales), 56 sont présentement en faillite déclarée, 343 ont suspendu leurs paiemens en totalité, et 62 en partie. L'impression de ces désastres est profonde et douloureuse dans le *Traité des Banques et de la Circulation* (1), que M. L. Lemaitre vient de traduire d'après M. Condy-Raguet, ancien chargé d'affaires des États-Unis à la cour du Brésil. La circulation présente des phénomènes qui varient suivant les élémens dont elle se compose. L'auteur a tracé son plan d'après cet axiome. Dans son premier livre, il décrit une circulation fournie uniquement par les métaux précieux qui, étant à la fois mesures monétaires et marchandises, ont, sur les signes de crédit, l'avantage de porter leur hypothèque en eux-mêmes. Le second livre, le plus important, est consacré à l'étude d'une circulation mixte, composée de métaux monnayés et de papier convertible en espèces métalliques. La troisième partie traite de la circulation restreinte à des billets non convertibles, c'est-à-dire au papier monnaie. La division exacte de ce cadre, la minutieuse analyse des lois qui entretiennent la vie matérielle des sociétés, sembleraient indiquer que l'auteur a conservé le calme et l'impartialité scientifiques; mais, au fond, son livre n'est qu'un cri de réaction contre cette insatiable engeance qui a dévoré les ressources de la nation américaine. Ces régens de banque qui, du fond de leur comptoir, élèvent ou précipitent la valeur des choses, M. Condy-Raguet les compare aux tyrans féodaux qui se faisaient un revenu de la falsi-

(1) Un vol. in-8°, chez Renard, rue Sainte-Anne, 71.

fication des monnaies et du remaniement continuel des poids et mesures. Dans le nombre des fraudes que se permettent les agioteurs américains, il en est qui, chez nous, provoqueraient la flétrissure des tribunaux. Que penser de cette compagnie qui, après avoir offert aux planteurs des avances en billets contre des marchandises, déprécia son propre papier par une émission surabondante, afin que la perte éprouvée par les prêteurs les mît dans l'impossibilité de retirer leurs gages, tandis qu'elle-même rachetait à vil prix ses billets avec le produit des gages vendus? On cite des banques qui refusent les valeurs présentées à l'escompte pour les frapper de discrédit, et qui fournissent sous main, à des affidés, les moyens de les négocier sur la place à des conditions usuraires. Rien de plus commun que les capitaux fictifs, que les caisses sans réserves, que les actionnaires fondateurs qui acquittent leurs actions avec les crédits qu'ils s'accordent à eux-mêmes aux dépens des actionnaires confians. Des rapports officiels déclarent que les directeurs des seize banques de la Nouvelle-Orléans se sont attribué à eux-mêmes plus du tiers du total des prêts et avances faits dans l'année. M. le sénateur Walker a étendu ses recherches à d'autres états, et il se croit modéré en évaluant au quart des émissions de toutes les banques de l'Union la somme de crédit que les directeurs ont jugé bon de se faire en 1838, de sorte que le montant des facilités accordées par les 900 banques américaines ayant été de 2,667,000,000 francs, les directeurs ont pu réaliser les bénéfices d'un crédit de près de 700 millions. Ce qu'on a le plus à craindre après les fabricateurs de billets, ce sont les faussaires qui les copient. Un recueil périodique a pour spécialité d'éclairer le chaos de la circulation, et, dans le numéro de janvier 1839, il signalait 20 banques *imaginaires* dont les billets sont lancés dans le courant des affaires, 254 banques dont les billets ont été falsifiés, et 1395 descriptions de billets contrefaits ou altérés de 1 dollar à 500 (5 fr. 33 c. à 2,665 fr.).

En dénonçant ces turpitudes, M. Condy-Raguet fait acte de courage. Mais l'indignation du citoyen ne trouble-t-elle pas le penseur? Est-il encore dans le vrai quand il prétend prouver que les banques ne créent pas de capitaux, qu'elles n'enrichissent un pays que d'une somme égale à celle des métaux précieux qu'elles rendent inutiles comme monnaie, et qui, redevenus marchandises, peuvent être exportés avec bénéfice sur les marchés étrangers? Non sans doute, les banques ne créent pas directement les capitaux, et les billets qu'elles répandent ne sont par eux-mêmes que des bribes de papier; mais ces papiers deviennent des instrumens de travail, à l'aide desquels des richesses très réelles sont produites. La vraie fonction d'une banque est moins de créer un capital nouveau que de féconder le capital qui existe improductif. Qu'on nous pardonne un exemple. Un propriétaire possède un terrain qu'il laisse inculte faute d'argent : une banque lui offre l'usage de son crédit, et se garantit en prenant hypothèque sur le fonds. A l'aide des billets qui ont la puissance de l'argent, une exploitation s'organise, et des produits nouveaux s'ajoutent au capital national : ce n'est pas, à proprement parler, la banque qui les a créés,

mais elle en a certainement provoqué la formation, ce qui revient au même pour le pays.

La conclusion qui jaillit du choc des systèmes est que, dans les institutions de crédit, le mal est tellement mêlé au bien, que l'enthousiasme des uns est aussi excusable que les violentes récriminations des autres. L'économie politique n'admet pas plus que la médecine les prescriptions absolues. Elle décrit les phénomènes généraux; elle établit entre eux des relations de cause et d'effet, et indique un certain nombre de remèdes entre lesquels le docteur doit choisir, selon l'occasion et le tempérament de ceux qui souffrent. Appliquons donc nos observations à la France, et constatons ce qui existe, avant d'indiquer les innovations désirables.

La Banque de France a été formée en l'an VIII par des souscriptions particulières qui ont produit un capital de 45 millions, divisé en 45,000 actions de 1,000 fr. Ce fonds social, doublé en vertu d'un décret impérial, a été réduit à 67,900,000 fr. par l'amortissement fait par la Banque elle-même d'une partie des actions (1). Une retenue faite sur le bénéfice forme une sorte de cautionnement qui, deux fois déjà, en 1820 et en 1831, s'est trouvé surabondant et a donné lieu à des répartitions supplémentaires entre les actionnaires (2). Un arrêté qui date de 1838 a limité cette réserve à 10 millions, représentés par l'inscription d'une rente de 500,000 fr. en 5 pour 100, auxquels il faut ajouter le palais de la Banque avec ses dépendances, acheté près de 4 millions avant les embellissemens qui en ont augmenté la valeur. Mais la plus belle propriété de la compagnie est à coup sûr son privilége, qui lui accorde le droit d'émettre des billets assimilés à la monnaie légale, puisque leur contrefaçon entraîne la peine de mort. Ce privilége, obtenu d'abord pour quinze années et prorogé pour vingt-cinq ans de plus, en considération des services rendus au gouvernement impérial, expire enfin le 22 septembre 1843.

L'autorité est représentée à la Banque par un gouverneur et deux sous-gouverneurs nommés officiellement, mais rétribués par la compagnie. Les censeurs et régens qui composent le conseil d'administration sont délégués par les actionnaires. Forte de son privilége qui la met à l'abri de toute concurrence sérieuse, la Banque opère avec une sévérité qui lui a été souvent reprochée. La spéculation lui est interdite, si ce n'est sur les matières d'or et d'argent. Elle fait des avances sur lingots, inscriptions de rentes et titres d'une solidité inébranlable. Tout négociant honorablement placé est admis à présenter à l'escompte du papier sur Paris, à quatre-vingt-dix jours

(1) La banque d'Angleterre repose sur des bases beaucoup plus larges, mais aussi moins solides. Son capital consiste en une créance sur le gouvernement de 11 millions sterl. (275 millions de francs), pour lesquels l'état lui paie 400,000 liv. st. (10 millions de francs) d'intérêt.

(2) Une action de 1,000 francs, souscrite en 1800 et vendue en 1840 au cours de la Bourse, aurait rapporté environ 3,200 fr. pour les dividendes annuels, 350 fr. pour partage des bénéfices réservés, 2,250 fr. pour plus-value de l'action : total 5,800 fr., c'est-à-dire une moyenne de 145 fr. par année, ou 14 1/2 pour 100.

d'échéance (1), et garantis par trois signatures notoirement solvables. L'action de la Banque s'étend aujourd'hui à Reims, à Saint-Étienne, à Saint-Quentin et à Montpellier par les succursales établies dans ces villes : un cinquième comptoir vient d'être autorisé pour Grenoble. L'escompte fixé primitivement à 6 pour 100 est descendu à 4, et depuis vingt ans est demeuré à ce niveau.

L'année dernière, la Banque a été un peu plus libérale envers le commerce que précédemment. On jugera des facilités qu'elle lui a accordées par le tableau suivant :

	Nombre d'effets escomptés.	Montant des sommes escomptées.	Produit des escomptes.
1er semestre.	— 358,475 —	587,044,159 28 —	3,735,691 10
2e —	— 337,573 —	599,176,111 60 —	3,868,685 70
	696,048 —	1,186,220,270 88 —	7,604,366 80

La moyenne des billets en circulation a été de 210 millions; celle des valeurs métalliques conservées en caisse, de 225. Le roulement général des caisses donne le chiffre de 7 milliards 478 millions. Les pertes qui résultent de cet énorme mouvement d'affaires sont à peine sensibles. La Banque, depuis son origine, n'a pas perdu 50,000 fr. année moyenne, et le déficit est journellement atténué par le retrait des billets en souffrance.

Telle est l'institution en faveur de laquelle le gouvernement demande une continuation de privilége jusqu'au 31 décembre 1867. La seule modification projetée est de la replacer sous l'empire de la loi commune quant au timbre; mais, en revanche, on lui promet des facilités pour l'érection successive de ses comptoirs provinciaux.

Les opposans sont assez nombreux. A les entendre, la Banque *de Paris* exerce sa puissance d'attraction au préjudice des départemens; elle tient trop élevé le taux des escomptes; la condition des trois signatures et le terme de l'échéance rendent ses comptoirs inabordables et assurent une forte prime à l'escompteur intermédiaire dont il faut acheter la caution. La Banque, dit-on encore, enfouit dans ses caves une réserve métallique trop forte, quelquefois même supérieure au montant de ses billets de crédit, et c'est trahir sa mission, puisque ainsi elle absorbe le capital circulant au lieu de le multiplier.

Quoi qu'on puisse dire, nous verrions avec regret qu'on obligeât notre Banque à se départir des règles sévères qui font sa force et l'élèvent à la dignité d'une institution nationale. Depuis que le crédit est devenu une puissance politique, l'organe qui règle la circulation dans le corps social est de ceux qu'il est le plus dangereux d'affaiblir. Les négocians qui font entendre des plaintes ignorent d'ailleurs que le laisser-aller des banques leur serait plus préjudiciable encore que la rigueur même excessive. Serait-il possible d'abaisser

(1) La moyenne des échéances a été de 57 jours 2/3 en 1839.

le taux de l'escompte en se contentant de deux signatures, c'est-à-dire de réduire la prime d'assurance en même temps qu'on affaiblirait les garanties de solvabilité? Le portefeuille ne doit-il pas être toujours pour les billets en circulation une caution aussi solide que les lingots? Il vaut mieux, selon nous, que l'escompte soit maintenu à 4 pour 100 que de flotter, comme il arrive à Londres, de 3 à 6. Les compagnies dont l'existence se rattache à des exploitations particulières seront périodiquement compromises : la triste expérience en a été faite à Bruxelles (1). En présence d'un établissement dont la force et la portée sont colossales, le danger est plus grand encore. S'intéresse-t-il au succès de quelque grande spéculation? il multiplie son papier de crédit, il verse à flots l'or de ses caisses. Le papier suffit pour l'instant aux besoins du commerce intérieur; l'or est envoyé sur tous les marchés du globe pour s'y transformer en objets de revente et réaliser des bénéfices. Il y a, ce qu'on appelle en termes de comptoir, *expansion;* ce qui n'est autre chose aux yeux des docteurs en économie que la première période d'une maladie commerciale. En effet, la Banque s'aperçoit bientôt que sa réserve métallique n'est plus en proportion avec les billets en émission, et la prudence lui commande de rappeler les espèces dans ses coffres. Le moyen *avoué* pour obtenir ce résultat est de déterminer l'avilissement de toutes les marchandises. Il suffit à la Banque toute puissante d'élever le taux des escomptes et de restreindre tout à coup les facilités accordées à ses cliens habituels. Ceux-ci sont réduits à l'alternative de manquer à leurs engagemens ou de vendre à perte pour y faire honneur. Commence alors la période douloureuse, celle de la *contraction*. Chacun a peur du lendemain et se hâte de réaliser; les produits offerts de toutes parts se détériorent par leur abondance, et ils tombent à si vil prix, que les négocians rappellent le numéraire exporté, parce qu'il y a moyen de l'employer plus avantageusement encore à l'intérieur que sur les marchés lointains. L'appât des gros bénéfices attire en même temps les spéculateurs étrangers. Ce reflux soudain des espèces métalliques rétablit naturellement l'équilibre entre la monnaie réelle et la monnaie de papier. La Banque est sauvée, mais le commerce a fait des pertes incalculables. C'est ainsi qu'en 1836, après avoir prodigué les facilités, la banque d'Angleterre, se trouvant avec un encaisse de 4 millions sterling (100 millions de francs) pour faire face à une émission sept à huit fois plus forte, éleva de 2 pour 100 le taux de ses escomptes. Une baisse subite, évaluée en moyenne à 25 pour 100, déprécia les marchandises, et de tous les points du globe les lingots et les espèces revinrent à Londres. Pareilles manœuvres

(1) Il y a en Belgique deux grands établissemens de crédit. La *Société générale*, fondée par le roi Guillaume, et à laquelle se sont ralliées depuis la *Société du Commerce* et la *Société nationale*, soutient, avec un capital de 164 millions, trente-une entreprises industrielles, fondées au capital de 102 millions. La *Banque de Belgique*, fondée en 1835 au capital de 20 millions, et réunie à la *Société des actions réunies*, dont le capital est de 12 millions, a pris sous son patronage vingt-deux exploitations diverses, qui absorbent en capital 54 millions! Aussi, après trois ans d'existence, la Banque de Belgique a suspendu ses paiemens.

se renouvelèrent en 1839; mais cette fois, l'or étranger n'obéissant pas assez vite, on fut obligé de faire un appel à la Banque de France, qui prêta, comme on sait, 50 millions de francs. La chambre de commerce de Manchester (1) évalue à plus d'un milliard de francs les pertes infligées en ces circonstances aux cinq grandes ramifications de l'industrie britannique. Dans ces bourrasques, il n'est pas de fortune qui ne puisse être engloutie en un instant. On conçoit donc que des cris de rage et de malédiction poursuivent souvent les vingt-six régens de la banque de Londres qui sont maîtres de décréter la ruine des familles, et qui, sans que leur responsabilité personnelle soit engagée, sacrifient le corps national à la sécurité d'une spéculation particulière.

Multiplier les comptoirs locaux, pour contrebalancer la prépondérance d'une banque centrale, n'est-ce pas morceler un privilége, et, pour ainsi dire, en éparpiller les inconvéniens? Toute compagnie d'actionnaires fera sentir son despotisme dans sa sphère, si rétrécie qu'elle soit, de même que la banque d'Angleterre sur le grand théâtre européen. Se prêter trop facilement à l'érection des comptoirs indépendans, c'est constituer autant de petits fiefs et donner pied dans une nation à cette caste envahissante contre laquelle la démocratie américaine s'est prononcée récemment. Nous verrions donc avec inquiétude que la chambre des députés levât les prudentes restrictions opposées jusqu'ici à l'établissement des *banques départementales* (2). Au point où en sont venues les sociétés, il n'est plus permis d'abandonner la répartition du crédit aux intérêts égoïstes des spéculateurs. Toutes les veines destinées à la circulation doivent dépendre d'un organisme général approprié à la constitution politique et à l'état moral de chaque peuple. Le système qui répond le mieux aux dispositions de la France est celui qui distribuera les secours avec la plus grande égalité, avec la plus rigoureuse justice. Cette proposition, contre laquelle personne n'osera s'inscrire, pose très nettement le problème à résoudre.

Or, les institutions de crédit portent un double profit, d'une part, aux capitalistes qui les fondent et les dirigent, d'autre part, aux emprunteurs qui en reçoivent des secours.

La première condition se trouverait très naturellement remplie, si autour d'une caisse centrale se constituaient, sur les bases que nous allons indiquer bientôt, des comptoirs particuliers qui appelleraient dans chaque spécialité commerciale un grand nombre d'actionnaires à la participation des bénéfices; et si toute banque autorisée, depuis le grand réservoir national jusqu'aux plus humbles établissemens, était tenue envers l'état, c'est-à-dire envers la généralité des citoyens, à une somme de redevances ou de services proportionnée à sa puissance et à ses succès.

(1) Dans un manifeste daté du 12 décembre 1839. M. Lemaître a traduit cette pièce intéressante à la suite du *Traité des Banques* de M. Condy-Raguet.

(2) On en compte neuf dans nos principales places de commerce : Bordeaux, Rouen, Nantes, Lyon, Marseille, Lille, le Hâvre, Toulouse et Orléans. Plusieurs autres villes sollicitent vivement des priviléges.

Pour réaliser la seconde condition, il faudrait faire en sorte que l'instrument du travail, le capital, fût à prix égal pour la haute et pour la petite industrie, pour l'humble fermier comme pour le riche exploitateur. Nous ne croyons pas être dupes d'une illusion en supposant la possibilité d'un aussi beau résultat. Un principe élémentaire en économie politique sera la base de notre raisonnement. L'intérêt de l'argent se décompose en deux parts, dont l'une est le *loyer* qu'on paie pour l'usage de cet argent, l'autre une *prime d'assurance* que le prêteur exige en raison des chances qu'il croit courir. Le premier élément est invariable; le second se proportionne à la solvabilité présumée de l'emprunteur. Un banquier fastueux trouve toutes les bourses ouvertes, et y puise à raison de 4 pour 100. Le modeste boutiquier, dont la valeur, plus réelle peut-être, est inaperçue, n'escomptera pas à moins de 8. Dans le premier cas, la prime d'assurance sera seulement de 1 pour 100, tandis qu'elle s'élèvera à 5 dans le second. Supposons maintenant qu'il fût possible de réunir les petits emprunteurs par le lien d'une garantie réciproque, d'établir une sorte de mutualité qui réduisît à rien les chances de perte : il n'y aurait plus de raison pour que le papier provenant du petit commerce fût moins favorisé que les valeurs présentées par un riche capitaliste.

Que le lecteur veuille bien nous suivre dans une boutique obscure, et étudier avec nous ce qui s'y passe. Un marchand fait une vente à un de ses confrères, et reçoit en paiement un effet à terme. Ce billet, il a hâte de le réaliser; mais il n'a pas à choisir entre les capitalistes; il n'est connu personnellement que d'un seul, de celui qui *fait le papier* de son commerce, de l'escompteur qui a l'œil ouvert sur tout ce qui se passe *dans la partie,* qui sait par francs et centimes *ce que vaut* chacun de ceux qui y sont agrégés. L'escompteur, affranchi de toute concurrence, taxe à sa volonté celui qui a recours à lui; puis, rendant le billet présentable à la Banque, en y apposant sa signature qui fait la troisième, il réescompte à 4 pour 100 l'effet dont il a tiré 6 à 7. L'augmentation qu'il s'adjuge est à ses yeux la prime d'assurance; mais l'étude qu'il a faite de sa clientelle spéciale diminue assez les chances défavorables pour que la plus forte part de ce qu'il perçoit lui reste en bénéfice. Eh bien! n'a-t-on pas conçu déjà la possibilité de neutraliser ce ver rongeur, qui fait son chemin sous terre d'une boutique à l'autre? Supposez des comptoirs d'escompte constitués de telle sorte que, d'un côté, on y pût connaître le personnel d'une industrie aussi bien que le banquier qui l'exploitait à ses risques et périls, et que d'un autre côté, ils offrissent à la banque centrale une garantie suffisante par l'évidence de leurs ressources et la sagesse de leurs statuts; supposez que ces comptoirs répétassent en petit les opérations qui font la fortune des grandes banques, et que, distribuant les capitaux à très bas prix, ils conservassent à leurs actionnaires les chances d'un dividende séduisant, et vous entreverrez la solution du problème qui a été proposé plus haut.

Cette conception implique l'existence d'un organe central du crédit, d'une banque nationale autour de laquelle se coordonneraient toutes les autres. Il serait à désirer qu'un établissement de cette importance fût une des propriétés

de la nation. Un temps viendra, et plus tôt qu'on ne le soupçonne, un temps viendra où les mystères du crédit seront vulgarisés, où chacun saura que l'argent empilé dans les coffres d'une banque y acquiert l'élasticité de la vapeur condensée dans une machine, où l'on saura qu'une société d'actionnaires, maîtres de suspendre ou de précipiter la circulation, est un pouvoir de fait qui règne et gouverne; et alors, on trouvera absurde que le premier venu puisse aller, bourse en main, acheter au cours du jour une portion de royauté. Mais demander aujourd'hui des changemens de nature à heurter des intérêts consacrés, ce serait compromettre les améliorations les plus urgentes. Il est juste d'ailleurs de reconnaître que la Banque de France a usé du pouvoir qui lui est départi avec une sagesse et une modération fort rassurantes. La rigueur de principes, qu'on lui a tant reprochée, lui donne, selon nous, l'aplomb nécessaire pour servir de base à un système complet et libéral. Le renouvellement de sa charte doit donc être accordé. Nous croyons toutefois que le terme de vingt-cinq ans est beaucoup trop long, et qu'en fait de monopole, il est téméraire d'engager l'avenir. Il nous semble encore de toute justice que l'état n'abandonne pas sans réserve à quelques individus un droit qu'il pourrait exploiter dans l'intérêt commun; que, par exemple, au lieu d'une modique patente de 10,000 francs, il se ménage une part proportionnelle dans les bénéfices, ou du moins une somme de services publics qui, sans être fort onéreuse pour la Banque, réduirait de beaucoup les frais énormes de trésorerie (1).

Quant aux banques secondaires, si le but politique et moral que nous avons indiqué avait rallié les suffrages, l'organisation ne serait plus qu'une affaire administrative. Si un groupe formé par l'attraction mutuelle des intérêts ou par l'affinité des industries demandait une autorisation pour l'établissement d'un comptoir spécial (2), le gouvernement aurait à stipuler les garanties nécessaires à la sécurité publique et à constituer un agent de surveillance dont les pouvoirs fussent analogues à ceux du gouverneur royal de la Banque de France. Après la réalisation certaine et complète du fonds de réserve, les actionnaires choisiraient entre eux un conseil d'escompte qui, pouvant apprécier et la moralité personnelle des emprunteurs et la portée de leurs entreprises, ne se prononcerait qu'avec parfaite connaissance de cause et éloignerait les chances de pertes autant qu'il est raisonnable de l'espérer dans les opérations de ce genre. En échange des billets admis à l'escompte, la banque spéciale donnerait des mandats à deux ou trois jours de vue ou même à présentation. Il est vraisemblable qu'on ne se presserait pas de présenter au remboursement le papier d'une banque qui travaillerait au grand jour et dont les ressources et la gestion seraient parfaitement connues, et que la circulation des mandats s'établi-

(1) 2,730,000 francs sont demandés par le budget de 1841 pour les frais de transport et d'emballage de fonds, pour les commissions, courtages, etc. Ces dépenses doivent disparaître à mesure que les banques étendront leurs ramifications.

(2) Supposons, par exemple, la réunion des professions qui se rapportent aux arts typographiques, librairie, papeterie, imprimerie, reliure, estampes, etc.

rait au moins dans la sphère commerciale dont la banque serait le centre. Dans ce cas, les billets escomptés resteraient en portefeuille jusqu'à leur échéance, et il en résulterait un bénéfice qui permettrait de distribuer le crédit à un prix très favorable. Si, au contraire, il fallait faire face à des remboursemens répétés, la petite banque viderait son portefeuille dans celui de la banque centrale, qui n'aurait rien à craindre en traitant avec les établissemens secondaires, parce que, les dominant dans la hiérarchie des institutions de crédit, elle se réserverait comme un droit d'en contrôler la situation. Ainsi, la Banque de France trouverait dans ces intermédiaires une caution plus solide à coup sûr que celle de l'endosseur qui lui suffit présentement. Les comptoirs spéciaux, quoique ayant des intérêts distincts de ceux de la banque privilégiée, seraient en quelque sorte une de ses dépendances, et, loin de lui opposer une concurrence, ils en simplifieraient l'action et en augmenteraient les profits.

Nous prévoyons la contradiction. On dira que les membres d'un comité d'escompte pourraient s'armer de leur influence contre leurs rivaux en industrie et ruiner leur crédit en condamnant leurs signatures. Ce vice est celui de toutes les banques par actions; mais, du moins, dans l'organisation que nous appelons de nos vœux, il serait atténué par la publicité des actes. Peut-être encore retournera-t-on contre nous l'objection que nous avons opposée à d'autres systèmes, en disant qu'une émission simultanée d'un grand nombre d'effets de crédit précipiterait la circulation et causerait l'avilissement du numéraire. Il nous semble que des mandats émis par une caisse industrielle pourraient acquérir la valeur de l'argent dans une sphère limitée; mais qu'ils entreraient difficilement dans la circulation générale, c'est-à-dire qu'ils faciliteraient les transactions sans devenir précisément papier-monnaie.

Au surplus, il est probable que de plus habiles dissiperaient les préventions, en développant le mécanisme dont nous indiquons seulement la loi générale. Il nous suffit d'établir qu'avec des caisses particulières constituées de façon à cautionner les individus auprès d'un grand comptoir national, le petit commerce aurait chance de s'affranchir de l'oppression des gros capitaux; qu'ainsi, l'égalité qui n'existe encore que devant les tribunaux, s'introduirait dans le domaine des intérêts positifs. En même temps on verrait se former au sein de chaque industrie un pouvoir modérateur qui, sans porter atteinte au grand principe de la liberté commerciale, préviendrait les crises en comprimant la spéculation désordonnée, la concurrence déloyale et désastreuse. Un bon système de crédit extensible à tous les genres d'entreprises ne serait-il pas un instrument politique d'immense portée? Un gouvernement qui pourrait à volonté surexciter les intérêts en souffrance, les exploitations frappées de langueur, ne deviendrait-il pas en quelque sorte invulnérable? Par exemple, un remède s'offrirait de lui-même pour notre industrie agricole dont l'état alarmant est révélé par la détresse de la propriété foncière. Il est évident enfin que l'aisance générale, développée par une meilleure organisation du crédit privé, fournirait le moyen le plus efficace, le seul moyen peut-être d'améliorer les conditions du crédit public et de réduire progressivement la dette nationale.

Après une exploration longue et laborieuse, on a besoin de jeter un coup d'œil en arrière, pour embrasser dans son ensemble l'espace qu'on vient de parcourir, et raviver les impressions que la fatigue et les inévitables distractions ont obscurcies.

Un aperçu rapide de l'origine et des accroissemens de la dette nationale nous a conduit à l'exposé des systèmes de libération proposés par divers publicistes. L'expédient qui vient de recevoir la consécration d'un vote législatif, la conversion, a été soumis particulièrement à l'analyse. Son principe, appliqué à notre pays, nous a paru blessant et impolitique, son exécution difficile, son résultat financier mesquin et mal assuré. Les obstacles qu'on rencontre dans un temps prospère, lorsqu'on entreprend de réduire les engagemens contractés pendant la détresse, nous autorisaient à conclure que le mécanisme de notre crédit public cache un vice qu'il est nécessaire de corriger. Mais les réformes en matière de finances ne sont pas de celles qui s'improvisent, et, sur ce terrain, l'esprit aventureux est plus funeste encore que l'inertie. Le plus prudent, selon nous, est de satisfaire d'abord par des économies faciles et immédiatement praticables à ce qu'exige le présent; ensuite, de reviser le pacte aveugle qui lie l'état à ses créanciers, et d'y substituer une législation qui régularise les transactions anciennes et fasse autorité pour l'avenir. Et comme l'amélioration de la fortune publique ne peut résulter que de la prospérité individuelle, après une étude attentive de la constitution du crédit privé, fort de l'opinion commune qui le déclare insuffisant et vicieux, nous proposons une organisation complète et homogène, qui fortifierait tout le corps industriel, en dirigeant jusque dans ses moindres veines une circulation vivifiante.

A. COCHUT.

TIRSO DE MOLINA.

Le théâtre espagnol n'est certainement pas une école de morale. Les faiblesses de l'amour, les excès, les trahisons, les violences dont il peut devenir le principe, sont les ressorts habituels sur lesquels repose l'intrigue des drames péninsulaires. Souvent même ils nous présentent des situations tellement vives, que nos dramaturges modernes, au milieu de leurs plus extrêmes hardiesses, n'oseraient pas les risquer. Hâtons-nous de dire que, grâce à l'élévation du langage, à la couleur poétique, à l'exaltation qui en anime le tableau, ces situations n'ont en réalité rien de bien choquant. Chez Lope, chez Calderon et la plupart de leurs imitateurs, l'expression cesse rarement d'être chaste, alors même que la pensée est le plus hasardée. Au sérieux, à la dignité, à la pureté même qui règnent dans la peinture de ces égaremens, on sent que c'est la passion qui parle et non pas le libertinage. C'est là un trait caractéristique dont on ne saurait tenir trop de compte, parce qu'il donne la véritable mesure de l'époque et du pays.

Un seul poète fait exception à cette règle : nous voulons parler de Tirso de Molina, un des esprits les plus originaux qui aient jamais existé.

Son véritable nom était Gabriel Tellez. Il était moine de la Merci ; cette circonstance, rapprochée de la nature de ses drames, fait comprendre qu'il ait cru devoir se couvrir du voile, d'ailleurs très transparent, du pseudonyme. Il est vrai que lorsqu'il prit l'habit religieux à l'âge de cinquante ans, la plupart de ses comédies étaient déjà composées; mais on croit qu'antérieurement à cette époque, il avait déjà reçu les ordres sacrés. Né à Madrid vers l'an 1570, huit ans après Lope de Vega, dont il fut, dit-on, l'ami, et pour qui il professait une grande admiration, il mourut en 1648, à Soria, dans un couvent dont il était depuis peu devenu le supérieur. Le souvenir de ses travaux plus que

profanes ne l'avait pas empêché d'être appelé dans les dernières années de sa vie aux fonctions les plus actives et aux emplois de confiance de la carrière monastique, à ceux de prédicateur, de professeur en théologie, de qualificateur, d'historiographe. S'il faut en croire le témoignage d'un écrivain contemporain, la supériorité qui distingue ses œuvres poétiques ne l'aurait pas abandonné dans les compositions si différentes auxquelles il consacra la fin de sa longue existence.

Avec Lope de Vega, Calderon et Moreto, Tirso de Molina occupe, parmi les poètes dramatiques de l'Espagne, un rang qui le place tout-à-fait hors de ligne. C'est d'ailleurs le seul rapport qui existe entre lui et ces trois grands hommes. Son génie est d'une nature tellement singulière, qu'il ne comporte pour ainsi dire aucune comparaison.

Il ne faut chercher dans ses comédies ni l'art de disposer un sujet avec régularité, ni celui d'enchaîner, de préparer les incidens de manière à les rendre vraisemblables. Bien plus encore que Lope de Vega, il semble avoir méconnu l'importance de ce genre de mérite qui constitue pourtant une portion si essentielle de la perfection du talent dramatique. Il ne faut lui demander non plus ni ce bonheur d'invention qui distingue Lope, ni l'habileté à varier les caractères, ni une élévation, une pureté de sentimens auxquelles il paraît avoir été tout-à-fait étranger. Soit par l'effet de sa propre nature, soit par celui de ses habitudes sociales, il est certain qu'on trouve dans ses écrits l'empreinte d'une grossièreté de mœurs qui forme un contraste fort étrange avec la délicatesse exquise de la plupart des maîtres de la scène espagnole. Chez lui, les situations sont parfois d'une immoralité révoltante, les plaisanteries descendent trop souvent jusqu'à l'obscénité. L'amour, tel qu'il le conçoit, n'est pas ce sentiment tendre et dévoué qu'on admire dans Lope, ce n'est pas non plus cette exaltation chevaleresque et métaphysique tout à la fois qui plaît tant chez Calderon : Tirso ne voit dans l'amour que le désordre des sens et tout au plus celui de l'imagination. Ses héroïnes, à très peu d'exceptions près, se font remarquer par un dévergondage effronté que rendent à peine supportable les séductions de la grace piquante dont il a soin de les orner.

Voilà sans doute de grandes imperfections, mais elles s'effacent en quelque sorte devant les rares et admirables qualités qui donnent aux ouvrages de Tirso une physionomie si particulière. Il est supérieur à tous ses rivaux par la richesse et la variété de sa poésie. Nul n'a possédé comme lui le secret des innombrables ressources de la belle langue castillane; nul n'a su la manier avec cette merveilleuse facilité et en faire un instrument aussi souple, aussi flexible. Ses dialogues sont un modèle achevé de naturel, de grace et de malice. L'esprit qu'il y répand à pleines mains est de cette nature saine et vigoureuse qui constitue la véritable force comique. Sans doute Tirso a peu de scrupules sur les moyens d'amener des effets aussi puissans : tout y est sacrifié, convenance, vraisemblance, possibilité même; mais le plaisir qu'on éprouve à voir se développer en liberté cette ingénieuse et brillante imagination est si vif,

qu'on lui pardonne les expédiens bizarres et pourtant monotones par lesquels elle s'ouvre trop souvent la carrière.

En Espagne les écrivains dramatiques se sont généralement signalés par leur étonnante fécondité; Tirso, sous ce rapport encore, est un des plus remarquables. Près de trente ans avant sa mort, il avait déjà composé trois cents pièces de théâtre; quatre-vingts seulement ont été conservées. Dans ce grand nombre figurent, indépendamment des comédies d'intrigue, base principale de sa renommée, beaucoup de drames historiques qui sont loin d'être sans mérite. *La Femme prudente* (*la Prudencia en la muger*) présente un tableau animé et fidèle des luttes de la royauté et de l'aristocratie castillanes pendant le moyen-âge. Dans *Sixte-Quint ou le Choix par la vertu*, on suit avec intérêt le développement du caractère à la fois pieux, austère et ambitieux que le poète, d'accord avec l'histoire, prête à cet illustre pontife. *Les Exploits des Pizarres* reproduisent, avec une vérité frappante, l'indomptable énergie, l'esprit aventureux, les passions effrénées des premiers conquérans de l'Amérique, l'admiration qui s'attachait à leurs succès prodigieux, et les fabuleuses exagérations qu'y mêlait la crédulité populaire. On trouve, dans tous ces ouvrages, de la poésie, des traits ingénieux et parfois un talent remarquable à tirer parti des traditions et des circonstances locales pour donner au sujet une couleur historique assez mal soutenue, il est vrai, dans d'autres endroits. Néanmoins il n'en est pas un seul qui soit resté au théâtre ou qu'on lise habituellement, parce que la composition générale en est très défectueuse, parce que l'intérêt, au lieu de se rattacher à une action unique ou principale, s'y perd dans la multitude des personnages et des incidens inutiles, parce qu'enfin ce sont plutôt, dans leur ensemble, des chroniques dialoguées, confuses et prolixes, que de véritables drames.

Les comédies religieuses de Tirso, celles dont il a puisé le sujet dans la vie des saints, donnent lieu à peu près aux mêmes observations. La plus remarquable peut-être porte un titre qu'il est assez difficile de traduire en français : *El Condenado por desconfiado*, c'est-à-dire *l'Homme damné pour avoir désespéré*. L'idée en est frappante et ne manque pas de profondeur. Un ermite qui a passé dix années dans la prière et dans les austérités du désert, se laisse entraîner à douter des promesses célestes et de l'avenir que la bonté divine lui réserve dans l'éternité. Le démon, saisissant avec empressement ce moment de faiblesse, réussit, par ses insinuations perfides, par ses conseils décevans, à jeter dans l'ame de l'ermite les germes du désespoir. Le malheureux en vient bientôt à se regarder comme prédestiné aux flammes infernales. Pour s'étourdir, pour se venger en quelque sorte, il se précipite dans tous les excès; il meurt enfin, couvert de crimes, dévoré de remords, mais n'osant, ne voulant pas faire à la clémence divine un appel dont il n'attend plus rien. Dans le même moment, un brigand, un assassin, un homme dont la vie entière n'a été qu'un tissu de forfaits, mais qui n'a jamais entièrement désespéré de la bonté de Dieu, expire sur un échafaud, repentant et contrit. Son ame, portée par les anges, s'élève

vers le ciel, et celle de l'ermite est plongée dans l'abîme. Une telle conception caractérise d'une manière trop frappante le catholicisme espagnol de cette époque pour que nous n'eussions pas cru devoir la signaler, alors même qu'elle n'eût pas fourni à Tirso des inspirations admirables, malheureusement mêlées de grandes extravagances et d'indignes bouffonneries. Il règne dans cette œuvre étrange une ardeur de foi et de charité, une exaltation pieuse dont l'expression vraiment entraînante forme un contraste singulier avec la manière habituelle de l'auteur. Il ne semble pas d'ailleurs que de son temps ce contraste parût aussi extraordinaire : on peut le supposer du moins, en lisant dans les approbations motivées par lesquelles les censeurs ecclésiastiques autorisaient la publication des diverses parties de son théâtre, qu'ils *n'y ont rien vu de contraire à la religion et aux bonnes mœurs, rien qui ne fût propre à récréer honnêtement les esprits studieux et à prémunir la jeunesse contre les dangers du monde.*

Nous ne nous étendrons pas davantage sur les drames historiques et religieux de Tirso de Molina. Comme nous l'avons dit, ils sont aujourd'hui complètement oubliés, et c'est dans ses comédies d'intrigue qu'il faut chercher ses titres de gloire. Ne pouvant nous dissimuler l'impossibilité de faire suffisamment apprécier par voie d'analyse ou de traduction les beautés qu'il y a prodiguées, et qui tiennent d'une manière si exclusive au génie particulier de la langue castillane, nous allons cependant essayer d'en donner quelque idée.

On considère assez généralement comme son chef-d'œuvre *l'Amant timide*, ou, pour traduire plus exactement le titre espagnol, *le Courtisan timide* (*el Vergonzoso en palacio.*) L'idée est au fond la même que celle d'une célèbre comédie de Lope de Vega, *le Chien du Jardinier;* mais contrairement à la tendance ordinaire des deux poètes, Tirso a porté dans l'exécution une délicatesse dont l'œuvre de Lope est tout-à-fait dépourvue.

La scène est en Portugal. On peut remarquer en passant que ce pays, alors simple province de la monarchie espagnole, paraît avoir été pour Tirso l'objet d'une sorte de prédilection : il se plaît à y placer le théâtre de ses drames, à peindre le caractère jaloux et passionné de ses habitans, à faire ressortir les traits particuliers de leur esprit, quelquefois même à reproduire leur langage, dont la mollesse et la mignardise sont pour lui une source intarissable de plaisanteries. L'action, tout-à-fait imaginaire, mais que l'auteur a rattachée à des circonstances historiques, se passe au XIVe siècle. Un jeune homme, élevé à la campagne au milieu des bergers dont il partage les travaux, se décide à fuir la maison paternelle pour chercher fortune et se soustraire à l'insupportable ennui d'une existence trop peu en accord avec les rêves ambitieux de son imagination. Le hasard le conduit à la cour du duc d'Avero, prince de la maison royale. Gravement compromis, au moment même de son arrivée, par l'imprudente générosité avec laquelle il favorise la fuite d'un proscrit, il obtient son pardon par l'intercession de la princesse Madelaine, fille du vieux duc, qui n'a pu voir sans en être touchée le dévouement courageux, la bonne grace et le danger du jeune aventurier. Elle fait plus, elle obtient de son père que don

33.

Dionis (c'est le nom qu'il a pris) restera auprès d'elle pour lui servir de secrétaire et pour achever son éducation. Dans cette situation qui établit entre eux des rapports si intimes, le sentiment de préférence que la princesse éprouve déjà pour don Dionis prend bientôt le caractère d'une violente passion. Don Dionis lui-même est loin d'être insensible aux attraits de sa charmante élève. Il ne tarde pas, d'ailleurs, à s'apercevoir de l'impression qu'il produit sur elle; mais d'autant plus timide qu'il aime davantage, il ne peut croire entièrement à son bonheur. Vainement Madelaine, comprenant la nécessité d'encourager un amant que l'extrême inégalité de leurs positions respectives doit rendre peu hardi, lui prodigue, avec une coquetterie fine et piquante, des avances peu équivoques. Si un moment il semble près d'y répondre par l'aveu de son amour, bientôt, et dès que la princesse, croyant en avoir assez dit, craignant peut-être d'avoir dépassé les bornes de la pudeur, s'arrête et attend sa réponse, il s'inquiète de ce silence; il en conclut que les espérances qu'il commençait à former étaient de pures illusions, et qu'il avait mal interprété quelques paroles prononcées au hasard. Cette situation si naturelle et si gracieuse est admirablement rendue. Elle rappelle à quelques égards, comme nous le disions tout à l'heure, celle d'une comédie de Lope; mais ce qui en fait la grande supériorité, ce qui rend bien plus intéressans don Dionis et sa maîtresse, c'est qu'ici ce sont deux sentimens tendres et sincères qui se trouvent aux prises, tandis que, dans *le Chien du Jardinier,* la lutte est celle d'une femme altière et capricieuse avec un homme froid et intéressé, qui ne l'aime pas, qui ne voit dans sa liaison avec elle que l'occasion de faire fortune, et dont l'ame est aussi subalterne que le rang.

Cependant la princesse se décide à mettre fin à cet état d'incertitude et d'angoisses. Le comte de Vasconcelos, que son père veut lui faire épouser, est sur le point d'arriver, et elle veut, avant qu'il se présente, s'être mise hors d'état de lui donner sa main. Elle fait appeler don Dionis, qui se hâte d'accourir; cette scène caractérise trop bien le genre de Tirso pour que je n'essaie pas de la traduire.

DON DIONIS. — Je me rends aux ordres de votre excellence. Veut-elle prendre en cet instant sa leçon? (A part.) Sa présence me fait déjà trembler... Puisqu'elle ne me répond pas, sans doute elle ne m'a pas vu entrer... Elle est assise, la tête appuyée sur sa main.

MADELAINE, à part. — Je voudrais en vain m'en empêcher, il faut que je me fasse comprendre. Je feindrai de dormir.

DON DIONIS. — Madame, je suis don Dionis... Elle ne me répond pas... Dormirait-elle?... Oui, elle dort... Profitons de son sommeil pour oser enfin contempler ces charmes qui troublent ma raison. Elle a les yeux fermés, je puis m'approcher sans crainte : leurs traits ne sauraient me blesser en ce moment. Le Tout-Puissant a-t-il jamais créé une beauté plus accomplie?... Je veux baiser sa main... En aurai-je le courage? Oh! non, elle appartient à une divinité, et ma bouche est indigne de la toucher... Quoi! je suis homme et je

tremble! Qu'est-ce donc que j'éprouve?... Du courage!... Est-ce qu'elle ne dormirait pas en effet? Elle dort certainement, je vais m'approcher d'elle... Mais si elle se réveillait! Je frémis à cette pensée; je mourrais certainement, si elle me surprenait de la sorte. Pour ne pas tout perdre, je dois me résigner à perdre l'occasion qui s'offre à moi; la crainte l'emporte sur l'amour; je vais, hors de cette chambre, attendre son réveil.

MADELAINE, à part. — Il n'a pas même osé s'approcher de moi. Quel excès de timidité!

DON DIONIS. — Non... je ne puis rester ici, puisqu'elle dort... Il faut que je m'éloigne.

MADELAINE, à part. — Il s'en va, en effet. (Haut.) Don Dionis!

DON DIONIS. — Elle m'a appelé! je ne me trompe pas... Qu'elle s'est promptement réveillée... Si j'avais cédé à mon premier mouvement, dans quelle situation je me trouverais!... Mais est-elle éveillée?... Non... je crois qu'un songe vient encourager mes espérances comme pour me donner à penser que celle qui m'appelle dans son sommeil ne me hait pas lorsqu'elle veille. Si, en effet, elle rêvait de moi! si je pouvais savoir ce qui se passe dans son esprit!

MADELAINE, feignant de rêver. — Ne sortez pas, don Dionis, approchez-vous.

DON DIONIS. — Son rêve m'ordonne de m'approcher; quelle heureuse occasion! il faut lui obéir; même en dormant, elle est ma maîtresse. Amour, parlez enfin, triomphez de votre timidité.

MADELAINE. — Don Dionis, puisque vous venez m'enseigner tout à la fois à écrire et à aimer... le comte de Vasconcelos...

DON DIONIS. — Qu'entends-je! oh! jalousie...

MADELAINE. — Dites-moi si vous savez ce que c'est que l'amour, ce que c'est que la jalousie. Il serait fâcheux que, par votre faute, je restasse dans mon ignorance, car nul ne peut enseigner ce qu'il ne sait pas. Dites-moi, êtes-vous amoureux? ne l'avez-vous jamais été? Pourquoi rougissez-vous? Répondez, répondez sans crainte. L'amour est un tribut que tout être vivant doit à la nature, depuis l'ange jusqu'à la brute. Pourquoi donc en rougir? Aimez-vous? — Oui, madame. — Grace au ciel, j'ai pu enfin tirer de vous une parole.

DON DIONIS. — Y eut-il jamais songe plus charmant! quel bonheur de l'entendre et d'en être témoin! mais n'est-ce pas moi qui rêve, et ma félicité n'est-elle pas elle-même un songe?

MADELAINE. — Et avez-vous dit votre amour à votre dame? — Je n'ai pas osé. — Elle ne le connaît donc pas? — Comme l'amour est tout flamme, elle l'aura lu sans doute dans mes yeux. — C'est à la langue à donner de telles explications, cet autre langage ne s'entend pas assez distinctement. Ne vous a-t-elle fourni aucune occasion de vous déclarer? — Elle m'en a tant donné, que je suis confus de ma timidité. — Parlez donc, tant de retards font tort à votre amour. — Je crains de perdre, en parlant, le bonheur que m'assure mon silence. — C'est une folie. Un homme d'esprit a comparé celui qui aime et qui se tait à une belle tapisserie qu'on ne déroulerait pas. Le peintre qui, désirant vendre ses

tableaux, ne se déciderait pas à les exposer aux yeux du public, parviendrait difficilement à son but. La timidité réussit mal à la cour. Déroulez donc votre tableau et pensez qu'on ne peut guérir le mal dont on ignore la nature. — Mais, madame, l'inégalité qui existe entre moi et la personne que j'aime m'épouvante. — L'amour n'est-il pas un dieu? — Oui, madame. — Parlez donc; ses lois humilient les monarques sous leur joug absolu et savent égaler aux palais les plus humbles chaumières. Je veux être votre intermédiaire. Dites-moi qui vous aimez. — Je n'ose pas. — Pourquoi hésitez-vous? Me jugez-vous peu propre à cet office? — Non, mais je crains, hélas! — Et si je vous dis son nom, me confesserez-vous que je l'ai deviné? Est-ce moi, par hasard? — Oui, madame. — Vous l'avouez enfin. Mais je sais que vous êtes jaloux du comte de Vasconcelos. — Madame, je me désespère en pensant qu'il est votre égal et l'héritier du duc de Bragance. — L'égalité, la sympathie, ne consistent pas dans la naissance de l'amant, mais dans les rapports de l'ame et du cœur. Déclarez-vous, je vous y engage : dans le jeu de l'amour, un peu trop de hardiesse vaut mieux qu'un peu trop de timidité. Il y a long-temps que je vous préfère au comte de Vasconcelos.

DON DIONIS, poussant un cri. — Qu'entends-je, juste ciel!

MADELAINE, feignant de se réveiller. — Oh! mon Dieu, qui est-ce donc? comment êtes-vous ici, don Dionis?

DON DIONIS. — Madame...

MADELAINE. — Que faites-vous ici?

DON DIONIS. — J'étais venu pour donner leçon à votre excellence, je l'ai trouvée endormie, et j'attendais son réveil.

MADELAINE. — Il est vrai, je m'étais endormie, et cela m'est si peu ordinaire, que j'en suis toute surprise. (Elle se lève.)

DON DIONIS. — Si, dans votre sommeil, vous avez toujours de semblables songes, je suis bien heureux.

MADELAINE, à part. — Le ciel soit loué! le muet parle enfin!

DON DIONIS. — Je suis tout tremblant.

MADELAINE. — Vous savez ce que j'ai rêvé?

DON DIONIS. — Il m'a été facile de le savoir.

MADELAINE. — Vous êtes donc un autre Joseph?

DON DIONIS. — Je l'ai égalé en réserve, en timidité, mais non dans son talent pour la divination.

MADELAINE. — Expliquez-moi donc comment vous avez connaissance de mon rêve?

DON DIONIS. — Votre excellence parlait à haute voix dans son sommeil.

MADELAINE. — Est-il possible?

DON DIONIS. — Et je l'ai entendue prononcer en ma faveur un arrêt qui rendrait ma félicité complète, si elle le confirmait, maintenant qu'elle est réveillée.

MADELAINE. — Je ne me souviens de rien. Dites-moi ce que vous avez entendu, peut-être la mémoire me reviendra-t-elle.

Don Dionis. — Je n'ose pas.

Madelaine. — Ce doit être quelque chose de bien mal, puisque vous n'osez pas me le dire.

Don Dionis. — C'est quelque chose qui m'est trop favorable; c'est le seul sujet de ma crainte.

Madelaine. — Je veux absolument le savoir. Parlez, je l'exige.

Don Dionis. — Tant d'insistance surmonte enfin ma timidité. Votre excellence, dans son sommeil... Mais je ne puis continuer.

Madelaine. — Finissez donc enfin, vous me fatiguez.

Don Dionis. — Votre excellence a laissé voir qu'elle ne me hait pas.

Madelaine. — Moi, comment?

Don Dionis. — Elle a éclairé ma jalousie, et elle m'a promis en songe...

Madelaine. — Vraiment?

Don Dionis. — Que je serais préféré au comte de Vasconcelos. Sont-ce là de faibles marques de bonté?

Madelaine. — Don Dionis, ne croyez pas aux songes, car enfin... ce sont des songes.

Et elle s'éloigne, laissant en proie à de nouvelles incertitudes, à de nouvelles agitations, l'amant qu'elle vient d'enivrer de bonheur.

Il y a une autre scène vraiment charmante, mais qu'il est impossible de traduire, parce que l'agrément infini dont elle est remplie consiste dans une suite d'équivoques étroitement liées au génie et au tour particulier de la langue espagnole. Le vieux duc, bien éloigné de soupçonner ce qui se passe entre sa fille et don Dionis, demande à ce dernier s'il est content des progrès de son élève. Madelaine, feignant de rappeler les détails d'une leçon qu'il lui aurait donnée, fait allusion à son prétendu songe et à l'entretien dont il a été suivi. Dans un langage plein de dépit et d'irritation, elle se plaint de la maladresse de don Dionis, qui, dit-elle, s'embarrasse de tout, ne la comprend pas, et ne sait pas se faire comprendre. Elle met ainsi à profit la présence de son père pour adresser à son amant des aveux et des reproches que, seule avec lui, elle n'eût pas osé lui exprimer. La joie secrète de don Dionis, trouvant dans ces emportemens la preuve non équivoque de la passion qu'il inspire, la bonhomie du vieux duc, qui, prenant au sérieux la colère de sa fille, s'efforce de calmer ce qu'il regarde comme un caprice, et de la réconcilier avec son précepteur, tout cela forme un jeu de théâtre plein de grace, de naturel et de vrai comique.

Sur ces entrefaites on vient annoncer que le fiancé de la princesse, le comte de Vasconcelos, n'est plus qu'à quelques lieues d'Avero, où il doit arriver le lendemain. Il n'y a plus un moment à perdre pour rendre impossible le mariage projeté. Madelaine n'hésite pas. Enhardie par le désespoir qu'elle lit sur la figure de don Dionis, elle lui écrit de se trouver à minuit dans le jardin du palais, *où finiront*, dit-elle, *les craintes du courtisan timide*. A minuit, en effet, elle vient l'y chercher, et, l'appelant en termes caressans, elle l'introduit dans son appartement.... A peine le jour a-t-il paru, qu'elle s'empresse,

avec une audace digne des héroïnes de Tirso, d'aller déclarer à son père qu'elle a fait choix d'un époux, que cet époux est don Dionis, et qu'il ne faut plus penser au comte de Vasconcelos. Le duc, comme on peut le croire, est d'abord fort scandalisé d'un pareil aveu; mais, par le plus grand hasard, on découvre en ce moment même que don Dionis n'est rien moins que le cousin du roi, le fils du duc de Coïmbra. Enveloppé presque en naissant dans la proscription qu'une injuste accusation de trahison a attirée sur la tête de son père, on a dû jusqu'alors, pour le sauver, cacher sa naissance et la lui laisser ignorer à lui-même; l'innocence du duc de Coïmbra est enfin reconnue, il rentre dans son rang, dans ses honneurs, et son fils devient, sans difficulté, l'époux de la princesse, qui s'était donnée à lui lorsqu'elle le croyait encore un aventurier obscur.

Cette comédie serait un chef-d'œuvre achevé si l'auteur se fût attaché à concentrer l'intérêt sur Madelaine et don Dionis. Il est fâcheux qu'il ait cru devoir joindre à l'action principale une multitude d'incidens oiseux et une seconde intrigue, qui, bien que fort agréable dans plusieurs de ses détails, constitue un hors-d'œuvre des plus invraisemblables. Elle roule sur les amours de la sœur de Madelaine, la princesse Séraphine, dont le caractère romanesque, l'imagination spirituelle et exaltée, sont peints d'une manière fort attachante. Cette intrigue se dénoue comme la première et dans le même instant, par un rendez-vous nocturne; mais les circonstances en sont bien autrement bizarres. A la faveur de l'obscurité, Séraphine reçoit chez elle, à la place de celui qu'elle avait appelé, un amant jusqu'alors malheureux. Lorsque le jour vient lui révéler son erreur, elle en témoigne d'abord quelque courroux; mais, apprenant que le coupable est un des plus grands seigneurs du Portugal, elle se résigne sans beaucoup de peine à lui donner sa main.

Nous avons dit qu'à notre avis *le Courtisan timide* était le chef-d'œuvre de son auteur. Cependant, si nous avions à désigner, parmi les comédies de Tirso de Molina, celle qui donne l'idée la plus complète des qualités de son esprit et de son style, notre choix s'arrêterait peut-être sur *la Villageoise de Vallecas*.

Le sujet de cette pièce est assez compliqué. Un officier récemment revenu de l'armée de Flandre, qu'il a quittée pour échapper aux suites d'un duel, s'est arrêté quelque temps à Valence avant de se diriger sur Madrid, où il va solliciter sa grace. Il est parvenu à séduire une jeune personne d'une noble naissance, et bientôt après il a continué son voyage sans l'avertir de son départ, sans même lui avouer qu'il ne s'était fait connaître à elle que sous un nom supposé. Presque aux portes de Madrid, don Vicente (c'est le nom de l'officier) se repose un moment, à l'entrée de la nuit, dans une auberge où il rencontre un autre voyageur. La maladresse d'un valet amène le troc involontaire de leurs valises; ils ne découvrent l'erreur qu'après leur départ, lorsqu'ils ne peuvent plus se rejoindre et la réparer. Don Vicente, en examinant les objets contenus dans la valise qui lui est tombée entre les mains, y trouve les papiers d'un jeune homme arrivé du Mexique peu de jours auparavant pour se

marier à Madrid. Muni de ces papiers, il n'hésite pas à se présenter à la place du futur époux dans la maison de la fiancée, la belle Sérafine, où ils sont également inconnus l'un et l'autre, et il y obtient un succès si complet, que, lorsque le véritable Mexicain se présente, il est repoussé comme un imposteur. Tout cela donne lieu à une suite d'incidens très piquans, où l'imagination de Tirso se joue avec la gaieté et la force comique qui lui sont ordinaires.

Cependant, tandis que le perfide don Vicente se prépare à consommer sa double trahison, l'amante qu'il a si indignement trompée à Valence, la malheureuse Violante, s'est mise à sa poursuite, et elle est parvenue à retrouver sa trace. Déguisée en villageoise, elle s'est établie dans le village de Vallecas, d'où elle vient chaque matin apporter et vendre aux riches habitans de Madrid des pains délicats et exquis. La maison de sa rivale est, comme on le pense bien, du nombre de celles où elle s'introduit de la sorte, et à force d'adresse et d'artifice, elle réussit à faire naître, pour entraver les projets de don Vicente, des obstacles dont il s'efforce vainement de découvrir la source. Une circonstance inattendue, en donnant à Violante un accès et des intelligences plus faciles dans cette maison, vient singulièrement en aide à ce stratagème. En dépit du costume vulgaire dont elle est revêtue, ses attraits ont touché le cœur du frère de Sérafine, qui, ne s'attendant pas sans doute à éprouver beaucoup de résistance de la part d'une personne de cette condition, s'empresse de lui faire part des sentimens qu'il éprouve pour elle. C'est à cet incident, purement épisodique en apparence, que se rattachent les plus jolies scènes de *la Villageoise de Vallecas*. Violante ne veut ni accueillir des hommages qu'elle ne peut payer de retour, ni désespérer, par de trop brusques refus, un amant dont le concours peut servir utilement ses desseins. Dans cette situation difficile, elle a recours, pour ne rien compromettre, à toutes les ressources d'une coquetterie d'autant plus raffinée, qu'elle se déguise sous les dehors d'une extrême naïveté. Tantôt feignant de ne pas bien comprendre la galanterie délicate de don Juan, elle y répond avec une affectation de simplicité ignorante et gracieuse qui, tout à la fois, le désespère et le ravit; tantôt, pressée plus vivement, elle se défend par des saillies imprévues où l'esprit le plus fin et le plus charmant se fait jour à travers la feinte rusticité du langage. Nous voudrions qu'il fût possible de traduire un pareil dialogue. C'est la vivacité de Beaumarchais, c'est ce feu roulant de spirituelles équivoques, de reparties vives, inattendues, rehaussées encore par l'attrait de la poésie et aussi par une vérité de sentiment, par un naturel auquel Beaumarchais, qui visait exclusivement à l'épigramme, n'a jamais aspiré. Nous devons insister sur cette comparaison, parce qu'elle caractérise le mérite principal de Tirso de Molina, parce que des scènes plus ou moins semblables à celles que nous venons d'indiquer se rencontrent dans la plupart de ses ouvrages, parce qu'aujourd'hui même, au théâtre, de la part d'un public peu littéraire et qu'on pourrait croire peu capable d'apprécier de telles beautés, ces gracieux ébats d'une riche imagination, cet emploi merveilleux de la souplesse et des innombrables ressources d'une des plus belles langues du monde excitent encore de véritables transports.

Il est inutile de dire que *la Villageoise de Vallecas* se termine, comme toutes les comédies de Tirso, par un mariage qui vient, en réparant l'honneur de l'héroïne, récompenser son courage et son adresse. Cette pièce nous suggère quelques réflexions applicables d'ailleurs à presque tous les ouvrages du poète. Il est évident que Tirso n'avait pas le sentiment de ce qu'il y a de dégradant, de pénible, dans la situation de Violante, courant comme une aventurière après l'homme qui l'a séduite, et qui, au moment même où il se voit en quelque sorte contraint de l'épouser, dissimule assez mal le regret qu'il éprouve de cette nécessité. Voulant, sans aucun doute, appeler l'intérêt sur cette jeune fille, s'il eût jugé une telle situation avec les idées qu'elle nous inspire, il se fût attaché à la dissimuler, à l'adoucir, au lieu d'en faire un sujet de plaisanteries empreintes parfois d'une licence vraiment grossière. Ce qui est remarquable aussi, c'est le caractère du héros qui, non content de trahir Violante, veut, sous un faux nom, à l'aide de la plus indigne supercherie, enlever Séraphine à l'époux qui lui est destiné. Don Vicente n'en est pas moins représenté comme un modèle de franchise, de loyauté et de bravoure. On voit que dans sa conviction, et par conséquent dans celle de Tirso, l'amour excuse suffisamment les déceptions les plus odieuses dont il est le mobile. C'est, au surplus, la morale que professent à peu près indistinctement les poètes dramatiques de l'Espagne, et Lope, Calderon, Moreto eux-mêmes prêtent sans scrupule à ces amans si chevaleresques, à ces amantes si délicates, si exaltées, qu'ils se plaisent à mettre sur la scène, des actes de perfidie et même de cruauté dont nous ne tolérerions pas le spectacle.

Il y a une autre comédie de Tirso, *la Villageoise de la Sagra*, qui ressemble singulièrement à *la Villageoise de Vallecas*, tant par la nature du sujet que par le genre d'esprit qu'il y a prodigué. Un de ses grands moyens de succès, un des ressorts qu'il emploie le plus habituellement, c'est le contraste de la naïveté rustique réunie à la finesse et à la grace de la coquetterie la plus exquise. Tantôt, comme dans les deux comédies dont nous venons de parler, ce contraste si piquant n'est qu'un artifice auquel a recours une jeune fille engagée dans une entreprise amoureuse qui la force à cacher son rang sous un humble déguisement. Tantôt, comme dans *Marie Hernandez la Galicienne*, et dans plusieurs autres pièces, il s'agit véritablement d'une paysanne dont la passion et la jalousie exaltent ou développent l'esprit naturel. La répétition de ces combinaisons si peu variées et qui se ressemblent tellement lorsqu'elles ne sont pas complètement identiques, n'eût fourni à un poète ordinaire que des effets d'une fatigante monotonie. Tirso, en homme de génie, a su se reproduire continuellement sans se copier. Chacune des scènes où il fait figurer ces villageoises vraies ou prétendues se distingue par la variété non moins que par la grâce incomparable des saillies originales et des reparties inattendues qu'il y a semées à pleines mains.

C'est à un autre genre de mérite que *Don Gil aux chausses vertes* doit la popularité extrême dont il jouit sur le théâtre de Madrid. L'intrigue de cette comédie, l'une des plus invraisemblables de l'auteur, et ce n'est pas peu dire,

est un modèle de complication et de vivacité. Les incidens s'y croisent et s'y multiplient à un tel point, que l'esprit éprouverait à les suivre une véritable fatigue, s'il n'y trouvait aussi un très grand amusement. Rarement, d'ailleurs, Tirso a donné à ses héroïnes autant d'audace, de pétulance, de dévergondage, nous dirions d'impudence, si, à force de grâce et de malice, il ne désarmait le sentiment qui dicterait une qualification aussi sévère. Il s'agit, suivant l'usage à peu près invariable de l'auteur, d'une amante abandonnée qui poursuit son amant infidèle, et qui, après avoir fait échouer, au moyen de mille artifices, ses projets de mariage, l'amène enfin à réparer ses torts. Par une autre combinaison non moins familière à Tirso, c'est sous un déguisement d'homme que dona Juana accomplit son entreprise, et, ainsi déguisée, elle parvient à inspirer à sa rivale une violente passion. La prédilection de Tirso pour un ressort aussi singulier, la complaisance un peu monotone avec laquelle il ne cesse d'y revenir, les plaisanteries plus que libres dont cette idée bizarre lui fournit l'inépuisable texte, décèlent bien l'imagination corrompue et blasée du moine licencieux.

Une autre de ses comédies, *Marthe la pieuse ou la Dévote amoureuse*, est empreinte à un plus haut degré encore du même caractère. C'est peut-être le plus original de ses ouvrages. Une jeune fille, que son père veut forcer à épouser un riche vieillard, a recouru, pour se conserver à l'homme qu'elle aime secrètement, au plus étrange des stratagèmes. Elle feint de se sentir tout à coup saisie d'une ardeur de dévotion qui ne lui permet pas de penser au mariage. Son père, après avoir vainement essayé de lutter contre sa résistance, se voit contraint d'y céder et de lui laisser suivre un genre de vie conforme à ses nouvelles inclinations. Sous prétexte de fréquenter les églises, de visiter les hôpitaux, de porter aux malades des secours et des consolations, Marthe obtient une liberté qu'elle n'avait jamais eue jusqu'alors. Maîtresse absolue de ses démarches qui n'excitent plus aucun soupçon, elle profite dans l'intérêt de son amour des facilités qu'elle s'est ainsi ménagées. L'amant préféré par elle, don Philippe, se présente sous le costume d'un pauvre étudiant malade qui demande l'aumône de porte en porte. Le père de Marthe veut le congédier après lui avoir donné quelques secours; mais, comme entraînée par l'impulsion d'une ardente charité, elle s'approche du pauvre étudiant, elle l'embrasse comme si elle voulait soutenir sa faiblesse; elle insiste pour le retenir, pour le soigner, pour ne le laisser partir que lorsqu'il sera complètement guéri. Le vieillard se montre d'abord aussi surpris que mécontent de ce qui lui paraît un caprice fort étrange, il exige le départ du prétendu malade. Néanmoins les larmes de sa fille, ses gémissemens, ses supplications finissent par le désarmer. Fatigué plutôt que convaincu, il consent à ce que l'étudiant reste dans sa maison, où il promet de donner à Marthe des leçons de grammaire et de latin, pour qu'elle puisse, dit-elle, comprendre ses prières.

Ici commence une suite de scènes tellement bizarres, qu'il est difficile d'en donner une idée. Tirso nous montre les deux amans se prodiguant les caresses les plus intimes et mêlant aux vives expressions de la passion ou plutôt de

l'ivresse des sens le jargon d'un mysticisme dérisoire par lequel ils semblent se plaire à aiguiser le sentiment du plaisir autant qu'à abuser le crédule don Gomez, qui, témoin de leurs transports, de leurs jalousies, de leurs raccommodemens, n'y voit qu'autant d'élans de la piété de sa fille. On ne saurait imaginer une combinaison plus scandaleuse, plus immorale, nous dirions plus impie, s'il n'était souverainement injuste d'appliquer les susceptibilités de notre siècle sceptique à une époque où la foi religieuse était trop solidement établie pour qu'on pût voir dans de pareils écarts une attaque sérieuse dirigée contre elle. Tirso seul pouvait traiter un semblable sujet avec assez d'art, d'esprit, de malice, et y jeter une force comique assez puissante pour le rendre supportable. Quelque convaincus que nous soyons de l'impossibilité de transporter dans une autre langue des choses aussi profondément originales, nous tenterons de traduire un des passages les plus piquans de cette singulière comédie.

La sœur de Marthe, Lucie, a découvert le secret du prétendu étudiant. Don Philippe, qui, comme nous le verrons plus tard, a de puissantes raisons pour craindre d'être reconnu, essaie de s'assurer de son silence en lui persuadant que c'est pour elle qu'il a pris ce déguisement. Il y réussit avec d'autant plus de facilité qu'elle est d'avance toute disposée à accepter ses hommages. Bientôt Marthe les surprend à son tour dans les bras l'un de l'autre. A cette apparente trahison, sa jalousie éclate avec fureur. Vainement don Philippe essaie de la calmer en lui expliquant l'embarras où il s'est trouvé, l'artifice auquel il a dû recourir pour leur sûreté commune : elle n'écoute rien, elle menace de tout révéler à don Gomez. Don Philippe s'épuise en protestations et en prières. « Non, non, lui répond-elle avec emportement; vive Dieu, je ne serai satisfaite que lorsqu'on m'aura vengée en vous donnant la mort. » Ces derniers mots ont été entendus par don Gomez, survenu à l'improviste avec son ami le vieux capitaine Urbina, celui-là même à qui il avait d'abord destiné la main de Marthe.

Don Gomez. — Qu'entends-je? ma fille pousse des cris, ma fille jure? Qu'est-ce que cela signifie?

Le capitaine. — Une jeune fille jurer!

Don Philippe, à voix basse. — Eh bien! cruelle, vengez-vous. Voici les deux vieillards, ils vous ont entendue, achevez de me donner la mort.

Marthe, à voix basse. — Ne dites rien. (Haut.) Un chrétien jurer! violer ainsi le second des commandemens! Prendre en vain le nom de Dieu! Misérable étudiant, pas un mot de réplique, sortez à l'instant de cette maison, ou prosternez-vous et baisez la terre pour expier un tel péché. Voilà donc ce dont vous êtes capable! Je ne puis contenir ma colère, je me sens toute brûlante; sortez, vous dis-je, ou bien baisez la terre.

Don Philippe. — Madame, madame, doucement, je me fâcherai à mon tour. Il n'y a pas un si grand mal à invoquer le nom de Dieu lorsqu'on dit la vérité.

Don Gomez, au capitaine. — Elle le gronde parce qu'elle croit qu'il a offensé Dieu en jurant! Vit-on jamais piété aussi parfaite!

Le capitaine. — Quel excès de scrupule!

Don Philippe. — Au reste, je vais quitter cette maison.

Marthe, le frappant. — Vous allez partir, méchant homme? C'est ainsi que je châtie ceux qui jurent en vain.

Don Philippe. — Doucement, vous dis-je, cela devient sérieux.

Marthe, à demi-voix. — Perfide, c'est la jalousie qui me met hors de moi.

Don Gomez. — Ma fille, calme-toi, ne t'emporte pas de la sorte.

Marthe. — Non, mon père, l'insolent a mérité la mort. Quoique je sois une pécheresse, je ne permettrai jamais à personne de jurer en ma présence, c'est un trop grand péché.

Le capitaine. — Elle pleure!

Don Gomez. — C'est assez, Marthe, ton zèle pieux s'est assez manifesté; s'il n'a juré que pour dire la vérité, il n'y a pas un si grand mal.

Don Philippe. — Certes, je ne l'ai pas fait sans qu'elle m'en eût donné de justes motifs. Vous ne connaissez pas son caractère.

Don Gomez. — Qu'est-il donc arrivé?

Don Philippe. — Je lui donnais une leçon de grammaire : elle voulait décliner le mot *cœlus, cœli*, avec le mot *amor, amoris;* je lui représentais qu'ils n'appartiennent pas à la même déclinaison; elle n'en tenait compte. J'ai fini par me fâcher. Vive Dieu! lui ai-je dit, vous ne devez pas décliner ainsi ces deux mots. Voilà ce qui l'a mise dans l'état où vous la voyez. Je ne resterai pas ici un moment de plus.

Marthe. — Ce qu'il dit est vrai, les choses se sont passées de la sorte.

Don Philippe. — Adieu donc, on ne traite pas ainsi les gens de bien.

Marthe. — Vous partez en effet? Allons, revenez, maître Berrio.

Don Philippe. — Non, je ne reviendrai pas. Fussiez-vous ma mère, je ne permettrai à personne de porter la main sur moi. Adieu, vous dis-je.

Marthe. — Retenez-le, mon père.

Don Gomez. — Qu'il s'en aille, s'il veut.

Marthe — Vous le laissez partir? Ne voyez-vous pas qu'il est en colère?

Don Gomez. — Qu'importe?

Marthe. — Que deviendra-t-il, malade comme il est? Oh! mon Dieu! je pleure de pitié rien qu'en y pensant!

Don Philippe. — Laissez-moi en liberté.

Marthe. — Apaisez-le, de grace, faites-moi cette faveur. Je ne puis supporter la pensée que ce soit à cause de moi qu'il quitte la maison.

Don Gomez. — Allons, revenez, frère.

Le capitaine. — Qu'il ne soit plus question de rien.

Don Philippe. — Porter les mains sur moi, sur un licencié, sur un homme qui a pris ses degrés, sur un clerc tonsuré!

Marthe. — Quoi! mon frère, vous avez reçu les ordres sacrés? Pardon, pardon, je l'ignorais.

DON PHILIPPE. — Je ne vous pardonnerai qu'à condition que vous me baiserez la main à genoux.

MARTHE, s'agenouillant. — Je subirai cette mortification.

LE CAPITAINE. — Quelle humilité inouie!

MARTHE, à part. — Ah! ce baiser a la saveur du miel.

Nous disions tout à l'heure que don Philippe avait de puissans motifs pour craindre d'être reconnu. En effet, Tirso, qui semble, dans cette comédie, avoir voulu se jouer de toutes les convenances et braver tous les sentimens honnêtes, Tirso suppose que don Philippe a récemment donné la mort au frère de Marthe et de Lucie, au fils de Don Gomez. Et remarquez que les deux jeunes personnes, au moment où elles se livrent à lui, le savent parfaitement. Don Gomez en est également informé, et il dirige un procès criminel contre ce même homme qu'il loge à son insu dans sa maison. Les choses n'en restent pas là. Marthe et son amant trouvent, dans le fait même qui semblerait élever entre eux une insurmontable barrière, un moyen de faciliter leur union. Un messager aposté par eux vient annoncer à don Gomez que don Philippe a été arrêté à Séville, que le procès se poursuit avec rapidité, et que, s'il désire se donner la satisfaction d'assister au supplice du meurtrier de son fils, il n'a pas un moment à perdre. Le crédule don Gomez, saisi de la joie la plus vive, part sur-le-champ pour l'Andalousie; mais à peine a-t-il quitté Madrid, qu'il apprend la déception dont il vient d'être l'objet. Il s'empresse de revenir sur ses pas. Il n'est déjà plus temps. Marthe a mis son absence à profit pour épouser le prétendu licencié, et il ne lui reste plus d'autre parti à prendre que de pardonner, ce qu'il fait d'assez bonne grace.

Le Tour et le Souterrain est encore un des chefs-d'œuvre de Tirso. Cette comédie sort un peu du cercle habituel des déguisemens et des intrigues plus qu'invraisemblables sur lesquels sont fondés presque tous les drames de ce poète. Avec plus de vérité, de naturel et de décence, elle n'a ni moins de grace ni moins de piquant que les meilleures de celles dont nous avons déjà parlé, et il n'en est peut-être pas où l'on trouve plus de ces observations fines, de ces traits vraiment comiques, de ces expressions pittoresques et originales, créées avec tant de bonheur et si parfaitement appropriées au sujet, qu'on n'est pas d'abord frappé de leur nouveauté hardie.

Une veuve encore jeune et jolie, mais pauvre, a sous sa dépendance une sœur à peine sortie de l'enfance. Elle veut la marier à un riche vieillard qui doit les doter l'une et l'autre. Le futur époux est attendu à Madrid, et déjà les deux sœurs sont établies dans la maison conjugale, que sa jalouse prévoyance a fait en quelque sorte disposer comme un couvent. L'entrée doit en être absolument interdite à tout étranger, et c'est seulement par un tour qu'auront lieu les communications nécessaires avec le dehors. A l'aspect de ces préparatifs, la jeune fille, qui s'était représenté le mariage comme un état de liberté, recule d'effroi; la terreur qu'elle éprouve, surmontant sa timidité enfantine, la porte à écouter les vœux d'un amant en qui elle voit un libérateur. En

dépit des obstacles accumulés par la jalousie, un souterrain dont on n'avait pas deviné l'existence leur donne un moyen facile de s'entendre et de se rapprocher. Ils ont pourtant quelque peine à éluder la surveillance intéressée de la veuve, qui ne veut pas laisser échapper pour sa sœur, et surtout pour elle-même, l'occasion d'un établissement; mais cette surveillance est mise en défaut par une heureuse circonstance Tandis qu'avec une gravité affectée elle prêche à sa jeune sœur la résignation aux devoirs les plus sévères du mariage, et qu'à la plus légère apparence de regrets mondains elle l'accable du pompeux étalage d'une rigoureuse morale, elle est loin d'éprouver elle-même l'insensibilité dont elle veut lui imposer la loi. Elle a remarqué les empressemens d'un autre jeune homme qui, charmé de sa beauté, a recours à mille stratagèmes pour pénétrer jusqu'à elle, et bien qu'elle feigne d'abord d'en être très irritée, elle ne peut bien long-temps soutenir une dissimulation trop contraire à ses sentimens réels. Il se trouve que les amans des deux sœurs sont liés d'une intime amitié. Ils mettent en commun leurs espérances et leurs projets, et après une longue suite d'artifices, dont l'objet est d'amener la veuve à ne pas se montrer moins indulgente pour autrui qu'elle ne l'est pour elle, ce but est enfin atteint. Le vieillard est congédié.

Les deux caractères de femmes sont charmans et parfaitemens tracés. Sans leur prêter, à beaucoup près, l'exaltation romanesque que leur eût donnée Lope de Vega, Tirso s'est abstenu cette fois de nous présenter ses héroïnes sous les traits d'un dévergondage extravagant. Non-seulement leur vertu n'a pas encore fait naufrage, ce qu'il faut noter chez lui comme une rareté; mais jusque dans leurs plus grandes hardiesses, elles portent une retenue, une réserve qui leur sont d'ailleurs prescrites par la situation dans laquelle elles se trouvent, et qui concourent beaucoup à l'effet dramatique. La jeune fille a encore toute la timidité naïve de l'enfance : c'est avec beaucoup de grace que Tirso nous la montre hésitant d'abord devant une entreprise qui effraie son inexpérience, puis, lorsqu'un moment de surprise et l'effroi du sort dont elle est menacée l'y ont enfin engagée, retrouvant aussitôt sa présence d'esprit et luttant avec une finesse vive et malicieuse qui révèle sa véritable nature contre les difficultés qui se présentent. Le rôle de la veuve est plus remarquable, plus approfondi, et on peut dire qu'il constitue le fond du sujet. C'est la lutte des calculs intéressés de l'esprit contre les entraînemens du cœur. Obligée par le projet qu'elle a formé, par son état de veuvage, par les habitudes retirées, le costume monacal qui, à cette époque, en étaient l'accompagnement nécessaire, à affecter une austérité que démentent tous ses penchans intimes, elle s'efforce vainement de tenir la balance entre ces tendances contraires; elle devient hypocrite, non par caractère, ce qui serait odieux, mais par nécessité, par position, ce qui est tout-à-fait comique et n'exclut pas la portion de sympathie qu'on est toujours disposé à accorder aux faiblesses de l'amour. Tirso a tiré le plus heureux parti de ce contraste, et il y a trouvé la matière de plusieurs scènes où brille, avec la gaieté ingénieuse qui est le trait distinctif de son talent, une profonde connaissance du cœur humain.

Ce sont encore de fort jolies comédies que *la Jalousie guérie par la jalousie*, *la Jalouse d'elle-même*, *le Châtiment de la crédulité*, *Il n'y a pire Sourd que celui qui ne veut pas entendre*, *Voilà ce qui s'appelle négocier*, etc. Si nous nous bornons à les citer, c'est que nous craindrions de tomber dans la monotonie en continuant à analyser des compositions qui reproduisent, dans des proportions diverses, il est vrai, des beautés et des défauts déjà suffisamment indiqués pour caractériser Tirso de Molina.

Dans *le Prétendant aux belles plumes et aux belles paroles*, Tirso, par une exception bien rare, a traité un sujet sentimental. Deux hommes aspirent à la main d'une même femme. L'un des deux, magnifique en paroles, prodigue en protestations, mais profondément égoïste, n'en est pas moins préféré; son rival, plus simple, tendre, dévoué, prêt à tout immoler pour l'objet de son amour, n'est payé de ses sacrifices que par des froideurs et des mépris. Cependant, après de longues épreuves, sa généreuse constance est enfin récompensée. Sur ce fond assez commun, semé d'incidens romanesques et invraisemblables, mais qui ne manquent pas d'intérêt, Tirso a brodé quelques-uns de ces dialogues animés, brillans, spirituels, qui donnent parfois tant de prix à ses drames les plus médiocrement conçus.

Les Épreuves de l'Amour et de l'Amitié appartiennent au même ordre d'idées. Tirso y a peint l'exaltation du sentiment tendre et désintéressé avec un éclat, un charme, un entraînement, qui prouvent que si sa nature le portait peu vers le beau idéal, il savait du moins le comprendre et même l'exprimer.

Nous nous arrêterons un peu davantage au *Convié de pierre*, autrement dit *le Moqueur de Séville*, non pas que cette pièce nous paraisse, tant s'en faut, se distinguer par un mérite plus éminent que les précédentes, mais parce que c'est le premier type de tous les *Festins de pierre*, de tous les *Don Juan* qui ont paru depuis sur les divers théâtres de l'Europe, après que Molière eut vulgarisé la terrible et bizarre légende empruntée par Tirso à une vieille tradition espagnole. On prétend que cette tradition n'est pas sans quelque fondement historique; qu'il existait, en effet, à Séville, nous ne savons trop à quelle époque du moyen-âge, un don Juan Tenorio, appartenant à une grande famille de l'Andalousie, et tristement connu par ses désordres et ses excès de tout genre; qu'il avait réellement tué un certain commandeur, après avoir enlevé sa fille; que ce commandeur fut enterré dans le couvent de Saint-François où on lui éleva un monument orné de sa statue; enfin que les moines de ce couvent, voulant mettre un terme aux débordemens de don Juan, dont, sans doute, ils avaient reçu quelque outrage, l'attirèrent dans un guet-apens où il trouva la mort, et répandirent le bruit qu'il avait été précipité dans les flammes infernales au moment où il insultait la statue du commandeur. Quoi qu'il en soit de ce fait, il est certain que la comédie de Tirso, véritable légende rimée où l'on ne retrouve que dans un degré assez peu éminent les brillantes qualités de ce poète, contient en germe tout le chef-d'œuvre de Molière, sauf les développemens admirables du caractère du héros, et l'incomparable scène de M. Di-

manche. Rien ne prouve mieux, pourtant, que la comparaison de ces deux ouvrages, à quel point il est vrai que, dans la lutte qui s'établit entre l'imitateur et son modèle, la supériorité du génie créateur peut être du côté du premier.

Tirso a encore composé un *Amour médecin* qu'on pourrait croire, d'après son titre, avoir été aussi imité par Molière; mais il n'existe en réalité aucun rapport entre les deux drames, si ce n'est la parodie assez plaisante du jargon pédantesque de la faculté par une personne qu'un stratagème amoureux a revêtue de la robe doctorale.

Nous nous sommes assez étendu sur les ouvrages de Tirso de Molina pour qu'on puisse juger si nous avons eu tort de le ranger parmi les esprits les plus originaux qu'ait produits l'Espagne. Les rares facultés dont il était doué, et qui lui valurent de son temps de si grands succès, n'ont pourtant pas préservé sa renommée de ces vicissitudes plus fréquentes dans l'histoire de la littérature espagnole que dans aucune autre. Contemporain de Lope de Vega, irrégulier et incorrect comme lui dans la forme de ses drames, et de plus, complètement étranger, antipathique même à la délicatesse exagérée de pensées et de sentimens qui commençait à prévaloir sur la scène, il dut, dès le règne de Philippe IV, être jugé moins favorablement par la génération nouvelle dont le goût raffiné jusqu'à la subtilité repoussait comme triviale et grossière la simplicité relative de l'âge précédent. Plus tard, lorsque l'école française fit invasion sur le théâtre espagnol, Tirso, comme Lope de Vega, disparut complètement de la scène. Ses comédies étaient tombées dans l'oubli le plus absolu, et ce n'est qu'à une époque très rapprochée de nous qu'on s'est hasardé à remettre en lumière quelques-unes des plus remarquables. Cette tentative a eu un plein succès. Le public a accueilli avec enthousiasme ces charmantes compositions où il s'est étonné de trouver, après deux siècles, tant de grace et de fraîcheur, et de tout l'ancien théâtre espagnol, ces comédies sont maintenant, elles étaient du moins encore, il y a deux ou trois ans, celles qu'on jouait le plus souvent à Madrid, celles qui y obtenaient le plus d'applaudissemens.

Mais si Tirso est remonté, en Espagne, au rang élevé dont il n'aurait jamais dû déchoir, si son nom y est redevenu glorieux et populaire, il a été moins heureux de l'autre côté des Pyrénées. Il est resté presque complètement inconnu des critiques étrangers qui ont écrit sur le drame espagnol. La plupart ne l'indiquent même pas, et si quelques-uns font mention de lui, c'est en termes si concis, si vagues, si inexacts, qu'on s'aperçoit facilement qu'ils n'ont eu sous les yeux aucune de ses pièces. Eussent-ils, d'ailleurs, essayé de les lire, il leur aurait certainement été impossible de les apprécier et même de les comprendre. Tirso, par la nature des sujets qu'il a traités, par le tour de ses plaisanteries, par ses continuelles allusions à l'histoire, aux traditions, aux usages, aux locutions familières de son pays et de son temps, est essentiellement Espagnol, et Espagnol du XVII[e] siècle. Cela est si vrai, qu'il y a, dans ses ouvrages, beaucoup de passages vraiment inintelligibles aujourd'hui, même à Madrid, pour quiconque n'a pas fait une étude approfondie de l'histoire et de la langue castillanes, beaucoup d'autres qui ne peu-

vent être entendus qu'à l'aide d'une connaissance minutieuse des localités et du caractère distinctif des populations diverses dont se compose la monarchie péninsulaire. Ce sont là des choses qu'il est impossible d'apprendre ou de deviner hors de l'Espagne. C'est dire assez que Tirso ne peut être vraiment senti et goûté qu'à Madrid, et qu'à Madrid même, où pourtant il s'est opéré en sa faveur une si forte réaction, il ne peut être complètement apprécié que par un assez petit nombre de personnes.

De grands succès contemporains suivis d'un long oubli, une grande gloire locale qui n'a pas retenti à l'étranger, tel a donc été le sort de Tirso. Tel a été aussi, à des degrés différens, celui de la plupart des écrivains espagnols du XVIIe siècle. A cette communauté de fo tune de tant d'esprits si diversement doués, il faut chercher sans doute, indépendamment des causes individuelles et secondaires, une cause première et générale. Cette cause, nous l'avons indiquée en parlant du changement absolu qui ne tarda pas à s'effectuer dans les mœurs, les habitudes, le goût littéraire du pays. Si ce changement eût eu lieu progressivement, par degrés, il eût sans doute diminué peu à peu la popularité des poètes qui avaient illustré le règne de Philippe III et celui de Philippe IV; mais leurs noms, déjà consacrés par le temps, auraient survécu à cette révolution. Il n'en fut pas ainsi. A l'éclatante lumière que répandaient encore sous Philippe IV les lettres et les arts, et qui faisait illusion sur les misères d'une décadence politique et sociale déjà irrémédiable, succédèrent en un instant les plus profondes ténèbres. Les grands siècles littéraires sont ordinairement suivis d'une époque de critique et de philologie qui précède l'entier anéantissement du goût et du savoir : l'imagination, le génie créateur, ont disparu; mais des esprits subtils, exacts, pleins de sagacité, se consacrent en quelque sorte à dresser l'inventaire des richesses intellectuelles amassées dans l'âge précédent, comme pour les mettre à l'abri du grand naufrage dont ils semblent avoir le pressentiment. C'est alors que se forment définitivement les réputations et que chacun est placé au rang que lui conservera la postérité. Cette époque intermédiaire, celle des Aristarque et des Quintilien, a manqué à l'Espagne. Il n'a pas été donné au génie espagnol de se recueillir en lui-même avant d'expirer, de jouir de sa gloire, de contempler ses œuvres, de les classer, de les commenter, de préparer, pour ainsi dire, le jugement que devaient en porter les générations futures et les peuples étrangers. La littérature castillane est morte tout entière et toute à la fois; elle a cessé d'exister le jour où les richesses de la poésie et la puissance de l'imagination lui ont fait défaut. Encore un coup, l'Espagne a passé sans transition d'un jour éclatant à une nuit profonde, et lorsqu'elle a commencé, un demi-siècle plus tard, à sortir de ce sommeil léthargique, tout était tellement changé, qu'elle avait perdu le souvenir de son glorieux passé. Les grands poètes dramatiques du siècle précédent, ensevelis presque au milieu de leurs triomphes, surpris par la révolution qui venait de s'opérer avant d'avoir subi l'épreuve de la véritable critique, avant que l'opinion eût pu se mûrir sur leur compte, étaient tout-à-fait oubliés. Le texte plus ou moins défiguré d'une partie de leurs composi-

tions, voilà tout ce qui restait d'eux ; encore les véritables auteurs d'un bon nombre de ces drames, de quelques-uns même des plus beaux, étaient-ils ignorés ou problématiques. Quant à leur date précise, aux circonstances dans lesquelles ils avaient été écrits, à la manière dont on les avait accueillis, aux discussions dont ils avaient pu être l'objet, on n'avait sur tous ces points aucune notion positive. La même obscurité enveloppait l'existence des poètes eux-mêmes : il en est plus d'un, à ne compter que les plus illustres et les plus dignes de l'être, dont on ne pouvait pas même fixer à une époque seulement approximative la naissance et la mort, dont on ne connaissait ni l'origine, ni le rang, rien en un mot que le nom imprimé en tête de leurs ouvrages. On peut affirmer sans exagération que l'histoire littéraire de la Grèce et de l'ancienne Rome nous est beaucoup plus familière que ne l'était dès-lors aux Espagnols celle de leur propre pays à une époque bien rapprochée pourtant, mais dont ils avaient abjuré toutes les traditions. Encore aujourd'hui, à vrai dire, cette histoire n'existe pas, les élémens n'en ont pas même été réunis. Aussi long-temps qu'une érudition patiente et intelligente ne les aura pas rassemblés, aussi long-temps surtout que des réimpressions correctes n'auront pas mis à la portée du public un choix fait avec goût et discernement dans cette masse effrayante de drames que contiennent ces vieilles collections confuses, informes, presque illisibles et cependant précieuses par leur rareté, il n'est guère possible d'espérer que cette belle littérature devienne pour l'Espagne, et surtout pour le reste de l'Europe, un objet d'études habituelles, et qu'elle obtienne des esprits capables de l'apprécier le tribut d'une admiration complètement éclairée.

LOUIS DE VIEL-CASTEL.

AVENIR

DE NOTRE MARINE.

I. *Rapport sur le matériel de la Marine*, par M. le baron Tupinier, membre du conseil d'amirauté, etc. (1).

II. *État général de la Marine et des Colonies au 1er janvier 1840* (2).

Voici deux publications officielles qui empruntent un grand intérêt aux débats de prépondérance maritime, si fréquemment soulevés de l'autre côté du détroit. Il est utile de s'en inspirer quand on désire apprécier sainement l'état de nos flottes, leurs élémens, leur importance relative; et cette étude, faite sans passion, peut contribuer à éloigner des esprits autant les idées de jactance que les impressions de découragement.

Grace au ciel, les temps ne sont plus aux défis belliqueux. Le désir du repos est aujourd'hui dans les ames; le besoin de la paix est dans les relations. S'il y a quelque agitation à la surface, le fond est tranquille et sûr. D'une part, les nationalités ne se montrent plus ni aussi jalouses, ni aussi turbulentes; de l'autre, le commerce et

(1) In-8°, Imprimerie royale. — (2) In-4°, *ibid.*

l'industrie étendent leur réseau sur le globe et rendent les ruptures plus difficiles en les rendant plus douloureuses. L'esprit de conquête semble s'être retiré des mœurs des peuples et des conseils des souverains. On commence à entrevoir que la fortune d'un état ne correspond pas toujours à l'étendue de son territoire, et qu'un développement exagéré s'expie par de cruelles représailles. Peu à peu les dissidences s'effacent, les préjugés capitulent, les barrières s'abaissent. On se fie moins à la force et davantage à la modération. On ne veut ni du rôle d'opprimé, ni de celui d'oppresseur; on place quelque grandeur dans la justice, quelque gloire dans le respect de toutes les situations légitimes; on ne se joue plus légèrement du sang et de la fortune des hommes. Ce sont là de bons instincts, d'heureuses tendances, et il faut croire à leur énergie et à leur durée, puisqu'ils résistent avec succès à tous les embarras du moment.

Quelle guerre pourrait-on faire aujourd'hui? Une guerre de rivalité nationale? On sait ce qu'elles coûtent et ce qu'elles rapportent. Demandez à l'Angleterre si elle voudrait, au même prix, recommencer ses victoires de 1814 et de 1815. Une guerre d'équilibre européen? Mais quelle est la prétention, quelle est l'ambition qui ne reculerait pas devant l'embrasement de l'Europe, et quelqu'un est-il vraiment de taille à reprendre l'œuvre avortée de Napoléon? Une guerre de principes, une croisade, soit au nom de la liberté, soit au nom du despotisme? Le temps en est passé. Personne ne songe plus à faire faire aux institutions leur chemin par la violence, et à mettre les baïonnettes au service des doctrines. Enfin, une guerre d'intérêts? Dans l'état des rapports commerciaux, c'est l'incident le plus à craindre, celui qui se reproduira le plus fréquemment. Mais, pour un différend où l'honneur n'est point engagé, une transaction est toujours facile. Entre les diverses solutions, il n'en est pas de plus coûteuse qu'un appel aux armes, et avant de poursuivre une réparation partielle, on calculera nécessairement si elle ne doit pas compromettre d'une manière trop sérieuse les intérêts généraux. C'est une affaire de prévoyance et de discussion. Or, est-il une guerre qui puisse résister dès qu'on la discute? Il n'en est qu'une seule, c'est celle de la civilisation contre la barbarie. Celle-là peut se poursuivre et s'avouer.

De cette disposition plus calme et moins inquiète des esprits, il ne faudrait pas tirer cette conclusion, que la conscience de leur dignité sommeille chez les peuples. Non, bien loin de là. Une offense réelle les trouverait debout, et l'élan serait d'autant plus vif que la cause en serait plus profonde. Une nation qui aime la paix et qui la veut doit

être toujours en mesure de prouver qu'elle ne craint pas la guerre. Il vaudrait mieux, à la rigueur, qu'elle laissât douter de sa modération que de son courage. On ne s'attaque pas imprudemment aux forts, à ceux qui ont fait leurs preuves; on pousse au contraire à bout et l'on accule volontiers ceux qui ont la réputation de mollir. Ainsi, quand la fermeté ne serait pas un devoir et une vertu, elle serait un bon calcul. Des peuples qu'on ne saurait ni intimider ni surprendre dictent des conditions plutôt qu'ils n'en subissent, et se font eux-mêmes leur place, librement, dignement, sans qu'on en marchande les termes. C'est surtout dans ce sens que l'entretien de grandes forces militaires est l'une des plus utiles dépenses que puisse faire un pays. Les armées modernes justifient et réalisent l'axiome antique. En répondant à toutes les éventualités guerrières, elles assurent le repos du monde; elles contiennent toutes les ambitions et toutes les violences. Leur puissance, avant tout préventive, est une garantie pour les intérêts, qui comptent moins sur ce qu'elles pourraient faire que sur ce qu'elles empêchent et conjurent. Des économistes enclins aux réformes se sont quelquefois demandé ce que produisait une armée. Une armée produit la sécurité, cette source de toutes les autres richesses. Est-ce donc là un rapport qui soit à dédaigner?

Nous tenions à exprimer ces idées avant d'entrer dans l'examen comparatif qui va nous occuper: elles serviront à en éclairer l'intention, à en préciser les tendances. Ainsi préparée, l'étude de nos ressources militaires se dégage de ce qu'elle peut avoir d'irritant, elle ne ressemble plus à un dénombrement avant la bataille. L'alliance anglaise nous est précieuse comme instrument de civilisation, comme garantie de la paix du monde. Nous n'ignorons rien de ce qui se dit contre cette alliance : elle n'est utile qu'à titre onéreux, elle vend ce qu'on croit qu'elle donne; elle est hautaine, inégale, capricieuse, elle a toujours l'air de vouloir traiter de serf à maître. Il y a du vrai dans ces reproches, quoiqu'on les ait fort exagérés; il faudrait s'en préoccuper, si ces divers symptômes tenaient à des causes profondes. Mais, quand on observe froidement les faits, on s'assure que les pointes de révolte de l'orgueil britannique vis-à-vis de la France n'ont rien de vraiment sérieux. On tient à nous plus qu'on ne le dit; on nous respecte plus qu'on ne l'avoue. Ce sentiment va même si loin, que l'on s'en effraie et qu'on cherche à le tromper par des colères feintes. Les vieux partis anglais ne peuvent pas se résigner à l'idée que toute animosité s'éteigne, et ils soulèvent, en y mêlant le nom de la France, des querelles insensées dans lesquelles on aurait tort de voir autre chose que

des inspirations de tactique. A ces causes politiques se joignent aussi des susceptibilités commerciales. L'Angleterre est dans la position d'un malade qui s'en prend volontiers à ce qui l'entoure de ce qu'il ressent et de ce qu'il souffre. Son organisation civile est un non-sens à côté de ses développemens industriels, et ce défaut d'équilibre réagit à son insu sur son humeur, sur sa raison, sur sa justice. En s'emparant des besoins du globe, en les excitant outre mesure afin de présider à leur satisfaction, elle a un instant trompé et détourné l'activité nationale, mais elle a créé en revanche dans son propre foyer des besoins nouveaux qui tôt ou tard se montreront implacables. Aujourd'hui, quoique son rayon de débouchés soit immense, l'Angleterre n'en peut rien sacrifier sans angoisse et sans douleur. C'est l'histoire de tous les excès : ils modifient la vie normale à tel point, qu'on ne saurait y renoncer impunément. De là naissent ces plaintes qui ne vont jamais jusqu'à une rupture, cette conduite à la fois passionnée et prudente, ce bruit à propos de griefs imaginaires qui tombe devant le besoin de maintenir un travail organisé par la paix et pour la paix. Tel est le caractère général des récriminations qui nous arrivent de l'autre côté de la Manche. Quant aux déclamations et aux colères des partis, elles n'engagent qu'eux-mêmes.

Le bill récemment voté dans le parlement anglais, pour une augmentation de l'état naval, a surtout fait éclater cette disposition des esprits. Dans le cours des débats, on a tout plaidé, excepté le vrai. Les chiffres n'ont été qu'une fiction dérisoire, variable au gré des passions de chaque orateur. D'une part, on a dit que l'Angleterre marchait à sa décadence navale; de l'autre, on a affirmé que sa seule marine balançait les marines réunies du globe. Contradictions flagrantes, accusations puériles, rien n'a été ménagé, et le cabinet lui-même n'a pas craint de descendre dans ces thèses de convention, souvent au mépris des faits. Dans l'appréciation comparée des forces de la France et de l'Angleterre, nous allons rétablir la sincérité de la statistique, un peu compromise par cette discussion. Pour l'état de nos flottes, l'excellent travail de M. le baron Tupinier et la publication officielle du gouvernement seront nos guides, et l'on n'en saurait choisir de plus sûrs. Pour les flottes anglaises, l'*Annuaire naval* et l'*United service journal* nous fourniront des documens qui se contrôleront et se compléteront les uns les autres. Ainsi on échappera aux données systématiques pour rentrer dans la réalité.

Les deux lois qui dominent aujourd'hui notre organisation navale sont de dates récentes. L'une, concernant le matériel, est de 1837;

l'autre, concernant le personnel, est de 1839. Toutes les deux n'ont fait que modifier et coordonner les lois ou ordonnances antérieures de 1824, 1831 et 1836. La loi qui règle le matériel fixe nos forces de mer en temps de paix à 40 vaisseaux, 50 frégates et 220 bâtimens de moindre dimension. Sur les 40 vaisseaux et 50 frégates, 20 vaisseaux et 25 frégates doivent être entretenus à flot, tandis qu'un nombre égal demeure sur les chantiers, avancé aux 22/24e. En excédant de cet état naval, une réserve de 13 vaisseaux et de 15 frégates doit être ménagée et maintenue aux 10/24e d'avancement. Toute cette flotte est destinée à porter une artillerie du calibre uniforme de 30. Les vaisseaux sont de quatre rangs, 120, 100, 90 et 80 canons; les frégates de trois rangs, 60, 50 et 40 canons; les bâtimens inférieurs suivent des proportions analogues. La loi qui règle le personnel fixe le cadre de l'armée navale de la manière suivante : 3 amiraux, 10 vice-amiraux, 20 contre-amiraux, 30 capitaines de première classe, 50 de seconde classe, 53 capitaines de corvette de première classe, 107 de seconde, 100 lieutenans de vaisseau de première classe, 400 de seconde, 600 enseignes de vaisseau, 200 élèves de première classe, et un nombre d'élèves de seconde classe qui devra être déterminé chaque année par une ordonnance du roi. Quant aux équipages, les lois de recrutement et d'inscription maritime qui régissent la matière n'ont pas été depuis long-temps l'objet de modifications sérieuses.

Les faits ne sont pas encore complètement en harmonie avec la législation, mais chaque jour ils tendent à s'en rapprocher. On compte aujourd'hui à la mer 21 vaisseaux de ligne, dont 14 armés, 4 en disponibilité et 3 désarmés (1). Leur force totale s'élève à 1,794 canons. Sur les chantiers figurent 25 vaisseaux de ligne, parmi lesquels 12 seulement sont avancés aux 22/24e; l'ensemble de ces vaisseaux comporte

(1) Voici leurs noms, leur force et leur âge :

Montebello (1822), Océan (1818), Souverain (1819), tous les trois de 120 canons. — Hercule (1833), de 100 canons. — Iéna (1832), Inflexible (1839), Suffren (1829), de 90 canons. — Diadème (1829), Santi-Petri (1820), Jupiter (1831), Neptune (1818), Algésiras (1824), de 86 canons. — Trident (1820), Généreux (1831), Alger (1815), Triton (1823), Marengo (1822), Ville de Marseille (1825), Scipion (1823), Couronne (1824), Nestor (1823), de 80 canons. — Les trois vaisseaux désarmés sont la Couronne, le Nestor et l'Algésiras.

Ainsi, durant la restauration, on a lancé 17 vaisseaux, plus le Majestueux, que l'on démolit; l'Austerlitz, le Wagram, le Duquesne, le Magnifique, qui ne figurent plus sur les états officiels de la marine; le Trocadero, qu'un incendie a détruit; le Superbe, qui s'est perdu dans le Levant : en tout 24 vaisseaux. Depuis 1830, on n'en a lancé que 4, et on en a perdu 2.

2,490 canons (1). Quant aux frégates, tant du nouveau que de l'ancien modèle, leur nombre total à la mer est de 34 : 11 armées en guerre, 2 armées en flûte, 21 désarmées, en tout 1,594 canons (2). Les chantiers en offrent 18 formant un ensemble de 1,110 canons, mais sur lesquelles une dizaine seulement sont arrivées aux 22/24e (3). Les bâtimens inférieurs restent également en dessous du nombre fixé par l'ordonnance de 1837. En tout comptant, corvettes de guerre, corvettes-avisos, bricks, bricks-avisos, bricks canonnières, goëlettes, cutters, lougres, bâtimens de flottille, corvettes et gabarres de charge, on n'arrive pas au chiffre de 200. Reste la marine à vapeur, qui est appelée à jouer de nos jours un rôle dont l'importance est plutôt pressentie que déterminée. Elle compte à la mer 39 bâtimens, dont 3 de 220 chevaux, 20 de 160 chevaux, 6 au-dessous de 150 chevaux, enfin 10 paquebots-poste de 160 chevaux employés au transport des correspondances du Levant, mais propres au besoin à un service de guerre (4). L'ensemble de ce matériel représente une force de 6,050 chevaux. En construction, on n'a guère que 7 bâtimens d'une force totale de 1,980 chevaux, 2 de 450, 1 de 320, 2 de 220, 2 de 160 (5). Les bâtimens de 160 chevaux sont uniformes; ils ont été construits d'après les dessins venus d'Angleterre et sur le modèle du

(1) Friedland, Ville de Paris, Louis XIV, Valmy, de 120 canons. — Fleurus, Tage, Navarin, Henri IV, Eylau, Austerlitz, Jemmapes, Annibal, Duguay-Trouin, Ulm, Turenne, Wagram, de 100 canons. — Tilsitt, Breslau, Bayard, Donawerth, Duguesclin, Fontenoy, Hector, Sceptre, Castiglione, de 90 canons. — Total 25.

(2) *Armées :* Belle-Poule, de 60 canons. — Minerve, de 58 canons. — Amazone, Atalante, Artémise, Andromède, Gloire, de 52 canons. — Hermione, Thétis, Armide, Magicienne, de 46 canons. — Junon et Médée, armées en flûtes. — *Désarmées :* Iphigénie, Indépendante, Melpomène, Didon, Uranie, de 60 canons. — Guerrière, Pallas, de 58 canons. — Sirène, Néréide, de 52 canons. — Cléopâtre, Danaé, Reine-Blanche, de 50 canons. — Flore, Bellone, Aurore, Victoire, Proserpine, Astrée, de 46 canons. — Africaine, de 40 canons. — Total 34.

(3) Surveillante, Renommée, Andromaque, Sémillante, Forte, Persévérante, Vengeance, Entreprenante, Sémiramis, Duchesse d'Orléans, de 60 canons. — Poursuivante, Virginie, Némésis, Zénobie, Alceste, Pandore, Sibylle, de 50 canons. — Pénélope, Héliopolis, Chaste, Jeanne d'Arc, de 40 canons. — Total 18.

(4) Caméléon, Lavoisier, Véloce, de la force de 220 chevaux. — Sphinx, Crocodile, Fulton, Chimère, Styx, Météore, Vautour, Phare, Achéron, Papin, Cerbère, Tartare, Etna, Cocyte, Phaéton, Ardent, Tonnerre, Euphrate, Grégeois, Grondeur, de 160 chev. — Ramsès, de 150 chev. — Castor, de 120 chev. — Brasier et Flambeau, de 100 chev. — Coursier et Érèbe, de 60 chev. — Plus 10 paquebots de 160 chevaux, appartenant à l'administration des postes. — Total 39.

(5) Asmodée, Gomère, de 450 chevaux. — Infernal, de 320 chevaux. — Gassendi, Pluton, de 220 chev. — Brandon, Tenare, de 160 chev. — Total 7.

Sphinx. Les autres ont été l'objet de tâtonnemens qui n'ont pas tous été heureux.

Le personnel appelé à monter cette imposante flotte se compose d'élémens variables et qu'il est difficile d'apprécier. L'inscription maritime et ce que l'on nomme le *régime des classes* en forment la base. En dehors du recrutement ordinaire, l'état a le droit, dans un besoin urgent, de réclamer pour son service tous les marins valides qui figurent sur les rôles des bâtimens de commerce. Tantôt ces engagemens sont volontaires, tantôt ils sont forcés; mais la marine militaire n'use de ce dernier moyen qu'avec une grande réserve, et elle y apporte des ménagemens qui éloignent toute idée de comparaison avec la *presse* des matelots usitée en Angleterre. D'après les calculs de M. le baron Tupinier, l'armement complet de 40 vaisseaux et de 50 frégates exigerait 58,000 hommes, plus 12 à 13,000 hommes pour le service des bâtimens légers. On pourrait demander ces 70,000 marins, jusqu'à la concurrence de 58,000, aux équipages de ligne et aux équipages du commerce, à la grande navigation et au cabotage; le surplus se trouverait aisément dans les 7,000 hommes de recrutement qui se renouvellent par septième chaque année. Du reste, cet armement complet ne serait jamais simultané, et 60,000 marins pourraient suffire à toutes les prévisions et à toutes les éventualités de guerre. Pour le moment, nous n'en sommes pas là. Malgré le déploiement imprévu et inaccoutumé qu'ont exigé les affaires d'Orient, 18,000 hommes de l'inscription maritime et 7,000 hommes du recrutement répondent aux besoins du service. Nous craignons même, et nous insisterons plus tard sur ce point, que ce ne soit là notre côté faible, et que les ressources de notre personnel ne soient pas à la hauteur d'un matériel imposant. Le commerce français ne forme guère plus de 27,000 marins, dont il faudrait destiner une part, et la meilleure, à l'armement des corsaires. Quant au reste, il nécessiterait un triage qui le réduirait au moins d'une bonne moitié, et dans ce cas nous ne voyons pas comment on pourrait remonter au chiffre que fixe M. le baron Tupinier pour le déploiement complet de toutes nos forces (1).

(1) D'après les calculs de M. Tupinier, la valeur totale de notre armement naval, dans les conditions de l'ordonnance de 1837, doit s'élever à 339,829,000 francs. Le matériel en magasin était de 298.468,000, en 1837, ce qui constitue une différence en moins de 41.361.000. Divers crédits ont depuis contribué à niveler cette situation. L'allocation portée au budget de 1840 pour les différens services de la marine monte à 72,015,800 fr.

Voyons maintenant où en est l'Angleterre sur ces divers points. Si l'on se fiait aux chiffres officiels pour le matériel naval et l'état de la flotte, la disproportion entre elle et nous serait effrayante. Depuis long-temps on s'habitue, chez nos voisins, à faire figurer en ligne de compte une foule de bâtimens qui, par leur âge ou par d'autres motifs, sont devenus complètement impropres au service. De là l'erreur dans laquelle sont tombés beaucoup de statisticiens. Ainsi M. Balbi n'accorde pas aux Anglais moins de 165 vaisseaux de ligne et de 117 frégates. Quoique plus réservé, l'*Abrégé* de Malte-Brun porte encore ce chiffre à 111 vaisseaux et 104 frégates. S'il en était ainsi, la France n'aurait plus qu'à désarmer et à confesser son impuissance. Jamais sa marine ne pourra se mettre sur un pied pareil : on y épuiserait sans fruit les ressources nationales; mais cette flotte anglaise, si formidable par le nombre, cet état naval exorbitant, n'existent guère que sur le papier. Ce qui en constitue l'élément principal, ce sont de vieux vaisseaux invalides qui datent des premières années de ce siècle, des prises faites sur nos escadres, des trophées d'Aboukir et de Trafalgar, hochets désormais impuissans de la vanité nationale. Image exacte du parti qui s'en va, ces vaisseaux n'ont de valeur que par leurs souvenirs et ne sont respectés que comme des reliques d'archéologie navale. Cette conservation serait légitime s'il n'en résultait un inconvénient. Confiante dans ce matériel immense qui se perpétuait sur les annuaires et dans les statistiques, l'Angleterre a peu construit, peu lancé de vaisseaux depuis 1815. Les méthodes d'équipement et d'armement sont restées stationnaires chez elle; elle n'a pas suivi la France et les États-Unis sur le terrain des essais et des innovations. Aussi les bâtimens neufs sont-ils rares dans la flotte anglaise, et ses plus beaux échantillons sont-ils encore sur le chantier. D'après les documens les plus exacts, il ne semble pas que la Grande-Bretagne ait maintenant plus de 22 vaisseaux de ligne armés, formant un ensemble de 1728 canons (1). Le nombre des vaisseaux en construction est de 17 d'une force totale de 1528 canons (2). Les frégates et corvettes armées vont

(1) Britannia, Howe, de 120 canons. — Imprenable, Princesse Charlotte, de 104. — Rodney, de 92. — Asia, Powerfull, Ganges, de 84. — Vanguard, Bellerophon, de 80. — Donegal, de 78. — Revenge, de 76. — Implacable, de 74. — Belle-Isle, Bembow, Blenheim, Edinburg, Hastings, Wellesley, Melville, Pembrock, Minden, de 72. — Total 22.

(2) Trafalgar, Victoria, Saint-George, de 120 canons. — Algiers, de 110. — London, Aboukir, Albion, de 90. — Centurion, Collingwood, Colossus, Goliath, Majestic, Mars, Superb, de 80. — Hindostan, de 78. — Cumberland, Boscawen, de 70. — Total 17.

à 25 et portent 694 canons; on n'en compte guère plus de 9 en construction (1). Quant aux bâtimens à vapeur, 16 seulement font leur service; 8 sont sur les chantiers (2). Maintenant, à ces divers nombres qui constituent la partie active du matériel, il faudrait ajouter les vaisseaux de ligne, frégates et corvettes désarmées, dont la quantité est beaucoup plus facile à établir que l'état réel. 61 vaisseaux, 82 frégates, 259 corvettes ou bricks conservent encore un droit d'asile sur les registres de l'amirauté, mais combien en est-il, parmi ces bâtimens, qui soient en mesure de prendre la mer? C'est ce qu'aucun document ne précise. L'amirauté a trouvé plus économique de vivre sur sa réputation incontestée de supériorité maritime que de l'exagérer au prix de nouveaux sacrifices. Sans doute, dans un cas pressant, une portion de cette flotte pourrait être restaurée, rajeunie et utilisée, mais il y a un décompte à faire, et rien n'en fournit les élémens (3). Restons convaincus toutefois que le génie anglais ne serait pris au dépourvu par aucun besoin et ne resterait au-dessous d'aucune situation.

Pour le personnel, ame de tout service, l'Angleterre retrouve son importance. Notre cadre d'officiers, fixé par l'ordonnance de 1839 à 1,700 titulaires environ, n'a pas encore atteint ce chiffre. Au lieu de 200 élèves de première classe, il n'en existe que 50; les élèves de deuxième classe ne montent pas à 150. C'est donc sur un personnel de 1,500 officiers que roule le commandement de nos flottes. L'Angleterre en compte 6,226. Nous avons 33 amiraux, vice-amiraux ou contre-amiraux, elle en a 160, et ainsi du reste. Il est vrai que dans l'état-major anglais, comme parmi les vaisseaux dont on parlait tout à l'heure, se rencontrent beaucoup de vieux serviteurs

(1) *Armées :* Winchester, Président, de 50 canons. — Druid, Stag, de 44. — Blonde, Seringapatnam, de 42. — Inconstant, Pique, Castor, Cleopatra, de 36. — Carysford, Actéon, Alligator, Andromache, Calliope, Conway, Crocodile, Herald, North Star, Samarang, Talbot, Tyne, Vestal, Volage, Curaçoa, de 26. — *En construction :* Worcester, Chichester, Alexander, de 50. — Amphion, Active, Chesapeake, Constance, Flora, Sibylle, de 36.

(2) *Armés :* Cyclops, Firebrand, Flamer, Gorgon, Spittfire, Stromboli, Vesuvius, Medea, Phœnix, Salamander, Lucifer, Medusa, Merlin, Meteor, Shearwater, Urgent. — *En construction :* Alecto, Ardent, Dower, Lizard, Locust, Medina, Polyphemus.

(3) L'*United service Journal* porte la valeur totale du matériel naval de l'Angleterre à 40 millions livres sterl., chiffre qui nous paraît exagéré. Dans le budget de 1840, présenté par M. Charles Wood, et soutenu par M. O'Farral, les divers services de la marine figurent pour une allocation de 659,051 liv. sterl. (141,476,275 fr.).

et de glorieux vétérans, complètement retirés du service. La moitié des cadres se trouve dans cette catégorie, qui est ainsi une charge pour l'état sans pouvoir lui devenir d'aucun secours (1). Cependant, cette élimination faite, il reste encore à l'Angleterre 3,000 officiers d'élite qui suffisent pour tous les besoins ordinaires et extraordinaires. Si l'on y joint les 24,165 matelots, les 9,000 soldats de marine et les 2,000 mousses ou pilotins qui, d'après les états présentés au parlement par M. O'Farral, composent aujourd'hui l'effectif des équipages, on arrive au chiffre de 38,000 hommes pour l'Angleterre contre celui de 25,000 hommes pour la France.

Telle est la véritable situation. L'énorme disproportion du matériel, entre les deux puissances, est plus fictive que réelle; celle du personnel a une tout autre gravité. On construit promptement des vaisseaux, on n'improvise pas des marins. Certes, jamais, à aucune époque, le personnel de nos flottes ne se recommanda par des qualités plus solides, par une instruction plus profonde, par un courage plus réfléchi. La France peut s'en enorgueillir à bon droit. Mais ne nous aveuglons point : la qualité, dans une guerre, n'a jamais suppléé le nombre. Une marine militaire, pour être vraiment forte, a besoin de s'appuyer sur une vigoureuse marine marchande. C'est là sa pépinière, son école préparatoire. Tout s'enchaîne dans la vie des nations, et les instrumens de leur richesse sont aussi les instrumens de leur force. On a tout fait en Angleterre, on n'a rien fait en France pour se ménager cette ressource auxiliaire. L'Angleterre comprend que les développemens de son commerce concourent à la grandeur de sa politique; la France est sollicitée par d'autres intérêts à ne placer ses intérêts commerciaux et maritimes qu'en seconde ligne. Qu'en résulte-t-il? Pour recruter ses armées navales, l'Angleterre peut puiser à pleines mains dans une réserve de cent soixante mille matelots formés par la marine marchande, tandis que la France, réduite à exercer ce droit vis-à-vis de trente-cinq mille hommes de l'inscription maritime, ne peut rien demander au commerce sans le froisser et sans l'épuiser. Durant l'été dernier, *le Montebello* demeura enchaîné cinq semaines dans la rade de Toulon, faute d'un équipage suffisant, et pour le compléter il fallut opérer des enrôlemens forcés dans tous les ports du littoral. C'est dans ce fait décisif que réside la supériorité de l'Angleterre. Son pavillon couvre sur les mers une

(1) En retraite ou à la demi-solde, l'Angleterre compte 1,065 capitaines, 877 commandans, 819 lieutenans, 300 maîtres, 310 quartiers-maîtres. Total 3,371.

navigation de trois millions de tonneaux; le nôtre n'en protége que six cent mille, chiffre stationnaire depuis douze ans. Le commerce anglais fait chaque jour de nouvelles conquêtes; le nôtre va s'appauvrissant, et les tendances d'un vicieux système fiscal ne sont pas la moindre cause de cette décadence.

Point de fausses craintes, mais aussi point de fol espoir. Les forces navales des deux états se balancent, mais il y a inégalité dans les ressources particulières qui les alimentent. Cette situation exclut à la fois les pensées de découragement et les illusions de l'amour-propre; elle démasque ce qu'il y a de perfide au fond des attaques du torysme anglais, qui n'exagère notre développement maritime que pour soulever à son occasion des animosités jalouses. Maintenant y a-t-il quelque initiative à prendre pour élargir les bases du recrutement naval et assurer à l'avenir d'imposantes réserves d'hommes? Y a-t-il quelque chose à faire pour doter la France de cette population amphibie qui est l'orgueil et le nerf de l'Angleterre? Voilà quels sont les points intacts du débat, dégagé des passions qui l'envenimaient. Mais ici se présente un autre côté de la question,

Une nation, si grande qu'elle soit, n'élève pas à la même hauteur la manifestation de ses deux forces militaires. Elle ne peut pas impunément viser à une double prépondérance, continentale et maritime. L'Angleterre semble avoir résumé ses prétentions dans l'empire des mers; elle a cherché, au prix des plus grands sacrifices, à s'y assurer la suprématie. Dans tous les temps, sur tous les points, ses efforts ont été dirigés de ce côté. Aussi l'organisation de ses troupes de terre a-t-elle dû s'en ressentir. Son armée, dont l'effectif en Europe ne s'élève guère au-dessus de soixante mille combattans, est tout au plus une milice de surveillance et de police intérieure. La tactique et l'instruction y sont très arriérées, l'esprit de corps y manque, la discipline y est encore celle du bâton. En agissant de la sorte, l'Angleterre a eu la conscience du rôle qu'elle est appelée à jouer. Sa topographie insulaire paraissait si bien la défendre contre les entreprises continentales, qu'elle a dû placer dans ses flottes ses plus importans moyens d'attaque et de défense; elle a cru qu'elle pouvait porter ses vastes ressources sur un point sans se découvrir sur les autres.

La France n'a ni les avantages ni les inconvéniens de cette assiette exceptionnelle. La place qu'elle occupe sur le continent lui affecte une destination dont elle n'a jamais décliné ni les devoirs ni les périls. L'histoire de l'Europe est désormais inséparable des grandeurs militaires de notre patrie, et l'instinct de la grande guerre s'est transmis

dans nos familles comme un glorieux héritage. C'est là l'honneur du pays, ce sera son titre dans les siècles; les autres expressions de sa force pâliront nécessairement devant celle-là. Faut-il maintenant imprimer à cette tendance un caractère exclusif et, se concentrant dans une prépondérance continentale, déserter toute prétention à un établissement maritime? Personne n'oserait sérieusement donner ce conseil. Un peuple ne peut pas diviser son action, scinder son influence, enchaîner systématiquement les modes de manifestation de ses facultés. Tout empire ne vit que par un commerce étendu, et tout commerce, pour devenir florissant, pour échapper au bon plaisir du voisin, nécessite une imposante protection armée. De là une marine militaire, et aussi le désir de l'élever au niveau des autres marines. Convient-il alors de céder à ce sentiment et d'aspirer à la fois au sceptre de la terre et des mers? On rencontre à cela d'autres obstacles. D'abord il est impossible que l'un des rôles ne nuise pas à l'autre et que d'énormes sacrifices d'argent ne soient pas la conséquence de tous les deux; ensuite il faut éviter par-dessus tout d'épuiser la sève d'un pays dans les soins de sa défense, et de tendre ses ressorts les plus énergiques vers un but stérile de supériorité militaire. Ainsi la France roulerait dans ce dilemme impérieux de ne pouvoir se passer d'une marine considérable et de ne pouvoir la maintenir sans douleur; elle serait condamnée peut-être au rôle de dupe qu'elle a joué de 1790 à 1815, et qui se réduit à ceci : construire des vaisseaux pour que l'Angleterre les confisque, supporter les charges d'un armement qui doit, à un moment donné et après une résistance glorieuse, tomber entre les mains de l'ennemi. Comment échapper à cette douloureuse alternative? comment éloigner le retour de ce qui s'est vu sous l'empire, le contraste d'une gloire exorbitante sur terre et d'une impuissance radicale sur les mers? Est-il quelque remède à cela? Nous ne savons; mais, s'il en existe un, il est dans le cœur même des choses. Le théâtre des guerres maritimes ne nous est pas favorable : que ne le déplace-t-on? La séparation de nos forces de terre et de mer nous est funeste : que n'essaie-t-on de les identifier?

On ne se préoccupe pas assez, en France, des modifications profondes que la vapeur est destinée à imprimer à toutes les relations humaines. Elle a déjà bouleversé la constitution de l'industrie; avant qu'il soit peu, elle aura transformé les combinaisons de l'art de la guerre. L'une de ses premières victimes sera nécessairement la voile, cet agent imparfait et capricieux de la navigation actuelle. La révolution est flagrante, inévitable. La voile se sent vaincue; elle oppose

à peine, comme dernier obstacle, la raison d'économie, tandis que la vapeur dompte les fleuves, accapare le service des côtes et s'empare victorieusement du globe. Le principe est triomphant; il ne reste plus qu'à en dégager les applications. Or, pour qui a la moindre expérience des guerres maritimes, il est évident que leur plus grande complication naît de l'usage de la voile. Cette mâture menacée par la tempête ou par les projectiles ennemis, ces toiles qui obéissent à des vents indociles, ce gréement lourd et confus, ce réseau aérien dont un boulet compromet l'harmonie, tout cet ensemble constitue moins une force qu'un embarras, et nécessite un personnel qui s'annule dans un rôle purement passif. Que les vaisseaux s'approprient un moteur moins précaire, plus sûr, moins chargé d'accessoires, et à l'instant même tous ces hommes, perdus pour la bataille, se retrouvent et s'utilisent. Il ne reste à bord que des artilleurs et des fusiliers. L'écouvillon ou le mousquet sont dans toutes les mains. Plus de ces accidens subits qui changent l'aspect d'un combat et qui composent l'imprévu de la tactique navale. La guerre devient sur les océans beaucoup plus simple qu'en terre ferme. On va vers l'ennemi ou bien on l'évite; on s'aborde quand on le veut, et à peu près comme l'on veut. Le courage et les canons font le reste. Ce qu'on y a gagné, c'est une économie d'hommes, car tous sont à bord pour la guerre et non pour la manœuvre, et par suite un avantage évident pour la nation, qui compte plutôt sur la qualité que sur le nombre. L'appauvrissement de l'inscription maritime trouve là son correctif.

Cette thèse du renouvellement complet de la science et de la tactique navales nous conduirait trop loin. Il suffit qu'elle s'agite dans la tête des hommes compétens, d'où, tôt au tard, elle sortira complètement armée. La difficulté de défendre convenablement les parties vulnérables d'un vaisseau à vapeur, la machine et les roues, est un obstacle dont se jouera l'esprit humain. Les routines, les habitudes, seront plus opiniâtres, mais elles céderont devant la grandeur et l'énergie des résultats. La guerre n'a pas encore vu la vapeur à l'œuvre : il est probable que ce merveilleux agent ne s'y montrera pas inférieur à lui-même, et qu'il nous y ménage de nouvelles surprises. Le sentiment de ce fait existe déjà dans la conscience de l'Angleterre, qui paraît le craindre tout en lui cédant. Le *Devonport Telegraph* parlait dernièrement de la transformation d'un vaisseau de ligne en vaisseau à vapeur, et le paquebot *Gorgon*, qui fait le service du Levant, peut, avec ses canons-Paixhans du calibre anglais de 120, passer pour l'un de ces essais qui se font sourdement et à notre insu. Dans cette voie,

l'Angleterre rencontre aussi son commerce qui s'identifie toujours avec les intérêts généraux du pays, et qui rend en ressources ce qu'on lui accorde en protection. Le commerce anglais, aidé du concours de l'état, a frayé la voie à la navigation transatlantique. En 1841, il aura, sur les diverses lignes de l'Océan, 34 bâtimens à vapeur d'une force de 15,438 chevaux, et qui peuvent être regardés, à cause de leurs dimensions, comme autant de navires de guerre (1). Si donc on voulait développer ce côté de la question, les faits ne manqueraient pas plus que les argumens; mais notre vue est ailleurs.

Si l'on modifie la science navale, il faut se garder de retomber dans les erreurs du passé. Pour tout homme de sens, n'est-ce pas un douloureux spectacle que celui de ces vaisseaux et de ces frégates qui ont pourri dans nos ports et sur nos chantiers, sans avoir vu seulement la mer, sans avoir rendu le moindre service? Au bout de vingt-cinq ans et même moins, un bâtiment est perdu; il est à fondre ou à refaire (2). La coque du *Friedland,* qui vient d'être lancé à Cherbourg, a été renouvelée trois fois : ce vaisseau seul nous coûte déjà 3 millions. On ne peut pas évaluer à moins de 200 millions le total de ce matériel sans cesse dépérissant, sans cesse renouvelé. Jamais la fable du tonneau des Danaïdes ne trouva une application plus vraie. Dans l'état des habitudes et des traditions, ce sacrifice est nécessaire, nous le savons; il est compris au nombre de ceux que la France fait à sa grandeur et à son repos. Mais doit-il être éternel? Voilà ce qu'il est

(1) Ces paquebots se distribuent ainsi qu'il suit : — 4 appartenant à la compagnie Clunard, de 420 chevaux de force chaque, desservant la ligne de Liverpool à Halifax, avec une subvention de un million et demi; — 20 appartenant à la grande compagnie des banquiers, sur lesquels 2 de 300 chevaux, allant de Glasgow à Boston, 13 de 400 chevaux, desservant la ligne de Falmouth ou Southampton à l'Amérique centrale, la Havane, le Mexique, la Nouvelle-Orléans et la Jamaïque; — 5 à 500 ch., allant de Londres à Alexandrie et de Londres aux Indes orientales, le tout avec une subvention annuelle de 6 millions. — Les autres *steam-ships* sont : Great-Western (450 chev.), British-Queen (500 chev.), Liverpool (460 chev.), New-York (600 chev.), United-Kingdom (600 chev.), President (600 chev.), Company of New-York, paquebot en fer (700 chev.), Cleopatra, à la compagnie des Indes (400 chev.), Queen of the East, Vernon (220 chev.), Victoria (500 chev.).

Outre ces gros bâtimens, l'Angleterre compte 500 paquebots de petite dimension sur son littoral ou sur ses fleuves, présentant un tonnage total de 175,630 tonneaux et une force collective de 68,145 chevaux.

(2) Nous avons en ce moment en refonte 121 bâtimens de guerre; la valeur des coques, supposées neuves, est de 29,376,000 fr. On compte parmi ces bâtimens 8 vaisseaux, 18 frégates, 13 corvettes; les autres sont des bâtimens d'un ordre inférieur. La somme consacrée à leur restauration, en 1840, est de 723,000 fr.

permis de se demander. Allons plus loin. L'idéal de la tactique navale a été jusqu'ici de s'élancer en mer, tantôt par escadres, tantôt par vaisseaux détachés, et d'y chercher l'ennemi. Ces rencontres sont glorieuses, brillantes, pleines d'émotions, mais elles sont rarement concluantes dans les hostilités de puissance à puissance. Elles ont plus de retentissement par les douleurs qu'elles causent, que par les dénouemens qu'elles amènent. Un combat sur mer provoque rarement un résultat direct; il n'agit que par contre-coup; il n'aboutit pas. Or, s'il est une guerre possible de nos jours, c'est une guerre prompte, qui aille au but, qui tranche vite les questions. Les intérêts ne s'accommoderaient plus ni d'hostilités éternelles, ni de blocus implacables. Économie de moyens, célérité d'action, voilà ce qu'exigent les temps, ce que nous cherchons, ce que la vapeur doit atteindre.

L'invasion de la vapeur dans la marine militaire ne se proposerait donc pas pour fin suprême de continuer le passé dans sa tactique et avec un autre matériel; mais elle poursuivrait avant tout ce double but décisif pour la France : de déplacer le théâtre de la lutte, et d'identifier nos forces de terre et de mer. Ce que l'on demanderait à la vapeur, ce ne sont pas des services directs, mais indirects. Même avec le plus vif désir de ne menacer, de n'intimider personne, il importe que nulle part on ne se croie complètement à l'abri de notre action continentale. La vapeur, comme moyen de transport, accréditera cette pensée. Elle aura aussi pour mission de réaliser la fusion de toutes les armes, leur assimilation, leur solidarité. Nos deux armées n'ont pas assez de liens, pas assez de points de contact; elles sont trop circonscrites dans un service spécial; elles ne se mêlent, elles ne se confondent pas comme elles le devraient. Cette identification, si elle s'opère, constituera l'unité des forces françaises et les élevera à leur plus grande puissance. L'armée de mer assurera à l'armée de terre la rapidité des mouvemens et de nouveaux moyens stratégiques, en la portant à jour fixe sur les points qui appelleront sa présence; l'armée de terre, par son concours, empêchera que les triomphes de l'armée de mer ne demeurent stériles et limités dans l'enceinte des vaisseaux. On devine sans peine les avantages inhérens à cette action simultanée; mais le plus essentiel de tous sera de mettre la France en mesure de choisir le théâtre de ses luttes et de le fixer autant que possible sur la terre ferme. Point de combats sur mer, si ce n'est par exception et dans un cas forcé : la mer est un chemin et non un champ de bataille. C'est l'idée que Napoléon poursuivait au camp de Boulogne; mais la vapeur lui manquait.

Ainsi, tout concourt à conseiller l'organisation de la vapeur, sur une grande échelle, et surtout comme moyen de transport. Seule, la vapeur réalisera ce que l'on peut nommer des armées flottantes, toujours prêtes à se jeter sur les points menacés ou à surprendre les côtes dégarnies. Dans sa liberté d'allures, la vapeur choisit à son gré les lieux propices, rase le rivage sans danger, trompe les croisières et atterrit avec confiance. Elle est devant Alexandrie ou les Dardanelles en sept jours, en huit sur les côtes de la Baltique, en Italie dans vingt-quatre heures, au Canada dans quinze jours, en Afrique dans trois. Avec elle plus de ces fatigues inséparables des étapes militaires, plus de lourds convois, plus d'inutiles bagages. On ne promène plus la guerre chez des alliés suspects ou mécontens; on va droit au cœur du territoire ennemi. Grace à des équipages mi-partie de marins et de troupes de débarquement, aucun succès n'avorte, aucune victoire n'est perdue. Santa-Anna nous fait grace de ses insolens manifestes, et Rosas ne nous tient plus deux ans en échec avec sa poignée de *gauchos* à demi sauvages. La France peut disposer de toute sa force; elle est libre de se porter en tout lieu, sur toutes les plages, et il n'est point de nation qui ait le droit de se croire à l'abri de ses atteintes. Les priviléges de topographie disparaissent; aucun peuple ne peut dès-lors concentrer ses ressources dans une seule arme sans devenir vulnérable quant aux autres. Deux actions s'exercent ainsi, l'une préventive, l'autre répressive; on est à même de se faire respecter et d'agir vivement, de fonder son influence et de ne point éterniser les querelles.

Cet emploi de la vapeur et cette identification des deux armées, en donnant du jeu à nos masses militaires, entraîneraient forcément une grande économie d'hommes et de matériel. L'infériorité numérique des équipages actuels, et l'insuffisance de leurs moyens de recrutement, appellent, à ce titre, cette innovation, et la rendraient précieuse. Quant au matériel dormant, il est évident qu'il pourrait, sous ce régime combiné, subir des réductions importantes. Dans un cas pressant, un appel au commerce pourvoirait aux nécessités d'un transport étendu. La mer étant non plus un but, mais un moyen, non plus une destination, mais une route, il s'en suit qu'on n'aurait besoin ni d'autant de vaisseaux ni d'autant de marins pour des fins purement expectantes. Si d'ailleurs la voile gaspille les hommes, la vapeur permet de les choisir et de les ménager. Plus on sonde les faits, plus il en jaillit de conséquences heureuses.

Loin de nous la prétention de donner à ces idées le caractère ab-

solu d'un système. Nous savons qu'elles peuvent soulever des objections nombreuses; nous savons surtout que rien n'est prêt en France pour leur réalisation. Laissons-les mûrir; le temps est le premier élément des réformes. Les habitudes prises, les positions faites ne cèdent pas la place sans combat, et cette résistance est utile, car elle éclaire les questions. Les idées triomphent alors par l'évidence. Cependant, comme préparation même éventuelle, peut-être serait-il avantageux dès à présent de faire entrer, d'une part, dans l'instruction des troupes une tactique complète de l'embarquement et du débarquement, et de fixer cette science si elle ne l'est point encore; d'autre part, d'encourager, par toutes les voies, les développemens de la navigation à vapeur. Ces deux vues se défendent et se justifient d'elles-mêmes. Déjà en Afrique on a pu comprendre le besoin d'exercer les soldats aux descentes et de les habituer à la vie du bord. Ce mouvement, cette existence alternée forment les courages et familiarisent l'ame avec tous les périls. C'est un apprentissage fécond et qui, mieux dirigé, pourrait l'être davantage. La manœuvre des débarquemens n'a eu jusqu'ici pour théâtre que des pays arriérés dans l'art de la guerre. La double invasion des Français en Égypte en 1797, et dans la régence d'Alger en 1830, eut lieu sans obstacle et s'exécuta presque par instinct. On ne rencontra sur le littoral aucune résistance sérieuse. Pour des positions plus disputées, il faudrait avoir des données fixes et méthodiques, une théorie complète. Un rivage peut se prendre d'assaut comme un fort : c'est un art tout entier dont il faut démêler les rudimens, ordonner l'ensemble, étudier les applications. Les divers modes d'attérage, la formation des chaloupes de descente, leur construction, le rôle de l'escadre qui protége ces mouvemens, l'ordre des lignes, la disposition des colonnes à terre, tout doit être combiné avec soin, enseigné, pratiqué, en laissant le moins possible à l'imprévu et au hasard. Quelques réglemens mixtes pour éviter les confusions de compétence entre les officiers de terre et de mer compléteraient ces mesures. Ainsi, sans poursuivre hardiment et systématiquement la fusion, on en préparerait du moins les moyens élémentaires.

Quant à l'impulsion à donner à la navigation à vapeur, on ne saurait y prêter une attention trop sérieuse. Sur ce point encore, le commerce anglais précède son gouvernement et lui ménage de puissantes ressources. Cent cinquante gros *steamers* d'une force de vingt-cinq mille chevaux pourraient, dans un cas donné, passer en Angleterre d'un service particulier au service de l'état. Notre commerce

n'a rien à nous offrir de pareil : en dehors des bateaux de rivières, c'est à peine s'il entretient trente paquebots de moyenne dimension (1). Cependant la vapeur, employée comme transport, exige un grand matériel qui peut et doit être fourni surtout par les armateurs nationaux. La guerre utiliserait ainsi ce que, sous tout autre régime, elle eût condamné à l'inaction, et l'état s'épargnerait l'entretien de deux cents bâtimens de convoi empruntés à ses ports de commerce. Quelques vaisseaux, quelques frégates à vapeur seraient l'ame de ces flottes, leurs guides, leur escorte, ils opéreraient des diversions puissantes afin de masquer les opérations et de favoriser les mouvemens des transports. Peu nombreuse, mais compacte, cette marine agirait simultanément et toujours dans un but de descente. Il nous semble que c'est là un système qui déconcerterait bien des résistances. Malheureusement, il implique la nécessité de grandes existences en bâtimens à vapeur de commerce, et c'est précisément ce qui nous manque aujourd'hui. Ajoutons qu'on n'a rien su faire pour exciter dans ce sens la spéculation particulière, et qu'on a tout fait au contraire pour la décourager. Depuis dix-huit mois, les Anglais sillonnent l'Atlantique avec leurs moteurs à feu, et nous en sommes encore à nous demander si la France les y suivra. Un seul port de mer, Marseille, avait offert d'entrer hardiment dans cette voie en mettant six millions pour enjeu, et, au lieu de s'associer à cet élan, le gouvernement hésite encore, moins préoccupé de nos grands intérêts maritimes, que de petites querelles de rivalité topographique (2). On ne sait rien trancher, rien finir dans notre pays. Les affaires ont besoin surtout de décisions promptes. La vigueur, la célérité d'action des pouvoirs publics n'ont pas été les moins énergiques mobiles de la fortune de l'Angleterre.

Souvent aussi l'intérêt fiscal vient se mettre à la traverse de l'in-

(1) Le nombre total de nos bateaux à vapeur, destinés tant à un parcours fluvial qu'aux services du littoral, est de 165, représentant une force de 16,000 chevaux. Le total de l'Angleterre dans les mêmes catégories est de 531, représentant 68,000 chevaux.

(2) Cet obstacle n'est pas le seul. M. le président du conseil est retenu en outre par le désir de s'assurer si on ne pourrait pas faire des paquebots transatlantiques une véritable escadre à vapeur, assez forte d'échantillon pour prêter le flanc à des frégates ou à des vaisseaux de ligne. Nous craignons que ce ne soit là trop poursuivre, trop embrasser à la fois. L'essentiel pour la France est de demander d'abord à la vapeur une escadre de transport. Le reste est une idée grande et belle, mais elle appartient à l'avenir, aux futurs contingens. Les moyens de réalisation manquent ; on ne sait comment on pourra concilier les conditions de force et de vitesse.

térêt politique et régner là où il devrait obéir. Naturaliser en France la fabrication des moteurs à feu, c'était, non-seulement émanciper notre industrie, mais encore assurer notre défense. Tributaires des Anglais pour les machines à vapeur, que serions-nous devenus dans un cas de guerre? Qui aurait armé nos bateaux? qui aurait entretenu leurs appareils? Tout conseillait alors d'éveiller, de protéger, de doter les entreprises de ce genre. Quelques essais avaient eu lieu et se continuent : à Arras, M. Halette; à Mulhouse, M. Kœchlin; à Paris, M. Cavé; à La Ciotat, M. Benet; au Creusot, M. Fournel. Des capitaux particuliers s'étaient courageusement engagés dans une question d'utilité générale. Il ne s'agissait plus que de seconder franchement cette initiative. L'administration ne l'a fait qu'à demi; elle n'a pas su, pour une exception aussi méritante, renoncer à ses soupçons, déroger à ses tendances. On lui demandait l'exemption d'un droit excessif sur l'outillage. Elle a refusé. On lui demandait la faculté de travailler à l'entrepôt la tôle anglaise, moins coûteuse que la nôtre, et de la réexporter enrichie de la plus-value que lui aurait donnée la main d'œuvre nationale. Elle a refusé. Il a fallu que l'opinion lui forçât la main pour la restitution du droit sur les machines destinées à un service entre le littoral français et le littoral étranger. En un mot, l'attitude du gouvernement vis-à-vis des nouvelles usines n'a pas signifié la protection, mais la défiance. Les administrations fiscales ont, en France, des qualités précieuses, de l'ordre, de la loyauté, du dévouement; mais nous ne croyons pas que, sur tous les points, leurs lumières soient à la hauteur de leur zèle. Dans les limites étroites où elles se meuvent, que de progrès n'ont-elles pas étouffés, que de sources de richesse n'ont-elles pas taries! L'Angleterre ne se suicide pas de la sorte. Sa bienveillance vis-à-vis des établissemens qui intéressent la grandeur du pays n'est ni étroite ni conditionnelle. Elle fait noblement et largement les choses. Pour les lignes de grande vapeur, on ne la voit pas marchander, même les millions, et quand il s'agit d'introduire dans les machines des perfectionnemens chanceux, elle intervient et supporte les frais d'expérience. Aussi améliore-t-elle chaque jour ses types, soit dans la disposition, soit dans l'ajustage, tandis que nos ateliers en sont encore à copier servilement les modèles du *Sphinx*.

Il faut le dire : les habitudes de l'administration ne sont pas le seul obstacle que rencontre l'essor de la fortune nationale, et les pouvoirs publics doivent encourir leur part de responsabilité. L'éducation de notre chambre des députés sur les questions d'influence extérieure, de

mouvement commercial et maritime, est encore à faire. Le sentiment des grands intérêts de la France n'a pas pénétré dans tous les esprits. Les intérêts les plus voisins sont les seuls qui touchent vivement; on n'a pas la conscience complète des autres, on se défie de l'inconnu, on ne veut rien livrer au hasard. Dans de certaines limites, c'est là une réserve louable; mais systématiquement exercée, elle exposerait le pays à une déchéance. Ce serait, par exemple, une grave imprévoyance que de dire : La France est essentiellement agricole, on peut sans danger négliger le soin de son commerce; la France est surtout continentale, on peut placer en seconde ligne les destinées de sa marine. Le résultat d'un calcul pareil serait l'anéantissement de l'un de nos modes d'influence et l'énervement de l'autre. Tout se tient dans la fortune des états. L'agriculture, qui s'est habituée à voir dans le commerce un ennemi, ne pourrait vivre sans lui; le commerce à son tour a besoin, pour prospérer, d'une grande et lointaine irradiation, et la marine militaire ne pourrait tenir son rang, si la marine marchande ne lui ménageait pas de précieuses réserves de matelots. Commerce, état naval, colonies, voilà des intérêts qui ne peuvent se diviser, et qu'il ne faut pas frapper en aveugles, car ce serait un sacrifice sans compensation.

Depuis quelques années, il circule en France des préventions sourdes, mais actives contre toute colonisation lointaine et contre la marine, que l'on accuse de complicité dans les tendances coloniales. On semble croire que notre nationalité peut, sur tous les points, se suffire à elle-même, et qu'elle n'a pas besoin d'aller chercher au dehors les ressources qu'elle trouve dans son rayon continental. Qu'est-ce à dire? La nature aurait donc donné en pure perte quatre cents lieues de côtes à notre territoire, et un magnifique littoral sur deux mers : sur l'Océan, l'espace sinueux qui se prolonge de Dunkerque à Bayonne; sur la Méditerranée, celui qui se développe entre Antibes et Port-Vendres; elle lui aurait donné inutilement des havres, des rades bien abritées, des rivières praticables pour les plus grands vaisseaux, et une race de marins qui rivalise avec les plus fortes et les plus braves que l'on connaisse. Tous ces avantages qui sont sous notre main, à notre portée, nous y renoncerions gratuitement, systématiquement. Des deux ascendans, l'un continental, l'autre maritime, nous déserterions le plus fécond, le seul qui, dans l'ère tranquille que traverse l'Europe, puisse tenir en haleine l'activité nationale, éprouver les courages, agrandir les idées; celui qui embrasse et résume tous les intérêts pacifiques sans exclure un seul de nos grands intérêts guerriers,

celui qui crée les ressources que l'autre doit détruire, et qui, au moment décisif, lui sera un énergique et puissant auxiliaire. Ce serait de la démence. A l'appui de ce sacrifice, on invoque les souvenirs de l'empire, et l'on rappelle ce que Napoléon fit de la France comprimée par un blocus. Mais Napoléon, surpris par les circonstances, leur opposa un système qui ne devait, qui ne pouvait pas survivre aux nécessités dont il était issu. Il savait d'ailleurs, il comprenait où était son côté vulnérable, et il exagéra l'une des deux manifestations de la force française, précisément pour déguiser l'absence complète de l'autre. Quand il le put, il rêva des gloires maritimes. Ce fut lui qui le premier nomma la Méditerranée un *lac français*, ce fut lui qui imposa au directoire l'expédition d'Égypte, cette brillante témérité coloniale, lui enfin qui ne désespéra pas de reconquérir Saint-Domingue sur la fièvre jaune et les populations noires. Entre toutes les puissances qu'il combattit, sa plus grande haine fut pour celle qu'il ne put jamais atteindre; et n'est-il pas avéré aujourd'hui que le fantôme ennemi qu'il poursuivait à travers les champs de bataille de l'Allemagne et les steppes désolées de la Russie, c'était la prépondérance navale de l'Angleterre?

Ce qui effraie surtout les esprits méticuleux et timides dans les expériences coloniales, ce sont les dépenses qu'elles occasionnent. On calcule par francs et centimes ce que coûte un établissement lointain; on lui ouvre un compte par *doit* et *avoir*, on fixe son prix de *revient*, et, suivant le résultat, on l'absout ou on le condamne. Une pareille arithmétique n'est pas seulement d'une politique étroite, elle repose en outre sur un procédé erroné. Elle n'atteint que les chiffres ostensibles; l'ensemble d'une évaluation lui échappe. Ainsi, une colonie onéreuse à l'état peut être très fructueuse pour ses administrés. Le trésor en souffre peut-être, mais qu'importe, si la richesse générale du pays s'en accroît? L'état retrouvera tôt ou tard, à l'aide de l'impôt, les avances qu'il aura semées : il les retrouvera fécondées par le génie particulier. Cette guerre de centimes est celle que l'on a faite et que l'on fait encore à la colonisation d'Alger. Chaque année, la dignité, la grandeur militaire du pays, courent le risque de se trouver à la merci d'une addition, et l'avenir de notre conquête peut dépendre du moindre crédit supplémentaire. C'est là une situation fâcheuse et qui prouve à quel point l'on manque, en France, d'esprit de suite et de grandeur de vues. La possession d'un royaume dans le nord de l'Afrique est-elle donc si peu de chose qu'on refuse de l'acheter au prix de quelques sacrifices? Où trouverait-on, pour nos

soldats, un meilleur théâtre d'apprentissage, pour nos populations exubérantes une issue plus utile, pour notre activité nationale un plus beau terrain? Nous nous plaignons de ce que coûte notre établissement d'Afrique; mais sait-on bien ce qu'a coûté l'Inde aux Anglais? La seule guerre des Birmans, liquidée par la compagnie, figure sur ses registres pour 110 millions, et ces 110 millions n'ont abouti qu'à l'occupation stérile de la ville de Rangoun, qui va être prochainement évacuée. On ne nous a pas encore pris Alger. En 1756, le sultan Chigari-el-Doulad s'empara de Calcutta, que Clive reconquit avec peine dix-huit mois après. Nous n'avons eu encore qu'Abd-el-Kader à combattre; les Anglais eurent à réduire successivement Hyder-Aly en 1776, Tippoo-Saëb de 1784 à 1798, Mahadi-Scindia de 1800 à 1806. En 1818, un siècle et demi après l'installation définitive de la compagie, les Maharattes résistaient encore dans les plaines de Pounah. Six ans après, c'était le tour des Birmans; hier, on se battait devant Kaboul; demain on se canonnera dans les mers de Chine. En dehors des charges de l'occupation armée, Alger n'a pas présenté celle de désastres commerciaux. La compagnie des Indes suspendit trois fois ses paiemens, et, en 1773, il fallut que le gouvernement vînt à son secours. Que l'on compare maintenant les deux occupations et que l'on dise quelle est la plus coûteuse et la plus militante.

Si l'on veut savoir quelles compensations présentent de tels sacrifices, l'Angleterre est encore là pour en témoigner. Certes, si, comme on l'assure, la passion d'agrandissemens lointains était onéreuse et fatale, l'Angleterre devrait en être, à l'heure qu'il est, au repentir et aux regrets: elle devrait pleurer sur ses ruines. Il est peu de contrées où elle n'ait mis les pieds, peu de territoires où elle ne se soit maintenue. Elle a poussé ce système jusqu'à l'abus, jusqu'à l'excès, sans témoigner un seul instant qu'elle fût ni lasse ni assouvie. Qu'en est-il résulté? Qu'elle couvre aujourd'hui les mers de son pavillon, qu'elle commande à la dixième partie du globe, dont elle est à la fois la manufacturière et la tutrice. A chacun de ses succès coloniaux a répondu un succès industriel, et ses moyens de production se sont toujours ainsi tenus à la hauteur des besoins qu'elle avait à satisfaire. Le métier à tisser d'Arkwright, l'immortel mécanisme de James Watt, tout est venu servir à point les intérêts de sa grandeur et l'essor de sa fortune. Elle a été hardie, téméraire, dira-t-on; non, elle n'a été que patiente et courageuse. Il suffit de vouloir aussi fortement, aussi obstinément pour maîtriser le succès. En toutes choses, le pire des expédiens, c'est de s'arrêter à mi-chemin. Qu'on ne s'engage pas lé-

gèrement, rien de mieux; mais, une fois engagé, il faut marcher résolument devant soi, sans se défier du but, sans épiloguer sur les moyens. Ainsi se conduisent les peuples qui ont quelque maturité dans l'esprit, quelque étendue dans le regard, quelque décision dans le caractère.

C'est dans cette ligne d'efforts que nous devrions nous tenir pour la colonisation d'Alger, en laissant là des discussions énervantes, en oubliant le passé, en songeant à l'avenir. Il y va de notre honneur, et non pas seulement de cet honneur qui consiste à persévérer, sous peine d'humiliation, dans une fin que l'on s'est proposée. Il y va de notre honneur, comme agens nécessaires dans le mouvement de la civilisation générale. Quelles que soient les vues mercantiles et personnelles de l'Angleterre, il est évident qu'à son insu et par la force des choses, elle exerce aujourd'hui une grande influence sur l'éducation du monde. Ses mœurs, sa langue, sa civilisation, pénètrent partout avec ses produits. L'Asie est presque anglaise; l'Océanie l'est complètement; la moitié de l'Amérique a ce caractère. Il ne reste à l'influence française, comme théâtre d'action, que le nord de l'Afrique. Comment pourrait-on penser à l'abandonner, à le discréditer, à l'amoindrir? Ce n'est pas tout que de passer pour un peuple doué d'initiative, pour d'excellens conducteurs d'idées : il faut que cette faculté trouve sa sanction dans les faits et se prouve par les résultats. Si le terrain est ingrat, la gloire n'en sera que plus grande. De semblables tâches n'échéoient d'ailleurs qu'à des races dignes de les remplir : la France en cela hérite directement de Rome. Habituons-nous donc à voir sous un jour favorable cette propagande lointaine, qui a valu à l'Angleterre de si belles destinées; persuadons-nous qu'un grand peuple a besoin de se manifester au dehors, d'y verser les inspirations de son génie, les fruits de son activité; qu'il n'y a ni honneur ni profit pour un empire à concentrer péniblement son action, à opérer laborieusement sur lui-même, à s'entourer d'une grande muraille. L'isolement social est un système plus funeste encore que ne l'est l'isolement politique.

On voudrait en vain nous effrayer des jalousies de l'Angleterre. En fait d'entreprises coloniales, l'Angleterre a aujourd'hui tout ce qu'elle peut supporter, et elle commence à comprendre qu'elle ne peut pas suffire seule à l'entière civilisation du globe. Le rôle qu'elle a majestueusement soutenu jusqu'ici est un peu lourd pour ses épaules; elle sent qu'elle a à la fois charge de besoins et charge d'ames; elle

reconnaît que tout n'est pas bénéfice dans ce travail, elle convie des auxiliaires au partage de sa magnifique mission. Le champ ne manque point aux pas humains. Si le vieux continent regorge d'hommes, le reste de la terre est encore dépeuplé. Le sol le plus fertile qui soit sous le ciel, les plaines de l'Orénoque et des Amazones sont incultes et désertes. Il y a foule sur un point, vide sur tous les autres. N'est-ce pas la justification de cette loi d'unité qui lie les diverses parties du globe, et l'explication de ce mouvement qui, après avoir appelé sur l'Europe l'excédant des populations asiatiques, pousse aujourd'hui, vers l'Afrique, l'Amérique et l'Océanie, la partie aventureuse et entreprenante des populations européennes?

Ce mouvement extérieur, cet esprit d'entreprises, bien servis, bien appliqués, seraient de nature à influer d'une manière décisive sur les grandeurs maritimes de la France. L'intérêt colonial, l'intérêt commercial, dominent la question navale et ne sauraient s'en séparer. On ne peut pas avoir des flottes considérables sans un grand réservoir de marins, et ces marins, la navigation marchande seule les prépare. Or, la navigation marchande, c'est le rayonnement au dehors, c'est un état colonial. Répétons ces vérités vulgaires afin qu'on n'ait aucun prétexte pour les méconnaître ou les ignorer. Sans doute l'emploi de la vapeur, mieux approprié, peut suppléer à quelques-unes de nos nécessités militaires; mais le besoin d'expansion ne se fera alors que plus vivement sentir dans l'ordre des relations pacifiques. A l'organisation guerrière des nations semble succéder une condition purement laborieuse. Tâchons de lui donner quelques allures de grandeur; transportons dans le domaine des faits tout ce qu'ils peuvent admettre d'instincts généreux et de nobles mobiles. C'est le moyen de relever notre nouveau rôle et de conserver quelques étincelles de cet idéal qui se retire de la vie humaine.

LOUIS REYBAUD.

LETTRES A UN AMÉRICAIN

SUR L'ÉTAT

DES SCIENCES EN FRANCE.

II.

L'INSTITUT.

Je vous disais, monsieur, dans ma lettre précédente (1), que je vous parlerais dans celle-ci de l'action que l'Institut exerce comme corps unique, de ses rapports avec le gouvernement et avec le public, des liens qui existent entre les différentes académies dont il se compose, et des relations qu'elles ont à l'étranger. Mais je crains d'avoir trop promis, car cet exposé présente de grandes difficultés; ma tâche serait moins ardue si, dans les choses importantes au moins, toutes les académies de l'Institut suivaient une marche uniforme. Malheureusement, il n'en est pas ainsi : sans revenir sur la publicité ou sur le secret des séances, qui établit entre ces compagnies une dissemblance si marquée, on peut signaler d'autres différences fondamentales qui les affectent profondément et qui tendent à les éloigner davantage les

(1) Voyez la livraison du 15 mars.

unes des autres. Avant d'aller plus loin, je vous demanderai la permission de m'arrêter un instant sur la division en sections qui est à mes yeux la plus importante parmi ces différences.

Cette division existe à l'Académie des Sciences, à l'Académie des Sciences morales et politiques, et à celle des Beaux-Arts, mais ni l'Académie française, ni l'Académie des Inscriptions ne l'ont adoptée. Pour faire bien comprendre en quoi consiste une telle différence, il faut remonter à l'organisation primitive de l'Institut, et suivre les diverses transformations qu'il a subies depuis sa création. Par la loi du 3 brumaire an IV de la république, l'Institut devait être composé de cent quarante-quatre membres résidant à Paris, et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la France; on y admettait aussi vingt-quatre associés étrangers. Il était divisé en trois classes : la première était celle des sciences physiques et mathématiques, et correspondait à l'Académie des Sciences d'aujourd'hui; la seconde, appelée classe des sciences morales et politiques, renfermait, outre les élémens dont se compose l'Académie qui porte actuellement le même nom, certaines branches de l'érudition proprement dite; enfin, l'Académie française, celle des Beaux-Arts et une partie de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres se trouvaient réunies sous le nom de *Classe de Littérature et Beaux-Arts*. Ces trois classes étaient subdivisées en vingt-quatre sections, composées chacune de six membres (1) : il y avait des séances particulières et des séances communes à tout l'Institut, qui conservait ainsi toute son unité au milieu de l'indépendance d'action nécessaire aux travaux de chaque classe; les élections se faisaient par l'Institut réuni en assemblée générale. Quand une place était vacante, on délibérait d'abord sur la nécessité de la remplir : puis, ce point une fois décidé, la section à laquelle appartenait l'académicien défunt présentait à la classe une liste de cinq candidats au moins qui était discutée et pouvait être modifiée, et sur laquelle on

(1) La première classe était divisée en dix sections, dont voici les noms : 1° Mathématiques. — 2° Arts mécaniques. — 3° Astronomie. — 4° Physique expérimentale. — 5° Chimie. — 6° Histoire naturelle et Minéralogie. — 7° Botanique et Physique générale. — 8° Anatomie et Physiologie. — 9° Médecine et Chirurgie. — 10° Économie rurale et Art vétérinaire.

La seconde classe comprenait : 1° l'analyse des sensations et des idées, — 2° la morale, — 3° la science sociale et la législation, — 4° l'économie politique, — 5° l'histoire, — 6° la géographie.

Les huit sections de la troisième classe étaient : 1° la grammaire, — 2° les langues anciennes, — 3° la poésie, — 4° les antiquités et monumens, — 5° la peinture, — 6° la sculpture, — 7° l'architecture, — 8° la musique et déclamation.

votait pour déterminer l'ordre de présentation. La liste des candidats, une fois arrêtée, était portée devant l'Institut, qui, un mois après la présentation, procédait en corps à l'élection; cette organisation, où l'on pourrait remarquer plusieurs dispositions utiles (1), ne subsista pas long-temps. Le premier consul Bonaparte qui, comme on le sait, n'aimait pas l'idéologie, abolit la classe des sciences morales et politiques, et divisa l'Institut en quatre classes (2) qui correspondaient aux académies détruites par la révolution. La classe des sciences physiques et mathématiques, et celle des beaux-arts furent seules divisées en sections : la déclamation fut exclue de l'Institut, et l'on y introduisit la navigation et la gravure, qui d'abord avaient été oubliées (3). Les liens qui attachaient les différentes classes de l'Institut se relâchèrent alors; les élections ne se firent plus en commun, et les séances générales, qui avaient lieu autrefois tous les mois, furent réduites à quatre par an (4). Mais la modification la plus

(1) L'Institut devait nommer tous les ans vingt citoyens chargés de voyager en France et à l'étranger aux frais de la république et de faire des observations relatives à l'agriculture. La durée de leur voyage était de trois ans, et ils devaient correspondre avec l'Institut. On les choisissait successivement dans tous les départemens. Six membres de l'Institut étaient également choisis chaque année pour voyager ensemble ou séparément, dans le but de faire des recherches sur les diverses branches des connaissances humaines autres que l'agriculture.

(2) Elles s'appelèrent : 1° classe des sciences physiques et mathématiques, — 2° classe de la langue et de la littérature françaises, — 3° classe d'histoire et de littérature anciennes, — 4° classe des beaux-arts.

(3) Les sections de la classe des sciences physiques et mathématiques furent mieux définies par Bonaparte que dans la première organisation, où, comme on vient de le voir, on avait réuni la physique générale et la botanique. Voici les sections établies par le premier consul, et qui subsistent encore à l'Académie des Sciences : elles se composent toutes de six membres, excepté la géographie et navigation, qui n'en a que trois. — Première classe : *Sciences mathématiques*. — 1° Géométrie. — 2° Mécanique. — 3° Astronomie. — 4° Géographie et navigation. — 5° Physique générale.

Sciences physiques. — 1° Chimie. — 2° Minéralogie. — 3° Botanique. — 4° Économie rurale et art vétérinaire. — 5° Anatomie et zoologie. — 6° Médecine et chirurgie.

Les sections qui formaient la quatrième classe étaient les suivantes : 1° Peinture, dix membres. — 2° Sculpture, six membres. — 3° Architecture, six membres. — 4° Gravure, trois membres. — 5° Musique (composition), trois membres.

Le nombre des membres de cette quatrième classe a été augmenté à la restauration. L'Académie des Beaux-Arts compte actuellement quarante membres; mais les sections sont restées les mêmes.

(4) Une des dispositions qui attaquèrent le plus l'unité de l'Institut fut celle par laquelle le premier consul permit aux membres d'appartenir à plusieurs classes à la

grave fut celle par laquelle les élections, qui étaient d'abord parfaitement libres, furent soumises à l'approbation du premier consul. Après les cent jours, Louis XVIII fit cette fameuse ordonnance qui décimait l'Institut (1), et qui rendait à chaque académie son ancien nom (2). Sans dire expressément que ce grand corps n'aurait plus de vie commune, on déclara que *chaque académie aurait son régime indépendant*, et cette simple phrase réduisit au néant l'unité de l'Institut. Enfin, en 1832, sur la proposition de M. Guizot, l'Académie des Sciences morales et politiques fut rétablie : elle se trouve actuellement divisée en cinq sections (3), chacune desquelles compte six membres. Par suite de tous ces remaniemens, l'Institut est aujourd'hui composé de deux cent treize membres titulaires résidant à Paris, et de six secrétaires perpétuels, outre les académiciens libres, les correspondans et les associés étrangers. On avait pensé, après la révolution de juillet, qu'un des premiers soins des diverses académies aurait été de renouer les relations qu'elles avaient autrefois ensemble et de rendre ainsi l'unité à l'Institut; mais, malgré les tentatives de quelques-uns des plus anciens et des plus illustres académiciens, toutes les propositions qu'on a faites à ce sujet ont été écartées ou abandonnées sans qu'on puisse deviner le motif qui les a fait ainsi tomber dans l'oubli. Et pourtant, il s'est présenté dernièrement plusieurs circonstances où l'action de l'Institut réuni aurait été très utile. Actuellement même on s'étonne que ce corps ne prenne pas l'initiative dans le projet de loi relatif à la propriété littéraire, qui devrait intéresser à un si haut degré toutes les académies, et qui, jusqu'à présent, ne semble avoir attiré l'attention que de l'Académie des Beaux-Arts.

Après ce rapide exposé des transformations qu'a subies l'Institut, vous pouvez, monsieur, mieux comprendre encore l'importance et l'utilité des sections. Sans doute, dans certains cas, cette division en sections peut présenter de graves difficultés, mais les avantages qu'elle offre sont à mes yeux incalculables. L'acte le plus important auquel

fois. C'est alors aussi que les secrétaires devinrent perpétuels : dans l'organisation primitive, ils ne pouvaient rester en fonctions que pendant deux ans au plus.

(1) On sait que l'Académie des Sciences perdit à cette occasion Monge, Carnot et Guyton-Morveau.

(2) L'Académie française, celle des Inscriptions et Belles-Lettres, l'Académie des Sciences et celle des Beaux-Arts.

(3) Voici les noms de ces sections : 1° philosophie, — 2° morale, — 3° législation, — 4° économie politique, — 5° histoire générale.

puisse procéder une académie est sans contredit l'élection d'un membre titulaire. Cette élection ne saurait être entourée de trop de garanties, de trop de précautions. Or, avec le système de présentation par les sections qui est adopté dans les académies où ces sections existent, chaque candidat se trouve apprécié d'abord par les hommes de sa spécialité, qui communiquent à leurs confrères le jugement qu'ils ont porté sur le mérite des candidats et l'ordre dans lequel ils croient qu'il faut les placer. Le rapport motivé que présente la section à ce sujet, la discussion qui s'établit sur cette présentation (1), servent à éclairer l'académie, qui vote ensuite en connaissance de cause. Mais là où les sections n'existent pas, il n'y a ni discussion, ni rapport, et chaque membre est forcé, ou de voter un peu au hasard, s'il veut ne s'en rapporter qu'à ses propres lumières, ou de consulter ses amis, dont l'avis n'est soumis à aucune espèce de contrôle. Il peut résulter quelquefois de ce défaut de discussion que les voix soient portées à se grouper par des motifs qui ne sont pas exclusivement scientifiques. D'ailleurs, là où il n'y a pas de sections, les concurrens n'ont pas la même spécialité, et il devient presque impossible de comparer leurs titres. S'il est quelquefois si difficile de choisir à l'Académie des Sciences entre un physiologiste et un anatomiste qui se présentent pour entrer dans la même section, quels motifs aura-t-on à l'Académie des Inscriptions, par exemple, pour se décider entre un orientaliste, un savant qui s'occupe de l'histoire du moyen-âge, et un géographe, qui pourront être candidats en même temps? Et puis comment un académicien, s'il n'est pas éclairé par une présentation faite par des hommes compétens, pourra-t-il apprécier et comparer des travaux si différens? La division en sections, qu'il faut surtout respecter dans les élections, me semble être la meilleure garantie des choix de l'Institut. C'est avec autant de peine que de surprise que les savans verraient les académies où les sections sont déjà établies négliger de se recruter, même sous les prétextes en apparence les plus plausibles, parmi les plus fortes spécialités. Mieux vaudrait, à mes yeux, modifier l'organisation de l'académie, changer le nom d'une section, diminuer le nombre des membres qui doivent la composer, que d'y introduire

(1) A cet égard les habitudes de l'Académie des Sciences morales et politiques, qui met un intervalle d'une semaine entre le jour de la présentation et celui de la discussion, me semblent préférables au règlement des académies où la discussion s'établit immédiatement après la présentation, car il peut arriver que tous les membres ne soient pas en mesure de discuter immédiatement et sans préparation le rapport présenté par la section.

des hommes qui, quoique très distingués, ne seraient pas les plus aptes à y entrer par la nature de leurs études.

Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'Institut, c'est aussi dans celui des hautes études et du public que le partage en sections me paraît utile; car l'Institut n'est pas seulement destiné à accueillir les hommes éminens que la France a produits : il doit aussi s'efforcer de faire éclore les talens, et d'empêcher qu'aucun sujet important d'études ne soit négligé chez nous. Or, s'il arrivait, par des circonstances quelconques, qu'une des branches des connaissances humaines représentées dans les académies où il n'y a pas de sections fût moins cultivée en France, et que la faveur du public se portât de préférence vers d'autres études, il en résulterait nécessairement qu'à chaque vacance l'académie dont il s'agit se verrait forcée de se transformer, et qu'enfin une branche importante des sciences ou des lettres pourrait se trouver ainsi délaissée par le public et exclue de l'Institut; tandis que, par la division en sections, les savans seront toujours avertis qu'il y a des études qu'on ne saurait négliger. L'empressement avec lequel on désire être admis à l'Institut doit prouver à tout le monde qu'une place vacante ne restera jamais sans aspirans. Néanmoins, pour stimuler toujours le zèle des savans, il faudrait que chaque fois qu'il le jugerait nécessaire, ce corps illustre usât du droit de renvoyer l'élection à un temps où il y aurait des candidats d'un mérite supérieur. Peut-être même le délai de six mois qu'une académie, d'après les réglemens, peut laisser écouler entre le moment où elle est consultée et le jour de l'élection, n'est-il pas suffisant et n'a-t-il aucun résultat utile. Il est évident en effet que, s'il n'existe déjà, en six mois il ne se formera pas un homme capable d'entrer à l'Institut, et qu'après avoir déclaré tacitement par un ajournement qu'aucun des candidats ne mérite d'être élu, on sera forcé à six mois d'intervalle de choisir un académicien parmi les mêmes candidats. A la vérité, après un premier délai, l'académie a le droit d'ajourner encore l'élection. Mais d'abord il est bien difficile que la section qui doit faire la présentation résiste ainsi à plusieurs reprises à l'impatience et aux sollicitations des candidats ; et effectivement ces ajournemens réitérés sont excessivement rares, et puis, comme on ne pourrait jamais savoir d'avance si l'on obtiendrait un nouveau délai, personne ne voudrait entreprendre, dans l'espoir de mériter les suffrages de l'académie, un travail dont la durée dépasserait six mois; et l'on sait que cet espace de temps est insuffisant, non seulement pour achever un travail digne de fixer l'attention de l'Institut, mais même pour en

préparer les élémens. Ne vous semblerait-il pas, monsieur, que chaque fois qu'un ajournement deviendrait nécessaire, il serait plus digne de ce corps et plus utile aux sciences de renvoyer l'élection à une époque bien plus éloignée, à cinq ans, par exemple, temps suffisant pour faire surgir de nouveaux candidats? Je le répète : la division en sections, le respect des spécialités et un délai convenable accordé aux savans pour préparer des travaux considérables, voilà à mes yeux des conditions essentielles pour que l'Institut conserve toujours la prééminence qu'il a acquise et dont il ne veut pas déchoir.

Les rapports que les différentes académies ont établis à l'extérieur par les correspondans et les associés étrangers sont d'une grande importance pour l'Institut, et l'on doit procéder aux élections de cette nature avec calme et maturité. Les associés, au nombre de huit pour chaque académie, sont choisis parmi les hommes les plus éminens dans toutes les branches des connaissances humaines. Ce sont les plus belles places académiques du monde, et l'on sait qu'un savant célèbre prenait dans ses ouvrages la qualité d'*associé étranger de l'Académie des Sciences de Paris, dont il n'y en a que huit*. Les correspondans sont plus nombreux. A l'Académie des Sciences, ils sont, comme les membres titulaires, divisés en sections, et l'on conçoit qu'être un des huit correspondans pour la section de géométrie, ou l'un des huit botanistes vivans auxquels l'Institut accorde le titre de correspondant, est un honneur assez rare, assez ambitionné pour que l'on procède à ces sortes de choix avec la plus grande réserve. Cependant il se présente ici une difficulté réelle que l'Académie des Sciences n'a pas encore levée, mais qui n'existe plus à l'Académie des Inscriptions. Cette difficulté tient à la nécessité de protéger la culture des sciences dans toute l'étendue de la France, d'encourager ceux qui s'y livrent avec zèle et succès, et qui cependant, s'ils devaient lutter avec tous les savans de l'Europe, ne sauraient toujours l'emporter, surtout après qu'on a prélevé sur le pays les soixante-cinq membres titulaires dont se compose l'Académie des Sciences. Il arrive quelquefois que cette académie, sur la demande d'une section, nomme un de nos savans de préférence aux étrangers, quoiqu'en réalité ce choix ne soit pas le plus scientifique. Il me semble qu'il y aurait lieu à suivre en cela l'exemple de l'Académie des Inscriptions, qui a créé des places de correspondans nationaux et de correspondans étrangers. Toute la difficulté disparaîtrait ainsi; seulement il ne faudrait pas, à mon avis, imiter la même académie dans une décision récente, d'après laquelle les anciens correspondans qui

se sont établis à Paris ont perdu leur titre; car, d'abord un règlement quelconque ne doit pas avoir d'effet rétroactif, et puis, être correspondant de l'Institut est un titre d'honneur, non une place qu'on puisse perdre par un changement de domicile. L'Académie des Sciences, en cela, se montre plus favorable aux correspondans, et l'on ne comprend pas que, dans des questions si graves, les règlemens des diverses académies de l'Institut puissent offrir de telles anomalies.

Je ne quitterai pas ce sujet, monsieur, sans ajouter un mot sur une particularité assez singulière que présentent les sections de chimie et de physique dans leurs correspondans. Une décision, qui date de l'année 1827, a diminué le nombre des correspondans dans la section de chimie, en vue d'augmenter celui des correspondans pour la physique. Or, depuis long-temps il y a une place vacante. La physique ne semble pas empressée d'en profiter, la chimie ne saurait reprendre la place qu'on lui a enlevée, et il en résulte qu'au grand étonnement des savans, des chimistes tels, par exemple, que Liebig en Allemagne, Graham en Angleterre, Balard à Montpellier, ne sont pas correspondans de l'Institut et risquent d'attendre long-temps avant de le devenir. Cette question des correspondans est, pour l'Académie des Sciences, plus importante qu'on ne le pense. En laissant, comme elle le fait depuis long-temps, plusieurs places vacantes dans différentes sections, l'Académie pourrait faire supposer, bien à tort sans doute, qu'elle ne s'intéresse pas assez au progrès des sciences en Europe et qu'elle ne suit pas toujours d'un œil assez attentif les travaux des savans étrangers. Je crois qu'il est urgent qu'elle se complète dans ses correspondans et qu'elle ne laisse jamais de telles places sans les remplir.

Mais pour faire les meilleurs choix, pour dresser même les listes de présentation sur lesquelles il est déjà si honorable de figurer, il faut que l'on se tienne toujours au courant des travaux qui se font à l'étranger. Or, pour cela, il ne suffit pas que, dans la bibliothèque de l'Institut, qui est parfaitement administrée, on trouve tous les ouvrages importans qui se publient en France et au dehors; il faut aussi que ces ouvrages soient lus et connus de tous les membres. Or, comment espérer que nos chimistes, que nos physiciens, absorbés dans leurs profondes méditations et détournés par mille occupations diverses, auront le temps d'étudier toutes les langues de l'Europe pour lire ces ouvrages? Le même homme pourra-t-il étudier à la fois, par exemple, les recherches que M. Melloni publie en italien sur la

chaleur rayonnante, et celles que M. Forbes fait paraître en anglais, ou que d'autres physiciens mettent au jour en allemand, sur le même sujet? Comment lira-t-on dans les volumes des académies de Berlin, de Stockholm, de Pétersbourg, les mémoires de Mitscherlich, de Berzélius, ou de tel autre savant, écrits en allemand, en suédois, en russe? Si l'Institut veut toujours garder son rang, il faut qu'il ne néglige rien de ce qui se fait sur la surface du globe dans toutes les branches des connaissances humaines; car, dès que l'on saura que ce grand corps a l'œil à tout, on sera jaloux partout de mériter ses suffrages, et la France réunira de nouveau le faisceau des sciences et des lettres, qui menace de se diviser. Nos savans gagneront, sous tous les rapports, à cette vigilante curiosité, car, placés pour ainsi dire à l'affût de toutes les observations, de toutes les idées nouvelles, ils pourront, de bonne heure, les faire fructifier et en tirer d'heureuses conséquences : ils s'associeront ainsi à tous les progrès de la science. Un tel mouvement des esprits, un tel échange de lumières ne peut s'opérer que sous l'influence des grands corps savans, et c'est là le rôle qui convient surtout à l'Institut de France. De fréquentes et régulières communications avec les académies étrangères faciliteraient la propagation des faits scientifiques les plus intéressans; et pourtant cela ne suffirait pas. Il faudrait que d'une manière quelconque, on parvînt à faire connaître chez nous tous les travaux remarquables publiés en langues étrangères. Du temps des califes, il y avait à Bagdad un *collége de traducteurs* qui travaillaient sans relâche pour les académies arabes : pourquoi n'attacherait-on pas à l'Institut un petit nombre de jeunes gens destinés à transporter en français, d'après les indications qui leur seraient fournies, les écrits les plus importans des savans étrangers? Ces traductions pourraient même ne pas être imprimées. Déposées à la bibliothèque de l'Institut, consultées par tous les hommes spéciaux, qui en reproduiraient nécessairement la substance dans leurs écrits, elles serviraient à faire connaître promptement chez nous ce qui se fait dans toute l'Europe. La dépense qu'occasionnerait un tel établissement serait fort modique, et l'on en retirerait une immense utilité. Dans la vue d'avertir le public, on pourrait insérer au bulletin bibliographique des *comptes rendus* une analyse sommaire des ouvrages ainsi traduits. Sans un établissement destiné spécialement à faire connaître en France ce qui se fait à l'étranger, nous ne recevrons les nouvelles scientifiques que tard ou par accident. La langue française est trop universellement répandue pour que l'on ait jamais

à craindre que les travaux de nos savans soient ignorés au dehors; mais cette prééminence du français peut nous porter quelquefois à la nonchalance lorsqu'il s'agit d'apprendre les autres langues et nous faire même taxer d'indifférence par les étrangers, qui ne se rendent pas bien compte des motifs par lesquels des ouvrages capitaux, écrits en allemand, tels, par exemple, que le recueil de MM. Gauss et Weber sur le magnétisme, ou les recherches de M. Stern sur la géométrie transcendante, sont si peu répandus et si peu cités chez nous.

Au reste, il ne faudrait pas seulement que les membres de l'Institut eussent toutes les facilités désirables pour savoir promptement ce qui se fait hors de France, mais on devrait aussi s'empresser de leur fournir tous les moyens de travailler activement au progrès des sciences, de faire toutes les recherches auxquelles ils pourraient vouloir se livrer. Personne ne croira, hors de Paris, qu'il n'y ait à l'Institut ni un cabinet de physique, ni un laboratoire de chimie, destinés aux travaux et aux recherches des académiciens, et pourtant c'est l'exacte vérité. Sans doute, l'Académie des Sciences peut aller au secours des savans qui voudraient faire construire de nouveaux appareils dont l'utilité serait reconnue; mais ses ressources sont bornées, et les appareils construits ainsi dans des cas exceptionnels ne peuvent ordinairement être employés à d'autres travaux, tandis que, s'il y avait une série complète de machines et d'instrumens toujours à la disposition des savans, il est hors de doute que ces moyens faciliteraient les recherches, qu'ils les feraient même naître, et qu'ils serviraient à exécuter des expériences et des tentatives qui actuellement restent toujours à l'état de projets, faute de moyens faciles et prompts pour les réaliser. Il y a plus d'un siècle qu'un particulier, le comte Marsili, créa, avec ses propres ressources, un *Institut des sciences* à Bologne. Cette société, fondée dans une ville secondaire, ne peut, sous aucun rapport, être comparée à l'Institut de France, et cependant elle a rendu de notables services aux sciences, parce que le fondateur avait compris que la première condition pour que son institut prospérât, était de fournir aux savans qui le composaient les moyens de faire des recherches nouvelles. Aussi, ne manqua-t-il pas de mettre à la disposition des académiciens, dans un même local, un cabinet de physique, un observatoire, des collections d'histoire naturelle, enfin tous les moyens de recherches qu'on pouvait réunir alors. Cette idée-là se trouve dans la loi qui a servi à organiser l'Institut de France, mais il ne paraît pas qu'elle ait été jamais réalisée. A la vérité, l'Aca-

démie des Sciences est revenue, il y a quelques années, sur ce sujet. On a fait choix, à cette occasion, d'un conservateur des collections qui réunit toutes les qualités désirables, mais les collections ne sont pas formées, et ce projet, qui semblait devoir exercer une influence si heureuse sur les travaux de l'académie, n'a pas eu d'autres suites. Il faut espérer qu'on le reprendra, et que l'on donnera à l'Institut un complément destiné, à mon avis, à produire les plus utiles résultats; car non-seulement les sciences pourraient s'enrichir de faits nouveaux, mais les communications fréquentes et familières qui s'établiraient à cette occasion entre les académiciens contribueraient à ranimer cet esprit de corps si nécessaire à la vie et au progrès de toute association, et qui malheureusement paraît s'affaiblir tous les jours davantage à l'Institut en général, et à l'Académie des Sciences en particulier, où les membres, ne se voyant guère qu'une fois par semaine et devant un public nombreux, sont toujours forcés de s'observer et de mettre dans leurs relations mutuelles quelque chose d'officiel, qui ne favorise nullement les liaisons amicales. Si l'on parcourt l'histoire de l'ancienne Académie des Sciences, ou de la société royale de Londres, on verra qu'autrefois les académiciens se réunissaient et faisaient en commun un grand nombre d'expériences et d'observations qui étaient souvent répétées devant ces illustres sociétés assemblées. Les travaux de cette nature sont devenus extrêmement rares de nos jours, surtout à cause du défaut d'instrumens et de moyens dont je voudrais voir doter l'Institut. Si pour arriver à ce but il était nécessaire de faire un appel aux chambres, on doit penser qu'elles ne refuseraient pas de répondre aux vœux des hommes compétens.

Cependant cet espoir pourrait peut-être sembler mal fondé aux personnes qui observent avec attention ce que l'on fait chez nous pour les savans, et qui examinent l'état de l'opinion publique à leur égard. Sans doute, si l'on compte le nombre des établissemens de Paris destinés à l'enseignement et à la propagation des sciences, on se persuadera facilement que nulle part on ne trouve rien qui soit comparable à ce qui existe en France; mais, si l'on fait beaucoup pour les sciences, il ne semble pas que l'on fasse autant pour les hommes qui les cultivent et qui se vouent à leur progrès. Je n'ignore pas que cette assertion semblera tout-à-fait extraordinaire dans le public, où l'on ne cesse de réclamer contre le *cumul* des places qu'occupent quelquefois les savans. Mais, à cet égard, mon opinion est tellement arrêtée depuis long-temps, qu'au risque même de sou-

lever de vives réclamations, je me crois obligé de l'exposer avec les développemens nécessaires.

Je ne retracerai pas pour cela, monsieur, l'état de l'instruction primaire dans la plupart de nos départemens, et je ne rappellerai pas ces infortunés instituteurs auxquels les conseils communaux accordent à peine deux cents francs par an, et que par des vexations de toute nature ils forcent à abandonner l'enseignement. Je prendrai au contraire la science à son sommet : je la prendrai à Paris, et j'espère vous prouver que, si l'on continue ainsi, l'*état* de savant deviendra le moins lucratif de tous, et que, sauf les vocations particulières, il n'y aura bientôt plus guère de familles en France où l'on ne cherche à détourner les jeunes gens d'une carrière si pénible, si laborieuse, et dans laquelle les efforts que l'on fait pour acquérir un savoir solide, les sacrifices des parens qui veulent donner une éducation scientifique à leurs enfans, n'aboutissent souvent qu'à une position secondaire, à une vie remplie de privations.

On chercherait vainement à le nier; nous vivons dans un temps où les intérêts matériels jouent un rôle immense, et où l'on veut avant tout arriver aux honneurs et à la fortune. Si pour soi on sait se passer d'argent, on en a besoin pour sa famille, pour ses enfans. Il faut ajouter que jamais peut-être, dans aucun temps, les hommes distingués n'ont eu autant de chances qu'à présent de s'enrichir promptement par le libre exercice de leur talent. C'est un spectacle séduisant et auquel peu d'imaginations savent résister que celui qu'offre chez nous la rapide fortune des hommes supérieurs. De quelque côté que l'on tourne les yeux, on ne voit qu'opulence et richesses. Ici ce sont des médecins ou des chirurgiens qui gagnent cinquante, soixante, cent mille livres par an, et qui laisseront, comme Portal et Dupuytren, plusieurs millions à leurs enfans. Là vous voyez des artistes, des peintres, des graveurs, auxquels les suffrages du public font un sort presque aussi brillant. Un auteur dramatique, s'il a du talent, retirera de la représentation de ses pièces un revenu tout aussi considérable, et, soit comme professeur, soit comme compositeur, un musicien à la mode n'aura rien à envier aux autres artistes. Quant aux acteurs, aux chanteurs, aux danseurs, on ne sait plus où s'arrêtera leur fortune. On connaît à Paris des avocats qui sont devenus présidens de la chambre des députés avec dix mille francs de traitement par mois, d'autres qui ont été ministres, et qui, en quittant leur étude, ont vu diminuer leur revenu. Le journaliste, vif, spirituel, plein de verve, peut aussi devenir ministre, si toutefois il n'aime mieux

rester journaliste. L'ingénieur qui dirige avec talent la construction d'un chemin de fer, le chimiste qui perfectionnera la fabrication d'un produit quelconque, le mécanicien qui rendra plus simple et moins dispendieuse l'action d'une machine à vapeur, se créeront une brillante existence. L'homme habile à saisir toutes les chances de la fortune, à prévoir les évènemens qui font subitement hausser ou baisser les fonds publics, deviendra un Rothschild ou un Aguado. Jusque dans les arts manuels, pourvu que l'on ait le talent de se distinguer, on fera fortune : n'a-t-on pas vu, il y a quelques années, un tailleur acquérir au prix d'un million un des plus beaux hôtels de Paris? Enfin, si l'on descend aux objets les plus vulgaires, celui qui saura faire le meilleur café ou la meilleure galette de Paris, est sûr de s'enrichir. Voilà, je le répète, un spectacle séduisant : tout homme qui a du talent, de l'activité, du savoir-faire, est certain, en s'adressant au public, d'être largement récompensé des peines qu'il se donne pour lui être utile ou pour lui plaire.

Tout cela, monsieur, est parfait, et je me garderai bien d'élever la voix contre un principe d'activité qui n'est pas à la vérité celui que je préférerais, mais qui dans les sociétés modernes est devenu un principe puissant d'émulation et de succès. Cependant je ne saurais m'empêcher de remarquer combien est différent le sort de ceux qui, au lieu de s'adresser au public, se vouent au bien et à la gloire de la nation et de l'état. Quels moyens ont-ils, à mérite égal, pour atteindre la fortune des premiers? Cette suprématie du public sur la nation lorsqu'il s'agit de récompenser ses favoris se manifeste à chaque instant et en toute occasion, même en ce qui touche la gloire militaire, dont on est si avide et, à juste titre, si fier chez nous. Pour prendre un exemple récent, voyez, monsieur, ce qui s'est passé il y a quelques jours à Mazagran. Toute la France a retenti de ce beau fait d'armes, l'Europe s'en est émue, et cependant qu'a t-on fait pour ces braves? Une proposition présentée aux chambres a été écartée sous le prétexte, assez frivole, que l'initiative doit appartenir au gouvernement, qui ne semble pas pressé d'user de sa prérogative, et en attendant l'on se borne à amasser péniblement quelques centaines de francs pour élever un monument, dont la première pierre ne sera peut-être pas posée avant que les balles des Arabes aient couché sur le sable le dernier soldat de cette vaillante cohorte. Voilà pour les hommes qui s'adressent à l'état. Maintenant regardez ce que fait le public pour les gens qui travaillent pour lui. Franconi vient de monter un spectacle où la lutte de Mazagran est représentée avec des canons en

carton et des bédouins venus du faubourg Saint-Antoine, et tout Paris se porte au Cirque Olympique, dont les acteurs recevront plus d'applaudissemens et d'argent que n'en auront jamais les plus courageux défenseurs de l'Algérie.

Je m'arrête devant un tel sujet, qui fournirait abondamment matière à de graves méditations; car il ne faudrait pas se borner seulement, monsieur, à montrer que, le public étant devenu le dispensateur suprême des récompenses, il en résulte nécessairement que les esprits ardens et ambitieux s'efforcent de captiver à tout prix les suffrages et la bienveillance de ce maître prodigue, et qu'il ne reste à la nation et à l'état que le dévouement de ces hommes rares qui travaillent pour accomplir un devoir ou les services secondaires des esprits médiocres et timides; on devrait aussi chercher un remède à ce grand mal, remède difficile à trouver et long à appliquer, et qui ne pourrait peut-être résulter que de la simplicité et de l'austérité des récompenses nationales, et de leur durée surtout, qu'on opposerait au fracas des applaudissemens publics, aux caprices de la popularité, toujours si fugitive de sa nature. Mais, afin que de telles récompenses pussent être appréciées, il faudrait commencer par réformer l'éducation, et s'occuper plus du caractère et de ce qui ne se voit pas que de ce qui se voit, s'appliquer à former l'homme intérieur plus que l'homme extérieur. C'est là une question immense que je ne dois pas entamer ici : je vais donc me hâter de revenir aux sciences et à la condition des savans parmi nous.

Il semblerait que la conséquence nécessaire des profits qu'on retire des suffrages du public lorsqu'on travaille pour lui devrait être l'obligation de la part de l'état de récompenser à son tour le mérite délaissé ou peu apprécié par le public, de manière à rétablir l'égalité; mais les choses sont loin de se passer ainsi, et moins le public est en état de s'intéresser au progrès d'une branche des connaissances humaines, d'en comprendre l'utilité, plus l'état semble négliger ceux qui la cultivent. Ainsi, par exemple, si l'on examine les différentes facultés dont se compose l'Académie de Paris, on voit que les professeurs des Écoles de médecine et de droit reçoivent un traitement qui certainement n'est pas trop élevé, mais qui pourtant est encore double ou triple de celui des professeurs de la faculté des sciences. Et cependant les médecins, les jurisconsultes peuvent avoir d'autres moyens d'augmenter leur aisance, tandis qu'il est bien difficile que le professeur d'astronomie ou celui de botanique se fassent, par l'observation des

astres ou par la connaissance des plantes, un supplément au traitement qu'ils reçoivent de l'état (1). On se ferait difficilement une idée de la manière dont on en use avec les professeurs de la Faculté des sciences de Paris. Pour ne citer qu'un seul fait, je vous dirai, monsieur, que dans les épreuves du doctorat les examinateurs, qui ont passé quelquefois plusieurs jours à lire et à corriger une thèse avant qu'elle puisse être imprimée, reçoivent, après un examen qui dure une heure, *cinquante sous!* Vainement des professeurs ont-ils demandé à plusieurs reprises que ces épreuves fussent gratuites: le règlement veut qu'ils soient rétribués, et on les force à signer plusieurs états pour toucher cette belle somme. L'Institut même, dont tout le monde parle, n'est guère mieux traité, et peu de personnes savent quel est le sort des membres des différentes académies. A l'étranger on imprime qu'ils reçoivent dix ou douze mille francs par an, et en France même on peut lire, dans des journaux qui devraient être bien informés, que le traitement des académiciens est fort élevé. Le fait est qu'à l'Académie des Sciences, où la plupart des membres sont constamment occupés à préparer des rapports pour le gouvernement et pour des particuliers, ou à juger les travaux envoyés au concours, ils reçoivent douze cents francs de traitement fixe, plus trois cents francs de droits de présence, s'ils sont assidus aux séances. Ne vaudrait-il pas beaucoup mieux, monsieur, que des fonctions si élevées, que les premières places scientifiques de la France fussent entièrement gratuites, plutôt que d'y attacher un traitement à peine égal à celui d'un garçon de bureau? A l'Académie de Pétersbourg, les membres titulaires reçoivent douze mille francs par an, et ils peuvent ainsi consacrer tout leur temps à la culture des sciences, sans chercher à remplir d'autres fonctions; mais les membres de l'Institut de France, s'ils n'ont pas de fortune ou s'ils n'exercent pas une profession libérale, sont forcés, pour se créer une existence honnête et conforme à la position sociale qu'ils occupent, d'accepter plu-

(1) Au reste, ce ne sont pas les professeurs de la Faculté des Sciences qui sont le moins rétribués, c'est à l'École des Beaux-Arts que les traitemens sont les plus infimes. Les amateurs qui achètent quelquefois à des prix excessifs un croquis fait par un artiste à la mode, seraient bien étonnés d'apprendre qu'ils ont payé une esquisse qui a pu coûter à l'auteur quelques heures de travail, plus cher que l'état ne paie en cours public. Les professeurs de l'École des Beaux-Arts, parmi lesquels figurent MM. Huyot, David, Rawey, Pradier, Ingres, Vernet, Delaroche, etc., reçoivent *cent louis* par an.

sieurs places; et ce cumul nécessaire, qui a été l'objet de tant de réclamations, est très nuisible aux sciences, car il empêche les hommes qui les cultivent avec le plus de succès, de se vouer uniquement à leur progrès. C'est en vérité une chose fort singulière que de voir le public, qui est charmé d'apprendre que Mlle Rachel reçoit soixante mille francs par an, s'indigner si fort contre tel zoologiste ou tel physicien qui occupera deux chaires et touchera dix mille francs par an. S'il y a eu un homme dont la gloire ait été acceptée généralement sans réclamation, cet homme est Cuvier, et cependant combien n'a-t-on pas crié contre son équipage! Combien de fois n'a-t-on pas fait le calcul, dans les journaux, des traitemens qu'il cumulait! On trouvait monstrueux que ce grand naturaliste pût toucher quarante mille francs par an, et l'on ne songeait pas que s'il avait donné une autre direction à ses prodigieuses facultés, la France aurait été privée d'une de ses plus belles gloires, et il serait resté à la famille de Cuvier un héritage moins illustre, mais bien plus riche que celui qu'a laissé cet homme éminent. Je ne craindrai pas de le dire : une société où les intérêts matériels prédominent, où il n'y a plus d'autre rang que celui qu'assigne la fortune, et dans laquelle l'état ne peut pas faire pour un Cuvier ou pour un Laplace autant que les femmes du monde ont pu faire pour une couturière à la mode; une telle société n'est pas organisée pour le plus grand progrès possible des sciences.

Au reste, ces faits ont été déjà signalés par des hommes dont personne ne suspectera l'indépendance et le désintéressement, et il n'y a pas long-temps encore que, dans une séance publique, l'organe officiel de l'Académie des Sciences a déploré la perte de temps qui résultait pour les savans de la multitude d'occupations auxquelles ils doivent se livrer pour vivre. Dans cette circonstance, M. Arago n'a semblé frappé que de ce qui se passe lorsque l'homme est déjà formé, déjà célèbre : cependant l'illustre secrétaire perpétuel n'a pu manquer de remarquer également que si les fonctions que remplissent les savans sont un obstacle aux travaux qu'ils devraient produire, le sort qu'ils voient réserver aux hommes les plus distingués empêche souvent les jeunes gens qui cultivent les sciences de se vouer exclusivement à la partie la plus sublime des connaissances humaines, et les porte fréquemment vers une sorte d'industrie scientifique. En effet, parmi nos jeunes professeurs de mathématiques que l'on envoie tous les ans en province, combien y en a-t-il qui écrivent des mémoires ou produisent des travaux originaux? Le nombre en est fort restreint. Et pourtant ce n'est pas le talent qui leur manque; c'est le temps,

car, ne recevant de l'état qu'un modique traitement, inférieur à celui qu'ils recevraient s'ils s'adonnaient à l'industrie ou aux manufactures, ils cherchent à améliorer leur sort en s'adressant au public, et emploient à donner des répétitions et des leçons particulières un temps qu'ils devraient pouvoir consacrer à des recherches originales. Ces répétitions sont le tombeau du talent; mais comment faire? Même à Paris il serait facile de citer des hommes d'un grand mérite qui auraient pu contribuer aux progrès des mathématiques, et qui, entraînés par l'appât de l'argent, ont tout quitté pour se consacrer exclusivement aux leçons particulières. On prétend que de cette manière ils peuvent gagner jusqu'à vingt-cinq mille francs par an. C'est environ cinq fois le traitement que reçoit M. Poisson (1) comme professeur à la Faculté des Sciences de Paris, ou M. Arago comme un des secrétaires perpétuels de l'Institut de France.

Ces remarques pourraient s'appliquer à l'érudition comme aux sciences, et là aussi on verrait l'archéologie, la philologie, les langues orientales, cultivées par un petit nombre de savans, pour lesquels le gouvernement est loin de faire ce que fait le public pour un bon maître d'anglais. Mais, pour ne pas trop agrandir mon cadre, je me bornerai à vous faire remarquer que l'on se tromperait fort si l'on croyait que l'état accordât en considération ce qu'il ne donne pas en argent. Deux faits seuls que je choisirai entre mille prouveront jusqu'à l'évidence la vérité de cette assertion.

Vous savez ce qui a été fait dans la loi électorale. On a cru que les membres de l'Institut, à raison de leur *capacité* (c'est le mot technique), méritaient une faveur toute spéciale, et l'on a diminué de *cent francs* en leur faveur le cens exigible pour être électeur! Y a-t-il rien de plus singulier, de plus bizarre, que de taxer ainsi l'esprit d'un Champollion et d'un Dupuytren? Mieux aurait valu cent fois laisser les académiciens dans le droit commun que de les évaluer à ce taux humiliant, et cependant il est reconnu que l'Institut est le premier corps savant de la France. La Faculté des Sciences de Paris, qui est placée à la tête de l'enseignement universitaire, n'obtient guère plus d'égards. Vous ne croirez pas, monsieur, qu'il a été impossible à cette Faculté d'obtenir qu'on modifiât légèrement l'itinéraire d'une ligne d'omnibus établie depuis peu d'années, et dont les chevaux,

(1) Lorsque j'écrivais ces lignes, on pouvait encore conserver l'espoir de prolonger les jours de cet illustre géomètre, qui est mort depuis, laissant des regrets éternels dans le cœur de ses amis, et dans la science un vide qui ne sera pas rempli.

par un abus intolérable, stationnent devant les salles où se font douze des seize cours que donnent les professeurs. Souvent, lorsque les chevaux hennissent ou que les omnibus passent, le professeur doit s'arrêter, parce que sa voix est couverte par le bruit. La Faculté a écrit dix fois à ce sujet au ministre de l'instruction publique, qui de son côté a transmis ces réclamations au préfet de police, mais toujours sans résultat. Il est même arrivé que certains journaux qui croient apparemment que la liberté consiste dans la protection accordée aux intérêts matériels contre les intérêts de l'intelligence, et qui ne se rappellent pas les privilèges que les lois romaines accordaient aux professeurs, ont pris la défense des cochers d'omnibus, et n'ont pas craint d'injurier personnellement des hommes qui font la gloire de la France, à propos d'une mesure réclamée dans l'intérêt de l'enseignement. Ce qu'il y a eu de plus singulier dans cette affaire, c'est que les voitures si chaudement défendues en cette circonstance par ces journaux se sont trouvées plus tard au nombre de celles dont il a été le plus souvent question dans un procès de diffamation qui a fait tant de bruit. Au reste, après tout, de quoi est-il question? D'étouffer la voix d'un Poisson, d'un Mirbel, d'un Geoffroy Saint-Hilaire. — S'il se fût agi de l'orchestre de Musard, les journaux et la police auraient su réduire au silence les chevaux.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce sujet, et je ne vous parlerai pas ici de mille autres faits semblables, tels que le refus que l'on oppose toujours aux instances de la Faculté des Sciences de Paris lorsqu'elle demande pour des hommes comme les Auguste Saint-Hilaire, les Blainville, la suppression du titre d'*adjoint* sans aucune augmentation de traitement. Plus tard je reviendrai sur les facultés et sur cette foule de règlemens que l'on enfante tous les jours sans les consulter, ou même malgré leurs vœux : mais je ne cesserai de répéter que tant que nos mœurs et nos habitudes sociales resteront les mêmes, si l'on veut arrêter ce désir immodéré de popularité qui aveugle et perd tant de monde, il faut que l'état puisse soutenir la concurrence avec le public, et offrir à l'ambition des uns, aux intérêts des autres un plus noble appât; et je terminerai cette lettre par quelques remarques sur les autres académies de l'Institut et sur les rapports qu'elles ont avec le public.

C'est uniquement par leurs travaux imprimés et par les séances annuelles que les académies, dont les réunions ordinaires sont secrètes, se font connaître dans le public; et vous comprenez, monsieur, que, soit dans la direction et l'impulsion à donner aux travaux académiques,

soit dans la manière de les résumer et de les exposer dans les circonstances solennelles, l'activité et le talent des secrétaires perpétuels, qui sont les organes officiels de chaque académie, doivent avoir une influence marquée. Je me suis suffisamment étendu dans ma première lettre sur le mérite de MM. Arago et Flourens, secrétaires perpétuels de l'Académie des Sciences, et il faut reconnaître que là comme dans les autres académies on aurait difficilement trouvé des hommes plus distingués que ceux qui ont été choisis, et plus dignes d'être les interprètes de l'Institut auprès des savans. La parole grave et mesurée de M. Daunou, en qui on ne sait pas si l'on doit plus admirer le noble caractère que l'immense savoir, est bien faite pour rendre compte des travaux austères de l'Académie des Inscriptions, dont les publications se poursuivent avec une activité digne des éloges du public, qui s'arrête trop, à mon avis, à quelques critiques de détail, et ne remarque peut-être pas assez l'Histoire littéraire de la France, la Collection des historiens des Gaules, les Ordonnances des rois de France, la suite du Brequigny, la Collection sur les Croisades, les Notices des Manuscrits, et d'autres grands ouvrages que, sans parler des *Mémoires*, cette docte compagnie fait paraître. L'élégance du style, la pureté de langage, l'érudition spirituelle de M. Villemain le désignaient naturellement au choix de l'Académie française, qui a pu se convaincre, dans ces derniers temps, que son secrétaire perpétuel est aussi un éloquent orateur. L'Académie des Sciences morales et politiques a trouvé dans M. Mignet un guide sûr, un représentant zélé et intelligent, également propre à écrire avec esprit et facilité l'éloge de Talleyrand, et à préparer longuement, par d'immenses travaux, l'histoire des révolutions politiques et religieuses des peuples. Soit par sa composition, soit par l'objet de ses travaux, cette académie est destinée à jouer chez nous un rôle qui deviendra tous les jours plus important : elle doit cependant s'efforcer à tout prix de rester dans les théories et dans les principes généraux, et ne pas descendre aux applications journalières, pour éviter de jamais devenir une arène politique ou une succursale de la chambre des députés. Enfin, quels que soient les regrets qu'a dû laisser l'illustre auteur du *Jupiter olympien* au moment où il résignait des fonctions qu'il avait si honorablement remplies, c'est avec une vive satisfaction que l'on a vu M. Raoul-Rochette succéder à M. Quatremère de Quincy dans la place de secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, et apporter à cette académie les connaissances spéciales d'un érudit avec l'activité et la verve d'un artiste. Les progrès de l'art en France sont plus

intimement attachés qu'on ne le pense au choix du représentant officiel de l'Académie des Beaux-Arts.

L'Académie française et celle des Beaux-Arts sont les seules qui actuellement ne publient pas de *Mémoires*. Pour ma part, je regrette beaucoup que le public ne soit pas appelé à profiter des lumières et des connaissances spéciales des artistes et des littérateurs. Tout ce que l'on sait, on peut le dire, et l'on ne voit pas pourquoi des éloges, des recherches sur la grammaire générale, sur le style, des appréciations critiques des qualités et des défauts de nos meilleurs écrivains, des considérations sur les vicissitudes de notre littérature, des discussions spéciales sur des points controversés de grammaire ou sur l'histoire et l'étymologie de la langue française, ne pourraient pas servir à établir des communications régulières entre l'Académie française et le public. Il y aurait là, à mon avis, profit pour tout le monde, et cette académie, je n'en doute pas, saurait prouver ainsi aux plus incrédules qu'elle est encore digne de présider aux destinées littéraires de la France, que l'on confie quelquefois à des maîtres capricieux et sans expérience. Les travaux du Dictionnaire, auxquels elle semble se borner, sont de leur nature trop lents pour que le public puisse s'y intéresser vivement; et d'ailleurs, il n'accepte jamais sans contestation ce code de la langue qui doit renfermer et définir des mots empruntés à tous les arts, à toutes les sciences, et à la rédaction duquel des littérateurs seuls ont pris part. Ce défaut, déjà sensible dans le dictionnaire actuel, deviendra bien plus marqué dans le *Dictionnaire historique universel* de la langue française, auquel on a commencé à travailler. Un tel dictionnaire est à la fois une œuvre de science, d'art et d'érudition, et il ne paraît guère possible que l'esprit et la sagacité des hommes qui sont chargés de préparer ce travail puissent suppléer aux connaissances spéciales qu'ils trouveraient dans leurs confrères des autres académies. Le concours de tout l'Institut est indispensable pour élever à la langue française un monument de cette nature, et il faudrait qu'une commission nommée par les cinq académies s'en occupât sans relâche, sous la direction de l'Académie française, à laquelle appartient de droit la présidence. Cela ne vaudrait-il pas mieux que de voir l'Académie des Beaux-Arts travailler, comme elle le fait, au *Dictionnaire de la langue des beaux arts*, tandis que l'Académie française prépare un *Dictionnaire universel?* Lorsque les deux ouvrages seront achevés et auront paru, s'il y a conflit, et il y en aura mille, auquel faudra-t-il croire?

Après une année de travaux graves et silencieux, chaque académie,

à son tour, se montre au public, qui, en général, prend un assez vif intérêt à ces solennités. On ne saurait apporter assez de soin dans le choix des lectures qui se font en cette occasion, et, pour ma part, je voudrais que l'Institut vînt exposer gravement et sérieusement le résultat de ses travaux et les progrès des sciences, des lettres ou des arts, sans trop se préoccuper de l'auditoire, qui, du reste, s'aperçoit toujours des efforts que l'on fait pour l'amuser. Des pensées élevées et une grande pureté de langue et de style, voilà les moyens qu'employait Fourier pour enlever tous les suffrages, sans faire aucune concession aux auditeurs et sans parler à leurs passions. On prétend que nous sommes prochainement menacés d'entendre (1) un morceau de Salluste, *traduit en vers* par un membre de l'Académie des Inscriptions. Si le fait est exact, pourquoi cette Académie juge-t-elle le public assez défavorablement pour se croire obligée de venir lui réciter une espèce d'apologue comme on le ferait aux enfans, au lieu de lui faire comprendre l'importance de ses travaux par un morceau solide et instructif sur une de ces questions d'histoire ou de philologie que les membres de cette docte compagnie savent si bien traiter? Les séances annuelles de l'Académie des Beaux-Arts et de l'Académie française sont les plus animées, et quelquefois même en y assistant, on se croirait transporté dans une autre enceinte. En effet, cette musique, ces couronnes, les larmes et la joie des mères, les applaudissemens de l'auditoire, qui témoigne ses sympathies pour les jeunes talens qu'on signale à son attention, tout cela donne aux séances de l'Académie des Beaux-Arts un air dramatique qui semblerait ne pas devoir se rencontrer à l'Institut. Cependant c'est surtout les jours où l'on décerne les *prix de vertu* à l'Académie française que l'émotion est portée à son comble. Je ne m'arrêterai pas, monsieur, à vous retracer l'origine de ces prix célèbres institués par M. de Montyon, qui, dans des vues philanthropiques, a légué à l'Institut et à divers établissemens de bienfaisance une fortune de plusieurs millions, mais dont les louables intentions n'ont pas toujours été suivies des effets les plus utiles. Je vous ai déjà signalé les inconvéniens que les prix Montyon avaient pour l'Académie des Sciences,

(1) Au moment où l'on va mettre sous presse, le bruit se répand qu'à la même séance l'Académie des Sciences sera représentée par une *épître en vers* composée par un géomètre. Si la chose était vraie, le public demanderait sans doute sur qui doit retomber la responsabilité d'un choix si bizarre. L'Académie n'a pas été consultée, et l'on prétend que c'est le secrétaire perpétuel pour les sciences mathématiques qui a décidé cela, on ne comprend pas dans quel but.

et je pourrais vous montrer facilement que ces fondations, imitées depuis (1) par d'autres personnes, ont jeté plusieurs académies dans des difficultés inextricables. Mais pour ne parler que des prix de vertu, ne semble-t-il pas, monsieur, qu'autant il est honorable pour une nation d'encourager les nobles actions, autant il est indigne de la vertu d'être récompensée en argent et taxée à tant d'écus? Que l'Académie française soit appelée à décerner des médailles aux hommes dont les actions méritent d'être honorées, on le conçoit; car à la mort du testateur il n'existait pas d'Académie des Sciences morales. Cependant là devrait, à mon avis, s'arrêter son action, et il faudrait que l'état seul fût chargé de compléter les récompenses nationales, qui devraient surtout avoir pour objet de signaler toujours à l'estime du public ceux qui se rendraient dignes de servir d'exemple à leurs concitoyens. Et d'ailleurs je comprends bien des prix de bienfaisance ou de courage, car ce sont là des qualités parfaitement définies; mais *la vertu* en général, est-ce une chose sur laquelle tout le monde soit d'accord, et que l'on ait parfaitement déterminée? Je ne le pense pas. Sans recourir aux écrits des moralistes ni à cette terrible définition donnée par Brutus au moment de mourir, il serait facile de signaler des cas dans lesquels l'Académie française ne se trouverait probablement pas d'accord avec les peuples dont on invoque sans cesse le témoignage en fait de rigorisme et de vertu, et je doute

(1) Parmi les plus singulières fondations littéraires qui ont été faites dans ces derniers temps, il faut signaler surtout les *prix Gobert*. L'Académie française et celle des inscriptions et belles-lettres ont été chargées par le testateur de donner chacune une rente de *dix mille francs* à l'auteur du meilleur travail ou du plus éloquent morceau sur l'histoire de France. Cette somme sera touchée annuellement par l'écrivain qui aura remporté le prix, jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage se présente. Il faudrait un volume pour signaler toutes les difficultés et les inconvéniens auxquels les dispositions testamentaires de M. Gobert ont déjà donné lieu. A la vérité elles peuvent servir actuellement à récompenser des travaux estimables, mais elles finiront nécessairement par donner lieu à *une industrie littéraire* qui semblait devoir s'arrêter aux portes de l'Institut. On sait combien d'inconvéniens sont nés à l'Académie française des encouragemens et des prix qu'elle distribue aux ouvrages *les plus utiles aux mœurs*. Ce sujet est si élastique, qu'on prétend, mais je n'ose pas l'affirmer, que l'Académie a mis hors de concours la *Science populaire de Claudius*, et a pris en considération *les Mémoires d'une Poupée*. Si de tels faits étaient vrais, il faudrait désespérer des prix, qui paraissent partout diminuer d'importance. Dans le siècle dernier, Eulur, Lagrange et Daniel Bernoulli se partageaient ordinairement tous les prix à l'Académie des Sciences; actuellement il est rare qu'un homme du premier ordre s'occupe des questions proposées par l'Institut.

fort, par exemple, que le suicide de Lucrèce excitât à cette Académie la même admiration qu'il a méritée chez les anciens.

Je m'arrête ici, et vous trouverez sans doute, monsieur, que je me suis bien éloigné des sciences. Je me hâte donc de terminer, en vous priant de m'excuser si dans un sujet si vaste j'ai dû me borner à une esquisse imparfaite. Cependant il était impossible d'entrer dans des discussions techniques relativement à des travaux qui ne peuvent être compris que d'un petit nombre de personnes, et que d'ailleurs vous connaissez mieux que moi. Au reste, j'aurai l'occasion de revenir naturellement, dans la suite, sur beaucoup de questions que je n'ai pu qu'ébaucher. Je serai satisfait si, dans le rapide exposé que je viens de tracer, vous avez trouvé la preuve que, malgré des défauts et des inconvéniens qu'il est toujours si difficile d'éviter, l'Institut de France est placé au premier rang parmi les corps scientifiques de l'Europe, et qu'il n'a jamais cessé de mériter l'estime du pays et l'approbation du monde savant.

****

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE.

30 avril 1840.

La proposition de M. de Remilly a produit les effets que tout homme calme et impartial devait en attendre.

La chambre en a reçu une atteinte grave. Une partie de ses membres a été en quelque sorte, ainsi que l'a fait remarquer un puissant orateur, M. Dupin, mise en état de suspicion. La chambre laissera-t-elle tomber cette malheureuse proposition dans l'oubli? C'est sans doute ce qu'elle a de mieux à faire. Il n'est pas moins vrai qu'un coup funeste a été porté à son autorité morale, qu'une délibération de la chambre elle-même a jeté le doute dans les esprits les plus timorés. Comment espérer que la composition de l'assemblée paraisse irréprochable au vulgaire, quand la chambre proclame hautement qu'elle doute d'elle-même, quand à une grande majorité elle n'hésite pas à s'appliquer cette formule désormais proverbiale : il y a quelque chose à faire?

La chambre oserait-elle passer outre et mettre la main à un projet de réforme? C'est une carrière qu'il est facile d'ouvrir, difficile de fermer; il est difficile de la fermer à temps, à propos, sans remettre tout en question, sans ébranler les bases de notre système électif. Vous représentez-vous, dans l'état actuel de l'assemblée, dans la disposition présente des esprits, un débat où chaque classe de fonctionnaires publics se verrait successivement menacée d'exclusion, frappée d'incompatibilité, où l'on remanierait, par une conséquence nécessaire la liste des éligibles, une des parties les plus importantes de notre loi électorale?

Quand on pense que ce brandon a été jeté dans l'assemblée par un conservateur, on se demande avec effroi : sur qui peut-on compter aujourd'hui? de qui peut-on espérer cette politique mesurée, prudente, qui tient compte avant

tout des dangers qu'elle peut susciter et qui s'abstient de toute impulsion qu'elle ne pourrait pas diriger?

Le ministère, forcé malgré lui de prendre sa part de cette périlleuse discussion, se trouvait dans une position délicate, dans la position difficile que lui avait préparée la tactique des partis. On espérait que, pressé entre les réformistes et les conservateurs, il serait contraint d'opter, de se jeter tête baissée tout-à-fait à gauche ou tout-à-fait à droite. Dans les deux hypothèses, le ministère paraissait perdu. Dans la première, il éloignait de lui tous les hommes modérés, impartiaux; il devenait le chef d'abord, l'instrument ensuite, d'un parti; il excitait de vives alarmes, et se préparait une lutte où la victoire aurait peut-être, pour les ministres eux-mêmes, été plus funeste que la défaite. Dans la seconde hypothèse, le ministère aurait abandonné ses amis pour se livrer sans conditions à ses adversaires, qui l'auraient accueilli bruyamment pour le terrasser le lendemain. Le cabinet serait devenu la risée du pays. Nous le concevons, mieux vaut encore être redouté de ses adversaires que bafoué.

Mais M. le président du conseil n'est pas homme à se laisser ainsi dominer dans la lutte parlementaire par le mouvement des partis. Maître de lui-même, il dirige la discussion et ne la subit pas. Il y a sans doute chez lui, comme chez tous les esprits vifs et éminens, de l'inattendu, de l'imprévu. C'est un général qui peut, fort heureusement, modifier sur le champ de bataille les plans mûris sous la tente. Il ne maintient pas moins la direction générale de ses idées, il ne vise pas moins au but qu'il s'était proposé d'atteindre.

Expliquons-nous franchement. En dehors de toute coterie, sans esprit de parti, prêts à attaquer le ministère, le jour où il se rangerait sous un drapeau que notre conscience regarderait comme dangereux pour la monarchie et pour nos institutions, nous ne voulons rien pallier, rien dissimuler. Le ministère, dans le débat de la proposition Remilly, a fait, dit-on, un mouvement vers la gauche, un mouvement qui paraît annoncer l'intention de franchir la ligne que nous désirons le voir conserver.

Mais, et ceci s'applique à la situation générale, à qui devrions-nous imputer ce mouvement? A ceux qui harcèlent incessamment le cabinet avec une hostilité qui a toutes les apparences (nous désirons nous tromper) d'une hostilité irrévocable et systématique. Placé entre deux grands partis, invitant également à se rallier autour de lui, à des conditions raisonnables, les hommes sérieux, modérés de l'un et de l'autre côté, le ministère, tandis qu'il trouvait du calme, de la raison, de la résignation, si l'on veut, dans la gauche, qu'a-t-il trouvé à la droite? Des haines, du dédain, et une méfiance outrée qu'on pourrait, sans trop d'exagération, appeler injurieuse. Le ministère incline tant soit peu vers la gauche; sans rien leur accorder de grave, de dangereux, de décisif, il penche vers ceux qui l'écoutent, qui lui témoignent estime et confiance, qui lui prêtent leur concours. Encore une fois, à qui la faute?

Ce mouvement a été sans doute volontaire, réfléchi; nous n'en disconvenons pas. Nous ajoutons seulement qu'il n'est que trop naturel, qu'il est une consé-

quence des répulsions que le parti conservateur a témoignées au ministère. Il faut se rappeler une vérité banale, c'est que toute cause active et permanente produit nécessairement ses effets. Nous ne savons si les conservateurs s'en effraient ou s'en réjouissent; mais nous savons que, dans tous les cas, c'est sur eux que doit peser la responsabilité des résultats.

Pour justifier leur résistance à la conciliation, à la transaction hautement proclamée par le ministère, il faudrait prouver, ou que toute transaction est impossible, ou que le ministère a déjà montré par ses actes qu'elle n'est qu'un leurre, que le cabinet est dominé par un parti, qu'il ne songe qu'à satisfaire les prétentions, qu'à réaliser les utopies de la gauche.

Que toute transaction soit impossible, quelques personnes l'ont affirmé; nul ne l'a démontré. Nous l'avons déjà dit, et il importe de le répéter, dans les temps de révolution, nul ne peut se flatter, à quelque parti qu'il ait appartenu, de n'avoir jamais franchi d'une ligne la juste mesure, de ne s'être jamais écarté de cette modération qui distingue dans les temps ordinaires tous les hommes sensés, tous les esprits vraiment politiques. Sans doute les hommes d'opposition, dans ces temps de crise, s'emportent et s'exaltent bien plus que les hommes de la résistance. Cela a été vrai surtout dans la dernière révolution : le parti conservateur, bien que vivement appuyé, disons même excité par la majorité du pays, a eu la gloire, et M. le président du conseil a le droit d'en réclamer sa part, de maintenir la révolution dans ses justes limites sans porter à nos libertés de rudes atteintes, sans demander à la justice sociale de sanglantes répressions. Mais, par cela même, il eût été à la fois naturel et facile de tendre, au retour du calme, sur le terrain de la charte et de la légalité, la main à la gauche constitutionnelle, qui se rapprochait du gouvernement, qui en comprenait les conditions et les nécessités, et qui se personnifiait dans un homme d'un caractère élevé, d'un esprit grave et sérieux.

Que pouvait-on craindre? Des prétentions excessives? Mais nous n'avons jamais dit au parti conservateur de se désorganiser, de se dissoudre, de se livrer avec une confiance aveugle, implicite. Il est des élans et des délicatesses qui font le charme de la vie privée, mais qui ne seraient qu'aveuglement et niaiserie entre des partis politiques. En politique, on se rapproche en se tenant sur ses gardes; on se fait des concessions, on ne se livre pas; on marche de concert, mais seulement jusqu'aux limites qu'un parti ne peut franchir sans renoncer à ses principes, à sa dignité, à son honneur. Il y a paix, harmonie, tant que tous consentent à rester sur le terrain commun; le jour où l'un ou l'autre voudrait en sortir, soit en reculant, soit en se portant trop en avant, ce jour-là le pacte est rompu, loyalement rompu, et chaque parti rentre dans sa sphère particulière d'activité. En Angleterre, les radicaux, les whigs, les Irlandais ne se sont pas mêlés et confondus dans un seul et même parti. Chaque parti conserve son individualité; mais plusieurs partis agissent de concert dans un but commun. Ce concert cessera peut-être un jour. Qui ne connaît les vicissitudes de la politique? En attendant, il existe et il ne déshonore per-

sonne; et cela par deux raisons que les hommes politiques de l'Angleterre conçoivent à merveille, et dont ils font une si heureuse application aux affaires de leur pays : l'une, qu'à l'exception des partis excentriques, décidément hostiles à la constitution et opposés à la marche générale de la nation, les partis alliés sont au fond d'accord sur la plupart des affaires et des doctrines gouvernementales; l'autre, que si dans tout système politique il est des principes, des bases dont le parti qui professe ce système ne saurait s'écarter sans abaissement et sans honte, il est aussi une foule de points secondaires, une partie moins invariable, susceptible de plus et de moins, et qui peut devenir, sans reproches pour personne, matière de négociations, d'attermoiemens, de transactions.

Est-ce là une doctrine relâchée, inventée aujourd'hui même, pour la circonstance? Nullement. Placé entre les démocrates et les fédéralistes, entre Jefferson et Hamilton, membres l'un et l'autre du ministère, que leur disait Washington, celui dont nul ne conteste la sagesse, la prévoyance, le patriotisme, la moralité? « Faites-vous des concessions les uns aux autres, cela est toujours possible à des hommes éclairés et prudens; l'intérêt de la commune patrie vous le commande! » Voulait-il par-là leur conseiller l'abandon de leurs principes, l'abaissement de leur caractère, la versatilité, le déshonneur? Qui oserait le dire? Il les priait seulement de suspendre, d'ajourner leurs débats et de se rallier en attendant sur ce terrain commun que découvrent toujours les hommes honnêtes, sensés, jaloux de la grandeur et de la prospérité de leur pays. Il faut bien le dire : le grand homme ne fut guère écouté. Aussi Jefferson lui-même a été plus tard débordé par le parti démocratique, et d'un autre côté les fédéralistes ne sont plus aujourd'hui qu'un souvenir historique.

Le cabinet, par ses actes, ne s'est écarté en rien de la position qu'il a prise en entrant aux affaires. Il avait rassuré tous les fonctionnaires, quelle que fût leur origine, qui se rallieraient franchement à lui et se pénétreraient de l'esprit impartial et conciliateur du gouvernement. A-t-il manqué à ses promesses? Où sont ces destitutions qu'on a si souvent annoncées? Où sont ces larges faveurs qu'il devait distribuer à la gauche à pleines mains, comme un timide vassal voulant apaiser à tout prix la colère de son suzerain? « Cela se fera, cela ne peut manquer d'arriver; » et on fait à ce sujet des prédictions, on rappelle des bruits sans nombre sur lesquels nul ne garde le silence que le *Moniteur*. Nous nous en tenons au *Moniteur*. Ajoutons seulement deux observations: l'une qu'il ny aurait pour nous, amis sincères de la conciliation, ni injustice, ni scandale, ni danger, si quelques-uns des hommes de la gauche franchement ralliés au gouvernement et capables de bien remplir les fonctions qui leur seraient confiées, étaient appelés à quelques postes vacans. Nous ne concevons pas une transaction qui consisterait à tout prendre et à ne rien accorder. Le blâme ne serait légitimement encouru que le jour où le cabinet livrerait les affaires à la gauche, que le jour où des destitutions ne seraient opérées que

pour lui préparer des places, que le jour où les ministres nommeraient à des fonctions quelconques un homme de la gauche, non à cause de sa capacité, mais malgré son incapacité, et uniquement pour le retentissement de son nom et pour obéir aux injonctions d'un parti.

Nous ferons remarquer, en second lieu, combien il serait à la fois impolitique et immoral de mettre en quelque sorte le gouvernement au défi de faire des nominations et des actes qui livreraient les affaires à un parti. Si le ministère, cédant à l'irritation et au dépit, dépassait toute mesure, s'il appelait à un grand nombre de places inamovibles, de places judiciaires, des hommes de parti, des hommes passionnés, ou seulement des hommes dont le nom sert, à tort ou à raison, de mot de ralliement, que ferait-on ensuite? Ferait-on une révolution pour les chasser, pour faire ce que la révolution de 1830 n'a pas osé faire? Provoquer au mal pour avoir ensuite le triste plaisir de le blâmer, pour pouvoir ensuite s'écrier qu'on l'avait prévu, il n'y aurait là ni politique ni morale.

Un grand acte politique vient d'être accompli, une nouvelle amnistie, ou, pour parler comme le ministère a loyalement parlé dans son rapport au roi, un complément d'amnistie. C'est un pas de plus que la clémence du roi a voulu faire dans cette carrière de réconciliation et de paix qu'avait si noblement ouverte l'ordonnance royale du 8 mai 1837, sous l'administration de M. le comte Molé. Cette pensée de conciliation, de transaction, que nous voudrions voir se réaliser, remonte, il est juste de le reconnaître, à cet homme d'état qui avait en lui tout ce qu'il fallait pour l'accomplir, mais qui ne rencontra hors de lui-même qu'entraves et difficultés de toute nature.

Les nobles inspirations de la clémence royale et la pensée politique et conciliatrice du cabinet n'ont pas suffi à l'activité intelligente et mesurée de M. le garde-des-sceaux. Parmi ses travaux, nous nous plaisons à faire remarquer le projet de loi ayant pour but d'apporter d'importantes modifications à l'organisation du tribunal de première instance de la Seine. La suppression graduelle, sans détruire aucune position acquise, sans rien précipiter, rien brusquer, de ces juges qui, suppléans de nom, titulaires de fait, plaçaient en quelque sorte le tribunal de la Seine dans une exception d'infériorité, tandis que, par l'importance, la multitude, la rapidité des affaires, c'est à une exception toute contraire qu'il pouvait prétendre, nous a paru un gage de ces améliorations prudentes, réfléchies, que tout homme appelle de tous ses vœux, qui n'alarment aucun intérêt légitime, et ne sont point pour les consciences timorées un sujet d'effroi et de scrupules.

Les travaux publics recevront du ministère une impulsion que le pays était impatient de leur voir donner. C'est un des objets les plus importans de cette session, le plus important peut-être. Il intéresse également l'activité et la dignité du pays. Espérons que les chambres seconderont énergiquement la pensée du gouvernement, et que, par de promptes et décisives résolutions, elles feront oublier le temps que la politique a enlevé aux affaires.

M. Cousin a fait un pas de plus dans la route qu'il a courageusement et nouvellement ouverte. La fondation d'une université à Rennes est une large et belle conception. C'est une pensée à la fois singulière et mesquine que celle d'isoler les diverses facultés, de rompre ainsi violemment, je dirai presque à coups de hache, les liaisons naturelles qui rattachent les unes aux autres toutes les connaissances humaines, et de ne permettre qu'aux habitans de Paris des études systématiques et complètes.

Le projet de M. Cousin ne doit point alarmer ceux qui, comme nous, désirent maintenir dans toute sa vigueur le principe salutaire et fécond de la centralisation. La centralisation ne doit pas se réaliser par l'absorption dans Paris de tout ce qu'il peut y avoir de vie, d'énergie dans les départemens. Qui voudrait d'une tête énorme sur un corps amaigri, épuisé, sans vie? Ce que nous voulons, c'est qu'il n'y ait rien dans les provinces qui, par son indépendance absolue et son excentricité, puisse briser ou seulement affaiblir notre admirable et puissante unité nationale. Ce que nous voulons, c'est que la France soit *une*, toujours *une*, qu'elle décide, qu'elle agisse, qu'elle se lève au besoin comme un homme. Et il faut pour cela que toutes les parties soient également robustes et satisfaites. Le premier fondement de l'unité, c'est l'harmonie des ames et le contentement des esprits. Que la capitale, que la ville française par excellence, s'élève et grandisse des efforts, du concours de la France entière, c'est bien; mais Paris doit à son tour repousser dans les canaux de l'état les sucs nutritifs élaborés au foyer de la civilisation française. Les congestions cérébrales tuent; la circulation régulière anime et entretient la vie.

Nous espérons que M. le ministre de l'instruction publique ajoutera un nouvel intérêt aux améliorations importantes qu'il a déjà faites dans les écoles de droit, en se concertant avec M. le garde-des-sceaux pour trouver le moyen de fixer, dans une juste mesure, l'attention du gouvernement sur ceux des licenciés et docteurs en droit qui auraient obtenu les premiers prix dans les concours ouverts devant les facultés.

Nos relations extérieures se ressentent de l'action combinée de deux hommes éminens, M. Thiers et M. Guizot.

M. Guizot a obtenu en Angleterre tout le succès qui était dû à ses rares talens, à l'élévation de son caractère, à sa haute renommée. Et nous savons que M. le président du conseil, avec cette noble impartialité qui n'appartient qu'aux hommes supérieurs, se plaît à parler avec effusion et spontanéité des services que rend au pays l'illustre représentant de la France à Londres.

C'est la question de Naples qui préoccupe le plus les esprits dans ce moment. L'Angleterre n'a pas perdu de temps; on ne met pas tant de façons avec les faibles : les croiseurs anglais ont déjà capturé plusieurs navires napolitains. Espérons que l'intervention tout amicale de la France fera cesser cette méchante querelle, d'autant plus facilement que le bon droit, dans toute sa plénitude, ne se trouve d'aucun côté.

Le soufre est un monopole *naturel* de la Sicile, et c'est une denrée essen-

tiellement destinée à l'exportation. Le soufre paraissait au gouvernement de Naples une excellente matière imposable ; il avait raison. Mais, pour établir un *nouvel* impôt frappant sur la Sicile, le roi aurait dû convoquer le parlement, et réveiller ainsi l'esprit, le désir de ces institutions si indignement escamotées à la Sicile dans les saturnales diplomatiques de 1815.

N'osant pas établir l'impôt *motu proprio*, le roi a essayé de tourner la difficulté, il a prêté l'oreille aux offres d'une compagnie sur les origines de laquelle il serait inutile d'entrer ici dans plus de détails, et moyennant une somme assez considérable et certaines stipulations mises à la charge de cette espèce de *ferme* des soufres, il lui a octroyé le monopole.

Le prix du soufre, par une conséquence naturelle, s'est élevé rapidement. Le soufre entre aujourd'hui comme matière première dans les industries les plus considérables, et le commerce ne trouve guère de soufre qu'en Sicile. Le prix du monopole et les profits de la compagnie retombent naturellement à la charge des consommateurs, qui ne peuvent se passer de cette denrée, ni en diminuer l'emploi. Ajoutons que la compagnie en exportait, dit-on, un tiers de moins qu'il n'en était exporté avant le monopole.

Dans cet état de choses, tout le monde, la compagnie exceptée, avait le droit de se plaindre, de représenter au roi de Naples les conséquences fâcheuses, et au point de vue politique, et au point de vue économique, d'une mesure dont le profit se bornait à quelques centaines de mille francs versés dans son trésor. Tout le monde pouvait faire au gouvernement de Naples les représentations amicales qu'on pourrait faire à la France, s'il nous prenait fantaisie d'accorder à une compagnie le monopole du vin de Bordeaux ou du vin de Champagne.

Mais nul n'aurait le droit de contraindre la France à révoquer la mesure. Les vignobles de la Champagne et du Bordelais seraient tout entiers la propriété de Prussiens, d'Anglais, d'Espagnols, que les gouvernemens de Prusse, d'Angleterre et d'Espagne n'auraient aucun droit d'intervenir dans notre législation et de nous forcer à la modifier. Et certes, si en pareil cas on nous faisait des sommations semblables à celles que M. Temple paraît avoir adressées au roi de Naples, la France, quel que vif que soit le désir de ne pas interrompre la paix du monde, n'aurait répondu que par un refus très sec et ensuite par des coups de canon.

Sur quoi se fonde la prétention de l'Angleterre à l'égard de Naples? Sur la force brutale? Nous n'osons pas le dire, mais nous dirons qu'elle nous paraît se fonder sur une erreur.

Dans un traité de 1816, l'Angleterre a stipulé que les Anglais jouiraient en Sicile du traitement réservé aux nations les plus favorisées, qu'ils pourront y acquérir, y posséder, vendre et disposer de leurs biens, comme les nationaux. Qu'est-ce que cela prouve? Il y a cent traités en Europe où se trouve cette clause qui est de style. Si on voulait l'entendre comme les Anglais l'interprètent aujourd'hui, il n'y a pas un état en Europe qui fût

encore maître chez lui, arbitre suprême de ses intérêts et de sa législation; il n'y en a pas un qui, avant de prendre une mesure de finances quelconque, ne dût consulter très humblement les gouvernemens avec lesquels il aurait traité, et leur demander la permission de modifier ses lois. A ce point de vue, la question est très grave, car il s'agit d'un précédent qui n'intéresse pas seulement l'état de Naples, mais toutes les nations qui tiennent à leur autocratie à leur indépendance, à leur dignité. La clause en question n'est qu'une clause de droit d'aubaine; l'Angleterre a stipulé, comme c'est l'usage aujourd'hui, que les Anglais seraient capables de posséder, d'acquérir, d'hériter, de disposer de toutes sortes de biens en Sicile, sans avoir à craindre ni aubaine, ni détraction, ni aucune de ces vexations que l'ancien droit prodiguait aux étrangers.

Ainsi le roi de Naples a commis une lourde faute d'administration en établissant un aussi étrange monopole : l'Angleterre pouvait lui faire des représentations diplomatiques comme à un ami qui se trompe, la France le pouvait ainsi que tout gouvernement ayant des relations commerciales avec Naples; mais nul n'avait droit de contrainte. Il n'y avait pas motif légitime de capture et de guerre.

Cependant le roi de Naples, il est juste de le dire, a nui lui-même à sa cause et donné à l'Angleterre des motifs légitimes de plainte. On dit qu'après les premières représentations et sous le ministère du duc de Cassaro, le gouvernement de Naples aurait promis de révoquer le monopole. Mais on ajoute qu'au moment d'accomplir la promesse, un changement fort brusque, et que nous ne pouvons approfondir, eut lieu dans le cabinet de Naples; la révocation du monopole fut refusée : on sait le reste.

Si ces faits sont vrais, l'Angleterre a un droit incontestable, non le droit primitif qu'elle réclame, mais le droit d'obtenir satisfaction pour une promesse qui lui a été faite et qui n'a pas été tenue. Son droit ne date pas de 1816, mais du jour où l'on se serait joué de son ministre et de son gouvernement. Son droit n'est pas d'intervenir dans la législation et l'administration de la Sicile, mais d'obtenir une réparation. Qu'on la lui donne sous forme d'indemnité, qu'on la lui donne en révoquant le monopole; c'est là sans doute le sujet de la négociation. Et comme nous le disions, la négociation doit réussir par cela même que nul n'a de son côté le droit tout entier; c'est alors que les transactions sont possibles et faciles.

THÉATRE-FRANÇAIS.

La première représentation de *Cosima* a eu lieu devant le public le plus nombreux, le plus choisi et le plus divers, le plus littéraire et le plus mondain qui se puisse imaginer. Il y avait une attente immense; il y avait autre chose que de l'attente encore, c'est-à-dire bien des petites passions en jeu. C'était là le premier prologue de la pièce, et très intéressant en effet. On ne s'appelle pas George Sand impunément; on n'a pas remué depuis huit ans toutes les imaginations, ravi bien des cœurs, offensé et flétri bien des égoïsmes, heurté plus d'une autorité et d'une croyance, déchaîné tous les enthousiasmes, toutes les curiosités, toutes les colères, pour venir ensuite débuter un soir par un drame indifféremment attendu, impartialement écouté, comme on ferait pour un auteur nouveau-né qui ne sera connu que demain. Non pas certes que nous prétendions, dans cet état de la salle que nous appelons le vrai prologue du drame, avoir découvert rien qui ressemblât nulle part à de la malveillance prononcée contre l'auteur. George Sand est en possession d'exciter bien des sentimens, mais point de malveillance; ceux même qui s'irritent, ceux même qui se portent les défenseurs empressés de bien des causes que l'illustre auteur n'attaque pas, rendent hommage sur de certains points, et n'auraient besoin que de quelque accident de rencontre, de quelque hasard lumineux pour faire volte-face à leurs préventions. Mais, s'il n'y avait pas de grosses passions en garde à la soirée de *Cosima*, il n'y avait que plus de menus sentimens. Et d'abord, ceux qui sont si chauds partisans de ce qu'on appelle la *réaction classique*, et qui la comprennent peu, ceux qui y voient autre chose que le noble plaisir d'entendre une jeune tragédienne de talent et de rapprendre, grace à elle, ce qu'il n'aurait jamais fallu oublier, ce qu'il faut moins que jamais reproduire, ceux-là, épris contre le drame moderne d'une ferveur novice de croisés, et qui ne daignent plus faire de différence de *Hernani* à *Vautrin*, étaient quelque

peu disposés d'avance à y confondre *Cosima*. Les romantiques eux-mêmes et leurs amis, s'ils étaient là, ne devaient pas être de cet avis du tout; le nouveau confrère, déjà couronné par d'autres victoires en rase campagne, et qui leur arrivait à l'assaut sur le théâtre d'élite où ils n'ont guère eu qu'un pied, avait de quoi les inquiéter d'abord, et la cause ne leur semblait pas tout-à-fait commune. Elle ne le paraissait pas davantage, certainement, aux auteurs dramatiques de toute école et de toute nuance, qui n'aiment jamais à entrer en partage, surtout quand le nouveau-venu est suspect de griffe de lion, et, sans mettre le cœur humain au pis, on peut supposer que ces auteurs de tous bords qui surveillent une première représentation, n'auraient pas voté à pensée ouverte pour un succès non marchandé. Et puis, il y avait bien des femmes du monde, charmantes, spirituelles, bonnes au fond et même très indulgentes quelquefois, mais railleuses au dehors et très prononcées contre tout scandale de la scène; elles n'eussent pas été fâchées d'en voir un, et elles espéraient bien en faire justice à coups d'épigrammes, avec cette espèce de *cant* si naturel et si facile au beau monde de tous les pays. Mais il y avait surtout les indifférens curieux, les *badauds* de toute classe, s'attendant, sur la foi de je ne sais quelles sottes rumeurs, à des excentricités bien révoltantes et bien récréantes; on aurait tiré un coup de canon en plein drame, que cela n'eût pas été trop au-dessus de leurs espérances. George Sand, pour *Cosima*, n'avait pas précisément conçu la chose ainsi. En général, George Sand est un auteur beaucoup moins excentrique et moins extraordinaire que la badauderie d'une certaine renommée ne le voudrait faire; ses moyens sont très souvent simples; ce qu'il a d'extraordinaire avant tout, c'est son talent. Et pour le style, voyez! en est-il un plus régulier, plus large, mieux marchant dans les grandes voies de l'analogie, de la clarté, du nombre? Le nom de Jean-Jacques revient inévitablement dès qu'il s'agit d'un maître à qui dignement le comparer. Si le fond et l'idée sont parfois plus à discuter que le style, il est en tout une certaine précision, une certaine franchise et un sérieux (nous y reviendrons), qui ne l'abandonnent jamais. En abordant le théâtre, George Sand ne s'est pas dit qu'il fallait tout changer. Talent fertile, il n'a songé qu'à produire sous une forme nouvelle un ouvrage de plus. Doué dans le roman de qualités dramatiques incontestables, il a pensé à appliquer ces qualités à la scène, en les modifiant, en les proportionnant au cadre circonscrit et plus sévère. S'interdire les développemens, les grands effets déployés d'un style toujours sûr, c'était se retrancher sans doute une portion de ses forces, mais il lui en restait encore assez.

Comme on est empressé, au premier effort d'un beau génie vers un second genre, de lui contester la libre sortie du précédent et de l'y bloquer! Au premier discours de M. de Lamartine, on disait qu'il ne ferait jamais un orateur politique. Le passage du roman au drame est pour George Sand une transgression beaucoup moindre; mais bien des gens ne peuvent pas s'y résigner.

On oublie ce que c'est à un haut degré que le *talent*, cette fertilité d'un esprit multiple qui ne dépend pas des formes, qui sait s'y faire place bientôt, et, après un court apprentissage du métier, être partout lui-même, à l'aise et

souverain. On oublie trop, dans le cas particulier, ce que c'est qu'un talent actif, généreux, dont le plaisir est surtout d'aller, de tenter, qui ne compte pas un à un les pas accomplis, qui n'est point à une œuvre ni à un succès près, qui se sent comme plein de lendemains; un talent au-dessus des glorioles, et qui ne marchande pas la gloire.

L'idée de *Cosima* est très simple et très autorisée : c'est la lutte de la passion et du devoir au sein d'un cœur pur qui va cesser de l'être; c'est l'antique et éternel sujet du drame depuis *Phèdre* jusqu'à nous. Cosima est une jeune femme de Florence qui a un mari bourgeois, marchand, mais excellent, délicat et noble de sentimens, honnête et brave. Un étranger, un Vénitien passe; il s'occupe d'elle; sans lui parler à peine, il l'entoure de ses soins comme de prestiges; elle n'a guère vu encore que sa plume au vent et son manteau, que déjà elle l'aime, comme toute jeune femme, même la plus pudique, aimera, si elle n'y prend garde, le jeune étranger.

Est-ce moral? dira quelqu'un. Celui-là a oublié le cœur humain depuis Hélène et Ariane jusqu'à la religieuse portugaise, jusqu'à l'amante du Giaour; celui-là n'a jamais voyagé jeune en des pays lointains, et n'y a jamais cueilli sur une tige fragile son plus délicieux souvenir.

Le rôle de Cosima est gracieux, fin et vrai; celui d'Ordonio n'est pas moins vrai, bien que moins aimable. Ordonio ne pense qu'à séduire et qu'à posséder. Fi donc! cela vous révolte? Allons, vous, messieurs, qui vous en vantez volontiers, et vous toutes surtout, qui tout bas le savez trop bien au prix de vos larmes, mettez la main sur le cœur, les trois quarts des gentilshommes qui passent et même de ceux qui séjournent ne sont-ils pas ainsi? Ordonio se fait aimer pourtant de Cosima, parce qu'il est beau, parce qu'il est jeune, parce qu'il est inconnu, parce qu'il a en réalité d'abord bien plus de distinction de ton et de tendresse menteuse que l'acteur Beauvallet ne lui en prête. Il y a à côté d'Ordonio, de l'amant égoïste, une douce et tendre figure d'amant discret et sacrifié. Néri est une variété d'un type affectionné de l'auteur et reproduit par lui en plus d'un endroit; c'est un Ralph plus jeune et plus gracieux. Il a de la pâleur au front, comme André et Sténio; mais son cœur est autrement ardent et capable des grands sacrifices. Ce caractère est vrai encore. Celui du mari de Cosima, Alvise, a de la noblesse et une belle expression morale. Chose singulière! cet auteur, si suspect aux religieux observateurs du mariage, n'a pas craint de mettre là en scène un mari à demi trompé, qui n'a rien de ridicule ni de paterne, mais plein de sérieux, et s'élevant à une éloquence parfois qui a gagné le public, quelque peu surpris. Au quatrième acte, lorsque Alvise, qui a entendu dans le parc les derniers mots d'adieu de sa femme et d'Ordonio, vient chez ce dernier lui demander raison de l'injure et lui raconter qu'il sait tout; lorsqu'il arrive au moment même où sa femme était accourue chez le séducteur dans un accès de jalousie, et *tout exprès* (subterfuge du cœur!) *pour lui dire qu'elle ne l'aime pas,* rien de plus scabreux, on le comprend, qu'une telle scène; Geffroy, qui représente Alvise, l'entame très bien; le gentilhomme impatient, relancé dans ses ruses, est obligé

d'entendre au long la doléance, la sentence de l'honneur outragé. « Que ces bourgeois sont pédans! s'écrie-t-il à merveille, et faut-il tant de discours avant de laver l'affront? » Il écoute pourtant, et le public aussi. Il y a là une hardiesse courageuse et qui était en train de réussir; pourquoi une fausse manière de Geffroy, qui dit bien en général, est-elle venue la faire détonner? Dans le cours de sa plainte austère, Alvise, qui s'exalte, arrive jusqu'à dire à Ordonio : « Je vous observais depuis long-temps;... je suivais tout.... Si vous eussiez aimé vraiment,... si vous eussiez été aimé,... peut-être... alors... qui sait?... oui,... j'aurais pu m'éloigner alors, me supprimer... » C'est là l'idée du moins, sinon les propres paroles, une idée de sacrifice, comme dans *Jacques,* et comme il est très possible qu'un mari tel qu'Alvise la conçoive. Mais une pensée semblable était difficile à articuler; acteur, il fallait en marquer l'effort, entrer, pour ainsi dire, dans la crainte de l'exprimer. Au lieu de cela, Geffroy l'a débitée comme la chose du monde la plus simple et la plus facile à penser et à dire, et le succès du passage en a été troublé.

Une idée fausse qu'ont sur George Sand quelques personnes prévenues, et qui perçait de leur part à la première représentation de *Cosima,* c'est de croire à je ne sais quelles situations et quelles images dont cet éloquent écrivain caresserait le tableau. Je le dis bien haut, parce que ç'a toujours été ma pensée : dans cette *Lélia* même, si attaquée en naissant, il n'y a rien qui n'émane d'un esprit plutôt sévère, d'une imagination sérieuse, trop sérieuse même, puisqu'elle ne prévoit pas toujours les chances de l'ironie et de la malignité. Il y a dans le travail de cette pensée ardente, au moment de la production, une sorte de candeur conservée; je ne sais pas d'autre mot, et je le livre aux habiles railleurs, aux écrivains de toutes sortes, incorruptibles champions de la morale sociale. Mais tenons-nous à *Cosima.*

En général, il faut le dire, si l'on excepte Mme Dorval, qui est toujours à excepter, et Geffroy, qui souvent a été bien, la pièce nous a paru jouée d'une manière insuffisante, sans ensemble, sans célérité, comme si les acteurs entraient peu dans leur rôle. C'est avec regret que nous avons vu Beauvallet refuser au rôle d'Ordonio la noblesse et la grace qui en font une partie essentielle, et en charger sans nécessité l'odieux avec une brusquerie vulgaire, qui pouvait compromettre les mots les plus simples.

C'est ainsi que je m'explique surtout comment bien des délicatesses ont été peu senties et bien des finesses ont paru échapper. Au second acte, par exemple, quoi de mieux comme vérité d'analyse que cette scène entre Cosima et Ordonio, lorsque celui-ci, qu'on croyait mort, revenu à l'improviste, surprend Cosima en larmes, lisant la dernière lettre qu'elle a reçue de lui? Elle se retourne, elle le reconnaît, elle s'écrie : *Toi! toi!* lui dit-elle tout d'abord, comme en continuant son rêve; mais bientôt, à mesure que l'explication se déroule à ses yeux et que sa raison se ressaisit elle-même, elle recule peu à peu, elle regagne insensiblement le terrain qu'un instant de surprise lui avait fait perdre, elle finit par le congédier. Et aussitôt après, quand l'oncle le chanoine arrive, et tout joyeux lui annonce d'heureuses nouvelles, elle s'est déjà

élancée dans ses bras : « Vous les savez, mon enfant? demande le chanoine. » *Non*, répond Cosima; ce *non*, si naturel à la fois et si démenti par tout son geste, nous rouvre l'abîme profond de son cœur.

Rien de plus cruel, mais rien de plus finement observé qu'à la fin de cet acte l'oubli qu'elle fait de Néri : par amour, par reconnaissance, il s'est dévoué pour sauver les jours d'Alvise accusé, il a subi la prison et peut-être la torture; mais l'horreur s'éclaircit, Ordonio vit, Alvise est sauvé; tous reviennent, et c'est fête entière. Le pauvre Néri seul, le dernier, reste près de la porte et n'a pas eu encore un regard ni une pensée de Cosima. Il est vrai que, dès qu'elle y pense et qu'on l'en avertit, elle répare, elle tombe à genoux devant lui; mais c'est trop après trop peu. Néri, s'il n'est pas tout-à-fait aveugle, ne s'en trouvera pas consolé.

Quelques inexpériences de mise en œuvre, inévitables à un début, ne me paraissent pas expliquer suffisamment le peu de relief que la première représentation a donné à des détails tels que ceux-là. La faute en est en partie aux acteurs, je l'ai dit, et en partie au public, il faut oser le lui dire. Une certaine fraction du public paraissait s'attendre à un genre d'extraordinaire qui n'est pas venu; cette sorte d'attention, nécessairement fort défavorable, lorsqu'elle a cherché à se porter et à se faire jour sur certains mots du dialogue, a été bientôt déjouée, car la suite ne répondait en rien à l'intention qu'on supposait voir percer et qu'on introduisait plus sottement encore que malignement. Deux ou trois fois notamment, quelques murmures soulevés ont fait peu d'honneur au goût littéraire de ceux qui se les permettaient. Ainsi, au premier acte, Cosima, qui n'entend parler depuis quelques jours, et à son oncle le chanoine, et à sa soubrette, que de son honneur à elle qu'Alvise son mari doit défendre, Cosima, ennuyée, excédée de cette surveillance qui la froisse comme femme de bien, et qui la tente comme toute fille d'Ève, s'écrie avec un sentiment douloureux d'oppression et en se dirigeant vers la fenêtre où elle apercevra peut-être l'ombre d'Ordonio : « L'air qu'on respire ici depuis quelque temps *est chargé d'idées blessantes et de paroles odieuses.* » Si on murmure à une telle phrase au lieu d'applaudir, il faut renoncer, j'en demande pardon aux puristes du parterre, à faire parler la passion moderne au théâtre et à y traduire la pensée en d'énergiques images.

Il y a des inexpériences d'agencement sans doute, je le répète pour ne pas avoir l'air de le dissimuler. Quand on met des finesses dans une pièce de théâtre, ce ne doit pas être comme dans un livre, où il suffit qu'elles soient en leur lieu et place; il faut qu'à la scène elles soient développées, éclairées et symétrisées d'une certaine façon, afin qu'on ait le moment de les goûter et que les plus grossiers n'en perdent rien.

Et puis certains caractères peut-être ne doivent pas être trop vrais, trop réels. Ordonio, édition vénitienne de Raymond de Ramière, est un égoïste, un fat un peu cru, comme sont les trois quarts des hommes de cette espèce dans leurs relations avec les femmes sensibles. Il se pourrait qu'au théâtre on ne

supportât pas en face de telles vérités et qu'il fallût toujours une certaine dose de *jeune premier* dans l'amoureux. Quelle est la dose précise de lieu-commun qui est nécessaire, au théâtre, pour faire passer une nouveauté? Voilà le point important du métier. Messieurs tels et tels le savent. Je m'imagine que c'est la haine de tout lieu-commun qui a détourné du théâtre un des talens les plus foncièrement dramatiques et les plus *réels* à la fois, M. Mérimée.

A la scène, comme au reste dans les romans, le dénouement n'est presque jamais celui de la vie. *Cosima* elle-même m'en offre un exemple, et, en assistant au dénouement, je me disais : Non, Cosima dans la vie ne s'empoisonnerait pas encore à ce moment-là ; elle céderait, elle s'enfuirait avec l'homme indigne, avec l'amant exécrable, et ce ne serait que quinze jours après que, repentante, éperdue, ayant épuisé l'illusion jusqu'à la lie, elle se donnerait la mort. — Il est vrai que si Cosima se tue à ce moment dans le drame, c'est parce que la faute en son cœur était consommée.

Le nom de l'auteur, proclamé à la fin au milieu des applaudissemens, a réduit à néant les quelques murmures passagers et comme honteux d'eux-mêmes qui s'étaient çà et là essayés. Quand le succès d'une pièce est contesté, c'est d'ordinaire au moment où l'acteur parvient à nommer l'auteur, que l'explosion du conflit est la plus forte. Ici l'acteur, aussitôt même entendu, n'a eu qu'à jeter au public le pseudonyme retentissant. On a compris du moins que, devant le masque à demi levé, l'entier respect recommençait, et que ce nom-là, pour tous, en ce temps-ci, c'était une gloire.

Il importe qu'aux prochaines représentations les acteurs aillent plus vite, se concertent mieux, que la pièce semble rapide comme elle doit l'être, et qu'en gagnant d'ensemble, elle ne perde pas non plus ses meilleurs mots et ses finesses.

S.-B.

V. DE MARS.